



HAL
open science

La formation architecturale au dix-huitième siècle

Laurent Pelpel, Claude Cohen, Marie-Pierre Perdrizet

► **To cite this version:**

Laurent Pelpel, Claude Cohen, Marie-Pierre Perdrizet. La formation architecturale au dix-huitième siècle. [Rapport de recherche] 0061/77, Fondation Royaumont; Comité de la recherche et développement en architecture (CORDA). 1980. hal-03087869

HAL Id: hal-03087869

<https://hal.science/hal-03087869>

Submitted on 24 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

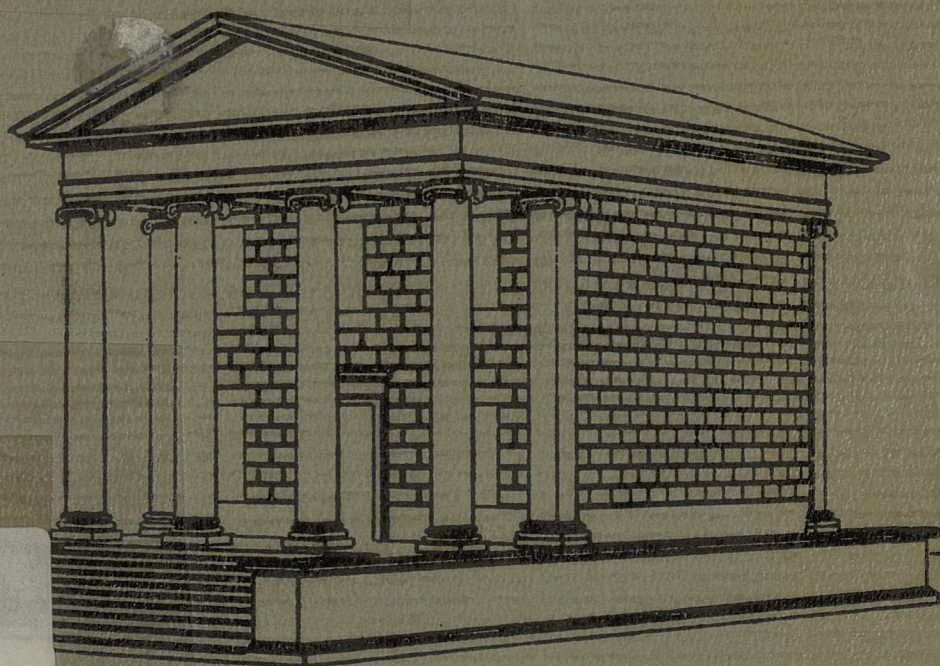
LA FORMATION
ARCHITECTURALE
AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE
EN FRANCE

4211



3030003015621

*ECOLE D'ARCHITECTURE DE
VERSAILLES*



Rapport de recherche
1980

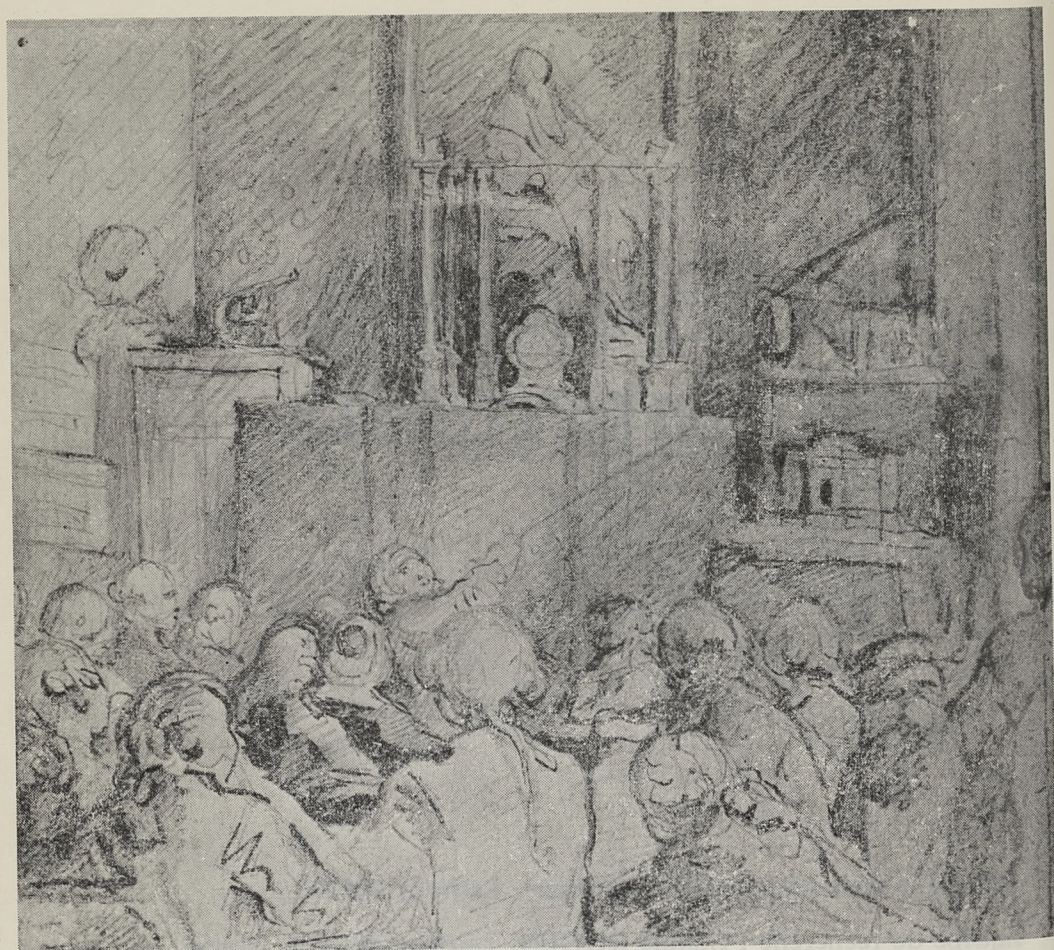
LA FORMATION ARCHITECTURALE

Directeur scientifique du programme : Laurent PELPEL;

Équipe de recherche : Claude COHEN, Laurent PELPEL, Marie-
Pierre PERDRIZET;

Gestion : Fondation ROYAUMONT, Marie-Thérèse BAUD Se-
crétaire Générale

Le présent document constitue le rapport de fin d'études d'une recherche remise au Secrétariat du Comité de la Recherche et du Développement en Architecture (C.O.R.D.A.) en exécution du programme général de recherche architecturale mené par le Ministère de la Culture et de l'Environnement avec la D.G.R.S.T. depuis 1972. Les jugements et opinions émis par les responsables de la recherche n'engagent que leurs auteurs.



1. GABRIEL DE SAINT-AUBIN: Blondel démontrant des machines dans l'Académie d'Architecture, 1770.

5
UNITÉ PÉDAGOGIQUE
D'ARCHITECTURE N° 3
BIBLIOTHÈQUE
2, av. de Paris, 78000 VERSAILLES

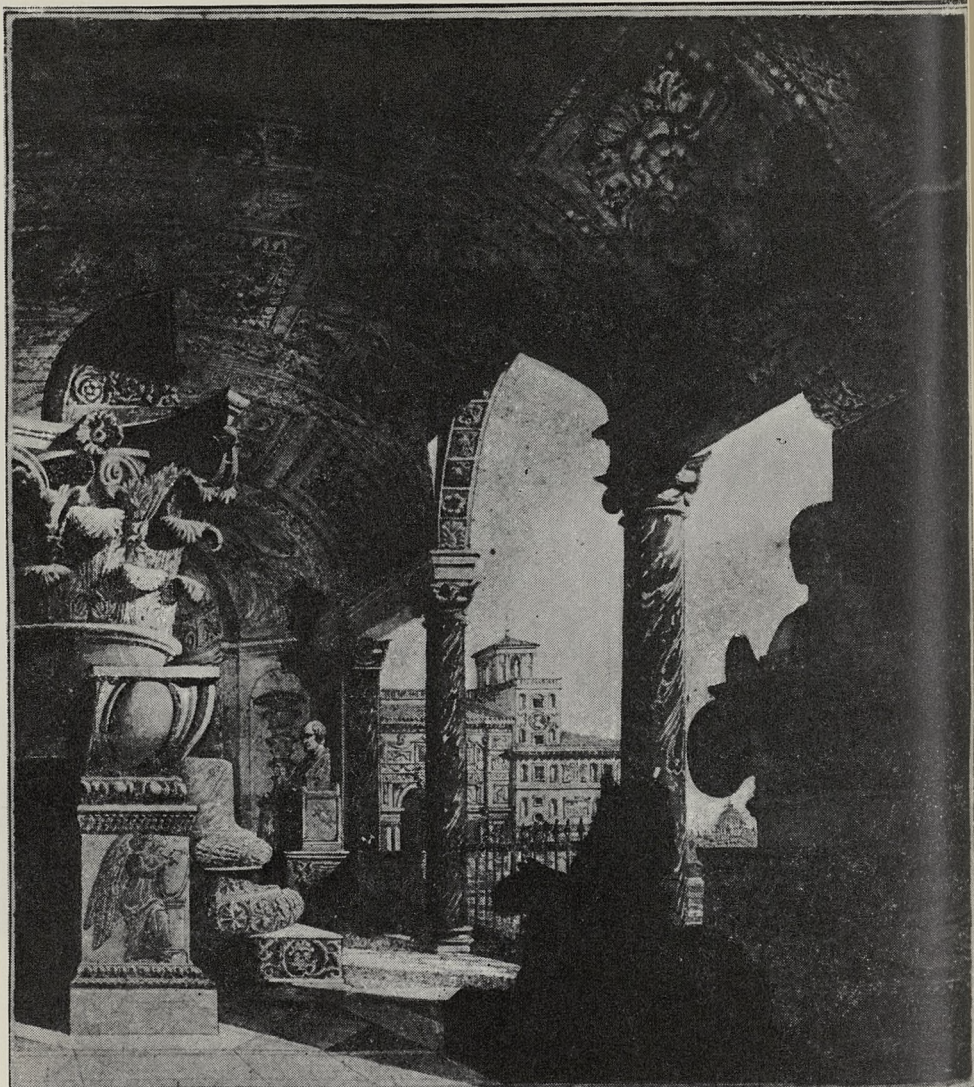
LA
FORMATION
ARCHITECTURALE
AU
DIX-HUITIÈME SIÈCLE
EN
FRANCE

378
FOR

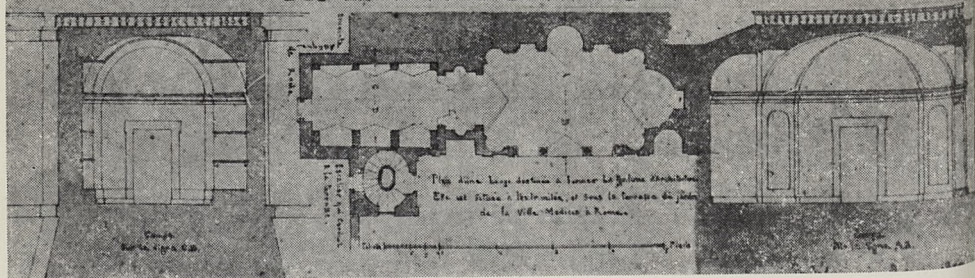
~~378
FOR
-~~

Rapport de recherche
1980

5. DERBIGNY : Vue d'une partie de la Galerie d'Architecture
projetée par M. PARIS, Rome 1809



VUE D'UNE PARTIE DE LA GALERIE D'ARCHITECTURE PROJETÉE DANS LE V. DES TINE A
 CET USAGE PAR M. PARIS PENDANT QU'IL ÉTOIT DIRECTEUR PAR INTERIM DE L'ACADÉMIE
 DES BEAUX ARTS DE FRANCE A ROME.



2. DEBEDAN: Vue d'une partie de la Galerie d'Architecture
 projetée par M. PARIS, Rome 1809.

1154

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	11
CHRONOLOGIE 1717-1819	17
ETAT ET ENSEIGNEMENT	23
• le système de l'Académie	24
• les initiatives privées	26
• révolution et continuité	27
PROFESSION ET FORMATION ARCHITECTURALE	35
• ni corporation, ni fonctionnariat	37
• une profession intégrée : les ingénieurs	40
• la réforme inachevée	44
• les compromis du XIX ^e siècle	45
PÉDAGOGIE DE L'ARCHITECTURE	61
• admissions et débouchés	62
• le corps professoral	68
• les locaux	74
• le matériel éducatif	77
• le personnage du professeur	79
• le financement des études	82
• la méthode pédagogique	85
• les concours	90
• les stages	94
EXPANSION ET VULGARISATION	109
• diffusion géographique	109
• diffusion socio-professionnelle	120

TENEUR DES COURS D'ARCHITECTURE	133
• les carences de l'Académie	134
• le cas Blondel	136
• le combat de Durand	143
BIBLIOGRAPHIE	153
• archives et documents	157
• traités et essais anciens	167
• travaux historiques et critiques	173
ANNEXES	181
• cours de l'Académie Royale d'Architecture	183
• Ecole des Beaux-Arts, Section architecture	189
• Ecole des Arts ; J.-F. Blondel	195
• Ecole Polytechnique	202
• Ecoles des Ponts et Chaussées	210
• un exemple en province, Toulouse	219
• rappel des concours d'architecture 1717-1810	223

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. GABRIEL DE SAINT-AUBIN : Blondel démontrant des machines dans l'Académie d'Architecture, 1770. (Giraudon) 4
2. DEBEDAN : Vue d'une partie de la Galerie d'Architecture projetée par M. Paris, Rome 1809. (Musée National, Besançon) 6
3. CHATILLON : Projet d'École d'Architecture. Grand Prix de la Fondation Ledoux, 1806. (Bibliothèque Nationale) . 15
4. CAMMAS : Porte d'un Arsenal. Programme pour ses élèves. (Musées Nationaux, Paul Dupuy, Toulouse) 16
5. LARSONNEUR : Château d'eau en perspective. Prix d'émulation de l'Académie d'Architecture, 1784. (Commission régionale de l'Inventaire, Paris) 32
6. DESPREZ : Le Temple d'Isis à Pompéi, état actuel. (Musées Nationaux, Besançon) 33
7. DESPREZ : Le Temple d'Isis à Pompéi, reconstitution. (Musées Nationaux, Besançon) 59

8a. 8b. ÉCOLE POLYTECHNIQUE : Disposition générale d'un village situé dans une plaine et traversé par une grande route. Projets d'élèves	60
9. DESGODETS : Plan d'un Hôtel Dieu. Traité de la Commodité de l'architecture. (Bibliothèque Nationale, Microfilms)	107
10. PEYRE : Projet de foire couverte, 1762. (Commission régionale de l'Inventaire, Paris)	108
11. DE SCOLINS : Projet d'un Trianon, 1772. Concours de l'École des Ponts et Chaussées. (Bulloz)	130
12. SEVESTRE : Projet d'un Palais de Justice, 1783. Concours de l'École des Ponts et Chaussées. (Bulloz) ..	130
13. COUDRAY : Projet de Maison Commune. (Kunstsammlungen zu Weimar)	131
14. CHERPITEL : Projet d'un pavillon à l'angle d'une terrasse, 1758. Grand Prix de l'Académie d'Architecture. (Commission Régionale de l'Inventaire, Paris)	132
15. CHALGRIN : Plan d'un Pavillon, 1758. Grand Prix de l'Académie d'Architecture. (Commission régionale de l'Inventaire, Paris)	154
16. GERANDO : Plan d'un Pavillon, 1758. Grand Prix de l'Académie d'Architecture. (Commission régionale de l'Inventaire, Paris)	154
17. COMBES : Projet d'un Pavillon. (Commission régionale de l'Inventaire, Aquitaine)	155
18. VAUDOYER : Projet de laiterie, 1792. Prix d'émulation de l'Académie d'Architecture. (Commission régionale de l'Inventaire, Paris)	156

INTRODUCTION

La France a longtemps enfermé dans les murs d'une vénérable maison tout ce qui touchait de près ou de loin à l'architecture. C'est ainsi qu'au XIX^e siècle et durant une bonne partie du XX^e, le Système des Beaux-Arts était la référence unique en matière d'architecture, aussi bien pour les architectes, les autres professionnels, l'Etat ou l'opinion publique. Sans surestimer la force d'un tel système qui suscita longtemps critiques et débats, il faut lui reconnaître l'estime internationale dont il était entouré et surtout sa remarquable pérennité : mise en place avant la Révolution industrielle, l'Ecole des Beaux-Arts est encore responsable de la formation de la plupart des architectes pratiquant en France.

Nous nous sommes intéressés à ce phénomène à l'occasion d'un séminaire d'Histoire des Sciences qui se tenait à l'Université de Montréal en 1976 (1). Notre première enquête, nécessairement sommaire, nous mena à rechercher les grandes lignes de l'enseignement de l'architecture depuis la fondation des Académies au XVII^e siècle jusqu'à nos jours. La première découverte fut de taille : il ne semblait pas exister de recherche exhaustive dans ce domaine spécifique où se rencontrent les problèmes pédagogiques et les concepts de l'architecture. Nous avons remarqué un plus grand intérêt pour ces problèmes dans les pays anglo-saxons (cf. les études de Pevsner...) ou pour d'autres disciplines tels que la science des ingénieurs ou de la médecine.

Le second défi qui se posait à nous résidait dans l'ampleur de la documentation à réunir : celle-ci était d'autant plus difficile que le cadre général manquait pour l'organiser. Il fallut donc

(1) Brigitte SCHROEDER : la Science et l'Etat aux XIX et XX^e siècles. Institut d'Histoire de Socio-politique des Sciences.

restreindre le champ d'investigation dans l'espoir d'y apporter un minimum de clarté. L'appel d'offre 1976 de recherche architecturale du CORDA fournit le cadre approprié pour mener une recherche qui se prêtait mal aux études d'architecture ou de l'Université.

Restait à délimiter avec précision notre nouveau sujet de recherche. Mes aptitudes personnelles me poussaient plus à cerner à une époque donnée un problème global plutôt qu'à rechercher dans une longue évolution de transformation de ce problème. Le choix d'une époque relativement homogène nous amena à hésiter entre le XIX^e siècle et le XVIII^e. Il est difficile de ne pas porter de jugement de valeur sur ces deux périodes à partir du moment où l'on reconnaît que la première chance de réussite d'une recherche réside dans l'attraction exercée par le sujet sur le chercheur.

Le XIX^e siècle, celui du Système des Beaux-Arts, nous paraissait alors manquer de complexité. Sans doute se résumait-il souvent à un débat « pour » ou « contre » les Beaux-Arts, débat pour lequel nos penchants personnels auraient apporté un élément supplémentaire de subjectivité.

Le XVIII^e siècle et son aboutissement révolutionnaire nous semblaient remplis d'initiatives variées et parfois d'éclectisme qu'il était impossible de regrouper sous le concept de Système Académique dominant.

Le XVIII^e siècle apparaissait comme le creuset dans lequel les idées les plus variées se confrontèrent. Ce choix s'imposa donc rapidement et les dates limites de l'étude furent aussitôt déterminées. Nous allions débiter en 1717 autour d'une Académie d'Architecture légalement confirmée mais en plein désarroi quant à sa mission. Nous finissions en 1819 à l'aube d'un règlement de l'Ecole des Beaux-Arts qui fixait l'avenir et marquait plus symboliquement la fin des hésitations des années 1800.

Il nous fallait enfin préciser le fond même de notre sujet d'étude. L'enseignement donné aux architectes limitait le sujet et ses développements. Il ne s'agit pas de s'arrêter aux seuls architectes dont la profession est encore mal définie. C'est donc de l'architecture qu'il s'agira, qu'elle soit parlée, écrite ou dessinée par des professionnels, des amateurs, des « décideurs », des artisans... Quant à l'enseignement, on ne l'enferme pas dans les écoles, il faut l'étendre à toutes les formes d'apprentissage, voyage, musée, conférence, concours...

Ainsi se forme pour les besoins de l'étude ce concept provisoire de formation architecturale, un simple outil de travail qui

ne résistera sans doute pas à l'analyse conceptuelle.

Si l'on parvient à échapper à la lourdeur de certaines des pages qui vont suivre, on pourra découvrir ce qui fait l'intérêt d'une telle étude.

— Un éclairage nouveau sur les rapports de l'Etat et de la formation architecturale. Pris entre l'optique productiviste — les grands travaux — et la nécessité d'orienter les images architecturales — la Place Royale — l'Etat devra arbitrer entre ceux qu'il place sur le même terrain : les tous récents ingénieurs des Ponts et Chaussées et les Architectes du Roi.

— Les traces de la vitalité de l'initiative privée en matière d'enseignement : Académies municipales, Société des Arts, Musée et surtout la très complète Ecole des Arts de J.-F. Blondel dont l'aventure sera analysée. Ce sont là les premiers exemples d'Ecole spéciale, ou d'Ecole pratique de l'Architecture qui occuperont bien des projets du XIX^e siècle.

— Les projets d'enseignement mis sur pied pendant la Révolution et les idées qu'ils contiennent : Expositions publiques, descriptions d'architecture, débats dans la presse, placent les questions devant l'opinion publique.

Au-delà de ces éléments dans lesquels on voit l'annonce de comportements généralisés par la suite, l'étude s'attache à détailler la pratique quotidienne des cours d'architecture. A partir de renseignements d'archives, on souhaite donner des exemples vivants et concrets relatifs aux cours et à tout ce qui les conditionne, comme le choix des professeurs, leur personnalité, le financement et la sélection... Il est aussi fait état de la dispersion géographique des sources d'enseignement. Résultat d'initiatives individuelles, cette dispersion sera par la suite structurée, organisée, voire contenue par un état de nouveau centralisateur.

Enfin, on ne pourrait éviter une approche plus théorique du contenu des cours d'architecture. Il ne s'agit là que d'une modeste contribution à des études françaises et surtout étrangères menées sur chacun des grands enseignements. On s'est donc contenté, à travers une analyse comparative, de montrer comment l'enseignement devient à cette époque le lieu privilégié de l'évolution des théories de l'architecture. Comment ne pas remarquer que les grands professeurs sont aussi théoriciens et chercheurs et qu'ils ne bâtissent pour ainsi dire pas ?

Il faut demander au lecteur de ne pas juger du genre même de l'étude, ni dépouillement d'archives, ni analyse conceptuelle,

mais plutôt entre les deux, restant provisoirement à l'écart des interprétations qui se développent avec succès en matière d'histoire des théories architecturales.

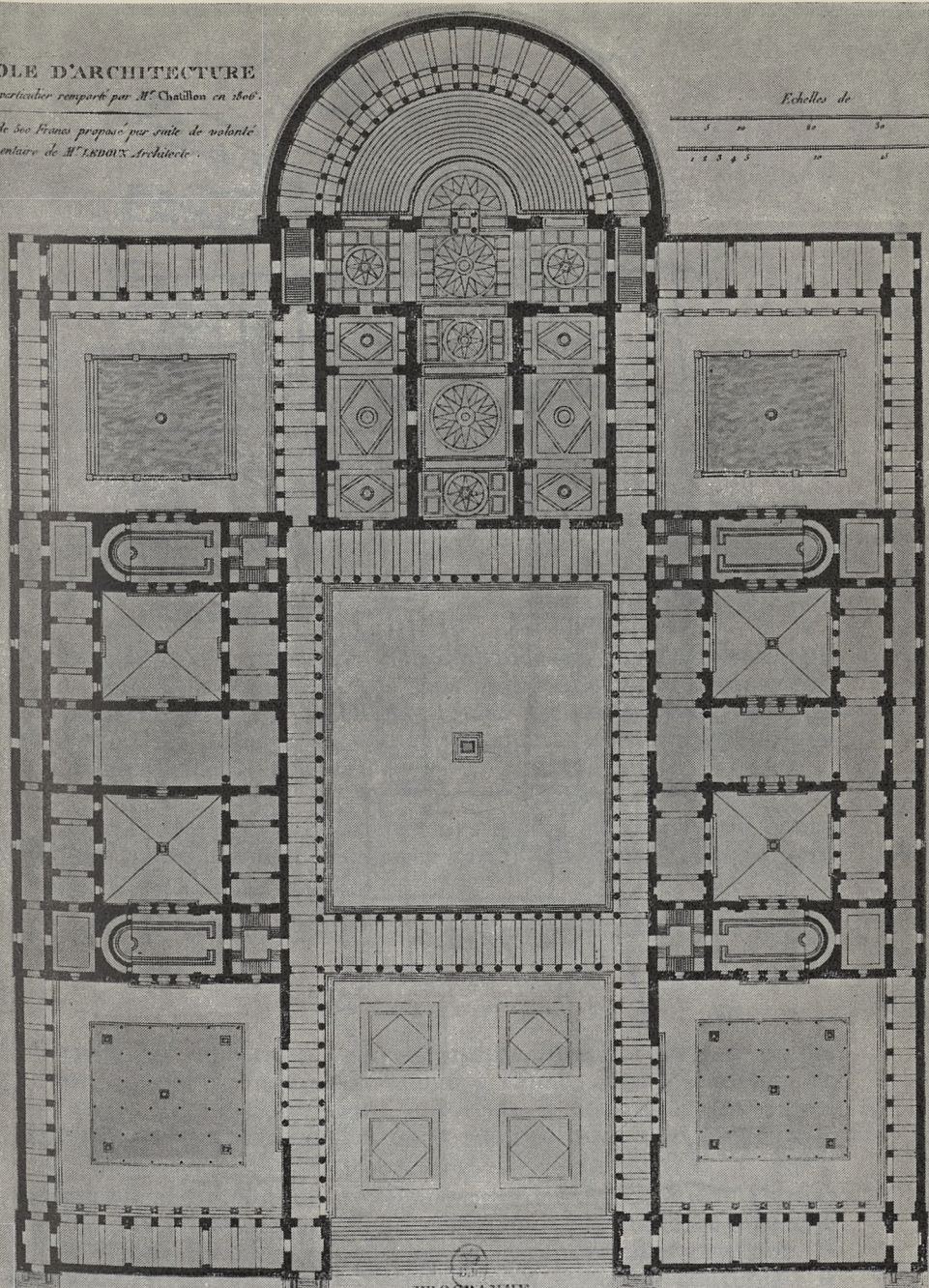
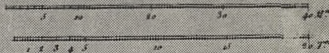
Le lecteur — et l'auteur — de la recherche devraient en tirer au moins un bénéfice : celui de se situer autrement dans le grand débat actuel de l'enseignement de l'architecture. Que certaines questions aujourd'hui sans réponse aient déjà été formulées au XVIII^e siècle peut nous pousser à nous en détourner, ou bien à dialoguer aussi avec ceux qui dans le passé se les sont posées.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

Prix particulier remporté par M. Chatillon en 1806.

Prix de 300 Francs proposé par suite de volonte
testamentaire de M. LEDOUX Architecte.

Echelles de

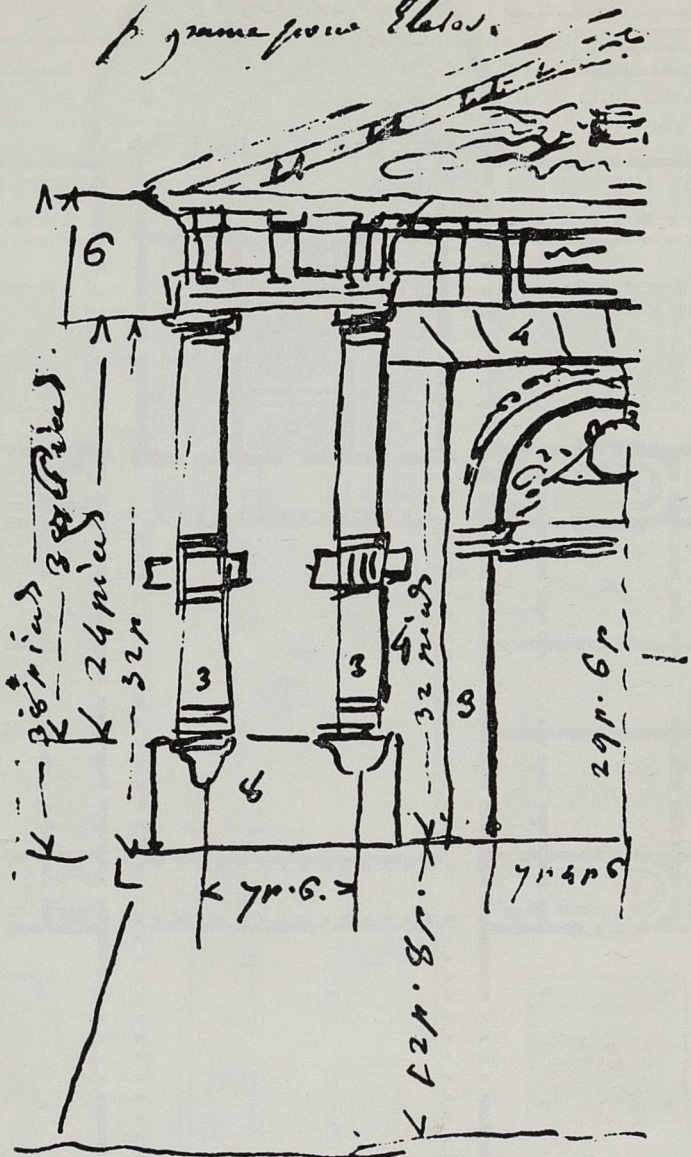


PROGRAMME

Une École d'Architecture avec plantations et jardins pour les expériences Il y aura une grande et plusieurs autres cours, des salles pour les différentes études, les Concours, une galerie d'architecture, des modèles, une bibliothèque, salle d'exposition, salle de distribution solennelle des prix, ornée des bustes des grands maîtres.
Au 1^{er} étage, logements de professeurs, loges, archives, concierges. Le tout sur un terrain de 20,000 Mètres de superficie.

3. CHATILLON: Projet d'École d'Architecture. Grand Prix de la Fondation Ledoux, 1806.

Porte d'arsenal
 Programme pour élèves.



4. CAMMAS: Porte d'un Arsenal.
 Programme pour ses élèves.

CHRONOLOGIE 1717-1819

1717

L'Académie d'Architecture est confirmée par des Lettres Patentes du Roi. Elle était autrefois sous la responsabilité personnelle du Surintendant des Bâtiments : elle est maintenant sous la protection du Roi qui en choisit les membres sur propositions des Académiciens.

Un professeur royal d'architecture donne au Louvre un cours qui est théoriquement supervisé par l'Académie. C'est le seul cours public d'architecture.

1720

Règlement du Grand Prix en architecture. Il devient annuel et doit donner accès au pensionnat à Rome, dans l'Académie de France à Rome. Seuls sont autorisés à concourir les élèves patronés par un académicien ou par le professeur de l'Académie.

Desgodets est nommé professeur royal d'architecture. Durant ses dix années de cours il s'efforce d'étendre le domaine enseigné au XVIII^e par François Blondel et de le rendre plus pratique. Il enseigne en particulier la distribution et les us et coutumes. Il laisse des manuscrits qui seront utilisés tout au long du siècle. Desgodets fut élève de l'Académie, pensionnaire à Rome puis contrôleur des Bâtiments du Roi.

1730

Création de la Société des Arts du Comte de Clermont. Dès cette date, les Académies ne sont plus seules ; des solutions alternatives vont se développer par la suite à l'image de la Société des Arts qui comprenait plusieurs architectes.

1739

Ouverture du premier cours d'architecture de Jacques-François Blondel à Paris. Blondel offre ainsi un enseignement de remplacement à côté de celui de l'Académie jugé défaillant. Transformé en cours public en 1743, puis étoffé par la suite, son cours devient le centre de l'École des Arts qui fonctionnera encore quelques années après sa mort survenue en 1774.

Blondel, graveur et théoricien de l'architecture, sera le pédagogue le plus connu en province et hors des frontières. Il devient professeur royal au Louvre en 1762.

1740

Ouverture de l'École de Dessin de Rouen sous Descamps. C'est la première école du genre en province. Cette école gratuite se place sous l'autorité de l'Académie de Rouen et réunit des enseignements de mathématiques, géométrie et anatomie. Ce modèle est imité par la suite dans plusieurs dizaines d'autres villes de France. L'École de Rouen formera des architectes et des ingénieurs et sera la première école de province à envoyer un élève-architecte à l'Académie de Rome.

1747

Fondation de l'École Royale des Ponts et Chaussées sous Trudaine et Perronet. Elle sera confirmée par Turgot en 1775. L'école forme les ingénieurs des Ponts et Chaussées au Bureau des Plans à Paris. Les cours sont donnés à l'extérieur ; celui d'architecture est confié à l'École des Arts de Blondel. Les concours sont jugés par des Inspecteurs des Ponts et des Architectes du Roi. Les compétences architecturales des ingénieurs seront reconnues par l'édit de 1780 qui leur confie toutes les constructions publiques.

1748

Fondation de l'Ecole Royale du Génie à Mézières. A cette date, les corps des Bâtiments, des Ponts et du Génie ont chacun leur école particulière où l'on enseigne l'architecture. La nouvelle école du Génie est très sélective. Son expérience particulière servira de base à l'organisation de l'Ecole Polytechnique en 1794.

1767

Ouverture de l'Ecole Royale Gratuite de Dessin de Bachelier. Pour la première fois l'architecture y est enseignée au niveau primaire par des élèves de l'Académie d'Architecture. On y traite du dessin d'architecture mais aussi de mathématiques, de géométrie et de coupe des pierres. On retrouve par la suite des élèves de Bachelier à l'Ecole d'Architecture, à l'Ecole des Ponts et Chaussées, à l'Ecole Militaire et à l'Académie de France à Rome. L'Ecole survit à la Révolution ; elle deviendra l'Ecole des Arts Décoratifs.

1780

Cours d'architecture de Boullée à Paris. Ce cours privé va influencer la génération des architectes révolutionnaires comme l'avait fait celui de Legeay en 1742 et comme le fait aussi celui de Peyre, rue Boucher à Paris. Ils se situent en marge d'un académisme restreint et leurs vues dépassent largement les conditions de leur époque.

1793

Cette année voit la disparition de tous les corps constitués, qu'ils soient consacrés à l'enseignement ou aux métiers. Corporations, Ecoles Militaires et Académies sont supprimées. Le corps des Ponts et Chaussées est respecté. A l'Académie d'Architecture, les critiques émises par les élèves et les académiciens n'étaient pas très importantes. Après sa fermeture, administration centrale et professeurs s'efforcent de maintenir l'enseignement au Louvre. David Le Roy rétablit un jury pour juger les concours d'architecture.

1794

Fondation de l'Ecole Nationale des Travaux Publics sous Lamblardie. Le projet initial consiste à y réunir tous les enseignements et à supprimer les écoles spéciales. Des éléments de l'Ecole Royale du Génie et de l'Académie d'Architecture y sont regroupés. La nouvelle école peut former des architectes mais l'absence d'une école d'application pour l'architecture ne tarde pas à se faire sentir.

1806

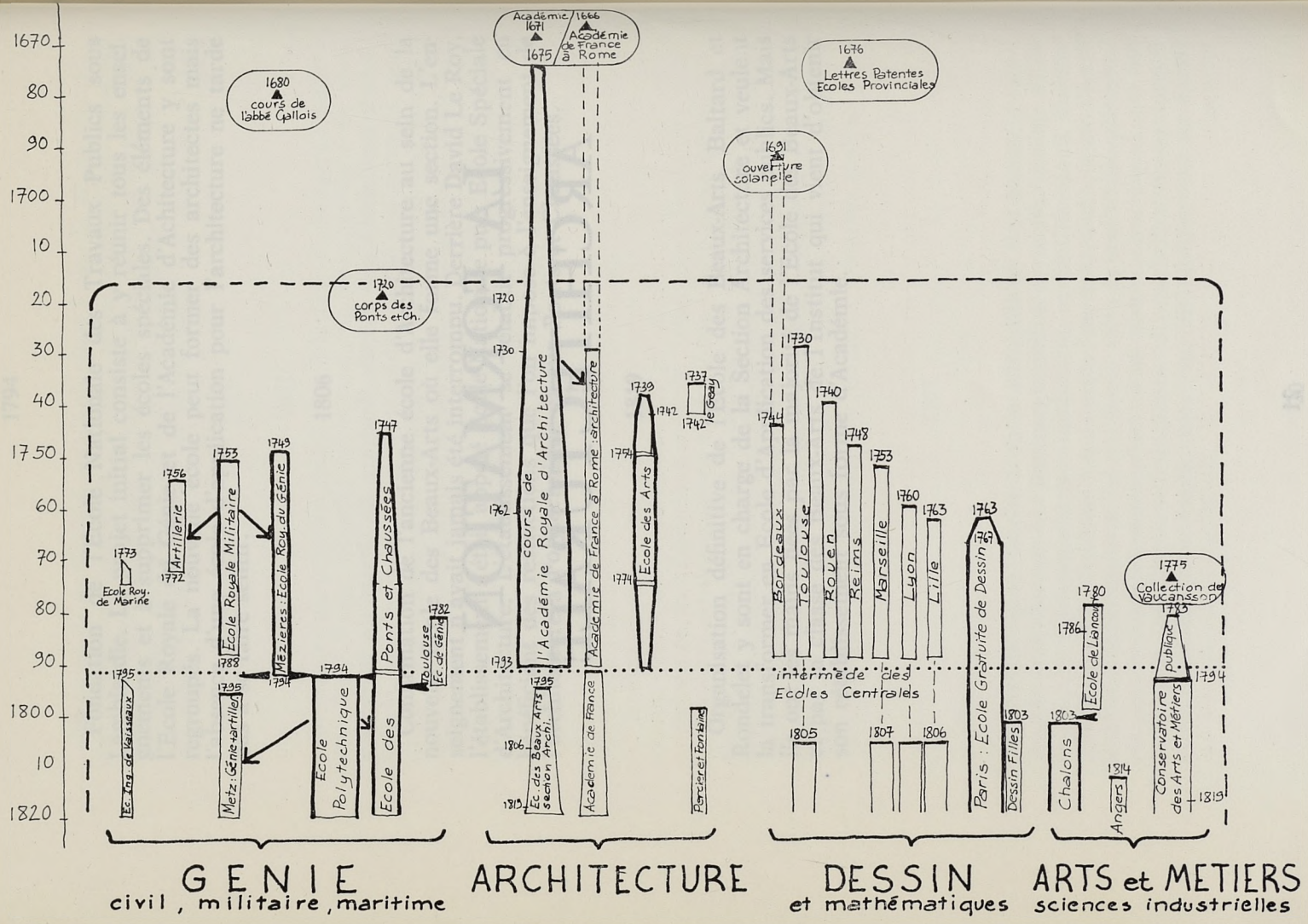
Confirmation de l'ancienne école d'Architecture au sein de la nouvelle Ecole des Beaux-Arts où elle forme une section. L'enseignement n'avait jamais été interrompu. Derrière David Le Roy, l'établissement s'était appelé Ecole Nationale puis Ecole Spéciale d'Architecture. L'établissement se rétablit progressivement en bénéficiant des restrictions que l'on impose à l'enseignement de l'architecture à Polytechnique et aux Ponts et Chaussées.

1819

Organisation définitive de l'Ecole des Beaux-Arts. Baltard et Rondelet y sont en charge de la Section Architecture et veulent la transformer en Ecole d'Application des services publics. Mais ils ont les mains liées par la majorité de l'Ecole des Beaux-Arts et par la classe des Beaux-Arts de l'Institut qui vient d'obtenir son rétablissement sous forme d'Académie.

LA FORMATION ARCHITECTURALE

Est-il d'ailleurs nécessaire pour former des écoles publiques à grands frais ? N'est-il point le moyen plus simple de compter sur le nombre, sur l'ambition et le mérite des artistes. L'expérience ne prouve-t-elle pas que les formes en les *protegeant*, en les *employant* et *valorisant* par le *Etat* ? Ne se rappelle-t-on pas en particulier qu'avant que le goût des Travaux Publics eut autant pris dans la Province, on connaissait très peu d'amateurs de Génie, très peu d'architectes, très peu de cultivateurs des Arts ? Mais de plus, que l'on veut paraître s'être fixé dans toutes nos administrations, et que les



GENIE
civil, militaire, maritime

ARCHITECTURE

DESSIN
et mathématiques

ARTS et METIERS
sciences industrielles

L'ETAT ET L'ENSEIGNEMENT

Le XVIII^e siècle est peut-être le siècle de l'Education comprise au sens moderne du terme. De philosophique qu'il fut durant de longues années, le débat engagé vers 1750 commença à prendre rapidement une tournure plus pratique. L'Instruction Publique devint le pivot des changements législatifs introduits par la Convention et les successeurs des Conventionnels. L'intervention de l'Etat dans l'enseignement ne débute pas toutefois à la Révolution. Divers modes d'interventions étaient déjà pratiqués sous l'Ancien Régime, et particulièrement en ce qui concerne l'enseignement supérieur, et donc l'enseignement de l'architecture. Le débat sur l'indépendance de l'enseignement est donc ouvert bientôt dans le siècle, la Révolution faisant seulement resurgir des concepts et des propositions qui se sont échelonnés tout au long du XVIII^e siècle.

Pour la question qui nous concerne, celle de l'enseignement artistique et professionnel, partisans et adversaires de l'intervention étatique, vont annoncer très tôt leurs positions. Celles-ci sont largement dépendantes des conditions historiques particulières de l'époque, c'est-à-dire par exemple de l'évolution du cours de l'Académie d'Architecture qui devrait jouer le rôle de modèle.

« Est-il d'ailleurs nécessaire pour exciter l'émulation, de former des écoles publiques à grands frais ? N'est-il point un moyen plus simple de compter sur le nombre, sur l'ambition et le mérite des artistes. L'expérience ne prouve-t-elle pas qu'on les forme en les *protégeant*, en les *employant* et *améliorant leur état* ? Ne se rappelle-t-on pas en particulier qu'avant que le goût des Travaux Publics eut autant pris dans cette Province, on connaissait très peu d'amateurs de Génie, très peu d'artistes et très peu de cultivateurs des Arts ? Mais depuis que ce goût paraît s'être fixé dans toutes nos administrations, et que les

ingénieurs sont devenus plus nécessaires, ne se sont-ils pas multipliés à leur tour, et ne se sont-ils pas mis en état de remplir avec satisfaction le service des Travaux Publics et la Direction qu'on leur a confiée ?

» Cette épreuve ne combat-elle pas la manie des écoles publiques ? Ne démontre-t-elle pas que pour former des artistes, il suffit de les employer, de leur faire désirer du succès dans cet art, de les protéger, de les honorer et de les récompenser ?

» Pénétrons-nous bien de ces vérités... et nous devons être assurés du zèle et de l'activité des citoyens à se former à la connaissance et à la pratique des arts. » (1).

Cet avis est formulé en 1784 au moment de l'enquête menée par les Etats du Languedoc sur les écoles d'architecture de Toulouse et de Montpellier. Il pose en termes pratiques la question que nous devons traiter. Revenons donc aux origines du système d'enseignement que nous étudions.

LE SYSTÈME DE L'ACADÉMIE

Les professeurs de l'Académie d'Architecture, comme son Directeur, sont nommés par le Surintendant des Bâtiments du Roi ; ils sont payés par lui ; le nombre des élèves officiels est contingenté en fonction du nombre d'académiciens ; le Surintendant se réserve le droit d'ajouter ses propres élèves, de refuser le séjour à Rome à un lauréat du Grand Prix ou d'y envoyer la personne de son choix comme bon lui semble. C'est dire qu'en accédant au statut d'art libéral, l'architecture et son enseignement ont quelque peu perdu de leur indépendance vis-à-vis du pouvoir. Quelque temps avant d'émigrer, d'Angiviller, le Directeur Général des Bâtiments, va rappeler les principes sur lesquels il se base :

« L'Académie qui ne doit son enseignement gratuit qu'à des sujets qui savent le mériter par leur manière d'exister vis-à-vis de l'Académie... » (2).

Les Lettres Patentes de 1776 précisent de leur côté :

« Afin que la doctrine contenue dans le cours d'architecture soit plus sûrement conforme aux vrais principes de l'art et du goût, il sera lu et approuvé par l'Académie » (2).

L'Académie possède également un droit de censure sur les publications des académiciens ; c'est pour garder son indépendance que J.-F. Blondel fera publier son cours en 1771 sans nom d'auteur, comme étant les notes prises par un élève dans l'Ecole des Arts vingt ans plus tôt, c'est-à-dire avant qu'il ne devienne académicien (3).

Comme on le voit, le système d'enseignement officiel de l'architecture est soumis à un contrôle rigoureux.

C'est dans les années 1750 que des éléments nouveaux donnent la preuve d'une modification sensible de la politique de l'Etat vis-à-vis de la formation des professionnels du cadre bâti. Depuis l'établissement du Corps des Ponts et Chaussées en 1720, le pouvoir s'acheminait lentement vers la fonctionnarisation de tous les professionnels assurant la maîtrise d'œuvre des Bâtiments et des Travaux Publics.

Un nouveau modèle d'Ecole est donc apporté en 1744 par la création de l'Ecole Royale des Ponts et Chaussées. Cette nouvelle organisation est totalement intégrée à l'appareil administratif et toute la formation y est réglée suivant les filières hiérarchiques habituelles. Passage d'une classe à une autre, admission, rémunération des stages, médailles de concours sont soumis à cette autorité. Mais les professeurs restent totalement extérieurs à l'organisation. Ils sont libres, payés par les élèves ou par des bourses gouvernementales : l'Ecole ne fait que les agréer, sans les intégrer. On est maintenant en présence d'un système où l'Etat sanctionne la formation des élèves, en assure l'émulation par des récompenses, mais laisse une grande liberté à l'enseignement proprement dit, changeant ainsi la politique annoncée au siècle précédant par l'organisation du cours de l'Académie d'Architecture.

Ce changement notoire devait avoir des répercussions du côté de la formation des architectes. En 1750, les cours de l'Académie ne sont plus très prisés. Le succès et l'autorité d'un François Blondel ne sont maintenant que souvenirs.

L'année 1740 voit s'achever le professorat de De Courtonne qui avait duré dix ans. De Courtonne est un de ces professeurs obscurs, architecte sans gloire et médiocre théoricien, spécialiste de la perspective, il ne parvient pas à poursuivre l'œuvre de conceptualisation de l'architecture entreprise par François Blondel et Desgodets.

LES INITIATIVES PRIVÉES

En cette même année, Jacques-François Blondel ouvre un cours d'architecture en ville. Comme il s'était fait connaître par ses publications dès 1737 et 1738 (4), son cours prend rapidement une certaine importance, au détriment de celui de l'Académie. Ceci lui permet de demander en 1742 au Lieutenant de Police l'autorisation d'ouvrir un cours public ; on sait que la réponse fut négative, Gabriel, directeur de l'Académie, revendiquant à cette occasion le privilège du cours public.

Les événements qui suivent montrent la rapidité du changement. Gabriel meurt trois mois après ce refus ; il est remplacé par son fils dont la compétence ne s'étend plus aux Ponts et Chaussées. L'administration exerce des pressions sur l'Académie et son nouveau directeur pour qu'ils autorisent le cours de Blondel ; ceci est fait en bonne et due forme en mai 1743. Cette publicité conforte encore l'Ecole de Blondel dont le prestige dépasse les frontières. Lorsque Trudaine organise l'Ecole des Ponts et Chaussées en 1747 avec l'aide de Perronet, Blondel est immédiatement agréé comme professeur d'architecture, et ce bien avant qu'il ne débute son enseignement à l'Académie.

Complété la même année, le cours de Blondel, enrichi d'autres enseignements, devient le pivot de l'Ecole des Arts. En 1750, le Roi accorde 2.400 livres de bourses pour permettre aux meilleurs élèves des Ponts d'y étudier. En 1753, ce sont six bourses et une gratification supplémentaire de 2.400 livres (5).

Voilà donc un cours d'architecture privé agréé par l'administration des Ponts et Chaussées et subventionné par celle des Bâtiments. Les sommes accordées annuellement à Blondel dépassent maintenant celles consacrées à l'enseignement officiel à l'Académie d'Architecture.

D'autres cours libres ouvrent à Paris, à tel point que Lorient propose en 1762 à l'Académie de leur abandonner l'enseignement des Ordres d'architecture. En 1766, l'Ecole Royale Gratuite de Dessin confie son administration à un Conseil réunissant les actionnaires parmi lesquels l'Etat ne représente qu'une faible part.

Les Ecoles Académiques de Province créées cent ans après les Académies parisiennes, vont largement faire appel au mécénat pour suppléer à la faiblesse des financements traditionnels de la ville et du gouvernement provincial. Le Bureau qui les administre laisse souvent la majorité des sièges à ces « Académiciens-Amateurs » que sont les financiers (6). Le fait que plu-

sieurs Académies de Province soient « pluridisciplinaires » rend la tutelle de l'administration parisienne plus difficile et ce, malgré la déclaration du Roi de 1777. Si les Ecoles Académiques disposent d'une plus grande liberté que leurs sœurs parisiennes, elles font moins appel au système de patronage pour l'enseignement ; les professeurs sont quelquefois choisis par concours et les élèves admis aux Prix, non sur recommandation d'un académicien, mais sur présentation d'un certificat d'assiduité aux cours et après examen dans les disciplines théoriques (7).

Dans le même esprit, les établissements connus sous le nom de Musée ou Lycée qui ouvrent à partir de 1780, ne font appel qu'au financement privé. En 1784, le Musée de Monsieur s'appuie sur ses 650 souscripteurs. Leur objectif est d'échapper à la tutelle administrative qui se resserre sur les Académies (8).

A l'Académie d'Architecture, les positions de l'administration et des architectes se crispent et provoquent le maintien de la situation antérieure. Plusieurs conflits opposent le Corps à la Surintendance des Bâtiments, celle-ci désirant le réduire au fonctionnariat à l'exemple de celui des ingénieurs. A l'autorité tatillonne d'Angiviller, les académiciens opposent leur inertie. Au niveau du cours d'architecture, on remarque la désaffection des élèves dès la fin du professorat de Blondel et encore sous celui de Le Roy. Ils ne se présentent à l'Académie que pour concourir malgré les règlements répétés concernant l'assiduité obligatoire. Ces élèves fréquentent les cours privés et ceux de l'Académie de Peinture comme il est attesté plusieurs fois (9). A l'Académie de Peinture, le choix du professeur est plus aisé car ceux-ci sont nombreux ; ils ne sont pas imposés par l'administration comme à l'Académie d'Architecture. La suppression de l'Académie Saint-Luc en 1777 et de nouvelles sources de financement privé avaient d'ailleurs permis un renouveau de l'activité des peintres et sculpteurs enseignants (10).

RÉVOLUTION ET CONTINUITÉ

Lorsque l'édifice hétéroclite de l'Ancien Régime fut rasé, les idées directrices avaient de nouveau évolué. Quand le pouvoir était encore aux Jacobins et au Comité de Salut Public, la tendance favorable à la liberté de l'enseignement dominait ; c'est l'époque de la suppression définitive des Académies, août 1793. Mais les décrets ne suffirent pas : des membres de l'Académie de Peinture continuent à enseigner jusqu'en 1798, et David Le Roy, le professeur de l'Académie d'Architecture, maintient son cours

et forme rapidement un jury destiné à poursuivre la distribution des prix. Les membres sont presque tous d'anciens académiciens ou anciens élèves de l'Académie (11).

Après le revirement thermidorien, on en revient à une idée d'intervention de l'Etat dans l'enseignement. Lakanal fait admettre le principe des trois niveaux de l'Instruction Publique. Il assure la nomination des premiers membres d'un Institut de France qui reprend en fait la classification professionnelle des anciennes académies en écartant les projets plus novateurs. Pour l'architecture, il choisit Gondouin et De Wailly, architectes déjà âgés, anciens élèves de l'Académie, académiciens rompus au fonctionnement de l'ancien système. L'idée d'autogestion des jurys d'architecture, réclamée par les concurrents de plusieurs compétitions sous la Convention, fait place à une organisation hiérarchisée ayant l'Institut à sa tête (12).

La situation est encore conflictuelle. Les institutions n'atteindront pas la stabilité recherchée avant la période de l'Empire.

Lors de la suppression des Académies, les ingénieurs proposaient la réunion des trois corps du Génie Militaire, des Ponts et Chaussées et des Bâtiments Civils et donc l'intégration des architectes (13). Les circonstances sont telles que les architectes gardent finalement leur indépendance, avec la bénédiction du Ministre de l'Intérieur qui demande au Comité de Salut Public de maintenir l'Ecole d'Architecture du Louvre.

L'idée de réunion n'est pas abandonnée pour autant puisque l'architecture est enseignée à Polytechnique et dans les Ecoles Centrales organisées en 1795. L'Etat tolère donc deux filières : celle des ingénieurs avec la chaire d'architecture des écoles Polytechniques et des Ponts et Chaussées, et celle des architectes avec le Conseil des Bâtiments Civils, la classe des Beaux-Arts de l'Institut formée d'anciens académiciens de l'Ecole Nationale d'Architecture avec les anciens professeurs de l'Académie. Ceux-ci sont payés sur un fonds spécial confié au Ministre de l'Intérieur pour faire fonctionner d'anciens établissements de la Maison du Roi (14).

La concurrence qui s'était établie entre cours de l'Académie et système des Ponts et Chaussées sous l'ancien régime, se maintient après la Révolution avec la complicité et même l'aide matérielle du gouvernement. Voilà un exemple rare de pérennité des groupes sociaux-professionnels et des institutions, à travers les épreuves d'une histoire politique mouvementée. Le Code Civil maintient la confusion entre architectes et entrepreneurs alors qu'au même moment l'administration impériale ne fait plus appel aux architectes que pour la décoration des monuments

publics, la direction des travaux étant confiée d'office aux ingénieurs.

Il faut attendre 1806 pour que l'Ecole d'Architecture se trouve placée sous la Tutelle de l'Ecole de Peinture. Le hasard fait que, partageant les mêmes locaux, les enseignants d'architecture se voient rattachés à l'administrateur de l'Ecole des Beaux-Arts, reproduisant ainsi la classification adoptée par l'Institut. Les professeurs sont nommés par Napoléon sur proposition du Conseil de l'Ecole. Les prix sont jugés par les membres de la classe des Beaux-Arts de l'Institut où l'on retrouve les quelques architectes favorisés par les commandes du gouvernement.

On peut expliquer cette réunion de l'enseignement de l'architecture à celui des Beaux-Arts de différentes façons ; la première serait d'abord de faire référence au passé, aux Académies des Arts en Province par exemple ; une autre est de constater qu'il n'y a plus pendant longtemps d'architecture de prestige en France, mais seulement une nouvelle décoration architecturale et des restaurations de monuments.

« Il se forme de nouveaux élèves, mais sans appui, sans encouragements, et ces jeunes gens ne voyant plus d'espoir de monuments, ne visèrent qu'aux détails qui offraient encore quelques ressources. On s'appliquera donc plus alors au dessein d'arabesque, d'orphèverie, d'ébénisterie, de vignète, de papier décoré, de broderie et de bijou qu'à celui de la grande architecture » (15), écrit Vaudoyer en 1806.

Le maintien des deux enseignements de l'architecture résulte donc peut-être d'une répartition du savoir entre décoration et composition. On sait que Durand se refuse à enseigner la décoration à l'Ecole Polytechnique et que Dufourny, le successeur de Le Roy à l'Ecole des Beaux-Arts, se limite aux parties décoratives des édifices. Il n'y a plus qu'un simulacre de concurrence entre écoles d'ingénieurs et écoles des beaux-arts, celles-ci étant établies en fait sur une division du savoir (16). Il faudra les efforts de plusieurs générations d'architectes pour en arriver à une redéfinition du rôle de maître d'œuvre des architectes, à leur réintroduction dans le processus des constructions publiques et à une limitation du rôle des ingénieurs. Dans ce domaine, l'Etat s'est toujours fait prudent et secret, laissant les rapports de force jouer presque librement entre deux classes sociales professionnelles.

NOTES

(1) in : Archives départementales de l'Hérault : Ecoles de Génie, 1784 : C 4681.

(2) in : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris : 1913.

(3) cf : PROST (A.). — J.-F. Blondel et son œuvre./ Metz : 1860.

(4) cf : BLONDEL (J.-F.). — De la distribution des maisons de plaisance./ Paris : 1737-1738.

(5) cf : BLONDEL (J.-F.). — Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture./ Paris : 1754.

(6) A Orléans, les « Associés-Titulaires » fournissent 1 200 livres par an, soit 43 % du budget. A Bayonne, en 1779, les Amateurs occupent six des douze places du Bureau d'administration de l'Ecole Académique.

(7) Le Règlement de la Société des Beaux-Arts de Toulouse donne quelques exemples de pratiques admises en 1749, mais qui seront toujours rejetées à l'Académie d'Architecture de Paris.

« La Société permettra aux Elèves les plus capables d'entrer dans les Assemblées du mois, pour entendre les Analyses : ils y assisteront debout, et se retireront quand elles seront finies. » (Chap. II, Art. III, page 15).

1757 : « Ceux qui voudront concourir pour les prix d'architecture.. seront asujettis à l'examen, en pleine Académie, sur la géométrie et sur la perspective ». (Art. II).

1757 : « Lorsqu'un sujet se présentera pour remplir une place d'artiste.. si c'est un architecte, il fera le plan, les élévations et la coupe d'un sujet de son art, qui lui sera proposé par les commissaires ; de plus, il sera examiné par l'Académie sur les différentes parties de cet art, relatives à l'exécution. » (Art. VI)

1757 : « Les places de professeurs de Sculpture, d'Architecture, de Géométrie et de Perspective ne s'obtiendront que par concours. » (Art. VIII).

Statuts et Règlement pour l'Académie de Bordeaux, 1780, Bibliothèque municipale, MS 1234.

Art. 19 : La place de professeur est mise au concours devant l'Académie sur un morceau choisi par elle. Seuls les adjoints peuvent concourir.

(8) cf : Musée de Monsieur, Paris, 1781-1785, Société du Musée de Bordeaux, 1783-1793, Projet de Musée à Toulouse, 1784.

(9) Plusieurs architectes entrent à l'Académie de Peinture comme de Wailly en 1771 et Clérisseau en 1779. Tous deux sont d'anciens grands Prix d'architecture ayant séjourné à Rome.

(10) L'Académie d'Architecture ne profitera jamais de sources de financement privé pour accroître ses activités. Au contraire, elle achève sa vie à côté d'une multitude de cours d'architecture privés dirigés par des non-académiciens :

Daubenton, Deternières, Dumont (C.), Dupuis, Favre, Lucotte, Malhortie, Pauseron, Raux, Servandoni, Silvy.

(11) Le gouvernement distingue alors les anciens rôles de l'Académie. S'il s'oppose à la reconstitution de sociétés professionnelles indépendantes, il reconnaît l'utilité d'un enseignement public :

« L'Ecole d'architecture est d'une très grande utilité, et n'avait d'autres inconvénients que ceux que les abus généraux et inséparables du régime académique y avait introduits. »

Le Ministre de l'Intérieur au Comité d'Instruction publique le 24 août 1793.

(12) L'Institut va s'efforcer de rétablir le pouvoir de décision des architectes dans les jurys d'architecture, c'est-à-dire de combattre les tentatives de jury populaire ou pluri-disciplinaire réclamé par de nombreux concurrents.

Juillet 1794 : Jury politique proposé par David ;

Octobre 1799 : Les concurrents du concours de Bordeaux réclament un jury élu par eux-mêmes.

(13) cf :

a) 1^{er} août 1793 : Comité des Ponts : un anonyme propose la réunion des trois corps. Sont nommés commissaires pour enquêter sur les écoles : Moreau pour l'Ecole des Ponts, Lecointe-Puyraveau, puis Venaille pour l'Ecole d'Architecture ; Venaille pour l'Ecole du Génie.

b) 5 août 1793 : Rapport de Venaille sur l'Ecole d'Architecture (AN : AF 1118).

c) 10 septembre 1793 : Loi provisoire pour la réunion des corps du Génie et des Ponts par Lecointe-Puyraveau.

d) 10 mars 1794 : Discours de Barrère au nom du CSP à la CIP :

« Les différents travaux de l'architecture militaire, civile et hydraulique sont tous fondés sur les mêmes principes, ils dépendent d'une même théorie et exigent tous les mêmes études préliminaires. Cependant, les artistes et agents chargés de ces travaux forment trois corps différents et totalement étrangers l'un à l'autre... Ces travaux sont tous du même genre ; ce sont diverses branches d'une même science, l'architecture ; tous ont besoin de l'étude préliminaire des mathématiques et des arts mécaniques... Une grande école pour cette partie peut seule former les Ingénieurs que la commission nouvelle emploie à... »

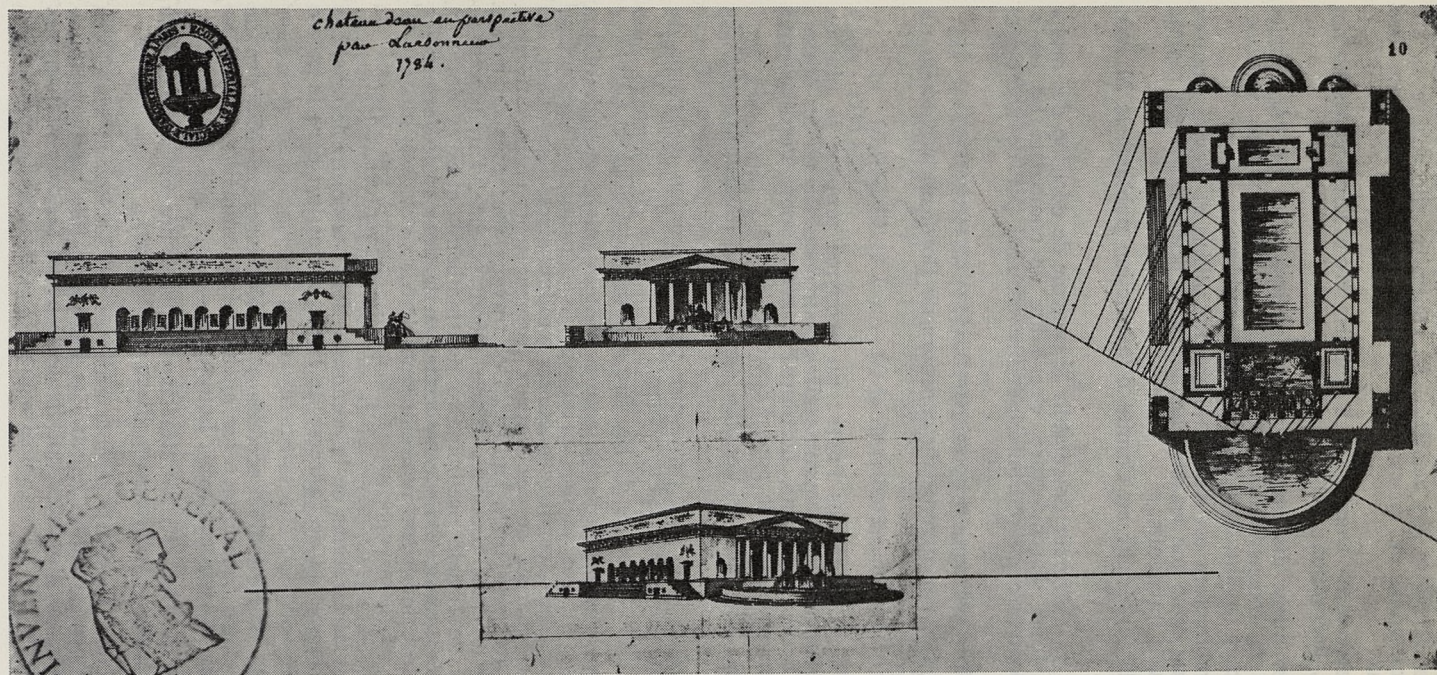
Le 21 ventose, an II.

à rapprocher des déclarations de la commune des Arts contre le privilège des Ponts et Chaussées et de l'adresse de Poyet à l'Institut dans le même sens.

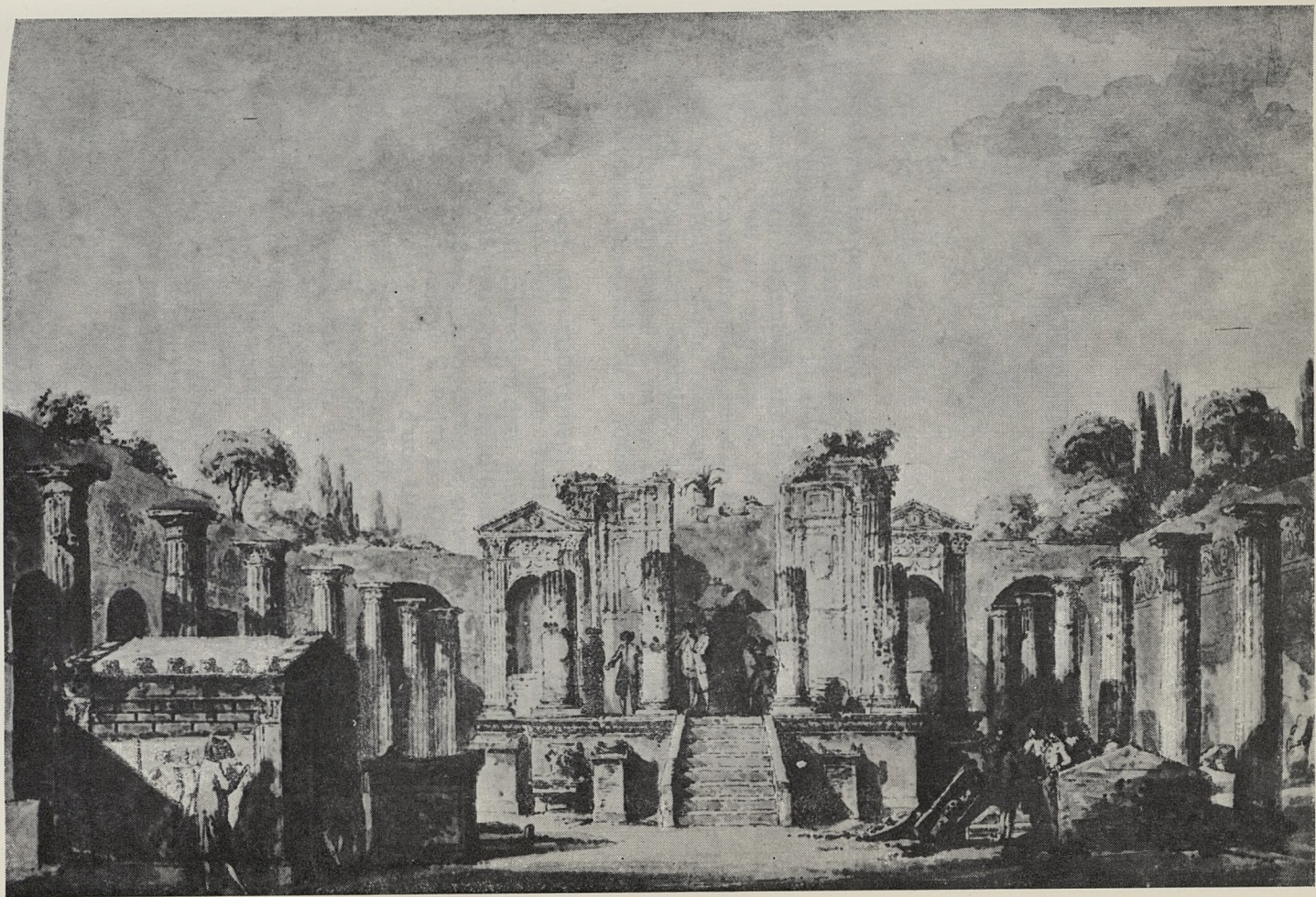
(14) cf : Loi du 3 avril 1793 accordant 400 000 livres au Ministre de l'Intérieur pour faire fonctionner les anciens établissements de la liste civile, dont l'Ecole d'Architecture au Louvre.

(15) in : Vaudoyer (A.-L.-T.). — Etat de l'architecture en France, 1806 (Manuscrit, Académie d'Architecture, Place des Vosges).

(16) Cette division du savoir semble acceptée par Le Roy et ses élèves qui enseignent jusqu'en 1818, Cherpitel et Dufourny. Elle n'est pas toutefois dans les idées de Rondelet qui fonde le cours de construction aux Beaux-Arts en 1806.



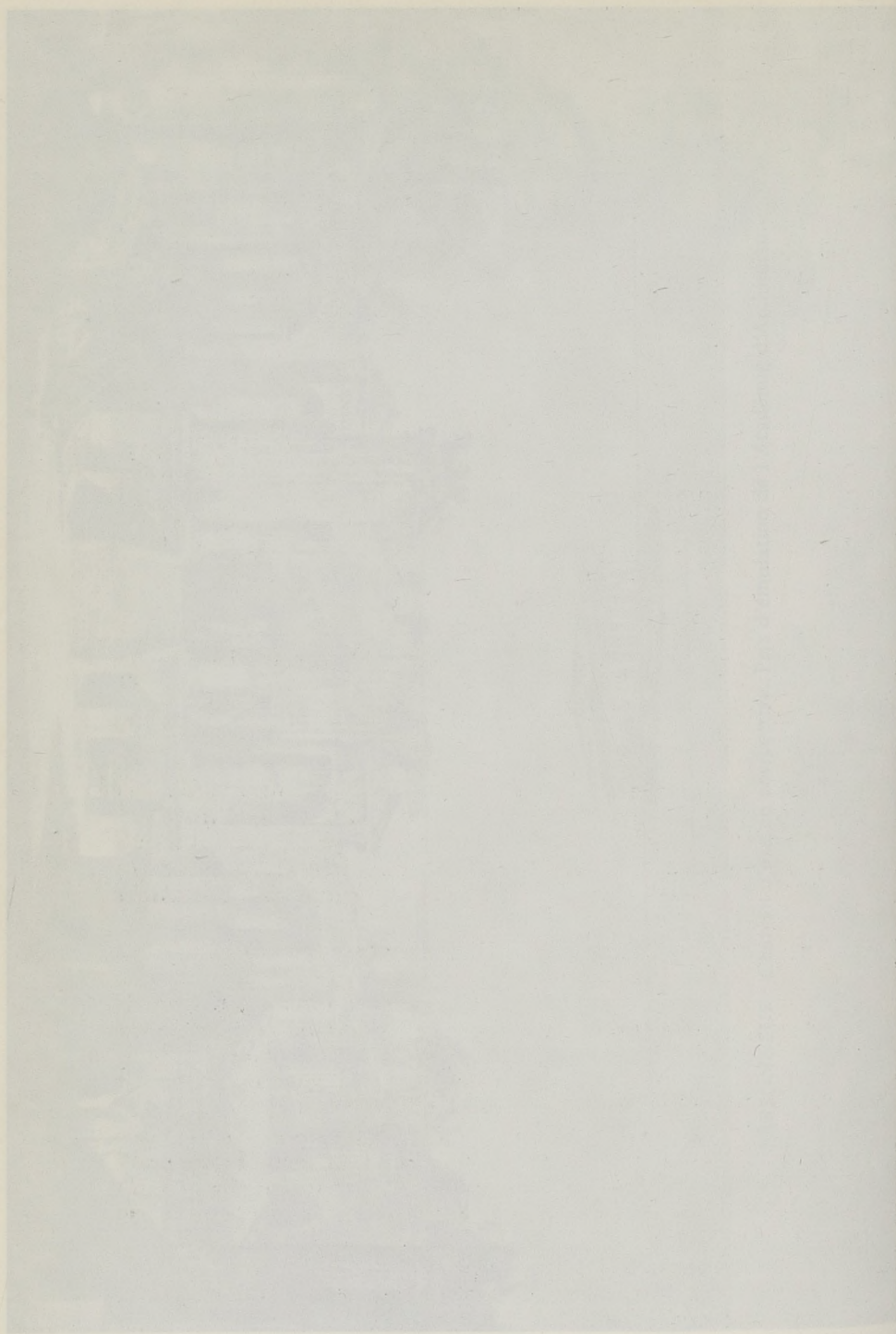
5. LARSONNEUR : Château d'eau en perspective. Prix d'émulation de l'Académie d'Architecture, 1784.



6. DESPREZ: Le Temple d'Isis à Pompéi, état actuel.

UNITÉ PÉDAGOGIQUE
D'ARCHITECTURE N° 3
BIBLIOTHÈQUE
2, av. de Paris, 78000 VERSAILLES

DESIGN: IN THE 1950S & 1960S



UNITE PÉDAGOGIQUE
32
D'ARCHITECTURE N° 3
BIBLIOTHÈQUE
2, av. de Paris, 78000 VERSAILLES

PROFESSION ET FORMATION ARCHITECTURALE

La sociologie des professions a toujours considéré la formation comme le premier critère du « professionnalisme » (1). Pour reconnaître une profession, Flexner disait dès 1915 qu'il fallait y distinguer : une formation intellectuelle, l'acquisition d'une technique ou d'un art, principe de spécialisation, l'offre d'un service pour la communauté, le sens de la responsabilité vis-à-vis des pairs, l'existence d'une association pour le contrôle des compétences. Pour Carr Saunders en 1933, l'acquisition d'un savoir technique spécialisé à partir d'une formation prolongée est le fondement essentiel du « professionnalisme » (2).

Ce processus est particulièrement reconnaissable pour certaines professions qui se sont formées définitivement au XVIII^e siècle. Celle de chirurgien était auparavant confondue avec celle de barbier, méprisée par la Faculté de médecine et soumise au vingtième d'industrie, une sorte de patente. Les chirurgiens se constituent en Académie à Paris en 1731 afin de développer leur art et d'enseigner en dehors d'une Université qui les rejette ; c'est une association privée. Les leçons données trois fois par semaine en public sont basées sur l'expérience et l'observation, et non sur la seule transmission des connaissances. En 1743, le Roi interdit aux barbiers l'art de guérir, autorise l'Académie de chirurgie à conférer des grades en dehors de l'Université, sous l'autorité du Premier Chirurgien du Roi et exige des élèves en chirurgie le diplôme de Maître ès Arts. Enfin, en 1756, un arrêt de Conseil donne aux chirurgiens titre et privilège de Notable Bourgeois (3). La démarche suivie par le collège des chirurgiens est exemplaire dans son processus et sa rapidité. Elle se fait sous la protection de hauts fonctionnaires et contre les corporations enseignantes.

La politique des architectes ne semble pas être aussi évidente ; les titres et privilèges d'Architecte du Roi existent bien avant

l'établissement de l'Académie d'Architecture qui date de 1671 (4). Cette profession se base sur une double spécialisation : primo, par l'abandon du droit d'entreprendre pour les bâtiments, qui s'impose aussi aux Architectes Experts jurés du Roi, et par la direction des entrepreneurs, secundo par l'établissement de plans et devis suffisamment détaillés pour pouvoir établir un contrat ferme avant le début de la construction. La profession apparaît donc sur une division pratique et juridique du travail plus que sur une spécification du savoir (5) : celui-ci est toujours transmis par un apprentissage individuel, sans contrôle collectif, ni participation de professeurs spécialisés. Les Architectes du Roi sont alors au sommet de l'échelle sociale ; ils touchent les gages les plus élevés de tous les artistes logés par le Roi et qui travaillent le plus souvent sous leur coupe (6).

Les peintres et sculpteurs s'étaient formés en Académie pour résister aux corporations des métiers, et ceci bien avant d'être reconnus par le pouvoir royal (7). L'Académie d'Architecture est par contre une création de l'Etat, et non des architectes. Elle est l'émanation d'une administration spécialisée, la Surintendance des bâtiments, dirigée par Colbert. Colbert avait su convaincre Louis XIV que « rien ne marque davantage la grandeur et l'esprit des princes que les bâtiments ». Il avait dissocié les fonctions d'Intendant et de Contrôleur des Bâtiments du Roi en 1664. La Surintendance avait acquis un grand prestige sous la direction de Mansart, seul architecte à avoir accédé à cette charge (1699). En 1706, elle occupait cent quarante cinq personnes.

La fonction la plus évidente de l'Académie est de conseiller la Surintendance dans son travail de direction des chantiers et de choix des projets (8) ; fin XVII^e cette administration travaille avec des architectes indépendants qui ont acheté des charges transmissibles mais peu rémunératrices.

Le rôle pédagogique de l'Académie est transmis à un professeur unique, mathématicien et architecte, académicien des Sciences, François Blondel. Le savoir architectural ne forme pas un ensemble articulé mais une juxtaposition encore incertaine de deux approches : une « science » des proportions à partir d'une traduction-interprétation des règles de l'Antiquité retransmises par Vitruve et la science mathématique, géométrie dans l'espace, appliquée à la solidité des constructions. De ces deux disciplines, l'une est susceptible de perfectionnement, de développement : c'est la science mathématique, mais elle n'est pas l'apanage des architectes ; ceux-ci ne peuvent donc fonder leur spécialisation sur elle seule (9). L'autre, la science des proportions, leur appartient en propre, mais elle est traditionnelle, elle puise ses sources dans une époque révolue tout en se liant à l'ordre social contemporain et à sa représentation symbolique : la notion de

progrès lui est étrangère ; sa décadence, fonction de celle de la société dans son ensemble, lui échappe. Ces deux disciplines, mathématique et proportions ne se reliaient pas et ne peuvent former un ensemble théorique unique. L'ébauche de spécialisation du savoir amorcée au XVII^e lors de la création de l'Académie d'Architecture est donc une tentative vouée à l'échec et incapable de se poursuivre de manière autonome.

Seule une modification du fondement du savoir architectural pourrait permettre à la profession de se développer autour d'une formation spécifique.

Une partie de la profession échappe à ce dilemme, car elle s'est attachée à un savoir simple et délimité. C'est le corps formé par les vingt-cinq Architectes Experts jurés bourgeois des bâtiments, dont les offices, venaux, héréditaires, sont établis en 1690 (10).

La pratique de ces architectes les limite au Toisé et aux Us et Coutumes du bâtiment, régulièrement enseignés de 1718 à 1733 à l'Académie d'Architecture. Leurs offices sont supprimés à la Révolution mais la profession subsiste : on les appelle désormais des vérificateurs (11).

Hormis pour cette branche de la profession, l'hypothèse d'une crise du savoir architectural trouve un début de confirmation dans les témoignages de l'époque. Le processus de professionnalisation des architectes semble bloqué tout au long du XVIII^e siècle ; il ne parvient pas à sortir des limites de la seule Académie d'Architecture. Ce retard n'est pas commun à toutes les professions artistiques puisque l'Académie Royale de Peinture a prévu une manière de s'associer à tous les artistes qui pratiquent cet art, en créant le statut d'Académie Agréé, en nombre illimité (12).

NI CORPORATION, NI FONCTIONNARIAT

Frémin déclare en 1702 : « maintenant, jusqu'à Colin et Pierrot, tout est architecte... ceux qui vont de boutiques en boutiques recueillir le nom de tous les outils, celui qui, faisant graver des bâtiments, en rassemble les estampes et y met son nom » (13). Seul le titre d'Architecte du Roi est protégé depuis 1676, pas la profession :

« Sa Majesté... a fait très expresses deffences à tous entre-

preneurs, maîtres-maçons et autres qui se mêlent des bâtiments de prendre la qualité d'Architecte du Roi, sinon à ceux que sa Majesté a choisi pour composer son Académie d'Architecture » (14).

Si le titre est protégé, il recouvre toutefois des pratiques professionnelles variées. La première Académie d'Architecture comprend des médecins et des mathématiciens qui ne pratiquent pas l'architecture ; en 1750 encore, seuls dix-neuf académiciens sont capables de fournir un plan de la Place Royale sur les vingt-neuf que comprend l'Académie. Les autres ne sont architectes qu'en titre. Mais le plus important, c'est qu'un grand nombre d'Académiciens pratiquent encore comme entrepreneurs, ce qui ne leur sera interdit formellement qu'en 1735 (pour ceux de la première classe) et en 1775 (pour ceux de la seconde classe). L'interdiction est souvent contournée par l'utilisation des « prête-nom ».

Très tôt, l'Académie en corps se prononce pour une définition plus stricte de l'exercice de la profession, basée sur une pratique exclusive et une formation spécifique :

« La Compagnie a jugé que le nom d'architecte ne devait se donner qu'à ceux qui, ayant fait une étude particulière des principes de cet art, s'emploient avec tout le génie nécessaire à le cultiver, étant très certain qu'il n'y a pas d'art ni de science qui demande plus d'application en sorte qu'un homme qui en fait profession, s'y doit entièrement occuper » (15).

Ce sont là des vœux pieux ; des architectes non-académiciens pratiquent partout ; leur nombre dépasse celui des académiciens. Ils continuent à contracter en tant qu'architecte-entrepreneur. Les témoignages ne manquent pas à ce sujet :

« En France, ce n'est pas l'usage de traiter les architectes suivant la noblesse de leur profession... tout maçon ou autre ouvrier aujourd'hui se dit architecte », déclare Garnier d'Isle dans un rapport très officiel à l'Académie d'Architecture en 1787 » (15).

Pour Detournelle, « il y avait du temps de ce monarque (Louis XV) encore plus d'architectes que sous Louis XIV ; et, en raison du nombre, le talent avait décré » (16). J.-F. Blondel tente une explication de ce phénomène : « Pourquoi voyons-nous tant de jeunes gens embrasser l'architecture ? C'est que les occasions des grands édifices, confiés aux hommes supérieurs, deviennent assez rares aujourd'hui, et que, pour produire des bâtiments subalternes, il ne faut que suivre une certaine routine et laisser couler de son crayon tout ce qui s'offre à l'esprit. La

plupart des jeunes gens se croient dispensés des études épineuses, des recherches ingrâtes, des réflexions laborieuses » (17).

Alors que J.-F. Blondel ne voit que « routine » dans la conception des « bâtiments subalternes », un texte publié en 1800 dans le *Journal des Bâtiments Civils* montre l'intérêt potentiel des architectes pour ces bâtiments domestiques ; si l'on fait appel à eux, c'est pour donner « à la maison une valeur plus considérable » par une meilleure conduite des travaux et une meilleure distribution ; au contraire, il y est dit que les « dessinateurs en bâtiment ne font qu'augmenter la dépense par leur goût excessif de la décoration » (18). Une contradiction est donc apparue entre l'Architecte du Roi exercé à la valorisation de l'image de marque des Princes, et l'architecte ordinaire, mandataire du client pour optimiser le rapport entre l'usage et le prix de la construction.

Cette contradiction réapparaît dans les institutions professionnelles, l'Académie d'Architecture perdant ses privilèges au profit de l'École des Arts puis de l'École des Ponts et Chaussées (1743-1747). Bien que J.-F. Blondel rejette la responsabilité de ce relâchement sur les architectes eux-mêmes, on peut déduire que les sujets d'enseignement calqués sur les programmes du XVII^e, sont maintenant inadaptés.

C'est ainsi que s'amorce la redéfinition de la profession d'architecte dans une évolution théorique due à la pression des autres professions qui entrent en concurrence avec l'architecte des Princes.

En 1730, les mathématiques et les principes de l'architecture sont confiés à deux professeurs différents à l'Académie d'Architecture (19). Auparavant, si le professeur était mathématicien, comme De La Hire, il était amené à négliger le développement des principes de l'architecture ; s'il était architecte, comme Desgodets, il ne donnait pas un cours de mathématique capable de rayonner auprès des non-architectes. Seul Fr. Blondel avait pu juxtaposer ces deux disciplines à un niveau assez élevé, mais il limitait les principes de l'architecture aux seules « proportions ». Si l'enseignement des principes est maintenant confié à un professeur spécialisé, il faut attendre 1750 pour que les idées nouvelles mûrissent. J.-F. Blondel sent aussi la nécessité de spécialiser le savoir architectural et de le relier aux autres disciplines : « pour former d'habiles architectes, il est donc indispensable de réunir dans une même école l'étude de tous ces arts » (20). Blondel sent que la profession d'architecte peut se renforcer grâce à un enseignement qui rassemble d'une manière originale certaines disciplines spécifiques ; il est déjà en avance sur son époque ; mais il manque encore quelque chose

à son entreprise : la mise au point d'une nouvelle théorie de l'architecture qui puisse servir de pivot à ces différentes disciplines et sortir la pratique architecturale du ghetto de la monumentalité aristocratique et royale. Le cours de Blondel rassemble en une vaste somme, la documentation des Marot, la pédagogie de Desgodets et d'autres en les reliant par des réflexions nouvelles, quelquefois prémonitoires, mais rarement accompagnées des développements nécessaires à un réel changement (21). J.-F. Blondel est un grand admirateur du siècle de Louis XIV comme son contemporain Voltaire. Il attache plus d'importance à la collaboration entre les artistes qu'à celle entre artistes et scientifiques. Il est imprégné de la conception d'un architecte ordonnateur de tous les arts, d'une peinture et d'une sculpture qui ne s'expriment que dans l'architecture ; or, ce qu'il y a de nouveau en peinture au XVIII^e siècle échappe à la peinture d'histoire et à la peinture décorative, les deux seuls genres qui se rapportent à l'architecture ; la nouveauté vient de la peinture de chevalet qui s'émancipe de certaines formes traditionnelles (22).

UNE PROFESSION INTÉGRÉE : LES INGÉNIEURS

Il y a alors une certaine urgence pour l'architecture à se définir comme profession fondée sur un savoir spécifique, car les années qui viennent vont voir les ingénieurs civils prendre une place toute nouvelle. On connaissait déjà les ingénieurs militaires ou officiers du Génie, corps organisé par Louvois et Vauban, fin XVII^e ; mathématiciens, héritiers des constructeurs de forteresses et de machines de guerre du Moyen-Age, ces ingénieurs n'intervenaient en architecture qu'au cas où aucun architecte ne se trouvait disponible sur place. Toutefois, dès Vauban, on les voit se pencher sur les projets de construction de casernes et d'hôpitaux militaires, genre de programme qui relève peu de la théorie des ordres d'architecture (23). Sur le plan de la commodité, de l'hygiène et de l'économie, ils vont acquérir une compétence que les architectes devront leur reconnaître par la suite (24).

L'organisation du corps des ingénieurs civils, c'est-à-dire du corps des Ponts et Chaussées, date de 1716-1720 (25). Là encore, d'une administration va naître une pratique professionnelle, et de cette pratique, on va tenter de définir un savoir spécifique (26). La rédaction des mémoires et des devis, la technique des matériaux occupent une grande place dans l'activité de ces ingénieurs. Les cadres sont presque tous architectes de formation ; ils ont

reçu une charge d'ingénieur par la suite. Boffrand et Gabriel cumulent les titres d'architecte et Premier Ingénieur du Roi ; Perronet et Trudaine qui organisent l'Ecole des Ponts et Chaussées en 1747, sont tous deux membres de l'Académie d'Architecture. Jacques-Fr. Blondel et Mauduit enseignent à l'Académie et à l'Ecole des Ponts et Chaussées.

Ainsi, le cloisonnement des administrations aidant, les ingénieurs des Ponts se trouvent-ils plus souvent réunis aux architectes qu'aux ingénieurs militaires. En Provence, jusqu'en 1724, on appellera les techniciens au service des Ponts et Chaussées les « architectes du pays » ; par la suite, on leur donne le nom d' « ingénieurs du pays » (27). A Paris, en 1716, l'Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, comme les deux Inspecteurs ordinaires, sont appelés « ingénieur-architecte ». En définitive, ce qui distingue le plus un Architecte du Roi d'un Ingénieur des Ponts à cette époque, ce n'est pas tant le savoir mais la pratique et aussi la clientèle qui fixe les premiers à Paris, alors que les seconds se voient distribuer uniformément une portion de l'ensemble du territoire pour en assurer la gestion. On consulte encore l'Académie sur les sujets techniques, mais pour Paris exclusivement (28). C'est aussi le mode de recrutement ; si le système de patronage se pratique encore pour entrer à l'Ecole des Ponts, c'est sur concours que sont recrutés les Ingénieurs en chef dès 1750, et que va bientôt se faire l'avancement des élèves au sein de l'Ecole.

En second lieu, la clientèle des architectes les limite aux monuments publics et à l'habitat de prestige alors que le territoire confié aux ingénieurs les ouvre à l'urbanisme, à l'habitat en général et aux espaces de production. « Un ingénieur, sans vouloir être architecte de premier ordre, ne peut ignorer les proportions qu'il faut donner aux parties d'un bâtiment pour être commode et gracieux », écrit Bélidor en 1729 (29). Pour J.-F. Blondel, on doit créer un corpus commun aux architectes et aux ingénieurs : « Nous avons désiré que le jeune architecte acquit les connaissances qui sont la base de l'étude de l'ingénieur. Pourquoi ? C'est qu'il doit s'attendre à être appelé un jour dans nos villes de guerre... ». « A son tour, l'Ingénieur pouvant être chargé de la plupart des bâtiments attribués à l'architecture civile... il doit savoir les règles de l'Art et donner à ses édifices la disposition la plus avantageuse... Rien ne peut donc dispenser l'architecte ni l'ingénieur de concilier ensemble » (30).

En réalité, on verra peu d'architectes travailler aux frontières ; par contre, les ingénieurs des Ponts se voient confier de plus en plus de constructions. Un édit de 1780 prescrit que tous les bâtiments élevés grâce à des fonds publics seront confiés à des Ingénieurs des Ponts et Chaussées. Le brouillon du texte a été

conservé aux Archives des Travaux Publics. Rarement cité, nous le reproduisons ici :

« Le Roi s'étant fait rendre compte des progrès que ses ingénieurs des Ponts et Chaussées ont faits depuis l'établissement de ce corps, et de ceux qu'ils font journellement dans toutes les parties qui constituent l'ingénieur ; et Sa Majesté étant informée que la réunion des connaissances qu'ils ont acquises dans la théorie et dans la pratique de l'architecture, ils ont rendu des services utiles à l'état et aux citoyens dans les différentes généralités où ils servent ; qu'ils soignent à leurs connaissances le désintéressement et l'économie que Sa Majesté prescrit dans toutes les parties de son administration...

» Le Roi étant en son Conseil a ordonné et ordonne que les ouvrages publics qui se font et se feront par la suite sur des fonds, soit des villes ou communautés, soit d'imposition particulière, contributions ou cotisations, tels que presbytères, prisons, palais de justice, casernes, digues, canaux et autres constructions destinées à l'utilité publique et au bien des peuples, seront exécutés, à compter du jour et date du présent arrêt, d'après les projets qui en auront été dressés par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et chaque généralité, lesquels projets, devis et détails estimatifs, seront envoyés au Conseil par les sieurs intendants et commissaires départis, pour y être autorisés après examen qui en sera fait à l'assemblée des Ponts et Chaussées.

» Veut et entend Sa Majesté que, dans les détail's estimatifs desdits ouvrages, il soit compris une somme à valoir suivant qu'il est usage, et dont une partie sera destinée à récompenser lesdits ingénieurs de leurs frais, peines et soins... » (4 juillet 1780) (31).

En 1784, on supprime l'enseignement de l'architecture donné par des architectes extérieurs à l'école, aux ingénieurs. Deux élèves prennent alors ce cours en charge à l'intérieur de l'Ecole des Ponts (32).

Pendant que le domaine d'application et l'autonomie du corps des Ponts s'accroît, les relations de l'Académie d'Architecture avec la Surintendance des Bâtiments se détériorent. Déjà en 1750, le Surintendant des Bâtiments nouvellement nommé avait eu quelques déboires avec les Académiciens. Sommés de fournir des plans pour une Place Louis XV que la Ville voulait édifier, certains s'étaient fait tirer l'oreille. Sur vingt-sept, dix-neuf seu-

lement fournissent des projets dont bien peu semblent satisfaisants. « Il résulte de ces différents projets qu'aucun ne peut être admis et que les Architectes du Roi, la plupart très habiles, ont fait de vains efforts pour réussir » déclare De Marigny (33).

Ainsi, l'Académie échoue dans ce qui fut le plus grand concours d'architecture du siècle ; la réalisation en fut finalement attribuée d'office au Premier Architecte du Roi, A.-J. Gabriel.

En 1767, l'Académie est fermée par ordre du Roi en raison d'un conflit qui l'oppose à l'autorité de tutelle ; le Surintendant déclare alors :

« Le Roi, informé des abus qui se sont glissés dans son Académie et voulant y remédier en substituant à ce corps un établissement plus propre à remplir ses vues... » (34).

Tout rentre dans l'ordre après dix semaines durant lesquelles les académiciens doivent retourner leur brevet. L'Académie continue à se démarquer de l'administration et aussi des goûts de l'opinion publique. En 1771, alors que l'exposition des projets pour le Grand Prix de Rome est fort appréciée du public, l'Académie refuse de décerner le prix, estimant que le programme avait été dépassé.

En 1775, d'Angiviller demande à l'Académie : « qu'elle se mit en état de publier de temps à autre quelques volumes de mémoires, à l'instar de celle des sciences... La Nation et l'Empire sont en droit d'attendre quelque chose de plus d'une Compagnie qui réunit dans son sein tout ce qu'il y a de plus distingué parmi les architectes modernes » (34).

Effectivement, plus de cent ans après son établissement, l'Académie Royale d'Architecture n'a toujours rien publié. Quelques Académiciens souhaitent aussi rendre la Compagnie plus productive. Parmi ceux-ci, citons Soufflot qui demande en novembre 1775 un laboratoire de résistance des matériaux et la nomination d'associés honoraires pour les applications de la chimie en février 1776. En 1778, il propose un prix à celui qui aura fait les expériences les plus certaines sur la construction des voûtes en briques (35). Ces propositions restent sans suite. L'Académie va entreprendre lentement la collection de tous les manuscrits qu'elle possède sur les Us et Coutumes pour former « un corps d'ouvrage à faire imprimer sous son nom ». Mais le projet sombre dans l'oubli. Il est significatif que l'Académie se limite aux Us et Coutumes et n'aborde pas la théorie de l'Architecture.

LA RÉFORME INACHEVÉE

En 1776, la transformation du corps des bâtiments du Roi est entreprise par d'Angiviller qui hérite d'une dette de onze millions de livres accumulée par ses prédécesseurs (36). Les liens qui unissent Surintendance et Académie sont affaiblis par la suppression du poste de Premier Architecte et Directeur de l'Académie, que l'on conserve seulement en survivance pour Micque et Gabriel. Les charges vénales des Bâtiments sont supprimées ; elles étaient devenues presque honorifiques et mal payées ; on les remplace par des postes de fonctionnaires mieux rémunérés (37). L'administration dispose ainsi d'un corps d'architectes plus dociles dont l'organisation rappelle celle des Ponts et Chaussées : c'est en réalité l'ébauche du futur Conseil des Bâtiments Civils (38). Mais c'est aussi le constat d'échec de l'Académie d'Architecture qui ne peut plus jouer son rôle professionnel. En 1783, la Surintendance fait appel à sa nouvelle équipe d'architectes-fonctionnaires pour fournir les études d'aménagement de la place du parvis de Saint-Germain-l'Auxerrois. Cinq projets sont présentés et tous sont anonymes. L'Académie n'est même pas consultée (39).

En 1782, la corporation des maçons reçoit son organisation définitive, longtemps après les autres communautés de métiers. Il est précisé que les maçons peuvent se charger d'une entreprise complète de bâtiment, et donc superviser les autres corps d'état en sous-traitance. On reconnaît ainsi à un métier une compétence pratique qui couvre l'ensemble du bâtiment.

L'importance de cette évolution est encore renforcée par le fait que l'activité du bâtiment atteint entre 1750 et 1790 le rythme le plus élevé jamais connu sous l'Ancien Régime.

Ainsi, avant la fin du XVIII^e siècle, les acteurs de la période révolutionnaire sont déjà en place ; les professions se modifient en établissant de nouveaux contours au savoir auquel elles se réfèrent et qui sert à les définir.

Au moment où l'Académie est critiquée par le Directeur des Bâtiments, l'enseignement y devient plus archéologique. D. Le Roy, spécialiste de l'Architecture grecque et de l'Architecture Navale de l'Antiquité, abandonne les prétentions à une théorie générale de l'architecture pour se replier vers l'histoire (40). La chaire d'hydraulique créée en 1777 et celle de stéréotomie en 1788 mettent en évidence le manque d'intégration des disciplines dans l'enseignement de l'Académie d'Architecture. Le cours de stéréotomie, ou cours de trait, semble avoir du mal à fonctionner. Il est d'abord confié à Lonchet, de l'Ecole des Arts, puis à Rieux,

de préférence à Rondelet en 1792. La chaire d'hydraulique est confiée à l'Abbé Bossut, le maître de Monge à Mézières. Le cours est plus fréquenté par les ingénieurs que par les architectes. On peut s'étonner qu'il soit rattaché à l'Académie et non pas à l'Ecole des Ponts. C'est que celle-ci est toujours considérée avec un certain mépris, comme un lieu de stage plutôt que comme une véritable école.

A la veille de la Révolution, l'Académie n'est plus cet ensemble homogène facilement définissable qu'elle fut sans doute à ses débuts. Les élèves tendent à se dissocier des académiciens ; ils se lancent dans l'étude de projets publics grandioses, mais le Roi bâtit moins de monuments que ses prédécesseurs ! Les académiciens se replient dans l'admiration de leur passé : ils refusent les innovations proposées par Soufflot, se cabrent contre les réformes administratives de d'Angiviller et se contentent de prévoir la publication du travail de Desgodets sur les Us et Coutumes, un travail déjà vieux de soixante-dix ans ! (41).

LES COMPROMIS DU XIX^e SIÈCLE

Les élèves de l'Académie sont mal préparés à la tourmente révolutionnaire. Alors que la moitié des élèves des Ponts et Chaussées rejoignent volontairement les armées et servent au Génie Militaire dès 1790, alors que Bachelier entraîne les élèves de l'Ecole Royale Gratuite de Dessin au tracé des fortifications, les architectes se mettent en hibernation à Paris ; la presque totalité de leur clientèle fuit à l'étranger ou perd sa fortune. Les esprits sont ailleurs : au Salon organisé tant bien que mal à la fin de 1793, l'architecture n'expose qu'une maquette d'Opéra. Aucun prix n'est attribué.

La Loi du 9 mars 1793 met les élèves ingénieurs des Ponts et Chaussées à la disposition du Ministre de la Guerre et certains y resteront jusqu'en 1795. En août de la même année, les Comités réunis de la Convention Nationale projettent de rassembler les trois corps du Génie Militaire, des Ponts et Chaussées et des Architectes. On ramène à Paris tout ce qui intéresse la théorie de la construction à l'Ecole du Génie de Mézières ; on crée une école unique, l'Ecole Centrale des Travaux Publics chargée de former des « ingénieurs nationaux ». Une partie des collections de l'Académie d'Architecture, mises sous scellés en août 1793, y sont transportées par les soins de Baltard. Baltard devient instituteur dans la nouvelle Ecole Centrale qui ouvre ses portes en 1794 (42). C'est un des rares architectes enrôlé volontaire dans

l'armée : adjoint au Génie Militaire, il a fourni des dessins de fortifications qui furent remarqués par Carnot. Pourtant, les architectes ne rejoignent pas les rangs de cette nouvelle école orientée vers le service public.

« Les artistes, frustrés depuis trois ans, se dispersèrent pour la plupart, cherchant hors de leur profession d'autres moyens d'existence » (43). Le texte de 1791 de la Commune de Paris prévoyant l'attribution des projets par concours, stipule que « les artistes de tous genres et les personnages de tous états ou professions seront admis à concourir ». Le corps des architectes n'existe plus.

A la demande du Comité d'Instruction Publique, Venailles fait son rapport début août 1793 sur l'Académie d'Architecture : il signale que l'enseignement y fonctionne toujours (45). Le 24 août, le Ministre de l'Intérieur s'adresse au même Comité pour lui indiquer que « l'Ecole d'Architecture est d'une très grande utilité et n'avait d'autres inconvénients que ceux que les abus généraux et inséparables du régime académique y avait introduits » (46). Il conclut en demandant de conserver cette école avec Sedaine et les professeurs existants.

Si le rapprochement des Ponts et Chaussées et du Génie Militaire a pu se faire en 1793-1794, c'est parce que l'ensemble de leurs membres s'étaient mobilisés sur le front de la guerre. Les architectes ont gardé leur autonomie car ils sont présents à Paris pour la défendre. Les années qui vont suivre sont difficiles pour eux. La Convention avait promis en 1790 la distribution de 100.000 livres par an aux artistes ; en 1791, 60.000 livres furent seulement distribuées ; jusqu'en 1794, plus rien du tout (47). Il faut attendre septembre 1795 pour voir récompenser les architectes ayant concouru pour les seize concours ouverts à différentes occasions par la Convention. Certains de ces concours devaient aboutir à une réalisation concrète (cf. : Arènes couvertes sur le local de l'ancien Opéra), d'autres servir seulement aux choix des plans-types pour des programmes d'un nouveau genre (cf. : bâtiment pour les assemblées primaires). 109.000 livres sont distribuées à quarante et un architectes, ce qui représente 16 % des prix attribués aux Beaux-Arts (48). Le jury semble avoir compris la situation ; il s'exprime par la voix de Portiez :

« Desséchés par six années de stérilité, les arts demandaient des travaux : c'eût été mal entendre leurs intérêts que de distribuer de simples récompenses pécuniaires, presque inutiles à leur encouragement ; c'est donc à convertir en ouvrages de toutes espèces les prix qu'ils devaient distribuer, que le jury a distribué ses soins et ses pensées » (49).

Moitte se voit commander le modèle en relief de son arc de triomphe, Durand et Thibault les modèles des projets d'Assemblées Primaires, de temples décadaires et de Maisons Communes ; ils reçoivent aussi une promesse de réalisation de leur projet de Temple à l'Égalité sur l'emplacement du Jardin Beaujon, promesse qui ne fut pas tenue. Les anciens élèves de l'Académie ont été privilégiés par un jury qui comprenait plusieurs des académiciens déçus (50).

Les années passent et la situation des architectes dans les concours ne s'améliore pas. En 1797, Heurtault Lamerville promet « une somme de 3.000 francs (qui) sera décernée à l'architecte ou au dessinateur qui aura présenté le meilleur plan du monument public que la Loi aura indiqué ». Sur la somme des prix consacrés aux Beaux-Arts, seul 6 % est alors consacré à l'architecture (51).

L'histoire des concours d'architecture sous la Révolution fait apparaître que les réalisations ne furent pas à la hauteur des ambitions ; la part qui fut autrefois celle des architectes se trouve réduite d'année en année. Très rapidement, une caste d'architectes officiels réussit à accaparer les jurys et les prix décernés. Les ingénieurs sont rarement récompensés, les amateurs non plus. Seul le jury présidé par Monge pour le concours de Bordeaux va accorder un troisième prix de 6.000 francs à Clochard, un jeune ingénieur militaire de 28 ans (52).

En décembre 1795, le Gouvernement crée le Conseil d'Examen des Bâtiments de la République qui réunit les morceaux épars de l'ancienne Surintendance des Bâtiments du Roi autour de Rondelet. Le Conseil a peu de pouvoir mais il est le seul à vouloir défendre le statut des architectes.

Le Code Civil, en cours d'élaboration, assimile ceux-ci aux entrepreneurs, ce qui les soumet à la patente alors qu'ils étaient autrefois dispensés du vingtième d'industrie. Les architectes sont assujettis à cet impôt commercial s'ils règlent des mémoires, fournissent des expertises ou réalisent des entreprises de bâtiments pour leur compte. La patente est alors fixée à 100 livres.

Certains architectes vont se limiter à la fourniture de plans dont ils ne prennent plus la responsabilité. « Beaucoup d'architectes célèbres renoncent volontiers au titre d'architecte, s'il faut partager ce nom glorieux avec des goujats patentés... » (54). « Il n'est pas rare non plus de voir des architectes livrer leurs dessins et leurs plans à l'exécution de l'entrepreneur sans même s'en réserver la surveillance » (55).

L'organisation du Conseil des Bâtiments est très instable et son influence en souffre. De mai à septembre 1798, il prend l'appellation d'Assemblée Centrale des Architectes : il réunit alors sept architectes. Ce titre rappelle l'organisation adoptée depuis longtemps aux Ponts et Chaussées, celle d'une assemblée qui réunit toutes les semaines les Ingénieurs présents à Paris.

La concurrence s'instaure entre les architectes et ingénieurs au sein de l'administration ; les sept membres du Conseil des Bâtiments font pâle figure devant les 135 ingénieurs en chef des Ponts en activité en 1805. L'École des Ponts, qui devait être fondue dans l'École Centrale des Travaux Publics, est finalement maintenue à titre provisoire en 1793, puis confirmée en 1795 comme école d'application de Polytechnique. Le règlement fixe à 36 le nombre des ingénieurs à former annuellement, dont environ 22 proviennent alors de Polytechnique. Les besoins du Corps sont énormes puisque le nombre des Ingénieurs en Chef quadruple de 1790 à 1805 ; en 1801, un tiers des ingénieurs en place a été recruté en dehors de l'École. Pour la même période, l'École d'Architecture forme environ quatre élèves par an.

L'institut de France créé en 1795 ouvre chichement sa porte aux Architectes : ils sont mêlés aux peintres et aux sculpteurs (56). Gondouin et De Wailly nommés par le Gouvernement, vont choisir Boullée, Paris, Raymond et Peyre, des anciens de l'Académie d'Architecture. Si la classe des Beaux-Arts est progressivement renforcée au sein de l'Institut, le nombre des architectes y reste limité à six et leur importance relative va en décroissant. Les architectes membres de l'Institut, comme ceux des Bâtiments Civils, ne sont pas inactifs et veulent sortir la profession de son marasme. Dufourny y déclare en 1797 que, « desséchés par sept années de stérilité, les arts du dessin ont besoin de travaux qui les tirent promptement de l'état de langueur dans lequel ils sont tombés... Des travaux ! Voilà ce que réclame impérieusement le Génie des Arts, et voilà la seule manière de les encourager » (57). Toutefois, les architectes commencent à se lasser des beaux discours et des concours dont les résultats se font attendre. Au Salon de 1796, on ne remarque que 20 projets d'architecture sur les 617 œuvres exposées, soit moins de 3 %.

Le concours pour le Jardin des Champs-Élysées en 1798 se déroule jusqu'à l'exposition publique mais ne donne lieu à aucun jugement ni réalisation. Le concours pour le Château Trompette à Bordeaux traîne en longueur et s'achève par un jugement contesté par les concurrents. Dès lors, les concours sont pris en main par la classe des Beaux-Arts de l'Institut, ou plus simplement, les projets sont attribués à certains de ses membres.

« On a essayé depuis deux ou trois ans la voie des concours publics, et l'on paraît avoir reconnu que les architectes ne pouvaient mieux faire que de se rapprocher de ce qu'ont fait les anciens, on s'est résumé et l'on a accordé des travaux à ceux qui étaient en possession des places, les vieux architectes ont été les préférés. Les concours publics sont arrêtés, et maintenant lorsqu'il est besoin d'un monument, ce n'est pas le génie public que l'on invoque c'est celui d'une douzaine d'architectes auxquels on donne des travaux jusqu'à ce qu'ils en regorgent » (59).

Au concours pour les Colonnes Nationales en 1800, l'Institut élimine cinquante projets sur quatre-vingt-quatre pour non conformité. Aucune réalisation ne suivra (60).

En 1809, la Classe des Beaux-Arts demande à Napoléon de lui permettre « de choisir parmi les architectes dont le goût est le plus sain, et l'instruction la plus classique, un surcroît de trois membres. L'architecture tient aux sciences exactes par des rapports qui leur sont communs et il est utile sous ce point de vue, comme pour le jugement des grands prix de fortifier le jury académique qui examine et qui juge (57) ». Rien de cela ne se fait. Formant en 1795 un tiers de la classe des Beaux-Arts, la section architecture n'en représentera plus qu'un sixième en 1816.

Si la section architecture et le Conseil des Bâtiments semblent avoir pris conscience de leur rôle et de l'urgence d'une intervention, ils prêchent respectivement auprès des peintres et des ingénieurs tous deux peu sensibles à leurs problèmes. L'élitisme qu'ils prônent se retourne contre eux. Jamais le corps officiel des architectes ne fut aussi isolé de l'opinion publique.

La situation des ingénieurs continue à se renforcer. L'Ecole Nationale d'Architecture est insérée dans la nouvelle Ecole Impériale et Spéciale des Beaux-Arts créée en 1806 et mise sous la direction des peintres et des sculpteurs qui se chargent du secrétariat général. En 1811, les constructions parisiennes, dernière chasse gardée des architectes, leur échappent en partie avec la création du poste de Directeur des Travaux Publics de Paris (61). La charge en est confiée à Bruyère, ingénieur et professeur aux Ponts et Chaussées, ancien architecte lyonnais ; le Conseil des Bâtiments Civils lui est soumis car le Directeur des Travaux Publics remplace le Ministre de l'Intérieur à sa tête ; des ingénieurs des Ponts et Chaussées sont commis d'office pour les projets de grands monuments comme la Madeleine, l'Arc de Triomphe et la Bourse de Paris. En Province, les Ingénieurs ont depuis longtemps pris les constructions en main, car leur implantation départementale est maintenue bien meilleure que celle des architectes : 484 ingénieurs des

Ponts et Chaussées travaillent en 1805 alors que les Bâtiments Civils n'ont encore aucun membre permanent hors de Paris. Les projets de ville nouvelle à Pontivy et à la Roche-sur-Yon, le théâtre de Dieppe, une grande partie des petits monuments publics de province sont réalisés par les ingénieurs ou des architectes employés par les Ponts et Chaussées (62).

La voie ouverte aux architectes est de plus en plus étroite. Une partie de ceux-ci suivent les idées émises dès 1790 par Rondelet. Il s'agirait d'intégrer les architectes au sommet d'une organisation hiérarchique réunissant tous les niveaux de l'administrateur au manœuvre en passant par l'architecte et le compagnon. L'Ecole serait alors essentiellement pratique. On retrouve ces idées dans ce projet d'une Académie de l'Art de la Construction, conservé à l'Ecole des Ponts et Chaussées et en 1805 encore dans le vaste « Projet d'organisation d'une nouvelle Direction générale des Arts » de Daguesci. Les journaux professionnels sont remplis de plaintes ou de propositions (63). Dès 1791, la Société Libre du Point Central des Arts et Métiers se plaint de voir les travaux « exclusivement ou abusivement attribués à la corporation des Ponts et Chaussées » (64).

En 1802, un texte anonyme parle de « la nécessité d'un architecte entendu à la tête de toutes les constructions civiles, même du plus petit bâtiment » (65). La même année, Lussault, architecte, pense que « la direction doit appartenir exclusivement à l'architecte, et l'exécution est seule du ressort de l'entrepreneur. Il doit être interdit... à tout entrepreneur d'élever aucun édifice... sans être muni de plans signés d'un académicien ou agréé de l'Académie d'Architecture ». Ce vœu reste sans suite, d'autant plus que cette catégorie d'agréé en architecture n'existe pas.

Peyre le Jeune avait confiance dans les nouvelles institutions quand il déclarait :

« La suppression de l'Académie d'Architecture ne laissant aucun corps qui put diriger, sous le rapport de l'art, les travaux qui s'exécutaient, on forma pour être attaché au Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Bâtiments Civils ». Mais Baltard, à la vue des résultats, se montre sceptique : « les dessins d'architecture exposés cette année sont d'une grande faiblesse ; nous n'en parlerons pas, il n'y aurait pas d'éloges à faire, pas même d'encouragement à donner » (66). « La désorganisation d'une institution ancienne, l'Académie Royale d'Architecture, restée sans compensation jusqu'à ce jour, et où l'expérience bien constatée avait seul droit, a causé tout ce désordre » (67). La même année, Poyet demande à l'Académie des Beaux-Arts de mettre un terme à la guerre que, depuis son institution, le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées ne cesse de faire aux architectes » (68).

L'analyse historique des rapports entre profession et formation a permis de confirmer quelques hypothèses.

On constate d'une part que le corps professionnel le plus florissant, celui des Ponts et Chaussées a réussi à mettre en place un système pédagogique complet et moderne. Complet par la présence de trois niveaux d'enseignement :

- le dessin d'architecture aux Ecoles Centrales,
- les principes de l'architecture à l'Ecole Polytechnique,
- les applications de l'architecture à l'Ecole des Ponts et Chaussées.

Moderne, car dégagé progressivement des principes du classicisme étroit enseigné par l'Académie. Durand met au point une méthode de projection appliquée à tous les programmes, une méthode rapide ; il forme les professeurs de la nouvelle génération, Mandar, Reynaud, Mary. Moderne et complet, cet enseignement n'est pas spécialisé car il est conçu pour des professionnels appelés à la gestion d'un territoire, à l'urbanisme, pas seulement à la construction de bâtiments.

Du côté des architectes, l'absence d'un corps professionnel se fait particulièrement sentir par le manque de référence précise de l'enseignement. Il n'y a pas de corps d'architecte après la Révolution ; il n'y a donc pas de pratique uniforme, reconnaissable, mais plusieurs pratiques possibles. De cette absence de référence naît une carence de théorie enseignable. Les élèves sont jugés par la classe des Beaux-Arts de l'Institut qui ne se fie qu'à l'apparence des projets, la forme, l'aspect. Enfin, la possibilité de leur prise en charge par des architectes en exercice est de plus en plus illusoire : cent quarante élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, section Architecture, en 1819, mais seulement huit architectes à l'Institut pour les patronner.

Une « Société d'Architecture » est fondée en 1811 à l'initiative de Vignon. Elle réunit principalement des architectes n'appartenant pas aux deux corps de l'Institut de France ou du Conseil des Bâtiments Civils. Ce n'est pas un nouveau corps professionnel mais une sorte de syndicat (69). C'est là que Baltard teste ses idées d'organisation du Corps des Bâtiments Civils. En mai 1814, la Société envoie une « Adresse à Louis XVIII pour le rétablissement de l'Académie Royale d'Architecture ». Les 24 signataires représentent l'Institut de France, le Jury d'architecture de l'Ecole, la Société d'Architecture et des architectes du Gouvernement comme Vaudoyer et Baltard. Le Gouvernement n'entendra pas cette adresse et maintiendra la réunion de tous les Beaux-Arts.

Entré à l'Ecole des Beaux-Arts, Baltard poursuivra en vain son combat pour la création d'un corps autonome d'architectes :

« Si les architectes de nos jours ne sont pas élevés communément par une marche progressive à l'égal des savants... c'est moins leur faute que celles des institutions qui ont subdivisé les Arts, qui ont détaché les branches du tronc principal resté sans sève ni verdure » (67).

Nous avons vu ce qui unissait architectes et ingénieurs tout au long de cette période ; le conflit que l'on a cru majeur entre Beaux-Arts et Ingénieurs est probablement un conflit d'intérêt pratique, social et professionnel, plus qu'un conflit théorique.

NOTES

(1) Sur l'ensemble des problèmes soulevés dans ce chapitre, lois en particulier :

HAUTECŒUR (L.). — Histoire de l'architecture classique en France./ Paris, 1949 ;

HERY (N.-B.). — Education for the professions./ Chicago, 1962 ;

FICHET-POITREY (F.). — La gloire et l'argent./ Revue Française de Sociologie, 1969.

FRANCASTEL (G.). — La Société et les formes de l'Art in la France et les Français./ Paris, 1972.

MOULIN (R.). — Les architectes./ Paris, 1973.

ROCHE (D.). — Sciences et pouvoirs dans la France au XVIII^e siècle, 1666-1803./ Annales E.S.C., 1974.

(2) Voir : Sociologie du travail, numéro spécial sur les professions : 1975.

(3) Droit d'être pourvus d'offices municipaux, exemption de collecte, guet et garde, corvée et vingtième d'industrie ; ils peuvent écarter deux de leurs élèves du tirage de la Milice.

(4) Depuis Philibert de l'Orme, Les Rois logent des architectes au Louvre. Ceux-ci ne seront réunis en collège qu'en 1671.

(5) Au XVII^e, l'architecte du Roi est plus un expert qui se pose en Contrôleur des Entrepreneurs, qu'un architecte concepteur dépositaire d'un savoir qui lui serait propre.

(6) Au sommet de sa carrière, J.-A. Gabriel reçoit 98 000 livres par an. Cf : FELS (Comte de). — Ange Jacques Gabriel./ Paris : 1924.

(7) Fondée en 1648, l'Académie de Peinture n'est reconnue par le Roi qu'en 1655.

cf : PEVSNER (N.). — Académie, Past and Present...

cf : FRANCASTEL (G.). — La Société et les formes de l'art, in, la France et les Français./ Paris, 1972.

(8) Le premier et le seul travail important des académiciens au XVII^e siècle sera la reconnaissance des carrières de pierre de Paris en 1678, pour aider à l'entretien des monuments parisiens.

(9) Les religieux, professeurs de mathématiques dans l'université ou en dehors, enseignaient souvent l'architecture comme application des Mathématiques.

1665 : Le Jésuite Jean du Breuil forme les ingénieurs à Metz ; 1687 : l'abbé Gallois instruit les futurs ingénieurs militaires ; 1748 : le père Ferry enseigne l'architecture civile à Reims.

cf. Ferry (P.). — Plan des écoles de mathématiques./ Reims, 1748.

(10) « Vingt-cinq architectes bourgeois qui auront expressément et par acte en bonne forme, renoncé à faire aucune entreprise directement par eux ou indirectement par personnes interposées ou aucune association avec les entrepreneurs à peine des privation de leurs dites charges. » 16 juin 1690.

en 1750 : 26 architectes-experts bourgeois à Paris ;

23 experts entrepreneurs à Paris ;

6 experts jurés pour les villes à Parlement ;

3 experts jurés pour les villes à Généralité ;

3 experts jurés pour les villes à Présidial ;

cf : DESGODETS, GOUPY. — Loi des Bâtiments./ Paris : 1748.

(11) cf : MARION (M.). — Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles./ New-York, 1968. Les corps des experts-jurés et des académiciens ne communiquaient pas fréquemment et il s'ensuivait peu d'efficacité dans leurs jugements pratiques : « Dans l'Ancien Régime, l'Académie d'Architecture dont « les experts-jurés » ne connaissaient pas les délibérations, avait à peine une autorité suffisante pour sanctionner, appuyer et propager les découvertes ou perfectionnements de construction dont elle avait reconnu solennellement par des rapports authentiques, l'utilité et le mérite essentiels. »

in : LUSSAULT. — Sur le rétablissement des experts-jurés./ Journal des Bâtiments, 24 messidor, an X.

(12) cf : BONNAIRE (M.). — Procès-verbaux de l'Académie des Beaux-Arts./ Paris, 1937.

(13) cf : FREMIN. — Mémoires critiques d'architecture./ Paris, 1702.

(14) Cité dans : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris : 1913. Voir aussi : FICHET-POITREY (F.). — La gloire et l'argent./ Revue française de sociologie 1969.

(15) in : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris, 1913.

(16) in : DETOURNELLE. — Histoire des concours en architecture./ Journal des arts, n° 145 à 155.

(17) in : BLONDEL (J.-F.). — Cours d'architecture./ Paris, 1771-1774.

(18) in : Journal des Bâtiments Civils et des Arts, 1800.

(19) L'abbé de Camus enseigne les mathématiques. Son cours est très suivi par les ingénieurs. Il est publié en plusieurs volumes en 1749.

(20) in : BLONDEL (J.-F.). — Discours sur la manière d'étudier l'architecture./ Paris, 1747.

- (21) — MAROT. — Architecture Française./ Paris, 1727 ;
 — DESGODETS. — Cours d'architecture./ Manuscrit R.I.B.A. Londres.
- (22) cf : FRANCASTEL (G.). — La Société et les Formes de l'Art./ La France et les Français, 1972.
 En 1763, J.-F. Blondel demande une composition théorique comme prix d'émulation : « En quoi consiste la prééminence de l'architecture sur les autres arts libéraux ? »
- (23) Le Cours de la Science Militaire de Bardet de Villeneuve (1740 ?) traite dans son tome IV de « l'architecture civile à l'usage des officiers ».
- (24) 1690 : 190 ingénieurs au service du Génie ; 400 en 1744. cf : TRUTTMANN (P.). — Fortification, architecture et urbanisme aux XVII^e et XVIII^e siècles./ Thionville, 1976.
- (25) Le Frère Romain organise le service en 1716. Le Roi avait créé vingt-deux places d'ingénieurs en 1712. Les effectifs passent de 26 en 1716, à 63 en 1747 et 306 en 1790.
- (26) 1728-38 : Canal de Picardie, du Centre, de Bourgogne, de Berry... Plan dit « de Turgot » par BRETEZ en 1734. Relevé général des routes du royaume ordonné par TRUDAINE de 1745 à 1755.
- (27) cf : PETOT (J.). — Histoire de l'administration des Ponts et Chaussées./ Paris, 1958.
- (28) En 1784, le prévôt des marchands demande à l'Académie d'Architecture l'étude de localisation d'une « gare à bateaux » sur la Seine. En 1790, le Maire de Paris entraîne les Académiciens au Pont Rouge pour en évaluer d'urgence la solidité.
- (29) in : BELIDOR. — La Science des Ingénieurs./ Paris, 1729.
- (30) in : BLONDEL (J.-F.). — Cours d'architecture./ Paris, 1771-1774.
- (31) Cité dans : AUCOC (L.). — Conférence sur l'histoire de l'administration et du Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées./ Paris, 1867.
- (32) Parmi les élèves-professeurs, PAULIN (N.-R.) qui enseigne mathématiques et architecture à l'Ecole des Ponts de 1775 à 1777.
 cf : FABRE de MASSAGUEL. — L'Ecole de Sorèze./ DES, 1958.
- (33) Cité dans : FELS (Comte de). — Ange Jacques-Gabriel, premier architecte du Roi./ Paris, 1924.
- (34) in : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris, 1913.
- (35) cf : MONVAL (J.). — Soufflot./ 1918. Soufflot est en relation avec Perronet qui vient de mettre au point une machine à tester la résistance des pierres. Il y a fort à penser que Soufflot souhaite l'utilisation de la

machine pour des expériences à l'Académie d'Architecture.

La construction des voûtes en briques et des voûtes plates est très discutée en cette seconde moitié du siècle. Elle fait l'objet de communications à l'Académie de Lyon dont Soufflot fait partie.

(36) Cette réforme est à rapprocher de la tentative de suppression des corporations par Turgot en 1775, à la suppression de l'Académie Saint-Luc en mars 1777, et enfin à l'édit de janvier 1777 réunissant les corporations de maçons, plâtriers, tailleurs de pierre, paveurs, entrepreneurs de bâtiment et architectes. Ce dernier édit ne fait que confirmer l'autorité que les maçons ont progressivement acquise sur l'ensemble du bâtiment. Dès le XIII^e siècle, les maîtres-maçons possédaient une partie des revenus des tailleurs de pierre, plâtriers et mortésiers. Au XVIII^e siècle, la Chambre de la Maçonnerie a autorité sur toutes les corporations du bâtiment et se fait appeler Chambre des Bâtimens.

Réf. : FRANKLIN (A.). — Dictionnaire historique des Arts et Métiers exercés dans Paris./ Paris, 1906.

SILVESTRE de SACY (J.). — Le Comte d'Angiviller./ Paris, 1953.

(37) 82 000 livres sont distribuées chaque année pour les neufs nouveaux postes. C'est seulement la tête d'un corps d'architectes fonctionnaires dont la base n'existe pas. Combes avait proposé en 1788 de créer un poste d'Architecte du Roi pour la Guyenne, hors de Paris.

(38) Le poste de premier ingénieur avait été supprimé bien auparavant. Il avait été annulé avec celui de Premier architecte du temps de Boffrand et Gabriel.

(39) cf : PEROUSE de MONTCLOS. — L'aménagement de l'accès oriental du Louvre./ Revue des Monuments historiques, 1966.

(40) Une quarantaine d'années plus tard, Baltard, professeur de théorie en la même Ecole, prévoit que le « cours d'histoire et d'Antiquités deviendrait l'objet de la curiosité des plus faibles ! »

in : BALTARD (L.). — Notice sur l'organisation des Bâtimens Civils.../ Paris, s.d.

(41) cf : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris, 1913. Mémoire de D. Le Roy sur les Travaux et l'Utilité de l'Académie d'Architecture (le 20 novembre 1775).

Dans « l'an 2440 », Mercier écrit : « Il y avait plusieurs académies de dessin, de peinture, de sculpture, de géométrie pratique. Autant ces arts étaient dangereux dans mon siècle, parce qu'ils favorisaient le luxe, le faste, la cupidité et la débauche, autant ils étaient devenus utiles, parce qu'ils n'étaient employés qu'à inspirer des leçons de vertu et à donner à la ville cette majesté, ces agréments, ce goût simple et noble qui par des rapports secrets élève l'âme des citoyens. Ces écoles étaient ouvertes au public. Les élèves y travaillaient sous ses regards. Il était libre à chacun d'y venir dire son avis. Cela n'empêchait point que les maîtres pensionnés ne vinssent faire leur ronde ; mais aucun apprenti n'était l'élève titré de Monsieur un tel, mais de tous les habiles maîtres en général ». (Tome II, pp. 72-74).

« L'an 2440 » est publié en l'an VII.

(42) Les collections de l'Académie d'Architecture sont divisées et attribuées à :

— l'Institut de France pour les Registres, les Procès-verbaux, la correspondance et certains livres ;

— aux Ecoles de Peinture et Sculpture (future Ecole des Beaux-Arts) pour les Dessins, les gravures, les plans et les cartes ;

— à la Galerie d'Architecture du Muséum (Dufourny) pour les maquettes et les échantillons de pierre ;

— au conservatoire des Arts et Métiers pour les livres et les modèles de serrure, verrou, charpente, charettes... ;

— à l'Ecole Centrale des Travaux Publics (future Ecole Polytechnique) pour certains dessins et modèles de pont, charpentes, voûtes...

Réf. : AULANIER (C.). — L'Académie d'architecture au Louvre./ Paris, 1961.

PINET (Com.). — Collection de trente dessins de maîtres du XVIII^e conservés à l'Ecole Polytechnique./ Paris, 1910.

(43) in : Adresse de la Société Républicaine des Arts à la Convention Nationale, 1794.

(44) Commune de Paris, délibération du 10 mai 1791.

(45) cf : VENAILLE. — Rapport sur l'Ecole d'Architecture, 5 août 1793./ Comité d'Instruction Publique, Manuscrit.

(46) Cité dans : BONNAIRE (M.). — Procès-verbaux de l'Académie des Beaux-Arts./ Paris, 1937.

(47) cf : GREGOIRE. — Rapport sur les encouragements, récompenses et pensions à accorder aux savants, aux gens de lettres et aux artistes./ Paris, 1794.

(48) A ce sujet, voir : GUILLAUME (M.-J.). — Procès-verbaux du comité d'Instruction Publique./ Paris, 1901. Tome IV, pages 250 et suivantes.

(49) in : DETOURNELLE. — Histoire des concours en architecture./ Journal des Arts, n° 145 à 155.

(50) BOULLEE, LEDOUX et PEYRE le Jeune en particulier.

(51) in : HEURTAULT-LAMERVILLE. — Rapport sur les Ecoles Spéciales.../ Paris, 1797.

(52) Sur le concours de Bordeaux, voir DETOURNELLE, op. cit.

(53) Voir à ce sujet : GOURLIER (M.). — Notice historique sur le Service des Travaux et sur le Conseil Général des Bâtiments Civils./ Paris, 1886.

(54) in : Journal des Bâtiments, 1800.

(55) Quatremère de Quincy (1801).

(56) De 1795 à 1803, littérature et Beaux-Arts sont réunis dans la même classe. Cela limite considérablement le rôle professionnel des architectes, comme leurs contacts avec les scientifiques. Après 1803, les Beaux-Arts forment une classe indépendante établie en Académie en 1816.

(57) Cité in : BONNAIRE (M.). — Procès-verbaux de l'Académie des Beaux-Arts./ Paris, 1937.

(58) cf : Explication des ouvrages de Peinture... Architecture..., exposés dans le Grand Salon.../ Paris, an V.

(59) in : LEBRUN (L.). — Continuation des développements des principes de stabilité./ Journal des Monuments : 30 novembre 1809.

(60) La sélection opérée par le Jury est d'autant plus choquante que l'appel de concours signé du Ministre de l'Intérieur, ouvrait les possibilités aux maximum :

« Je vous laisse, pour les formes et les dimensions de ces colonnes, toute la latitude nécessaire au génie des arts ; je vous recommande seulement la grandeur et la simplicité dans les idées, caractère distinctif d'un mouvement national, et l'économie qui assure le succès des entreprises... »

in : BONAPARTE (L.). — Aux architectes de Paris et des départements./ Paris, 28 Floréal, an 8. Manuscrit 1234, Bibliothèque municipale de Bordeaux.

(61) cf : LORION (A.). — Grands ingénieurs parisiens et leurs œuvres, 1800-1815./ Revue de l'Institut Napoléon, 1965.

BERCE (F.). — Napoléon architecte ou le goût de l'histoire./ les Monuments Historiques de la France, 1969.

BIVER (M.-L.). — Fontaine et Percrès, amis légendaires./ Revue de l'Institut Napoléon, 1965.

(62) Combes, ancien pensionnaire du Roi à Rome, devient architecte du département de la Gironde avec le traitement d'un ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.

Réf : PARISSET (F.-G.). — Louis Combes./ Revue historique de Bordeaux, 1973.

(63) cf : — Journal des Bâtiments Civils et des Arts ;
— Journal des Bâtiments Civils, des Monuments et des Arts, par une société d'architectes, d'artistes et d'entrepreneurs./ Années 1800 et suivantes.

(64) in : Adresse du Point Central des Arts et Métiers./ Paris, 1791.

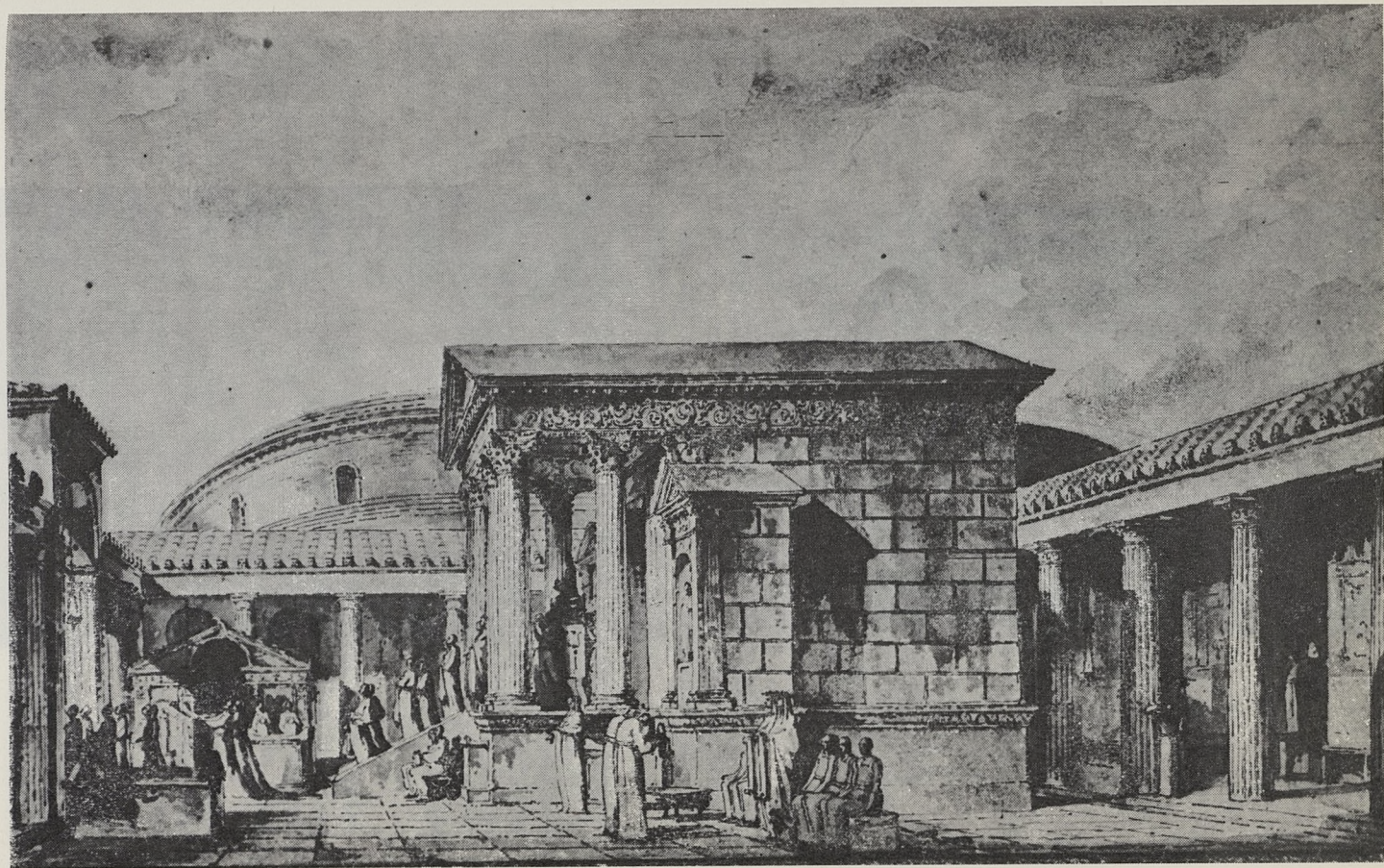
(65) in : Journal des Bâtiments Civils./ 1802 (signé L.-B.).

(66) in : Annales des Bâtiments et de l'Industrie française, 1817.

(67) in : BALTARD (L.). — Discours d'ouverture du Cours de théorie de l'architecture./ Paris : 1819.

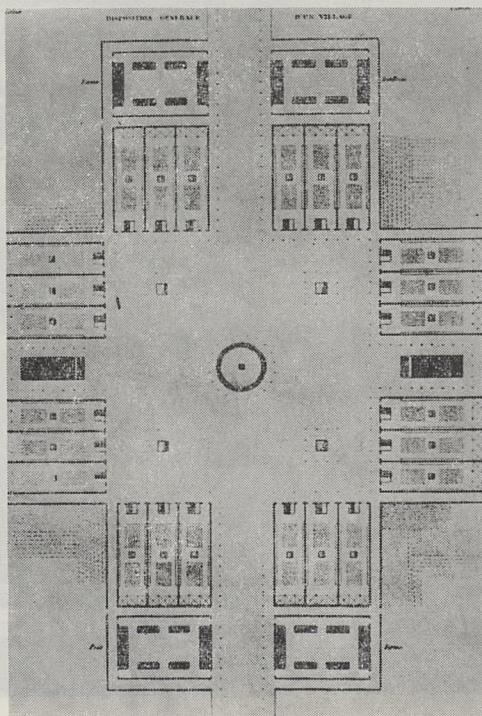
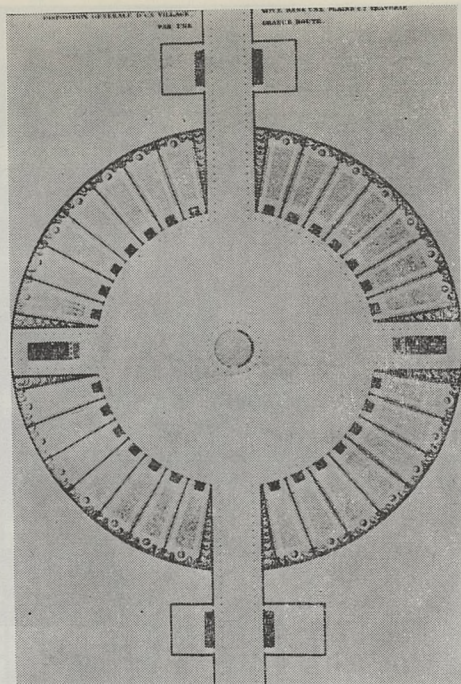
(68) in : POYET. — A Messieurs de l'Académie Royale des Beaux-Arts./ Paris, 1819.

(69) Voir à ce sujet : Procès-verbaux de la Société d'Architecture./ 1813-1816. Manuscrit, Académie d'Architecture (place des Vosges).



7. DESPREZ: Le Temple d'Isis à Pompéi, reconstitution.

A. DESSAINT-ARNAUD, 1885, p. 101



8. a et b ÉCOLE POLYTECHNIQUE: Disposition générale d'un village situé dans une plaine et traversé par une grande route. Projets d'élèves.

PEDAGOGIE DE L'ARCHITECTURE

Les conditions matérielles de l'enseignement et le mode de transmission des connaissances de l'architecture sont moins connus que la théorie architecturale. Nous leur reconnaissons toutefois un certain rôle dans le développement de la formation architecturale.

Dans le domaine de l'histoire générale de l'enseignement, l'architecture et le dessin ont une place à part ; leur enseignement devance celui des autres domaines de la connaissance aux XVII^e et XVIII^e siècles.

On sait que l'Université est alors en pleine décadence ; centrée sur l'enseignement de la théologie des langues anciennes, de la médecine savante, elle est critiquée de toutes parts ; considérée comme une corporation enseignante, elle subit les assauts des partisans du libéralisme qui s'affirme au XVIII^e. Milieu fermé par excellence, l'université se contente de défendre ses privilèges et refuse d'introduire les enseignements nouveaux réclamés partout.

L'enseignement des Arts commence à prendre une forme originale à la fin du XVII^e et se développe au XVIII^e. Il faut préciser que le secteur des Arts recouvre à cette époque ce qu'on entend aujourd'hui par les Beaux-Arts et les Arts Appliqués ; de plus, ces derniers ne sont pas seulement ce que l'on appelle les Métiers d'Art, mais bien l'ensemble des métiers, de l'artisanat, du bâtiment, des manufactures, donc de l'industrie. Le domaine couvert par l'enseignement des Arts est extrêmement vaste. Des secteurs spécialisés comme la médecine expérimentale, la chirurgie, l'obstétrique, l'art vétérinaire, ne se développeront comme branche autonome de l'enseignement qu'à partir de 1750 environ. L'enseignement agricole voit ses premiers établissements ouvrir quelques années avant la Révolution seulement.

L'enseignement des Arts au Siècle des Lumières est donc probablement le premier enseignement moderne : à ce titre, les différentes tentatives qui l'illustrent sont variées et riches d'idées nouvelles.

Il convient également de montrer en quoi les Arts peuvent être identifiés à l'Architecture. La formation architecturale, on va le voir, est la seule qui réunisse les mathématiques et le dessin, sous sa forme la plus élaborée, la plus théorique : la composition graphique. Cette association est à la base de l'enseignement des ingénieurs civils, militaires, et des manufactures. L'antériorité de la formation architecturale fait de celle-ci le premier champ d'expérience pédagogique de tous les domaines que nous venons de citer.

Après avoir tenté de situer la formation architecturale au centre des soucis pédagogiques de l'époque, nous en présenterons les composants. En parlant de l'admission dans le système d'enseignement, et des débouchés professionnels de l'étudiant confirmé, nous situerons la formation dans son milieu socio-économique et culturel. Nous choisirons ensuite différents établissements d'éducation pour en faire une étude comparative, dans le but de souligner l'influence de facteurs aussi variés que le financement des études, la discipline, le contenu des cours, le type de professeur, les concours et les stages pédagogiques, les locaux et autres supports de l'enseignement.

Pour mener à bien cette étude, nous avons choisi fréquemment des exemples peut-être mineurs ou marginaux. Mineurs par leur importance dans le phénomène que nous analysons ; marginaux par le contenu qui se situe à la périphérie d'une préoccupation architecturale. Ces exemples nous permettent pourtant de dégager des éléments nouveaux à l'étude. En effet, l'institution architecturale, dans sa forme officielle, étant une institution dominante, nous l'avons vu, c'est en dehors d'elle, en Province, dans l'enseignement privé, dans une administration nettement différenciée, qu'apparaissent souvent les nouveautés remarquables. Nous reviendrons sur cette démarche en concluant, provisoirement, ce chapitre.

ADMISSION ET DÉBOUCHÉS

Le système d'enseignement architectural a ses « entrées » et ses « sorties ». L'entrée, l'admission dans le système, est souvent un mode de sélection. A l'Académie d'Architecture, doyen des

établissements que nous étudions, c'est le patronage qui prime ; patronage, c'est à dire adoption, pour la durée de sa formation, d'un élève par un des académiciens, par un architecte du Roi. Cette pratique se rapproche de l'apprentissage, et, dans certains cas, elle en est partie intégrante. Si l'Architecte du Roi ne forme pas d'apprentis dans son propre atelier, le patronage se réduit à une simple tutelle administrative visant à contrôler le nombre des élèves. S'il est praticien et fait travailler les élèves chez lui, le patronage devient alors l'extension théorique d'un apprentissage complet. Le patronage fonctionne réellement à partir de l'institution des concours de l'Académie (ca. 1720). La participation au concours est pratiquement le seul privilège de l'élève patroné. Il s'assortira à la fin du XVIII^e de privilèges civils concernant l'exemption de garde et de guet, de corvées et du tirage de la milice, les privilèges bourgeois.

Le mot patronage a pris à notre époque un sens péjoratif qu'il n'a acquis que tardivement. Dans le mémoire des élèves de l'Académie d'Architecture du 26 avril 1790, il est demandé de supprimer l'appellation d' « élève protégé » (1). La protection était souvent accordée par relation familiale ou sociale, ce qui fermait d'autant l'accès de talents nouveaux à la profession. Ainsi, les procès-verbaux citent plusieurs fois des élèves « protégés » par le Comte d'Angiviller, le Directeur des Bâtiments, qui n'est pas architecte et n'enseigne à personne.

Si le système que nous venons de décrire reste dans l'esprit de l'apprentissage corporatif, il existe aussi une nouveauté qui annonce une plus grande indépendance de l'enseignement vis-à-vis des professions ; un article du règlement pédagogique de l'Académie prévoyait que les deux professeurs principaux devaient adopter trois élèves chacun en plus de ceux amenés par les académiciens, soit six élèves par an. Ces élèves sont choisis parmi les auditeurs libres qui assistent au cours.

Cette clause sera largement utilisée, surtout vers la fin du siècle. Les études durant deux ans au minimum, les professeurs choisissent trois élèves chaque année ; puis ils les font adopter l'an suivant par des académiciens qui n'ont pas d'élèves. Le peu d'empressement de certains académiciens à adopter des élèves, stigmatisé à plusieurs reprises par les professeurs dès 1750, se trouve ainsi compensé par le zèle de ces derniers. En permettant aux professeurs de choisir eux-mêmes des élèves, on s'éloigne de ce système hérité des corporations et l'on ouvre la porte à la déprofessionnalisation des études. J.-F. Blondel demande à de Marigny en 1762 « que les externes de la classe desquels on trie les élèves, soient chargés d'assister tous les jours aux leçons et que les plus forts d'entre eux soient tenus de faire un concours particulier sous les yeux du professeur pour que celui qui aura le mieux réussi au jugement de l'Aca-

démie soit choisi pour remplir la place vacante dans la classe des élèves » (2).

Il faut citer le mémoire d'Aubry, un académicien, qui demande déjà en 1762 qu'on limite la quantité des élèves à une vingtaine seulement, en faisant passer un examen d'entrée aux élèves proposés par les académiciens, pour tester leurs connaissances en arithmétiques, dessin et figure. L'institution, compromise avec l'intérêt personnel de ses membres, fait toujours la sourde oreille à ce genre de projet. Remarquons que le problème de sélection se pose exactement au même moment à l'Ecole des Ponts et Chaussées et à l'Ecole Militaire, où, en l'absence de solution valable, on va se réduire en fait à limiter l'accès aux seuls élèves justifiant d'un minimum de revenu familial.

David Le Roy, professeur à l'Académie, à partir de 1774, va prendre plusieurs initiatives pour assouplir ces règlements. Sans doute faut-il voir là l'initiative d'un professeur théoricien bien éloigné de ces académiciens praticiens. Il demande d'abord aux académiciens réunis de choisir ses propres élèves par concours parmi ceux qui assistent au cours et ne sont pas parrainés. Il veut ainsi éviter le risque de privilégier tel ou tel élève. Le 2 mai 1791, il demande que des élèves non protégés puissent concourir.

Dans un projet de réforme publié sous la Révolution, Guillaumot, architecte du Roi, connu pour ses analyses sur la formation des architectes, propose que les élèves soient choisis au concours parmi les auditeurs du cours, sans faire appel au choix des académiciens. P.-A. Paris renchérit dans le même sens dans le projet de nouveaux statuts qu'il présente au Roi en 1789. Le nombre des élèves correspond toujours à celui des Académiciens, c'est-à-dire quarante. Mais ces élèves sont choisis chaque année en fonction des résultats des concours de l'année précédente. Il se crée une nouvelle classe d'élèves que Paris appelle les « aspirants », titre donné depuis longtemps aux premiers stagiaires de l'Ecole des Ponts et Chaussées. La nouveauté réside dans le fait que ces aspirants peuvent concourir au Grand Prix. Bien que jugés séparément des élèves, leurs travaux sont exposés pareillement. « L'Académie jugera également les dessins des aspirants et le nom de celui qui l'aura remporté sur les autres sera inscrit sur le Registre de l'Ecole afin que cet avantage puisse être compté lorsqu'il s'agira de former la liste des élèves pour l'année suivante. » « Les Aspirants qui dans les concours du mois auront eu deux fois l'avantage sur leurs concurrents de la même classe pendant l'année précédente, seront aussi inscrits de droit sur la nouvelle liste pour l'année. Pour remplir le surplus de places d'élèves, il sera fait un concours dont le sujet sera rendu par une esquisse seulement

afin que l'Académie en les jugeant puisse apercevoir avec certitude le degré de talent de ces aspirants (3). » C'est l'annonce de ce qui va se faire à l'Ecole des Beaux-Arts, Section Architecture, sous l'Empire. Là, avec une classe de l'Institut qui ne réunit que six architectes, et une Ecole ouverte à cent quarante élèves (1819), on va devoir abandonner définitivement le patronage individuel des élèves par les académiciens, au profit d'une sélection sur concours pendant les études (4).

Nous venons de voir comment l'Académie d'Architecture sélectionnait ses élèves. Il faut maintenant rappeler que ses cours sont publics et donc ouverts à tous ceux exclus par le patronage et aux amateurs de tous genres. Il est précisé que ceux-ci doivent prendre place derrière les élèves protégés, et, probablement, se tenir debout si ceux-ci prennent tous les sièges. Voulant remédier à cet état de fait, et fort de l'expérience de son Ecole des Arts, J.-F. Blondel va établir un cours particulier pour les amateurs en 1762. Ce cours, quatre fois moins long, se donne à un horaire différent et allège donc le cours principal réservé aux professionnels. Cette distinction de cours de niveaux différents n'est pas reprise après sa mort (5).

Voilà ce qui est fait dans la vieille Académie d'Architecture ; nous allons parler maintenant de la façon dont les autres écoles admettent leurs élèves. On a déjà dit que l'Ecole Royale des Ponts et Chaussées avait aussi un problème de sélection comme l'Académie d'Architecture, à deux différences près toutefois ; d'abord, la profession étant en plein développement, les candidats affluent et ils sont trop nombreux pour les places offertes par l'administration à la sortie ; deuxièmement, l'Ecole des Ponts formant exclusivement au service des Ponts et Chaussées, le besoin de sélection est plus impératif que dans l'Académie d'Architecture dont les débouchés ne sont pas contrôlés par l'Etat, abstraction faite de la place annuelle à l'Académie de France à Rome. Devant la nécessité de la sélection, les ingénieurs adoptèrent des solutions pragmatiques. Ils agirent progressivement ; en 1748, ils demandent seulement de prendre le candidat six mois à l'essai après lequel ils se réservent le droit de le refuser. Le nombre des candidats augmentant rapidement, cette période d'essai devint trop lourde à organiser pour tous (6). On décida en 1776 de faire passer un concours en dessin et en mathématiques aux candidats. Les cours préparatoires vont alors se multiplier en ville. Second barrage : un concours est demandé également pour devenir dessinateur, c'est-à-dire pour le second niveau d'étude. Si l'on n'a pas obtenu de succès à ce concours en l'espace de deux ans, on est contraint d'abandonner les études. Les relations sociales de la plupart des élèves devaient encore influencer cette sélection par concours puisqu'on décida en 1784 d'exiger une pension de 600 livres pour les candidats. Cette solution avait déjà été adoptée à l'Ecole Royale Militaire qui ne

pu rouvrir en 1777 qu'en demandant 2.000 livres par élève et par an, ce qui soulageait le budget de l'Ecole et servait aussi de sélection. L'Ecole militaire de Paris devint rapidement un pensionnat de grand luxe où les activités para-scolaires occupaient une grande partie de l'emploi du temps.

Les hésitations rencontrées au sujet de l'admission à l'Ecole des Ponts ou à l'Ecole militaire ne se retrouvent pas dans la seconde génération des Ecoles Techniques Supérieures, Ecoles au savoir plus spécialisé et aux débouchés plus limités.

L'Ecole Royale du Génie est la première à régler l'admission par examen difficile, dès 1784. Les interrogations portent sur l'arithmétique, la géométrie et le dessin (7) ; elles sont jugées par des académiciens des sciences. Chaque année, le contingent admis est limité à dix élèves. Cette sélection sur le mérite doit être complétée ; on demande 200 livres/an à l'étudiant. A l'Ecole de Marine du Louvre, en 1765, l'examen d'entrée porte exclusivement sur les mathématiques et il est d'un niveau élevé. A l'Ecole des Mines créée en 1763, l'examen concerne la langue allemande, la géométrie et le dessin.

En résumé, l'admission dans les Ecoles peut se faire sous deux formes. A l'Ecole d'Architecture de l'Académie comme à l'Ecole des Ponts, la tendance est de laisser les portes de l'enseignement assez largement ouvertes et de privilégier certains élèves au cours des études en vue d'une sélection tardive. Dans les autres Ecoles Techniques, la sélection est sévère dès l'entrée, au risque de privilégier les gens de naissance (les nobles à l'Ecole Royale Militaire et à l'Ecole Royale du Génie) et les gens riches soit par des frais d'étude élevés, soit par une préparation longue et coûteuse dans des établissements privés.

On a vu que l'Ecole des Beaux-Arts reproduisait le système d'admission de l'Académie en repoussant encore plus tardivement la sélection.

L'Ecole Polytechnique est plus dans la continuité de l'Ecole Royale du Génie. L'examen d'entrée est difficile et les places limitées. Mais les études sont gratuites et les élèves reçoivent une bourse de l'Etat : 1.200 francs par an, soit la valeur du salaire d'un professeur sous l'Ancien Régime. Quant à la préparation, elle est plus facile car elle peut se faire dans les Ecoles Centrales, gratuites. L'examen, lui, est donné dans toutes les grandes villes de France. Toutefois, la majorité des élèves admis à Polytechnique restent des privilégiés (8). On accuse plusieurs fois l'Ecole d'abriter encore beaucoup de jeunes nobles. A une époque où l'on peut commencer son premier travail très tôt, le passage

par une Ecole Centrale ou par un lycée reste un luxe limité à la classe aisée, à la bourgeoisie.

Les propositions de réforme de la Section Architecture de l'Ecole des Beaux-Arts par Baltard après 1819 reprennent les formules adoptées par l'Ecole des Ponts et Chaussées sous l'Ancien Régime (9). Il propose de ne pas limiter le nombre des élèves à l'accès, mais de multiplier le nombre de niveaux, de le porter à trois, en réglant le passage de l'un à l'autre par des preuves d'assiduité et des concours. L'âge minimum qui était de 16 ans à l'Académie est porté à 18 ans (21 ans maximum). Le premier examen d'entrée doit porter sur les langues, la géométrie et le dessin ; il est également donné en Province. Un tel système aurait rendu moins efficace la sélection faite par l'Académie des Beaux-Arts lors du Grand Prix. Il a été différé.

On ne peut traiter de l'admission des élèves sans parler des débouchés qui sont offerts à la sortie, des privilèges accordés aux élèves formés par telle ou telle filière d'enseignement.

Là encore, l'Ecole de l'Assemblée d'Architecture procède d'une manière sensiblement différente des autres écoles. L'aboutissement de tout son enseignement, c'est la victoire au concours du Grand Prix de Rome. Une place par an, pas une de plus, pour toute la période que nous étudions. L'unique privilégié sera d'abord pensionnaire du Roi au Louvre pendant un an ou deux, puis, voyageant aux frais du Roi, il se rend à Rome où il est reçu à la Villa Médicis pendant trois ans. A son retour, il a de fortes chances de devenir architecte du Roi rapidement, c'est-à-dire académicien. Là, il reproduira indéfiniment le système de privilège qui lui a attribué une parcelle de pouvoir. Les plus « révolutionnaires » des académiciens ne semblent pas pouvoir échapper à cette règle.

Sous l'Ancien Régime, ce processus permet à une trentaine d'élèves de concourir chaque année pour une place, donnant indirectement accès à une compagnie d'une quarantaine de membres dont le taux de renouvellement est de deux ou trois par an. Par la suite, à l'Ecole des Beaux-Arts, la situation quantitative évolue vers un grave déséquilibre. Le nombre total des élèves va atteindre les cent quarante vers 1819, pour un premier Prix de Rome toujours unique, et seulement huit architectes à l'Académie des Beaux-Arts, et un peu moins encore au Conseil des Bâtiments Civils. Dire que les débouchés se sont élargis, par l'accès à une clientèle bourgeoise par exemple, serait probablement faux car on continue à former les élèves aux programmes de monument public, à ceux du Grand Prix de Rome. Les décorations à la mode dans le public, le style gothique par exemple, restent bannis de cet enseignement officiel.

A l'Ecole des Ponts et Chaussées où le problème de la sélection à l'entrée n'était pas vraiment résolu, c'est par une souplesse à la sortie que se fait la régulation. Sur les vingt ou trente élèves admis tous les ans, seuls six ou sept vont finalement obtenir une place à la sortie. Les postes de sous-ingénieurs peuvent être augmentés à loisir par l'administration car leur nombre n'est pas réglementé statutairement comme celui des Architectes du Roi, ou des Ingénieurs en chef. Le service des Ponts et Chaussées étant en pleine extension, l'admission des élèves dans le corps peut être modulée d'année en année (10). Elle est moins dépendante du renouvellement des places existantes.

Enfin, à l'Ecole Polytechnique où la sélection principale est faite dès l'entrée, les débouchés se situent en fonction des besoins des différentes Ecoles Spéciales ou Ecoles d'Application. Le concours de sortie permet un classement des élèves qui assure leur répartition dans les écoles d'application. Les trente à quarante pour cent qui ne s'orientent pas vers les Services Publics assurent la régularisation indispensable de ce système.

Les comparaisons que l'on peut établir entre ces différentes écoles montrent que les études d'architecture sont d'un accès facile, mais qu'elles offrent de moins en moins de débouchés réels. Cette école d'architecture, financée par l'Etat, ayant pour but de former des architectes pour une administration qui les emploie peu, est donc une institution peu efficace. Son budget, rapporté au nombre des élèves qui sont destinés au service public peut paraître très élevé ; rapporté au nombre des élèves instruits, il paraît particulièrement bas. Tout irait bien si les programmes étaient adaptés à cet double destination privé/public, ce qui n'est pas vraiment le cas.

Après avoir vu dans quel milieu se situaient les systèmes d'enseignement, nous devons montrer quels en sont les composants. L'établissement d'enseignement peut se définir par ses moyens (professeurs, budget, locaux, supports d'enseignement) et par sa pédagogie (cours, travaux pratiques, stages, concours).

LE CORPS PROFESSORAL

L'existence d'un corps professoral complet dans un même établissement d'enseignement est une des premières nouveautés qui annonce la rupture de l'Ecole avec l'apprentissage corporatif. A propos de l'enseignement des sciences au XVIII^e siècle,

Taton souligne que « le meilleur de l'éducation que nous appelons supérieure s'obtient par la lecture, ou mieux, par l'adoption d'un maître ». Voilà certes la base du système que nous étudions. Mais il ne tarde pas à se compléter d'institutions d'enseignement d'abord dépendantes puis de plus en plus autonomes.

Au XVII^e siècle, le professeur unique de l'Académie d'Architecture doit enseigner seul un grand nombre de disciplines. Bien évidemment, il se limite à ses compétences propres et traite très rapidement des autres domaines pour lesquels il a peu d'expérience. S'il en a le temps, il peut au mieux dicter les traités qui les concernent. On verra que beaucoup de disciplines ne sont que très irrégulièrement enseignées à l'Académie, au moins jusqu'en 1730, date de l'installation du professeur de mathématiques.

L'École à professeur unique reste tout au long du XVIII^e siècle à la base de l'enseignement des arts. Ecoles de Dessin de Province, écoles privées à Paris, fonctionnent presque toujours ainsi. Des villes comme Rennes, Amiens, Grenoble, se contentent d'un professeur entretenu par la ville. Les Ecoles de Silvy, Panseron, Favre, Cointeraux, Destesnières à Paris, où personne n'aide le fondateur-directeur-professeur, traitent de plusieurs matières allant de la Géométrie au « bon goût », en passant par l'arithmétique et le dessin. Certains professeurs comme Sellier qui enseigna plus de vingt ans à Amiens, traitent de l'ensemble du domaine des connaissances et alignent un nombre impressionnant de sujets de cours (11).

La création de la chaire de mathématiques à l'École d'Architecture en 1730 va servir de modèle à un certain nombre d'écoles destinées à l'architecture et au génie. A Reims, dès 1748, à Strasbourg en 1767, chez de Longpré et Dupont à Paris en 1770, professeurs de mathématiques et de dessin se partagent le temps des élèves. La longue explication fournie par le Père Ferry de Reims montre bien la division que l'on opère alors entre l'architecture vue comme art de bâtir, science des proportions et technique des matériaux (par le professeur de mathématiques, de l'Académie des Sciences) et l'architecture considérée comme ornement et décoration des édifices (par le professeur de Dessin, de l'Académie de Peinture) (12).

La situation n'est pas aussi claire à l'École d'Architecture au Louvre ; le professeur d'architecture continue d'enseigner de temps en temps des sujets comme la perspective, la coupe des pierres et la statique, ce qui limite le professeur de mathématiques au seul développement des principes de sa science. Plus tard, avec la tendance archéologique adoptée par David Le Roy,

le professeur de mathématiques, Mauduit, parlera également de construction, de coupe de pierres et des domaines d'application des mathématiques à l'architecture. La dualité mathématiques/dessin ne s'exprime donc pas clairement à l'Ecole d'Architecture avant 1774, le professeur principal restant le professeur de théorie de l'architecture. Lors du concours pour la Place Louis XV, le Directeur des Bâtiments présentait au Roi les projets fournis par les académiciens ; il disait alors qu'il n'attendait pas de projets de l'Abbé Camus, puisqu'il n'était que professeur de mathématiques (13).

Si l'école bicéphale qui réunit deux professeurs est le lieu d'une certaine concurrence entre les deux enseignements, l'école qui réunit autant de professeurs que de disciplines commence à apparaître vers 1750.

J.-F. Blondel en fournit le premier exemple lorsqu'il ouvre son Ecole des Arts au public en 1743. « Toutes les fois que nous avons laissé à nos élèves le soin de se choisir en particulier des maîtres habiles, pour acquérir à part les connaissances des Mathématiques, du Dessin, de la Perspective ou de la Coupe des Pierres, nous n'avons pas tardé à nous convaincre que, malgré la même attention de notre part, et la même aptitude de la leur, pour l'étude de l'architecture, ils y parvenaient avec plus de lenteur et de difficulté... Convaincus de cette vérité, nous persistons à croire qu'il convient que nous continuions de rassembler dans un même lieu, tous les genres de talents utiles à cet art. » (14).

L'idée de réunir un maximum de professeurs dans une même organisation d'enseignement pour en accroître son efficacité ou ses progrès, va être adoptée largement. Elle est à l'origine des divers établissements connus sous le nom de Musée ou Lycée au XVIII^e siècle, et aussi de la plupart des Ecoles Spéciales fondées après l'Ecole des Arts de Blondel.

J.-J. Bachelier est une autre personnalité et consacre sa vie au développement de l'enseignement. Il est à l'origine de l'idée d'Ecole d'Arts et Métiers qu'il propose dès 1772 à l'Académie des Sciences et la justifie ainsi :

« Cet homme universel est sans doute très rare, mais les connaissances que je viens de réunir en lui, je les trouve dans la société où les hommes se les sont partagées ; c'est donc dans la Société en Corps qu'il convient de faire paraître les arts mécaniques... » « Nous réunirons, pour ainsi dire dans le même lieu tous les ateliers et toutes les manufactures ; et les leçons offriront successivement le spectacle de leurs différentes manœuvres. »

Pour lui, c'est de la confrontation des différentes approches théoriques, pratiques que vont naître les idées nouvelles qui doivent alimenter l'enseignement.

La seule Ecole Spéciale qui ne recherche pas cet accroissement du corps professoral, c'est l'Ecole des Ponts et Chaussées. Seules les mathématiques sont enseignées dans l'école, par des élèves répétiteurs. Les autres cours sont donnés à l'extérieur, en ville, auprès de professeurs agréés (16).

Dans les années qui précèdent la Révolution, la tendance est à créer des écoles pluri-disciplinaires qui ne sont plus orientées vers une seule filière professionnelle, et accroissent ainsi leur autonomie. Le nombre des professeurs est encore augmenté car les disciplines sont de plus en plus variées ; on peut se préparer à un grand nombre de professions différentes en combinant soi-même le choix des cours. Ces études d'un nouveau genre demandent en général une connaissance préalable des mathématiques et du dessin. Le Musée fondé en 1780 offre des cours en physico-chimie des Arts et Métiers, fabrication des étoffes, anatomie pour l'art, langues, électricité... (17). Le projet de Musée élaborée en 1784 à Toulouse devait réunir les vingt-deux professeurs exerçants en ville dans des cours publics, pour harmoniser leur enseignement et les mettre en contact.

La forme la plus élaborée de ce genre d'établissement est certainement le Lycée des Arts fondé à Paris par Desaudray en 1792. Cette école servira de modèle aux Ecoles Centrales et aux Lycées institués par le gouvernement peu de temps après. Le programme de l'année 1793-1794 annonce vingt et un professeurs qui partagent les jours de la semaine en cours d'une durée de une heure trente. Un élève du Lycée des Arts qui suit les cours de Technologie, Mathématiques, Mécanique, Hydraulique, Architecture, Perspective, peut y acquérir une compétence ou tout au moins une connaissance élargie des problèmes d'architecture. Il lui manquera sans doute une connaissance basée sur l'expérience et la pratique, comme vont le regretter certains professionnels par la suite. Le travail en atelier reste le privilège des architectes. Le rapport d'Heurtault Lamerville distinguait en 1797 les professeurs de sciences qui pouvaient enseigner à plein temps et les professeurs artistes qui ne doivent enseigner que quelques heures seulement et continuer à pratiquer par ailleurs (18).

Cette tendance à la déprofessionnalisation de l'enseignement est assez générale. Condorcet voulait un Institut dont une classe serait consacrée aux sciences appliquées réunies, sans qu'une profession particulière puisse accaparer l'une de ses sections (19). La spécialisation n'est pas à la mode ; Ecoles Centrales, Ecole

Centrale des Travaux Publics, veulent réunir tous les enseignements dans le même établissement ; les contacts interdisciplinaires doivent y être favorisés.

L'enseignement de l'architecture aurait pu être emporté par ce mouvement, c'est-à-dire se fondre dans un ensemble polyvalent. Ce fut le cas à Polytechnique où l'architecture devient une branche de la géométrie descriptive. Mais elle sera conservée sous sa forme indépendante au Louvre et la question du rééquilibrage du corps professoral se pose alors. « Au lieu d'un seul professeur qui ne parle que de décoration, il faudrait qu'il y eut un professeur pour chaque partie (20). » C'est l'avis de Rondelet en 1790 ; il n'en sera pas tenu compte, le professeur d'architecture affectant toujours de traiter de la décoration, de la construction et de la distribution. La spécialisation se fait tout de même malgré l'influence des artistes maîtres de l'école des Beaux-Arts. Après la nomination tardive de Rondelet en 1806, on peut dire que les trois secteurs sont enseignés dans des écoles distinctes :

- Décoration : Dufourny à l'Ecole des Beaux-Arts ;
- Distribution : Durand à Polytechnique ;
- Construction : Rondelet, avec la Stéréotomie, à l'Ecole des Beaux-Arts, ou à l'Ecole des Ponts et Chaussées (21).

La section Architecture de l'Ecole des Beaux-Arts restant isolée, se voulant complète, certains professeurs proposent d'y augmenter le nombre de chaires d'enseignements. En 1803, Vaudoyer, son secrétaire, demande six professeurs au lieu de trois répartis comme suit (22) :

- éléments : comparaison, composition ;
- histoire de l'architecture ;
- construction ;
- perspective ;
- mathématiques ;
- stéréotomie.

Baltard, arrivé à la chaire de Théorie de l'Architecture, prévoit cinq professeurs :

- mathématiques et perspective ;
- construction et mécanique ;
- distribution et décoration ;
- histoire et antiquité ;
- physique et chimie appliquées à l'Art.

Baltard proposait d'ailleurs d'échapper à la tutelle de l'Ecole

des Beaux-Arts. Il dit que l'architecture « n'a rien de commun dans ses principes, et encore moins dans ses applications, avec la peinture et avec la sculpture, vers lesquelles on la rappelle sans cesse pour tout ce qui tient au régime de l'Ecole (23) ». Il veut en réalité « instituer une partie de l'enseignement sur le même pied que les écoles d'applications des services publics ». La seule innovation que l'on accepte de lui est de peu de portée : c'est la division du cours de mathématiques en 1819 et son remplacement par un cours de perspective et un cours de mathématiques.

« L'art de bâtir se trouvant négligé dans plusieurs des parties qui le constituent... l'Ecole Nationale d'Architecture sera toujours incomplète tant qu'il n'existera pas un professeur qui puisse enseigner les connaissances théoriques et pratiques de chacun de ces états (maçonnerie, charpente, serrurerie, menuiserie)... Malgré cette augmentation de professeurs, l'école nationale me paraîtrait encore incomplète si l'on n'y ajoutait un de chimie, un de physique et un naturaliste (24). » Cette idée ne peut que se heurter à l'incompréhension de l'institution des Beaux-Arts ; on peut la rapprocher des projets plus tardifs d'Ecole d'Application (1894) et d'Ecole Pratique d'Architecture (1897) d'Anatole de Baudot et de Labrousse.

Si l'on veut quantifier l'enseignement donné à l'Ecole d'Architecture, on remarque ceci : du temps de J.-F. Blondel, l'Ecole enseignait cinquante heures par mois ; en 1805, ce ne sont plus que trente-huit heures et trente seulement en 1808. Blondel seul enseignait trente heures alors que son homologue sous l'Empire, Dufourny, se contente de quatre heures par mois !

Nous avons donc vu comment l'exigence d'intégration de professeurs multiples, expérimentée pour la première fois à l'Ecole des Arts, puis répandue par la suite, ne parvient pas à s'imposer à l'Ecole d'Architecture qui reste fidèle à un enseignement à temps partiel. La tentative d'intégration fut pratiquée à l'Ecole Polytechnique ; mais l'existence parallèle de l'Ecole d'Architecture et la destination accentuée de Polytechnique aux Services Publics empêchent de comparer valablement les deux systèmes pédagogiques.

L'aménagement de nouveaux supports matériels pour l'enseignement de l'architecture est complémentaire de l'accroissement du corps professoral. Nous allons donc étudier ce qu'il en a été dans les différentes écoles et établissements.

LES LOCAUX

C'est d'abord à l'Académie d'Architecture que s'organisent les premiers locaux d'enseignement, dès 1692. A cette date, elle quitte les salles de l'Académie de Peinture ; elle reste au Louvre, c'est-à-dire dans des bâtiments qui n'ont pas été conçus pour l'enseignement (25). On sait que la salle de cours y mesurait environ 130 m² et quelle était unique. L'Académie déménage de nouveau en 1722 sans que l'on ne pense à programmer les locaux d'une école complète destinée à l'architecture. Nous voyons là le signe de difficultés qu'éprouve l'Académie à redéfinir l'enseignement de l'architecture. En 1730 déjà, la Société des Arts du Comte de Clermont avait aménagé dans ses locaux une vaste bibliothèque et un musée de modèles relatifs aux Arts et Métiers. De 1722 à 1775, l'Académie occupe des locaux plus exigus qu'auparavant. En 1757, Gabriel prépare les plans pour une réinstallation des salles dans un des pavillons de la cour carrée, mais ce projet sera bloqué par de Marigny. Ce n'est qu'en 1775 que de nouveaux locaux seront occupés à partir du plan de Gabriel remanié. Dès 1767, J.-F. Blondel se plaignait de n'avoir une pièce particulière pour y tenir l'école et de manquer de loges pour le Grand Prix (26).

J.-F. Blondel, que l'on a vu innover dans d'autres domaines est aussi le premier à ouvrir des locaux spécialement organisés pour la formation des élèves. Son Ecole des Arts située rue de la Harpe à Paris, loge dans une sorte d'hôtel particulier adapté à sa nouvelle fonction. Blondel en fournit la description lui-même en 1771 :

« Ces différentes leçons se prennent dans plusieurs salles, ayant vue sur un grand jardin, l'une destinée à ceux qui en sont encore aux éléments ; une autre pour les élèves qui en sont à la composition. Dans l'une et l'autre sont exposés des dessins en grand, et les développements relatifs à chaque objet. Une autre salle est destinée pour le dessin dans tous les genres, où sont exposés quantité d'originaux, avec des bosses et des bas-reliefs nécessaires à cette étude ; dans une quatrième pièce se donnent les leçons de mathématiques, de perspective, de fortifications, du toisé et de la théorie de la coupe des pierres.

Dans un grand cabinet particulier, où sont contenus les livres, les instruments, les modèles en tout genre, et une belle collection de dessins sous glace, se donnent les leçons de physique expérimentale. Dans un corps de logis séparé, se trouve un atelier pour la coupe des pierres et des bois, dans lequel sont exposées les épures en grand, et les modèles de différents genres, tant pour la maçonnerie, que pour la charpenterie, la menuiserie, etc.

Dans le même corps de logis, est une salle destinée pour les exercices utiles, tels que les armes, la musique, la danse, exercices qui se prennent particulièrement... (27). »

On n'avait jamais combiné autant de locaux pédagogiques différents dans un seul bâtiment. Le principe directeur de cette organisation est de rapprocher la salle de cours ordinaire d'un atelier pour la pratique, c'est-à-dire de détacher un fragment du chantier, de la manufacture, pour en faire profiter l'enseignement. Parlant de son école, Blondel utilise même une fois le mot de « Lycée », ce type d'établissement d'éducation qui va se développer à la fin du XVIII^e siècle. Son expérience originale le fait choisir pour rédiger la rubrique Ecole dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, et pour proposer les plans de l'Académie des Arts de Moscou vers 1756.

Blondel n'est pas seul à s'intéresser à l'organisation matérielle de l'enseignement et des activités para-éducatives. On a conservé un mémoire de novembre 1750 contenant la programmation complète de l'Ecole Royale Militaire. Ce programme, très élaboré pour l'époque, fixe dans le détail l'organisation de l'espace éducatif en fonction de la vie des pensionnaires (28).

La réalisation des locaux de l'Ecole des Arts et de l'Ecole Royale Militaire a dû être grandement facilitée par une certaine abondance financière, provenant de riches particuliers ou de l'Etat. Ce ne fut pas le cas pour Bachelier qui chercha longtemps à construire des bâtiments pour son Ecole Gratuite de Dessin. Il dut se contenter d'aménager des locaux existants trop exigus, ceux de l'ancien amphithéâtre des chirurgiens (29).

C'est à Mézières, pour le bénéfice de l'Ecole Royale du Génie, que le modèle de l'Ecole des Arts fut développé et approfondi. Reconstituée de 1781 à 1789, autour de l'hôtel du Gouvernement, l'école fut rationnellement conçue pour abriter des ateliers (La « Gâche »), d'excellents laboratoires de physique et de chimie, une collection de maquettes, de salle de cours et une bibliothèque de cinq mille volumes (30).

Dans ces dernières années de l'Ancien Régime, les propositions pédagogiques prennent forme autour de locaux réunissant salles de cours et salle d'exposition, ou musée ; Cabinet des Estampes, Cabinet Littéraire, Cabinet des Antiques, Dépôt pour les Arts, Jardins Botaniques se retrouvent au « Musée de Paris », au projet de « Musée » de Bordeaux, au « Lycée des Arts », puis dans les Ecoles Centrales, et les Lycées. Ainsi, le Lycée des Arts comprend une salle de trois mille places, une salle de bal, une bibliothèque, un cabinet littéraire, quatre salles de cours, un dépôt pour les arts, un salon pour le soir, des bains, cafés et

restaurants. Un aspect du Lycée des Arts sera éphémère car on ne le retrouvera plus par la suite : l'aspect ludique et social largement intégré à l'enseignement et la diffusion de masse en prolongeant les cours par des conférences publiques, largement ouvertes (31).

Au niveau de l'architecture, le côté muséographique de l'enseignement devient très net. A la collection de fragments d'antiques ramenée par Dufourny à l'Ecole d'Architecture, on va bientôt joindre une collection déjà célèbre en ville, celle des maquettes de Cassas, décrite par Legrand (32). L'organisation des locaux d'enseignement s'en trouve modifiée : la part consacrée à l'exposition des objets tend à augmenter au détriment de celle consacrée au cours. Des différents projets de réorganisation de l'enseignement des Beaux-Arts au tournant du siècle, on retient principalement les propositions de réunion de l'Ecole au Muséum sous une même organisation (33). L'intégration ne s'est pas faite mais les locaux du Muséum seront toutefois réservés aux élèves et artistes pendant la moitié des heures d'ouverture.

Le Consulat, l'Empire, puis la Restauration vont voir les initiatives pédagogiques se raréfier. On voit apparaître ce qui sera le modèle des Ecoles des Beaux-Arts au XIX^e siècle. Un document de base permet de le détailler pour ce qui est de l'architecture ; c'est le programme rédigé par les professeurs en 1811 en vue de la construction d'une nouvelle Ecole des Beaux-Arts (34). Ce programme contient :

— salle des leçons d'architecture de perspective et de mathématique	60 m ²
— salle des concours	135 m ²
— salle de stéréotomie	90 m ²
— salle des modèles et machines	90 m ²
— atelier de moulage et restauration	300 m ²
— salle d'exposition du concours d'architecture ..	210 m ²
— huit loges pour le Grand Prix d'architecture, 30 × 8	240 m ²

soit environ 1.300 m².

En définitive, cette nouvelle école ne fut pas réalisée mais le programme reste la première image d'une école d'architecture sortie de son académie mais encore orientée par elle vers l'art de la copie, de l'imitation, de l'Antique et de sa conservation.

LE MATÉRIEL ÉDUCATIF

A l'amélioration des locaux d'enseignement s'ajoute le développement du matériel éducatif, c'est-à-dire des objets spécialement réalisés pour servir à l'enseignement.

L'Académie d'Architecture entretenait une bibliothèque, une collection de dessins, de maquettes de machines, de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics. Cette collection assez rare pour l'époque restait inaccessible aux élèves ; beaucoup de questions particulières concernant les routes, les charpentes, les ponts, les assemblages de bois et de fer y sont figurées dans des maquettes explicatives, souvent offertes par un amateur extérieur (35). Ce fonds comprenait également toutes les inventions présentées à l'Académie, concernant la serrurerie, le chauffage, les planchers incombustibles... Dans le mémoire des élèves du 26 avril 1790, on lit que ceux-ci exigent la communication des livres de la bibliothèque de l'Académie qui leur étaient aussi refusée (36). J.-F. Blondel se plaignait déjà en 1767 d'être obligé de prêter ses propres livres aux élèves car l'Académie n'en disposait pas pour eux. A la dissolution en 1793, les collections furent mises sous scellés et l'on demanda à des professeurs de l'Ecole Centrale des Travaux Publics de venir choisir les objets qu'ils jugeaient utiles à l'enseignement de la nouvelle école.

Ce goût pour l'utilisation des modèles dans la résolution ou l'explication de certaines questions est assez répandu chez les architectes de l'époque. Dans la description de son Ecole des Arts, J.-F. Blondel parle également de tous ces objets utiles à l'enseignement de la stéréotomie et de la fortification. Sellier, à l'Ecole des Arts d'Amiens, déclare en 1784 qu' « il établit cette année une salle où seront déposées un grand nombre de pièces, de lui, de ses élèves, de ses correspondants, par toute la France, concernant les arts, les manufactures, le commerce, l'agriculture, l'architecture, le génie et on pourra les consulter en tous temps gratuitement et même prendre des copies de ce dont on aura besoin ; l'on se fera un devoir d'y admettre tout le monde (37). » L'Ecole Royale du Génie de Mézières possède une collection de maquettes en bois, plâtre et métal, qui va rejoindre celle de l'Académie d'Architecture dans la nouvelle Ecole Centrale des Travaux Publics en 1794. Un inventaire d'architecte nous présente aussi une série de quarante maquettes en plâtre de diverses formes de voûtes. En 1817, on expose encore au Salon des « modèles en relief des plus célèbres monuments de l'Antiquité » (38).

La maquette d'architecture ne tarde pas à devenir objet d'enseignement. La première initiative est celle de Cassas qui fait construire des maquettes de monuments antiques à partir de ses dessins de voyages. « La collection des chefs-d'œuvre de l'architecture, exécutés en modèles dans leurs justes proportions, et rapprochés sur des échelles convenables, offre seule un puissant moyen d'instruction... (39). »

Collection privée d'abord, puis ouverte au public, rue de Seine à Paris. Comme pour le Musée des Monuments Français où Lenoir expose des « fragments d'architecture nationale » dans un jardin, la collection de Cassas est connue et plaît au public. Legrand en publie un catalogue commenté ; cette collection « pourrait devenir un musée complet d'architecture, si l'on y réunissait l'intéressante collection d'ornements moulés sur l'antique, et de fragments d'originaux, formée en Italie avec le plus grand soin et le meilleur choix par Léon Dufourny, collection devenue nationale, et confiée aujourd'hui à la garde de ce savant professeur de l'École Spéciale d'Architecture... (39). » Les collections seront effectivement réunies en 1814, au sein de l'École des Beaux-Arts (40).

Dans ce domaine, il ne faut pas ignorer les réalisations grandeur nature dont le but premier est en général l'expérimentation ou l'exposition, ce qui ne les empêche pas de participer à la formation architecturale. Ainsi, sur la question des bâtiments incombustibles, on a souvent recours à des constructions expérimentales : Hatlay en Angleterre, visité par Jardin a failli entraîner l'Académie d'Architecture dans une telle réalisation en 1777 (41). Il a lui-même construit une maison pour démontrer l'efficacité de son procédé. Cointeraux, le propagandiste du pisé, professeur d'architecture rurale à Vincennes, présente à ses élèves une maison complète destinée à illustrer ses cours.

Ce qui est valable pour l'expérimentation technique est également utilisé pour présenter au grand public des modèles de construction d'un style nouveau ou différent. Dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, le classicisme étroit laisse la place à une sorte d'éclectisme décoratif. Carmontelle réalise le Parc Monceau en 1775 pour le duc de Chartres ; il veut « réunir dans un seul jardin tous les temps et tous les lieux. C'est une simple fantaisie, le désir de voir un jardin extraordinaire... » (42). Le jardin est fort en vogue pendant la Révolution lorsqu'on l'ouvre au public ; en 1798, le Ministre de l'Intérieur demande pour l'aménagement des Champs-Élysées « des projets de construction .. pour diverses maisons isolées, de bâtisse légère, de forme élégante, de diverses dimensions, remarquables par un style particulier d'architecture » (43). L'exposition publique du concours a beaucoup de succès mais les réalisations ne suivront pas.

LE PERSONNAGE DU PROFESSEUR

Nous avons parlé des locaux puis des objets d'enseignement, en évoquant les collections d'architecture et les modèles grandeur nature. Nous allons maintenant situer le professeur d'architecture, sa fonction et sa personnalité.

Le profil du professeur d'architecture se dessine de plus en plus précisément au fur et à mesure que les institutions d'enseignement se développent. Jusqu'à J.-F. Blondel, les professeurs de l'Académie d'Architecture sont encore souvent des praticiens, ou des scientifiques, c'est-à-dire qu'ils répondent à l'ancienne dualité du Maître d'Œuvre (artisan) et du Mathématicien (scientifique). Ils sont choisis directement par le Roi ; leur titre est très honorifique et leur fonction peu rémunératrice. Il faut citer plus particulièrement le personnage de Desgodets qui enseigne dix ans à l'Académie (1719-1729). Il est un des premiers élèves formés dans cette institution ; envoyé trois ans à Rome, il en ramène une publication sur ses monuments (44) ; employé à son retour comme Contrôleur des Bâtiments du Roi, il pratique pendant près de quarante ans avant de se consacrer plus particulièrement à l'enseignement pour lequel il rédige plusieurs traités théoriques ou pratiques qui restent à l'état de manuscrit (45). La carrière de Desgodets, professeur d'architecture peut paraître exemplaire, mais elle est exceptionnelle pour l'époque. Les autres professeurs se sont improvisés sans grande préparation et ont peu contribué à l'évolution de l'enseignement. Patte disait de De Courtonne qu'il était un médiocre architecte « auteur d'un traité dont on fait peu de cas ».

Jacques-François Blondel se passionne tôt pour la théorie de l'architecture et sa diffusion. Sa pratique professionnelle est très irrégulière et finalement négligeable comparée à son œuvre pédagogique. Sa vie se partage entre de grandes entreprises d'édition d'architecture (les « Maisons de Plaisance », « l'Architecture Française » et le « Cours d'Architecture ») et l'enseignement proprement dit (46). Il enseigne trente-cinq ans dans son Ecole puis à l'Académie. Il communique ses programmes en Province et à l'étranger. Toute sa vie les problèmes financiers l'inquiètent et minent plusieurs de ses entreprises. Le jour de sa mort, il se fait porter dans la Salle de Cours de l'Académie pour y rendre l'âme. Blondel est un passionné d'architecture, un collectionneur, un grand lecteur d'ouvrages anciens et modernes, français et étrangers ; il est un excellent vulgarisateur, mais probablement pas un grand architecte. Il est surtout le premier à donner l'image du professeur d'architecture officiel que l'on rencontre par la suite à l'Ecole des Beaux-Arts. Ses successeurs restent dans le style qu'il a défini, mais sombrent chacun dans une étude par-

ticulière qui les éloigne trop des préoccupations théoriques : Le Roy est un grand voyageur qui aime surtout parler de ses voyages, Dufourny un collectionneur d'Antique et Baltard un grand graveur. Chacun, à sa manière, se détourne des préoccupations principales de la théorie architecturale, ce dont l'enseignement va souffrir.

Jean-Jacques Bachelier est peintre et académicien de formation, puis Directeur de l'Académie de Marseille ; il consacre la seconde partie de sa vie à la création de l'Ecole Royale Gratuite de dessin de Paris. Comme Blondel, il y investit d'abord sa fortune personnelle. Mais plus fin gestionnaire, il sait intéresser les riches et les gouvernants à son entreprise dont il met en avant le rôle social. Plutôt que d'enseigner lui-même, il anime une équipe de jeunes enseignants qu'il forme et renouvelle assez souvent. L'institution qu'il a créée est une des plus solides, car elle résiste aux décrets révolutionnaires comme à la disparition de son fondateur.

Jean-Rodolphe Perronet, fondateur et professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées, est un pragmatique qui mit ses idées progressivement à exécution. Jeune, il visait au Génie Militaire mais dut se rabattre sur l'Architecture. Après dix ans de carrière aux Ponts et Chaussées, Trudaine lui confit la direction de la nouvelle Ecole en 1747. Perronet reste un technicien et un expert ; s'il pratique l'architecture à l'occasion, il ne s'aventure pas dans des discussions théoriques à son sujet. Plusieurs sociétés savantes l'appelèrent comme l'Académie d'Architecture (1758), l'Académie des Sciences (1765) et la Société d'Agriculture (47).

Tels sont les grands professeurs rencontrés avant la Révolution. Vers la fin de cette période, un malaise agite le milieu de l'enseignement car les conditions matérielles du professorat, médiocres à l'origine, continuent de se dégrader. Pendant que les Ecoles Académiques de Province font encore souvent appel au bénévolat des professeurs, l'Académie d'Architecture paie moins de 2.000 livres son premier professeur. Les professeurs sont alors obligés de recourir à des expédients, ou d'accepter

ailleurs une surcharge de travail nuisible à l'enseignement. Les jeunes enseignants de Bachelier ne gagnent que 600 à 800 livres par an ; Bachelier lui-même fait exception avec ses 8.000 livres d'appointement, ce qui témoigne de l'esprit pratique que l'on a vanté en lui.

Sous la Révolution, différents projets visent à réévaluer le professorat. Quatremère de Quincy demande des professeurs à plein-temps, rémunérés 15.000 livres par an (48). Dans les projets qui suivent, ceux de Daunon et Heurtault Lamerville sur les Ecoles Spéciales des Arts du Dessin, on distingue les professeurs de sciences, qui peuvent enseigner à plein-temps, et l'artiste qui n'enseignera que quelques heures par semaine ; on juge néfaste qu'il abandonne la pratique pour enseigner. En réalité, le professeur d'architecture de l'Ecole enseigne peu, mais ce n'est pas un praticien pour autant. D. Le Roy participe à tout le mouvement social des artistes et on le retrouve au Jury des Arts, au Club Révolutionnaire des Arts, à la seconde Commission du Muséum et à la Commission Temporaire des Arts ; c'est aussi un homme politique comme David le fut. Les salaires des trois enseignants de l'Ecole d'Architecture avaient été réévalués de manière égalitaire en janvier 1795 et augmentés de 100 % chacun. Les premières années du XIX^e siècle voient donc le statut des professeurs s'améliorer grâce aux nouvelles institutions comme l'Ecole Centrale et l'Ecole Polytechnique.

La dernière grande figure de professeur est celle de J.-N.-L. Durand à l'Ecole Polytechnique. Durand s'est formé à l'Ecole d'Architecture de Pauseron à Paris, puis il est entré à l'Agence de Boullée à l'âge de 16 ans. A 20 ans, il remportait un second Grand Prix à l'Académie d'Architecture (1780). Dès l'âge de 15 ans, il commença à enseigner le dessin à des élèves. Grâce à son succès magistral aux concours de l'an III, il est choisi comme professeur adjoint de dessin d'architecture à Polytechnique en 1795. Il devient professeur principal quelques années plus tard et restera dans l'institution pendant 39 ans. Ses publications sont liées à son enseignement de Polytechnique. Elles auront un succès durable tant en France qu'à l'étranger, en Allemagne particulièrement où elles ne tarderont pas à être traduites. Durant toute la période, Durand entretient une Ecole privée d'Architecture avec Hachette et Boisbertrand (50).

LE FINANCEMENT DES ÉTUDES

La question du traitement des professeurs est liée à celle du financement des études : le financement de l'Etat, le financement des élèves et celui des mécènes.

La question de la gratuité des études est à l'ordre du jour au XVIII^e siècle. L'enseignement des collèges est ouvert aux enfants de la bourgeoisie fortunée et de la noblesse. Que va-t-il en être pour l'enseignement professionnel et celui de l'architecture qui se mettent progressivement en place ? Le cours d'architecture de l'Académie est public et gratuit, mais c'est un cours supérieur qui demande une préparation pratique et professionnelle préalable. Cette préparation pratique est toujours fournie par l'apprentissage chez un architecte, de préférence chez un architecte du Roi. Les différents contrats d'apprentissage qui nous restent montrent que le Maître verse sous une forme ou sous une autre une rémunération à l'apprenti, pour lui permettre de vivre pendant sa période de formation : « Contrat d'apprentissage pour trois ans entre Marie Pilet, veuve de Gilles Leveillé, maître peintre et ancien de sa communauté, demeurant rue des Vieux-Augustins, et Nicolas d'Ulin, architecte du Roi, demeurant rue Neuve-Saint-Eustache, au profit, en qualité d'alloué, de Michel Leveillé, âgé de dix-huit ans, fils de ladite veuve, sans denier déboursé de part ni d'autre ; Michel Leveillé sera logé, nourri et blanchi par son maître qui, la deuxième année, lui donnera une gratification de 100 livres et la troisième année, une gratification de 150 livres (51). »

L'apparition progressive des Ecoles Gratuites de Dessin, en Province d'abord puis à Paris, va permettre aux apprentis de choisir une autre formation que celle des maîtres : celle des écoles. Les écoles gratuites ont l'avantage de ne pas limiter le nombre des élèves comme le faisaient les maîtres pour l'apprentissage. Ces écoles ne sont pas à plein-temps. Elles n'apportent qu'un complément théorique et l'apprentissage se réduit alors à un simple emploi subalterne à salaire ordinaire. Toutes les écoles ne sont pas entièrement gratuites. L'Ecole de Grenoble demande quatre livres par mois à tous les élèves, sauf à quatre boursiers de la ville. L'Ecole de Reims demande trois livres pour les élèves de la ville et six livres pour les étrangers (52). Bachelier, voulant justifier la gratuité de son école, déclare que les autres écoles de dessin demandent cent quarante-quatre livres par an pendant six ans, auxquelles s'ajoutent les mille livres d'apprentissage, soit 1.864 livres pour une formation complète (53). Nous verrons par la suite comment les Ecoles de dessin vont obtenir progressivement le privilège de la maîtrise au tarif de

« fils de maître » pour les lauréats des prix. Ce dernier avantage pécuniaire attire beaucoup d'élèves dans les écoles, mais il ne joue pas pour les architectes, ceux-ci n'ayant pas de maîtrise.

Jacques-François Blondel est le premier à instituer une école à plein-temps pour l'architecture, qui est aussi une école privée et payante. Le niveau élémentaire, celui des métiers, est enseigné gratuitement le dimanche à une centaine d'élèves. Pour son cours théorique, Blondel accorde chaque année douze places gratuites et le Roi quelques bourses en plus. La majorité des élèves-architectes payent leurs études à raison de deux cents livres par an pour le cours d'architecture. Cette école coûte cher mais elle a du succès, surtout auprès des provinciaux et des étrangers qui profitent du pensionnat et de l'enseignement complet dans une ville qu'ils connaissent mal. L'apparition des cours d'architecture en Province vers 1760 et l'isolement des pays européens pendant la guerre de Trente Ans, vont donc faire descendre les ressources financières d'une école dont les cours seront progressivement réduits jusqu'à leur disparition.

Dans son Ecole Gratuite de Dessin, Jean-Jacques Bachelier apporte une attention particulière à la gratuité car c'est pour lui le seul moyen d'attirer des élèves. L'élève ordinaire doit apporter papier, crayon et fourniture. L'élève « fondé » se les voit distribuer gratuitement. Pour être fondé, l'élève doit disposer de trente livres de rente annuelle consacrée à l'Ecole. Cette rente permanente est affectée par le donateur durant son vivant, et elle revient de droit à l'école à sa mort. Les élèves fondés ont aussi le privilège de pouvoir emporter les modèles pour les travailler chez eux, ce que ne peuvent faire les élèves ordinaires. Avec un budget de l'ordre de 45.000 livres en 1776 (54), l'Ecole Royale Gratuite de Dessin doit faire appel aux mécènes et aux donateurs qui forment son Conseil d'Administration. Ce mécénat tend à se généraliser avant la Révolution : il est pratiqué dès 1777 par l'Académie Royale de Peinture et par bon nombre d'Académies Provinciales nouvellement créées ; il est la base des établissements de genre Musée et Lycée que l'on a déjà évoqués. Le Musée de Monsieur, ouvert en 1780, comprend déjà six cent cinquante souscripteurs en 1784. Le Lycée des Arts fondé en 1792, fonctionne également grâce à des souscripteurs, mais, avec un budget de 500.000 livres en 1796, il doit faire appel à l'Etat qui le subventionne, irrégulièrement toutefois. Nous sommes maintenant arrivés au grand tournant puisque l'Etat va assurer la gratuité de l'enseignement supérieur et secondaire (55). Ecoles centrales. Ecole polytechnique. Ecole d'application, accentuent la sélection basée sur les connaissances plutôt que sur les ressources. A l'Ecole des Beaux-Arts, section architecture, l'enseignement pratique est toujours confié à des architectes extérieurs à l'Ecole.

Alors que la gratuité des études a considérablement modifié l'accession aux moyens d'enseignement secondaire et supérieur en général, l'Ecole d'Architecture traverse la Révolution sans véritablement modifier ses structures d'accès. Elle se trouve alors en concurrence avec un enseignement à plein-temps également subventionné par l'Etat, c'est-à-dire avec l'enseignement à deux niveaux organisé pour les ingénieurs. Gratuité et absence de sélection vont bientôt attirer à l'Ecole des Beaux-Arts plus d'élèves qu'elle ne pouvait en encadrer. Vers 1819, le nombre des élèves de la section architecture est de cent quarante. Il n'y a plus que huit architectes à l'Institut et ceux-ci se consacrant à l'architecture monumentale. Le rapport est de un à dix-huit, alors qu'il était de un à un sous le régime de l'Académie d'Architecture (56). L'école, où l'on n'enseigne que la composition de l'architecture monumentale, va bientôt former une masse d'architectes, trop nombreux pour attendre des commandes de l'Etat, et donc limités aux constructions particulières pour lesquelles ils n'ont pas été spécifiquement formés (57). La disparition de la plupart des cours libres d'architecture qui fonctionnaient sous la Révolution et un peu avant, ne va qu'accroître cet encombrement de la section architecture dont les structures ne sont pas adaptées. L'abandon du patronage, le maintien de la gratuité et l'absence de sélection attirent maintenant à l'Ecole d'Architecture ceux qui sont exclus des autres filières plus difficiles d'accès.

LA MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

L'étude des différents moyens d'enseignement tels que les locaux et le financement, nous amène à parler de la manière dont cet enseignement est pratiqué.

Par le mode d'enseignement nous entendons principalement la façon d'organiser le cours, le fonctionnement et le rôle des concours, et des stages. Nous avons déjà exposé que le premier cours public d'architecture auquel on peut faire référence est donné à l'Académie Royale d'Architecture. En 1717, ce cours est ouvert deux fois deux heures par semaine. Son programme s'étale sur trois années, soit environ quatre cents heures d'enseignement. Le cours est dicté, c'est-à-dire que les élèves écrivent et se forment ainsi une collection de cahiers (58). Quand le sujet est assez spécialisé, il arrive que l'on dicte alors un ouvrage connu, tout en le commentant pour les élèves. « Le professeur d'architecture a commencé de dicter un traité sur cette matière... » est-il dit à propos du démarrage de l'Ecole des Ponts et Chaussées du Languedoc à l'Académie des Arts de Toulouse. Dans les Ecoles Provinciales, les élèves doivent souvent apprendre par cœur les définitions que le maître a dictées. A Bordeaux :

« L'exposant a donc dessiné nombre d'exemplaires des cinq ordres d'architecture... Ce n'est pas assez de distribuer les modèles, afin d'instruire les élèves et de les faire profiter, il faudra leur faire une explication raisonnée des termes de l'art..., la leur faire apprendre par cœur, leur en demander à faire rendre compte, opérations indispensables pour cette partie du dessin... (59). »

A Aix-en-Provence, Routier reçoit un cours d'architecture sous forme de dialogues, l'élève devant apprendre les réponses par cœur :

« Question : En quoi consistent les ordres d'architecture ?

» Réponse : A décorer tous les édifices, les différents bâtiments, et toute espèce de construction, avec méthode, règle et proportion, à réunir la parure avec la simplicité, à construire avec liaison et solidité, à procurer les effets de magnificence, sans bannir la simple majesté, à fixer enfin, les bonnes proportions des édifices selon la grande manière, dans tout leur ensemble comme dans tous les détails (60). »

Ce type de cours est souvent critiqué ; il ne semble plus répondre aux besoins. Il va être progressivement transformé par des propositions concernant la publication du cours, sa durée, et la répartition des élèves en plusieurs classes.

La publication du cours de l'Académie Royale d'Architecture est réclamée par Lorient dès 1762 (61). Il n'existe sous forme de cours que ceux de François Blondel et de d'Angiviller, tous deux trop limités dans leurs applications. Les traités plus modernes ne sont pas élaborés sous cette forme, et ne sont pas publiés par les professeurs de l'Académie. Enfermés dans la bibliothèque de la Compagnie, les élèves n'y ont pas accès pour leurs études. Jacques-François Blondel va donc entreprendre la publication d'un cours, en la faisant coïncider avec le centenaire de l'Académie. « Nous avons balancé longtemps à mettre à jour ce nouveau fruit de nos occupations... nous nous y sommes déterminés néanmoins, nous étant aperçu plus d'une fois que l'usage de dicter des cahiers fait perdre aux élèves un temps considérable (62). » La publication du cours va faire date. Il répond aux nombreuses demandes de professeurs étrangers, ou provinciaux, qui manquaient de documents pour étayer leurs conférences et faire travailler leurs élèves. Le cours en six volumes avec des volumes de planches est édité en format in-octavo pour en réduire le prix et le rendre transportable à chaque leçon par les élèves (63).

Cette entreprise échappe toutefois à l'Académie elle-même. Celle-ci est d'ailleurs un bien piètre éditeur car elle a réuni par deux fois des documents dans l'intention de les rendre publics (fin XVIII^e et 1777) et jamais elle n'est allée jusqu'au bout de ses intentions (64). De plus, l'Académie, de par ses statuts, a droit de regard sur le contenu du cours d'architecture. J.-F. Blondel craint donc que l'esprit conservateur de certains académiciens ne retienne durant des années la publication de son cours. Pour éviter de le présenter à l'approbation de la Compagnie, il le fait publier sous forme de notes de cours prises par un élève de son Ecole des Arts en 1750, bien avant qu'il ne devienne professeur royal au Louvre (65).

J.-F. Blondel va aussi contribuer à lever un autre obstacle pédagogique, celui de la durée du cours. Quand il durait trois ans, on ne pouvait rationnellement commencer ses études à l'Académie que tous les trois ans. Blondel veut remédier à ce manque de souplesse en réduisant le cours principal à deux années seulement. Pour favoriser l'avancement des élèves, il crée en plus un cours de répétition chaque semaine où les difficultés de la précédente leçon sont débattues avec les élèves. Enfin, comme à l'Ecole des Ponts et Chaussées, comme dans les Ecoles Académiques de Peinture, il divise sa classe en deux niveaux différents. Le niveau « élémentaire » est envisagé toutes les semaines et complété en l'espace de six mois seulement. Il se répète donc deux fois par année. Il avait expérimenté ce système dans son Ecole des Arts où la classe de répétition de théorie de l'Architecture se divisait en classe des « éléments » et classe de la « composition ». Sans doute ne peut-il tout obtenir

puisqu'en 1767 il réclame encore de tenir trois leçons par semaine au lieu de deux.

On pratiquait ainsi depuis longtemps dans les écoles de peinture où une progression très stricte était établie entre quatre niveaux d'enseignement. A la Société des Arts de Toulouse en 1749, on répartissait les élèves en quatre classes : « les parties », « les Académies entières », « la Bosse », « le modèle vivant » (66). Ces distinctions de niveau se rencontrent un peu partout ailleurs. A l'Ecole des Ponts et Chaussées ils sont confondus avec les niveaux de service. On en distingue aussi quatre : « à l'essai », « aspirant », « élève-dessinateur » et « sous-ingénieur ». A l'essai pendant six mois, l'étudiant doit faire preuve d'aptitudes générales à étudier ; aspirant pendant deux ans au maximum, il doit apprendre les Mathématiques Pratiques, le Toisé, le Nivellement et l'Hydraulique ; élève-dessinateur, il est formé à la pratique du projet, à la composition ; sous-ingénieur, il est évalué sur sa capacité générale dans le Service des Ponts et Chaussées. Ces niveaux de service tendent progressivement à devenir des niveaux d'enseignement dont l'enchaînement est réglé par des concours de plus en plus nombreux.

Il n'en est pas de même pour l'architecture où l'absence de progression dans les études se fait sentir. Pour Lorient, professeur à l'Académie en 1762, comme pour Patte en 1754, le niveau élémentaire serait celui des « ordres d'architecture » (67). Lorient propose de n'enseigner que la composition à l'Académie, d'abandonner le premier niveau au secteur privé, aux petits cours qui fleurissent en ville.

Arrivé au professorat quelques mois plus tard, J.-F. Blondel reprend la même idée sous une autre forme : la conception des deux niveaux est retenue mais les débutants doivent apprendre un condensé du cours complet et pas seulement la seule partie des « ordres ». De plus, le niveau élémentaire serait enseigné dans l'Académie ; cela correspond encore à l'idée de Blondel d'intégrer les cours dans un même établissement pour des raisons pédagogiques évidentes. Il souligne ainsi les différences qui existent entre l'enseignement de la peinture et celui de l'architecture.

L'Académie de Peinture dispose en réalité de classes préparatoires en Province, et à Paris, avec les cours donnés par l'Académie Saint-Luc. Tout cela est connu et coordonné. Ce n'est pas le cas de l'Académie d'Architecture qui ne s'est jamais entendue sur le type d'enseignement à adopter, ni sur les liaisons à entretenir entre cours privés et enseignement officiel. J.-F. Blondel compense donc ces manques en intégrant le cours élémentaire à l'Académie, avec la protection du Surintendant des Bâtiments

+

du Roi. Lorsque David Le Roy arrive au professorat, la situation a sensiblement évolué : la classe d'architecture de l'Ecole Royale Gratuite de Dessin forme déjà beaucoup d'élèves au niveau élémentaire, de même que beaucoup d'écoles académiques qui ont rodé leur cours d'architecture. Thubœuf, premier prix de l'Ecole de Dessin à Rouen, est admis directement au pensionnat à Rome en 1770, pour la première fois sans passer par l'Académie d'Architecture de Paris. Mathurin Crucy étudie à l'Ecole Royale Gratuite de Bachelier avant de suivre les cours de l'Académie d'Architecture puis d'être admis en 1775 à l'Académie de France à Rome. Nicolas-Rémi Paulin débute dans la même école de Bachelier, étudie à l'Ecole des Ponts et Chaussées où il devient élève répétiteur en architecture en 1775. On pourrait multiplier les exemples pour montrer qu'après le travail de Blondel et de Bachelier, le privilège de l'enseignement public de l'architecture échappe à l'Académie.

Pour l'architecture, les liaisons organiques créées par Blondel ne sont pas entretenues après lui. Il faut attendre 1778 pour que l'Académie se soucie de relier les niveaux secondaire et supérieur en organisant les études des architectes à l'Académie de France à Rome (69). Par contre, les liaisons créées par Blondel avec l'Ecole des Ponts et Chaussées, l'Académie des Arts de Toulouse, et par ses élèves, avec l'Ecole Royale Gratuite de Dessin, l'Ecole d'Architecture à Lille... ces liaisons sont rompues après sa mort ; le cours d'architecture de Le Roy se fond parmi la masse de cours publics offerts à Paris à partir de 1780 dans tous les domaines artistiques et scientifiques.

Guillaumot, architecte, directeur de la manufacture des Gobelins, est un de ceux qui se recommande le plus de la formation des architectes pendant la période révolutionnaire, avec Rondelet et Baltard. Pour lui, les études doivent se répartir sur quatre niveaux : la figure, la composition et les mathématiques, la théorie de l'art et les voyages (70). Les deux niveaux extrêmes sont évidemment ceux des Ecoles de Dessin et de l'Académie de Rome. Est plus nouvelle la distinction reconnue entre composition et théorie de l'art. On la retrouve en partie à l'Ecole Polytechnique à la même époque : la composition est enseignée par Durand et la théorie de l'art par Neveu.

Cette séparation n'est pas acceptée par ceux qui veulent transformer l'Ecole d'Architecture en Ecole d'application des Services Publics : Rondelet et Baltard. Ils voient dans l'apprentissage du dessin par la Figure, et dans le développement de la théorie de l'art un nouveau procédé pour renforcer l'intégration des études d'architecture à celles des Beaux-Arts. Tous deux mettent en avant la nécessité de relier décoration, distribution et construction dans un seul ensemble que les autres proposi-

tions tendent à scinder (71). Baltard demande de diviser les élèves en deux sections : les débutants étudieraient les « éléments » de la décoration et la « composition des bâtiments ruraux » ; les plus avancés se consacraient à la composition des bâtiments particuliers et des édifices publics, et au perfectionnement de leurs connaissances en décoration (72). Cette répartition proposée ne sera pas introduite à l'École des Beaux-Arts. Elle ne fut pas appliquée non plus à Polytechnique et aux Ponts et Chaussées où les études de décoration sont rejetées.

A la question de la pédagogie, nous ajouterons les extensions de l'enseignement, c'est-à-dire les travaux pratiques, les répétitions, les concours et les stages.

Dans le domaine des travaux pratiques, il faut remarquer que le cours d'architecture de l'Académie n'en fait état que très irrégulièrement. On a déjà cité le procès-verbal de 1703 qui indiquait qu'une épreuve de Trait était suivie d'exécution sur la pierre au sein même de l'Académie. Celle-ci consacre une grande partie de son temps à la pratique. Mais chez le professeur d'architecture, tout dépend de sa formation personnelle et de sa spécialité. Celui qui faisait tailler la pierre en 1703 était mathématicien et membre de l'Académie des Sciences, ce qu'on appelle au XVIII^e un « géomètre ».

D'une manière générale, ces séances de travaux pratiques restent exceptionnelles. Il n'en est pas de même à l'École des Arts où l'on peut tailler la pierre, faire des expériences de physique et profiter des explications fournies par des ouvriers (73). A celle d'Amiens, il est dit qu'« on ira aux champs deux fois par semaine, le matin pour lever, arpenter et dessiner des objets naturels ». L'École Royale du Génie possède des laboratoires où les élèves peuvent expérimenter. A l'Académie, la situation reste bloquée, les élèves n'ayant même pas accès à la bibliothèque. Cette pratique devient même une mode. A Paris, il n'est plus un homme du monde qui ne se rend au Musée ou au Jardin des Plantes pour y assister à des démonstrations et des expériences.

La Révolution arrivée, on réclame partout la réunion des études théoriques et pratiques (74). L'École Polytechnique est organisée autour de laboratoires et d'ateliers. De nombreux ouvriers y travaillent pour enseigner certains arts mécaniques. Le conservatoire des Arts et Métiers comprend des salles de démonstration auprès desquelles va venir se greffer par la suite des cours théoriques de mécanique, chimie et économie industrielle.

A l'École des Beaux-Arts, section architecture, il n'y a plus aucun enseignement pratique à cette époque. Un projet anonyme

publié au Journal des Bâtiments sous l'Empire demande de créer des places d'enseignants pour la charpente, la serrurerie et, en général, tous les arts mécaniques qui dépendent du bâtiment. Il n'en sera pas tenu compte (76). Quant aux répétitions, c'est-à-dire à la possibilité pour l'élève de travailler son cours collectivement dans l'école, elles furent pratiquées systématiquement par Blondel dans l'École des Arts et par Perronet à l'École des Ponts et Chaussées. Le premier fait les répétitions lui-même et le second les fait faire par les élèves les plus anciens ou les plus doués, moyennant une petite rémunération. L'utilisation d'étudiants-répétiteurs est pratiquée au sein des Ecoles Royales du Génie et à Polytechnique par la suite. Il faut la rapprocher de l'enseignement mutuel généralisé en Angleterre pour les Arts et Métiers. Au cours de l'Académie d'Architecture, puis à l'École des Beaux-Arts, on ne confiera jamais la moindre responsabilité à un élève ; les répétitions ne se feront plus après Blondel. Le professeur principal se contente alors de recevoir les élèves qui en font la demande, chez lui, tous les jours de la semaine à heure fixe.

LES CONCOURS

L'analyse des concours est d'un très grand intérêt pour la période que nous étudions. L'émulation est reconnue par beaucoup comme l'unique source du progrès dans les études. Les concours sont ouverts aux élèves régulièrement inscrits à l'école. Ils donnent droit en général à la distribution de trois prix, tous les autres concurrents ne recevant aucune distinction ni aucune note. Le concours peut avoir d'autres fonctions que celle de stimuler l'émulation ; il peut servir en quelques sortes de diplôme, étant souvent la seule marque des études qu'un élève a suivies ; il peut régler le passage d'une école à une autre, de l'Académie d'Architecture à l'Académie de France à Rome, ou d'une classe à une autre, comme à l'École des Ponts et Chaussées ; il peut enfin apporter au lauréat une récompense pécuniaire ou des avantages comme celui de payer sa maîtrise au tarif de « fils de maître », c'est-à-dire à un tarif très bas. Voyons d'abord comment l'idée de concours se développe au sein de l'enseignement officiel de l'architecture.

Le premier Prix de Rome en architecture date de 1720 (77). En décidant de réaliser ce concours annuellement, l'Académie d'architecture imite l'Académie de peinture qui le pratique depuis longtemps. Le résultat du concours doit décider de l'accès de

l'élève-architecte au pensionnat à Rome. Le programme du Grand Prix est établi par les Académiciens qui assurent également le jugement. Quand le système sera rodé, le Grand Prix se déroulera de la manière suivante :

— tout d'abord, les élèves adoptés par un académicien au début de l'année scolaire sont autorisés à concourir ;

— l'Académie précise un programme pour le concours après délibération et examen de différentes propositions ;

— vers le mois de juillet, les élèves fournissent des esquisses à la date indiquée (en loge : 24 heures) ;

— les esquisses sont sélectionnées par l'Académie qui en élimine quelques-unes ;

— les concurrents restant en lice mettent au point leurs projets définitifs (77 bis) ;

— une Commission réduite formée du professeur d'architecture et de trois académiciens examine la conformité des projets avec les esquisses et avec le programme donné ; nouvelles éliminations ;

— vers le mois d'août, exposition publique des projets retenus : environ une dizaine ;

— jugement des académiciens, premier, deuxième et troisième prix ; distribution des médailles ;

— l'Académie présente au Surintendant des Bâtiments du Roi le lauréat pour qu'il reçoive sa bourse de départ à Rome.

Il ne tardera pas à s'établir un conflit sur le contenu du Grand Prix, le programme étant donné par les académiciens et l'enseignement par le professeur. A partir de 1775, les compositions du Prix de Rome s'inspirent des techniques de la perspective émotionnelle de l'architecture, celle des Hubert Robert et Piranèse. Ce goût ne plaît pas du tout à certains académiciens qui pensent que « la conformité avec l'esquisse » doit « de plus en plus déterminer le jugement de l'Académie » (78). Dans le programme du Grand Prix de 1786, il est indiqué que les ciels, paysages et perspectives sont interdits et que seul le dessin au trait sera admis. L'année précédente, l'annonce des résultats du Grand Prix avait provoqué la manifestation des élèves aux portes de l'Académie, élèves « s'étant même servi de sifflets pour insulter les Académiciens à la sortie de la séance » (70). Les concours étant particulièrement encouragés par les nouvelles institutions de la Révolution, le Grand Prix de Rome en architecture va survivre à la disparition de la Surintendance et aux guerres italiennes. C'est surtout l'œuvre de David Le Roy qui réforme un jury de concours dès 1794. Par la suite, le concours

de Rome est jugé par la Classe des Beaux-Arts de l'Institut de France : c'est le seul droit de regard sur l'enseignement qu'elle possède encore. On a pu penser un moment que le Grand Prix serait ouvert à tous. Pommereul proposait d'en doubler le nombre de lauréats et de l'ouvrir aux élèves des Ecoles Centrales (79). En réalité, le cercle des élèves admis à concourir va se resserrer progressivement et se limiter aux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, section architecture. Heurtault Lamerville demandait en 1797 que le prix ne soit accordé que tous les deux ans et donne droit à 3.000 francs de récompense plutôt qu'au départ pour Rome (80). En 1809, l'Académie des Beaux-Arts pense « qu'il est utile... pour le jugement des Grands Prix de fortifier le jury académique qui examine et qui juge » (81). Finalement, Baltard proposera de composer le jury avec les membres du Conseil des Bâtiments Civils et une partie de la Commission d'Architecture qui comprend la majorité des architectes parisiens présentant des élèves au Grand Prix. Mais cette logique ne sera pas entendue.

Le Grand Prix de Rome en architecture est donc une des institutions pédagogiques les plus durables que nous ayons à étudier. Pourtant, début XVIII^e. Poerson parlait déjà de l'inutilité du voyage à Rome, le milieu artistique étant suffisamment développé en France pour servir de cadre à des études supérieures. Comme s'il avait voulu le démontrer, J.-F. Blondel enseigna toute sa vie sans s'être rendu à Rome, inaugurant ainsi un nouveau culte, celui rendu à l'architecture nationale. S'il fallait recourir à des exemples, il les prenait dans l'architecture française dont il était devenu un spécialiste. Il emmenait chaque année ses élèves visiter le château de Maisons construit au siècle précédent par Mansard. Lui qui voulait établir une certaine discipline dans l'enseignement par des études plus dirigées, n'était certainement pas favorable au séminaire de Rome où les élèves architectes, mélangés aux peintres, n'étaient dirigés par aucun professeur d'architecture. Le concours du Grand Prix de Rome est renforcé des épreuves révolutionnaires, mais il progresse ainsi en élitisme et réglementation. On ne verra plus d'élèves de Province se rendre directement à Rome et la stricte réglementation des études va rendre les projets réalisés à Rome moins intéressants qu'auparavant.

Dans d'autres situations le concours peut également rapporter au lauréat des sommes d'argent. Ainsi, à l'Ecole des Ponts et Chaussées, en 1748, deux prix sont décernés chaque année, l'un de 400 livres, l'autre de 300 livres, ou leur équivalent en instrument de travail. En 1775, huit prix sont attribués pour l'architecture, totalisant 1.500 livres (60 % de l'ensemble des prix distribués dans l'école). En 1747, le jury de ces concours réunit Inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées et membres de l'Académie d'Architecture. Le cours d'architecture de Blondel

est ouvert à des boursiers des Ponts et Chaussées, lauréats des concours.

Rien d'étonnant dès lors que J.-F. Blondel soit à l'origine de l'établissement des concours mensuels à l'Académie d'Architecture, dits Concours d'Emulation. Ces concours sont financés par de Marigny, le Surintendant des Bâtiments qui s'est laissé convaincre par Blondel en 1762. Ce dernier les pratiquait déjà dans son Ecole des Arts et les avait même étendus à la plupart des disciplines enseignées. Les concours d'émulation seront désormais donnés mensuellement aux élèves du cours d'architecture au Louvre. Blondel tenta d'introduire une fois par an des sujets théoriques à rendre sous forme de dissertation. En 1766, il demande « en quoi consiste la prééminence de l'architecture sur les autres arts libéraux » ; les résultats sont tels que le prix n'est pas attribué ; cette idée, encore pratiquée quelques années, fut finalement abandonnée. Blondel s'était inspiré en cela des sujets théoriques fréquemment mis au concours par certaines académies de province (84). L'examen des sujets des prix d'émulation souligne combien leur apparition a modifié les études à l'Académie. Certains sujets jugés indignes du Grand Prix y trouvent leur place ; cimetières, boucherie, laiterie... ; d'autres permettent de concourir sur des sujets particuliers : distribution d'un terrain, coupe des pierres, perspective ; d'autres enfin servent de répétition au Grand Prix de Rome ou à un concours public déjà annoncé : Muséum, Caisse d'Escompte, Assemblée Nationale, Convention, Lycée... (85).

L'exercice des concours d'émulation est très largement pratiqué dans les Ecoles de dessin et Ecoles académiques. L'Ecole Royale gratuite de Dessin de Bachelier organise quatre concours ordinaires par mois, un Grand Prix annuel (lié au tarif réduit pour la maîtrise) et un prix de persévérance pour les anciens lauréats des Grands Prix. A l'Académie des Arts de Toulouse, « tous les élèves qui voudront concourir aux prix... seront obligés de faire inscrire leurs noms... afin de constater leur assiduité pendant trois mois avant d'être admis au concours ». Dès 1769, six prix y sont décernés chaque année, le Grand Prix donnant droit à 300 livres ; il était distribué alternativement d'année en année pour la peinture, la sculpture et l'architecture. En 1787, des prix différents sont distribués dans ces matières comme l'architecture, l'architecture civile, les principes de l'architecture et les mathématiques. L'Académie des Arts de Toulouse offre aux élèves des possibilités qui leur sont refusées à l'Académie d'Architecture de Paris : « la Société permettra aux élèves les plus capables d'entrer dans les assemblées du mois, pour entendre les analyses ». Enfin, dans cette même Académie des Arts, les académiciens sont délégués chaque année pour juger les prix de mathématiques et d'architecture du Collège Royal Militaire de

Sorèze près d'Albi. Dans les autres écoles, nous avons relevé l'existence de prix pour l'architecture à Grenoble (annuel, 96 livres), à Lille (annuel, 400 livres pour aller étudier à Paris, probablement chez Blondel), à Marseille (annuel, des médailles), à Orléans (annuel), à Poitiers (1785, sept prix fondés par des amateurs) et à Reims (annuel) (86).

Dans ses tentatives pour rationaliser l'Ecole d'Architecture, Baltard a proposé vers 1819 de distribuer des médailles tous les mois sur des « esquisses », tous les trimestres sur un « rendu » et tous les ans sur le nombre de récompenses reçues dans l'année. Là encore, il s'inspire du système mis au point dès 1747, par Perronet pour l'Ecole des Ponts et Chaussées.

LES STAGES

L'institution des concours dans les écoles d'architecture est certainement l'un des événements pédagogiques les plus importants de cette époque. Nous traiterons maintenant de la pratique des stages conçus comme complément du cycle de formation.

On a déjà eu l'occasion de préciser que le stage, l'emploi chez un patron, l'apprentissage sont à l'origine, avec la lecture des livres, les seuls moyens de formation existants. Nous n'y reviendrons donc pas et nous nous limiterons à l'étude du stage intégré aux études théoriques.

L'Ecole des Arts de Blondel est la première qui, dès 1743, prive les étudiants de la possibilité d'un apprentissage, l'enseignement les occupant à plein-temps. Blondel prévoit alors la séquence de formation de la manière suivante :

- formation théorique à l'école et travaux pratiques ;
- stage pratique dans un atelier du bâtiment de la capitale.

Ce stage pratique doit s'étendre sur une longue période puisque les élèves suivent le travail « des fondations à la finition » (87).

D'autres professeurs font comme Sellier qui, à Amiens, « ne borne pas ses leçons à l'intérieur de l'école des Arts, il voyage, il emmène ses principaux élèves avec lui » (88).

Quelques années plus tard, la nouvelle Ecole des Ponts et Chaussées intègre le stage pratique aux études, de manière beaucoup plus souple et peut-être moins coordonnée que celle de Blondel. Perronet considère tous les étudiants du Bureau des Plans comme des employés subalternes qui peuvent être réquisitionnés à tous moments pour les besoins du Service. En réalité, les étudiants seront envoyés presque tous les étés en Province pour lever des plans, conduire des travaux ou dessiner des projets. Ces stages pratiques sont rémunérés par des gratifications et notés pour participer au système de points qui décide de l'avancement des élèves. Cette organisation très pragmatique demande certainement de maintenir constamment l'équilibre entre les besoins de formation et les besoins du Service ; il suppose également une gestion personnalisée des études de chaque élève, gestion qui n'existe pas du tout à l'Académie d'Architecture dont les registres des élèves sont toujours très incomplets.

Trois ans plus tard, en 1747, l'Ecole Royale du Génie nouvellement établie, incorpore dans son cycle de formation un stage pratique. Le stage est inséré entre les deux années d'études théoriques et doit se dérouler dans des installations industrielles des Ardennes. Il permet donc à l'élève de se resituer pendant ses études. De plus, l'étudiant sorti de l'Ecole est tenu de fournir un rapport dans les six ans sur l'adéquation de ses études passées avec sa pratique actuelle.

Vers 1800, dans une Ecole d'Architecture Rurale, Cointeraux fait pratiquer un stage à ses élèves en les prêtant à des propriétaires désireux de faire construire selon sa méthode. Cette conception du stage se rapproche quelque peu de celle pratiquée à l'Ecole des Ponts et Chaussées.

De ces expériences bénéfiques semble-t-il, les responsables de l'Ecole d'Architecture ne sauront pas tenir compte. Etudes continues tout au long de l'année, sans progression coordonnée, difficulté de situer le niveau de chaque élève et sa progression, resteront le propre de ce type de formation qui abandonne les aspects pratiques à l'apprentissage individuel hors de l'école chez des maîtres privés.

Au XIX^e siècle, le stage sera de nouveau un élément majeur de la formation à l'Ecole Centrale d'Architecture d'Emile Trélat qui envoyait les étudiants en stage tous les étés, comme à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.

○ Nous venons de rendre compte des aspects qui illustrent la formation des architectes au XVIII^e siècle dans ce qu'elle a de quotidien et de pratique. L'admission dans les études et les débouchés offerts lorsque celles-ci sont complétées formaient le cadre

de cette présentation. Le développement de l'école d'architecture a été ensuite analysé dans ses aspects matériels tels que les locaux de cours, les objets de démonstration et le financement, et dans ses aspects pédagogiques, à travers la constitution d'un corps professoral complet, de classes différenciées, de travaux pratiques, de concours et stages.

Il est apparu que l'Ecole d'Architecture fut d'abord prise pour modèle au début du XVIII^e siècle ; la situation se renversa progressivement et, cent ans plus tard, c'est son attachement à des méthodes déjà anciennes qui est le plus remarquable. Concours, patronage, absence de sélection, temps partiel restent les éléments majeurs de la formation de l'architecte aux Beaux-Arts tandis que Polytechnique, Ponts et Chaussées, Arts Décoratifs, se sont affranchis rapidement de ces méthodes.

NOTES

(1) in : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris, 1913. Des élèves comme Goust, Magu, Reverdron sont patronnés par d'Angiviller.

(2) in : BLONDEL (J.-F.). — Mémoire adressé à M. le Marquis de Marigny concernant l'Ecole de l'Académie Royale d'Architecture./ Paris, 12 août 1767.

(3) in : PARIS (P.A.). — « Travail dont je fus chargé par le Roi pour faire à l'Académie d'Architecture de nouveaux statuts en 1788. » Archives municipales de Besançon, Manuscrit 2, in-folio 95.

(4) cf : BALTARD (L.). — Notice sur l'organisation des Bâtiments Civils./ s.d.

(5) cf : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris, 1913. Qui reproduit un « Plan des cours d'architecture élémentaire » présenté à l'Académie par J.-F. Blondel le 29 novembre 1762.

(6) « La faveur décidait seule du choix des candidats. » Le choix des élus se faisait sur rapport de Perronet ou bien par examen devant l'Assemblée des Ponts et Chaussées chaque année au mois d'avril.

(7) cf : Programme de l'examen d'entrée simplifié de 1793 :

1° « Sur les éléments de l'arithmétique, de la géométrie, de la mécanique, de l'hydrodynamique, et principalement sur le toisé des surfaces et des solides de toute espèce, ainsi que sur l'application pratique que l'on peut en faire dans les constructions de tout genre...

2° Sur la théorie et la pratique du dessin géométral, tant de la levée des cartes que celle des bâtiments...

3° Sur la théorie et la pratique du nivellement.

4° Sur les règles générales des constructions, tant des bâtiments civils et militaires, que des divers ouvrages de fortification ; ce qui comprend la poussée des terres et des voûtes, la coupe des pierres, la charpente...

5° Sur la nomenclature et les dimensions des divers ouvrages de la fortification... »

(8) On admet 100 élèves par an à Polytechnique contre 10 autrefois à Mézières qui ne menait qu'au Génie Militaire.

(9) cf : BALTARD (L.). — Observations sur l'état actuel du classement des élèves de la section architecture.../ Paris, s.d.

(10) Le nombre des ingénieurs en place quintuple de 1750 à 1790 (réf. : Almanach Royal).

- (11) Sellier enseigne en 1784 :
— Mathématiques et arithmétique ;
— géographie mercantile, science du commerce ;
— la Belle architecture ;
— la pratique des arts du bâtiment ;
— le dessin en tous genres.

Réf. : Archives municipales d'Amiens, Ecole des Arts./ Manuscrit BB 128 242, 1784.

(12) cf : FERRY (Père). — Plan des Ecoles de Mathématiques et de Dessin./ 1748.

(13) Ceci est rappelé dans : FELS (Comte de). — Ange Jacques-Gabriel, premier architecte du roi./ Paris, 1924.

(14) in : BLONDEL (J.-F.). — De l'utilité de joindre à l'étude de l'architecture celle des Sciences et des Arts qui lui sont relatifs./ Paris, 1771.

(15) in : BACHELIER (J.-J.). — Projet d'un cours public des Arts et Métiers./ Paris, 1772.

Il faut rapprocher ces idées de celles qui sont mises en avant pour la constitution des corps académiques ou des jurys de concours.

Soufflot proposait dès 1776 (février) de créer des places d'associés honoraires pour la chimie à l'Académie d'Architecture.

Paris, dans sa proposition de statuts pour l'Académie, prévoit huit places « remplies par un ingénieur militaire, un ingénieur des Ponts et Chaussées, un ingénieur de la Marine, un peintre, un sculpteur, un géomètre, un mécanicien et un chimiste ».

David défendait son jury devant le Comité d'Instruction publique en 1794 : « abandonner aux artistes seuls le jugement des productions du génie, ce serait les laisser dans l'ornière de la routine... » Son jury comprend donc, outre les artistes, quatre hommes de lettres, un acteur, huit hommes politiques, un botaniste, un horticulteur, un cordonnier...

(16) Parmi les professeurs agrégés qui ont enseigné à l'Ecole des Ponts, J.-F. Blondel, Dumont et Daubenton sont les plus souvent cités. On relève également les noms de Peyre le Jeune, Boullée, Tuiller.

(17) Voir à ce sujet : DEJOB (Ch.). — De l'établissement connu sous le nom de Lycée et d'Athénée et de quelques établissements analogues./ Paris, 1889.

(18) cf : HEURTAULT-LAMERVILLE. — Rapport sur les Ecoles Spéciales de Peinture, Sculpture et d'Architecture./ Paris, Conseil des Cinq-Cents, 6 frimaire, an VI.

(19) « Il ne fallait pas séparer la médecine de l'art vétérinaire, par exemple, ni l'art vétérinaire de l'agriculture, ni l'agriculture de l'art des constructions, de celui de la conduite des eaux ; et qu'on ne pouvait rompre cette chaîne sans briser une liaison utile. »

CONDORCET. — Projet de décret sur l'instruction publique./ Paris, 1792.

(20) in : RONDELET. — Mémoire sur l'architecture... et projet d'une Ecole Pratique.../ Paris, 1790.

(21) Dufourny est ancien élève de l'Académie d'Architecture ; il a fait le voyage de Rome en 1782. Il devient professeur principal de la section architecture de 1804 à 1818. Il fait don à l'Etat de sa collection de moules d'ornements d'après l'Antique.

Durand est ancien élève de l'Académie d'Architecture dont il remporte un prix en 1780. Son enseignement à l'Ecole Polytechnique va durer 39 ans. Il exclut la décoration. Toutefois, ses liens avec le milieu académique ne sont pas rompus. Il présente des élèves au Prix de Rome.

Vallois est ancien élève de Durand et Grand Prix de Rome en 1800. Il réunit les cours de Construction et Stéréotomie en 1810 à l'Ecole des Ponts et Chaussées.

Rondelet prit des cours à l'Académie et reçut une bourse pour un séjour à Rome en 1783. Il doit sa célébrité à la construction du Panthéon après Soufflot. Candidat à la chaire de Trait à l'Académie en 1792, il organise l'enseignement des Travaux Civils à Polytechnique et devient professeur de construction à l'Ecole des Beaux-Arts en 1806 où il restera 23 ans.

(22) cf : VAUDOYER (A.-L.-T.). — Projet d'organisation pour une Ecole Nationale d'Architecture./ Paris, 1803 (24 pluviôse, an XI).

(23) in : BALTARD (L.). — Notice sur l'organisation des Bâtiments Civils./ Paris, s.d. (ca. 1820). Baltard veut limiter la compétence de l'Ecole des Ponts et Chaussées et regrouper tout ce qui est architecture dans une Ecole d'Application sans lien avec l'Ecole des Beaux-Arts.

(24) Anonyme ; in : Journal des Bâtiments, 1803.

(25) Voir à ce sujet : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris, 1913.

AULANIER (Christiane). — L'Académie d'Architecture au Louvre, documents inédits./ Paris, 1961.

(26) cf : BLONDEL (J.-F.). — Mémoire adressé à M. le Marquis de Marigny concernant l'Ecole de l'Académie Royale d'Architecture./ Paris, 12 août 1767.

(27) in : BLONDEL (J.-F.). — De l'utilité de joindre à l'étude de l'architecture celle des sciences et des arts qui lui sont relatifs./ Paris, 1771.

(28) Cité dans : FELS (Comte de). — Ange Jacques-Gabriel./ Paris, 1924.

(29) cf : VITRY (Paul). — L'amphithéâtre des chirurgiens et l'Ecole des Arts Décoratifs./ Gazette des Beaux-Arts, 1920.

(30) cf : LAMBERT-HETTIER (F.). — L'Ecole du Génie et la Préfecture de Mézières./ Reims, 1913.

(31) cf : DEJOB (Ch.). — De l'établissement connu sous le nom de Lycée.../ Paris, 1889.

(32) Dufourny ramène sa collection d'Italie en 1795. Il en fait don à l'état. cf : LEGRAND (J.-G.). — Collection des chefs-d'œuvres de l'architecture des différents peuples./ Paris, 1806.

(33) A cette époque, DUFOURNY est membre de l'Institut, directeur du Muséum des Arts et professeur principal d'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts.

(34) cf : Archives Nationales : F 13 1174 (1811), pièces relatives à divers projets dressés par Vaudoier pour l'Ecole des Beaux-Arts.

Archives de la Seine, cartes et plans, 1128/1-103 : Ecole des Beaux-Arts, projet de Vaudoier..., 1805...

(35) Parmi les objets que d'Angiviller fait acheter en 1782 pour l'Académie d'Architecture dans la vente de la succession Marigny, figurent :

- un modèle de mouton en bois d'acajou ;
- un modèle de cabestan ;
- un modèle de la machine à élever la statue de Louis XV ;
- un modèle de chariot à pierre.

L'inventaire des objets choisis par Baltard dans les dépôts de l'Académie d'Architecture pour l'Ecole Polytechnique, comprend :

- modèle d'une travée de l'église gothique de Saint-Nizier, à Lyon, en bois peint en blanc (donné par Soufflot en 1775) ;
- modèle d'un escalier dans le genre anglais, par de Wailly, en plâtre ;
- modèle d'escalier dans le genre français ;
- modèle de l'église projetée par Chalgrin pour St-Sauveur, en plâtre ; datée de 1780 ;
- modèles de poêles russes et suédois, en bois, donnés par Wallier de La Mothe en 1774 ;
- un modèle de grue en bois et cuivre et un autre ;
- une sonnette à mouvement continu ;
- modèle de la charpente d'une tour ;
- deux modèles de combles surhaussés ;
- le modèle du Pont de Pont-Saint-Maxence ;
- un modèle de maison à pan de bois ;
- un modèle de maison à cinq étages ;
- modèle d'une portion de la Comédie-Française ;
- modèle d'une corne de vache et d'une trompe dans l'angle, donnés par Soufflot en 1775 ;
- cinquante petits modèles en poirier de différents solides portant diverses pénétrations propres à la géométrie ;
- modèle en bois d'un mur de quai ;
- deux colonnes corinthiennes en pierre et talc ;
- un bas-relief arabesque en plâtre (donné par les frères Rousseau en 1773).

Références : Archives Nationales : Mars 1782, O1 1932 : Etat des différents objets achetés à la vente de feu M. le Marquis de Mesnars en mars et avril 1782 pour le Roi, à être déposés en son Académie d'Architecture...

F 17 1265, dossier n° 3, Commission temporaire des Arts : Inventaire des différents dessins, modèles et machines que les citoyens Baltard, Lesage et Louret ont reconnu dans le dépôt de la ci-devant académie d'architecture...

(36) cf : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris : 1913 (Mémoire des élèves, du 26 avril 1790);

BLONDEL (J.F.). — Mémoire adressé à M. le Marquis de Marigny concernant l'Ecole de l'Académie Royale d'Architecture./ Le 12 août 1767.

(37) in : Archives municipales de la Ville d'Amiens : BB 128 242, 1784.

(38) cf : Procès-verbaux de la Commission des Arts de la Convention, le 16 octobre 1794 : l'inventaire des objets d'architecture trouvés chez l'émigré Bouthillier.

Explication des ouvrages... d'architecture... exposés au Salon./ Paris, 1817.

(39) in : LEGRAND (J.-G.). — Collection des chefs-d'œuvres de l'architecture./ Paris : 1806.

(40) Cette collection complète n'existe plus aujourd'hui, car elle aurait été dispersée en province à la fin du XIX^e siècle. La collection de maquettes formée au Centre de Recherches des Monuments Historiques ne comprend pas de maquettes de cette époque.

(41) cf : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris, 1913. Décembre 1777 : on propose de financer une maison pour faire l'expérimentation du procédé de Hatlay.

(42) Cité dans : JARDINS en FRANCE./ Catalogue, Caisse Nationale des Monuments Historiques, 1977.

(43) Cité dans : DETOURNELLE. — Histoire des concours en architecture./ Journal des Arts, 3^e année.

(44) DESGODETS (A.). — Les édifices antiques de Rome./ Paris : 1682. C'est le premier ouvrage consacré au levé des Monuments de l'Antiquité romaine. Ce livre connaîtra un regain d'intérêt à l'arrivée du néo-classicisme en architecture, comme l'indiquent ses rééditions et traductions : Paris 1779, Londres 1771-75, Rome 1822.

(45) — Traité du Toisé des Bâtimens :

— à l'Ecole des Ponts et Chaussées MS 233 ;

— aux Manuscrits français MS 14843 (copié par GINET) ;

— Cours d'architecture :

— Tome 1 : Ordres de l'architecture ;

— Tome 2 : Commodité de l'architecture (Cabinet des Estampes Ha 23 et 23 a) ;

— Traité des Ordres d'architecture, 1719 (Institut N 108 A**) ;

— Nouveaux Essais sur l'Architecture (Institut MS 1032) ;

Sur Desgodets, consulter l'étude : HERMANN (W.). — Antoine Desgodets and the Académie Royale d'architecture./ Art Bulletin, mars 1958.

(46) BLONDEL (J.-F.) :

— De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général, 2 volumes, 1737-38 ;

— Architecture française, quatre volumes, 1752-56 ;

— Cours d'architecture civile, six volumes, 1771-77.

(47) Sur Perronet, consulter : de DARIEN. — La vie et les travaux de J.-R. Perronet créateur de l'Ecole des Ponts et Chaussées./ Paris, 1906.

(48) cf : QUATREMER de QUINCY. — Considération sur les arts du dessin en France./ Paris, 1791.

(49) A la demande de Rieux, le professeur de Trait. cf : Procès-verbaux de la Commission des Arts de la Convention.

(50) Sur la vie de Durand, on peut consulter : RONDELET (A.). — Notice historique sur la vie et les ouvrages de J.-N.-L. Durand./ Paris, 1835.

Voir aussi : HERNANDEZ. — J.-N.-L. Durand's architectural theory./ Perspecta, 1969.

(51) Cité dans : RAMBAUD (Mireille). — Documents du Minutier Central concernant l'histoire de l'art, 1700-1750./ Paris, 1964.

(52) cf : — Archives municipales de Grenoble : V 2470. — Règlement pour le professeur et le sous-professeur de l'Ecole publique de dessin établie à Grenoble.

— Archives municipales d'Amiens : BB 128, 129, 131. — Ecole des Arts.

(53) cf : Calendrier pour l'année 1789 à l'usage des élèves qui fréquentent l'Ecole Royale Gratuite de Dessin./ Paris, 1789.

(54) Mais seulement 3 200 livres à l'Ecole de l'Académie d'Architecture au même moment.

(55) cf : DEJOB (Ch.). — De l'établissement connu sous le nom de Lycée et d'Athénée.../ Paris, 1889.

(56) cf : BALTARD (L.). — Observation... sur le classement des élèves de la section architecture./ Paris, s.d.

(57) cf : VIOLLET le DUC (E.). — Entretiens sur l'architecture./ Paris, 1863.

(58) Nous avons retrouvé quelques-uns de ces cahiers :
Du cours de Desgodets :

— Cours d'architecture copié par Pinard, Cabinet des Estampes, BN, Ha 23 - 23 a.

— Traité du toisé, Ecole des Ponts et Chaussées, MS 233.

Du cours de Jossenay :

— Cahier sur l'architecture, bibliothèque municipale de Rouen, MONTB. 1626/554 in-folio 195.

Du cours de Blondel :

— Cours et commentaires, bibliothèque municipale de Rouen, MONTB. 1626/554.

— Introduction à l'architecture, copié par Jean Augustin Bardon, Ecole des Beaux-Arts de Paris, MS 512.

Anonyme :

— Ordres, couverture, charpenterie..., Bibliothèque de Marseille, MS 937 (47980).

(59) in : Archives départementales de la Gironde, Ecole Académique de Dessin de Bordeaux, de Bazemont, s.d.

(60) in : ROUTIER (B.-H.). — Cours élémentaire... mis sous la forme d'un dialogue./ Aix-en-Provence.

(61) cf : Institut de France, Académie d'Architecture, rapport des dessins de M. Lorient, B 190, 1762.

(62) in : BLONDEL (J.-F.). — Cours d'architecture./ Paris, 1771-74.

(63) Ceci est à rapprocher de l'initiative de l'éditeur Jombert, ami de J.-F. Blondel, qui diffusa pour la première fois des livres d'architecture en in-octavo.

(64) En 1767, Blondel propose que « les anciens registres soient compilés pour extraire les articles intéressants, en former différents cahiers ».

En 1775, d'Angiviller demande à l'Académie « de publier de temps à autre, quelques volumes de mémoires, à l'instar de celles des Sciences et des Inscriptions ».

L'Académie elle-même va jusqu'à « nommer des commissaires pour dresser le projet d'un corps d'ouvrage à faire imprimer sous son nom », en 1777. Mais elle en reste là.

Les rubriques d'architecture de l'Encyclopédie, puis de l'Encyclopédie méthodique, échappent en grande partie aux académiciens.

(65) Dans l'article XLVII des Lettres Patentes de 1776 : « Afin que la doctrine contenue dans ce cours soit plus sûrement conforme aux vrais principes de l'art et du goût, il sera lu et approuvé par l'Académie. »

Blondel avait donc réussi à échapper à ce règlement par une astuce d'édition. Dans son mémoire de 1767, il demandait à de Marigny « qu'il lui soit permis, contre le sentiment de l'Académie, de proposer à M. le Directeur général ses idées à l'avenir... »

Réf. : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris : 1913.

BLONDEL (J.-F.). — Mémoire adressé à M. le Marquis de Marigny./ 1767.

(66) cf : STATUTS de la Société des Beaux-Arts de Toulouse.../ Toulouse, 20 juin 1749.

(67) cf : Institut de France : académie d'architecture, règlements concernant les élèves, B 26 (Lorient) ;

PATTE. — Discours sur l'architecture. /Paris, 1754.

(68) On a la preuve que Blondel était en contact avec différentes académies de Province pour y diffuser son cours. Dans le journal de de Mondran à Toulouse pour l'année 1772, on lit que : ...« l'académie, après avoir nommé des commissaires pour examiner ce traité dont on avait les trois premiers volumes, décida qu'il fallait prier M. de Savignac, son professeur, de dicter le même traité. »

in : Archives municipales de Toulouse, GG 926 : fragment du journal de Mondran, 1760-1776.

(69) cf : Archives de l'Institut, règlement proposé par l'Académie d'Architecture pour servir à diriger d'une manière plus utile les occupations des élèves... depuis le jugement des Grands Prix jusqu'à leur retour d'Italie, 30 avril 1778. Blondel proposait en 1767 de faire relever des monuments français aux lauréats un an avant leur départ de Rome, et d'exiger des envois des pensionnaires de Rome : « Il est honteux que l'Académie n'ait rien dans ses archives. »

(70) cf : GUILLAUMOT (C.A.). — Considération sur les connaissances et les qualités nécessaires à un architecte./ Paris, 1799.

(71) cf : RONDELET. — Mémoire sur l'architecture... et projet d'une Ecole Pratique./ Paris, 1790.

(72) cf : BALTARD (L.). — Notice sur l'organisation des Bâtiments Civils sous le rapport de l'enseignement.../ Paris, s.d. (vers 1819).

(73) cf : BLONDEL (J.-F.). — De l'utilité de joindre à l'étude de l'architecture celle des Sciences et des Arts qui lui sont relatifs./ Paris, 1771 (page 80).

(74) Dans le « mémoire des élèves » (1790) ceux-ci réclament un nouveau prix pour « le concours de la théorie et de la pratique de l'art du Trait ». En 1802, Rondelet publie son « traité théorique et pratique de l'art de bâtir » qui aura tant de succès. Peut-être est-on prêt de résoudre le dilemme posé au début du siècle par les dissertations théoriques de Frézier et les démonstrations pratiques de La Rue.

(75) Monard, directeur du Conservatoire, crée une « Petite Ecole » pratique près du dépôt des machines. Elle est destinée à des directeurs de manufactures.

cf : LAUSSEDAT (A.). — Recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés... relatifs... au Conservatoire des Arts et Métiers./ Paris, 1889.

(76) cf : Journal des Bâtiments, 1803.

(77) Sur ce sujet, consulter :

— LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris, 1913.

— Les Grands Prix d'Architecture, conservés à la Bibliothèque de l'Ecole Nationale supérieure des Beaux-Arts et dont la publication doit se faire prochainement ;

— Mercure de France, décembre 1772, p. 157 ;

— POMMEREUL (F.). — Des institutions propres à encourager et perfectionner les Beaux-Arts en France./ Paris, 1797.

— LAPAUZE (H.). — Histoire de l'Académie de France à Rome./ Paris, 1924.

— BLONDEL (J.-F.). — Mémoire adressé au Marquis de Marigny./ Fontainebleau, 1767.

(77 bis) « Le nombre des sujets admis dépendra de celui des loges où ils pourront dessiner leur projet au net (PARIS P.A., 1788). Dès 1767, Blondel demandait d'augmenter le nombre des loges pour le Grand Prix (Mémoire à M. le Marquis de Marigny).

(78) in : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris, 1913. Dans son mémoire de 1767, Blondel proposait d'interdire aux élèves de montrer leur dessin en public avant le jugement et de mettre au propre leur esquisse en dehors de l'Académie comme cela se faisait.

(79) cf : POMMEREUL (F.). — Des institutions propres à encourager et perfectionner les Beaux-Arts en France./ Paris, 1797.

(80) cf : HEURTAULT-LAMERVILLE. — Rapport sur les Ecoles Spéciales.../ Paris, 1797.

(81) in : BONNAIRE (M.). — Procès-verbaux de l'Académie des Beaux-Arts./ Paris, 1937.

(82) Dans sa version mise en place dans les années 1800, l'accès au concours est réservé aux élèves inscrits à l'École des Beaux-Arts qui ont gagné quelques médailles à des Prix d'Emulation. L'allongement du séjour de 3 à 5 ans, la création d'une Galerie d'Architecture à l'Académie de France, la publication des Grands Prix gravés sont l'œuvre de Vaudoyer à Paris et du directeur de PARIS à Rome, le seul architecte qui parvint à ce poste.

(83) Dans son Mémoire de 1767, Blondel se plaint d'avoir dû interrompre ces concours sur des sujets théoriques à cause de l'opposition des académiciens. Il demande l'autorisation de pouvoir les pratiquer de nouveau.

(84) Parmi quelques dissertations théoriques dans les Académies, nous avons relevé :

— NANCY, Académie royale des Sciences et Belles-Lettres : « Discours sur le goût appliqué aux arts et particulièrement à l'architecture » ; LECREULX, 1778 ;

— ROUEN, Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts : « Essai sur les principes de la perspective » 1745, HEBERT et DESCAMPS ;

— AMIENS, Académie d'Amiens : « Quel est le moyen le plus simple et le moins dispendieux de prévenir... Les incendies dans la campagne » 1784, COINTEREAUX, lauréat ;

— LYON : Académie des Sciences, Lettres et Arts :

— « sur les routes plates ou surbaissées », 1787 : RONDELET et GRIFFET de La BEAUME ;

— « de l'architecture gothique » 1741, SOUFFLOT ;

— « de la nécessité des mathématiques dans l'architecture », 1762, ROUX ;

— « Moyen pour voir exactement dans le modèle en petit la vraie apparence de l'édifice en grand », DELORME, 1746.

Quand il s'agit de concours, ces dissertations théoriques sont ouvertes à tous, qu'ils soient académiciens, architectes ou simples amateurs.

(85) Dans son projet de 1788, PARIS prévoit chaque année 8 prix d'émulation pour des compositions d'architecture, ou pour la perspective, ou pour le trait, ou pour la mécanique et un dernier pour l'hydraulique.

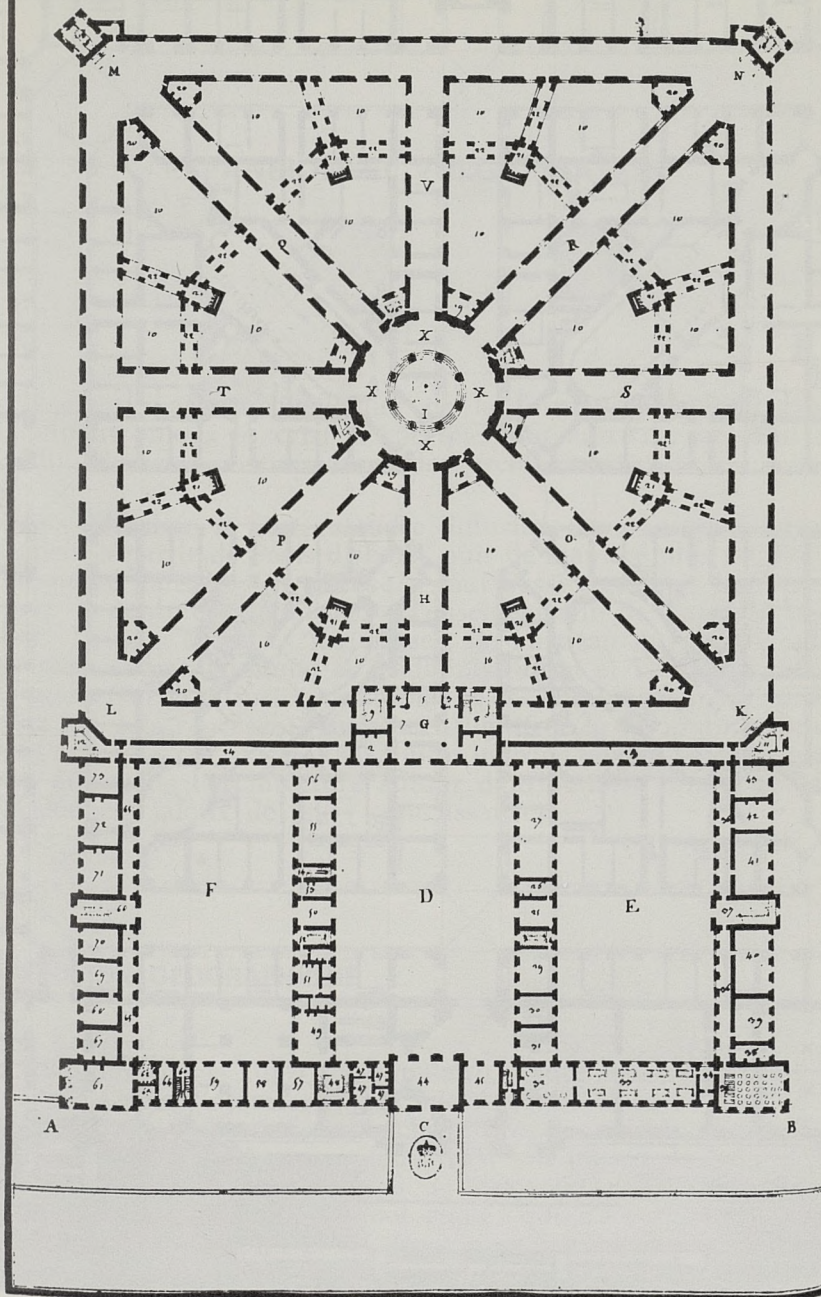
(86) cf : Archives nationales : Académies et Ecoles d'Arts de Province, O1 1933.

Archives municipales et départementales concernées.

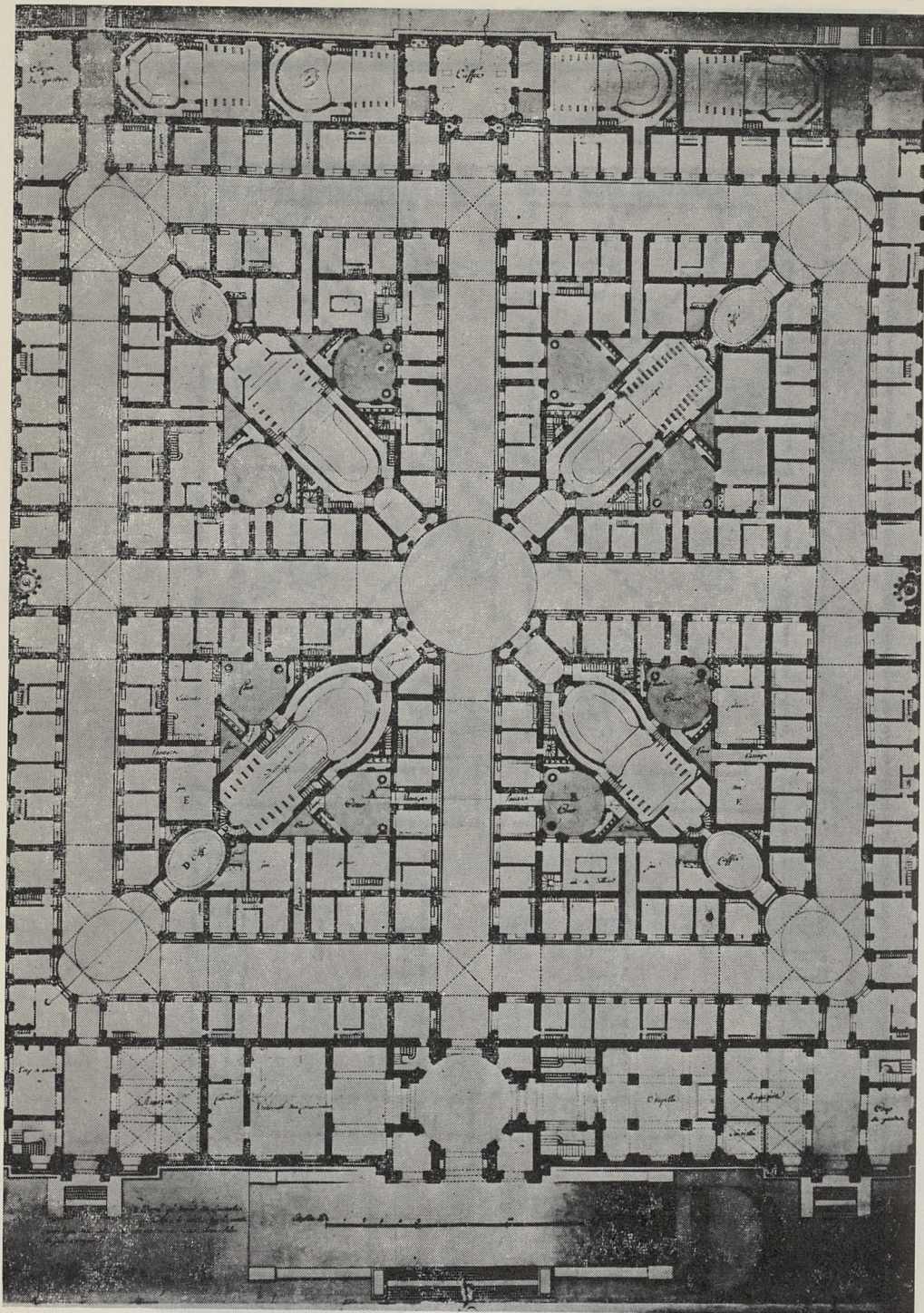
(87) cf : BLONDEL (J.-F.). — De l'utilité de joindre à l'étude de l'Architecture celle des Sciences et des Arts qui lui sont relatifs./ Paris, 1771.

(88) in : Archives municipales de la ville d'Amiens, Ecole des Arts, BB 190 295, 1786.

247



9. DESGOSETS: Plan d'un Hôtel Dieu.
Traité de la Commodité de l'architecture.



10. PEYRE: Projet de foire couverte, 1762.

EXPANSION ET VULGARISATION

Il est un aspect particulier de la formation architecturale qu'illustre mieux le XVIII^e siècle que tout autre : c'est celui de la diffusion des connaissances de l'architecture.

Par diffusion, il faut entendre diffusion dans l'espace, rayonnement à partir de Paris d'abord, puis de manière plus ou moins autonome dans les Provinces ; il faut aussi concevoir les efforts pour « déprofessionnaliser » l'enseignement de l'architecture, pour l'ouvrir à toutes les classes, de l'artisan au propriétaire, en passant par l'homme de l'administration et l'amateur. Nous insistons sur la diffusion des écoles et des enseignements d'autant plus que cela représente un aspect fugitif de la vie architecturale en France, le XIX^e siècle étant plutôt marqué par un resserrement des débats de l'architecture autour d'un nombre limité de professionnels jaloux de leurs connaissances.

DIFFUSION GÉOGRAPHIQUE

Dans un article sur l'Art Populaire, André Fermigier rappelle qu'on ne peut l'associer à une micro-société close comme on le fait pour l'art primitif. En architecture, il s'agirait plutôt d'un art provincial ; « l'art populaire n'est pas un art archaïque (ce qui supposerait un stade classique inexistant), c'est un art dont la loi est le décalage chronologique, qui s'accompagne d'une survivance des formes et du décor que l'art savant précisément refuse » (1).

Nous allons voir comment au XVIII^e siècle cet écart chronologique tend à se réduire, particulièrement dans les nouvelles formes d'enseignement.

Le premier texte officiel qui pose le principe de la diffusion des Ecoles Académiques, est le « Règlement pour l'établissement des Ecoles Académiques de Peinture et Sculpture dans toutes les villes du royaume où elles seront jugées nécessaires », qui accompagne les Lettres Patentes de 1676. On y trouve ces déclarations :

« ...Il y avait lieu de rendre encore plus universel l'effet que la dite Académie a produit dans notre bonne Ville de Paris, en l'étendant dans tout le reste de notre royaume par l'établissement de quelques écoles académiques en plusieurs autres villes sous la conduite et administration des officiers de la dite académie royale, dans lesquelles pourraient être instruits divers bons élèves... (2). »

Il s'agit là d'une simple déclaration d'intention qui n'entraîna peu ou pas de réalisation en Province, l'Etat n'étant pas prêt à déboursier pour de telles écoles. Paris voulait contraindre les corps municipaux à financer entièrement ces écoles ; dans leur presque totalité ceux-ci ne répondirent pas à ces vœux, en 1676 tout du moins.

La Ville de Bordeaux fut toutefois choisie par le Roi pour y implanter une Ecole Académique modèle vers 1680 ; ce fut un échec, la ville ne voulant pas s'associer financièrement à l'entreprise ; inaugurée avec pompe et solennités en 1691, l'Ecole ne fonctionne réellement qu'en 1744 à une époque où beaucoup d'autres écoles naissent spontanément en Province (2 bis).

Cette politique de diffusion des écoles académiques concerne plutôt l'Académie de Peinture et de Sculpture que l'Académie d'Architecture. Il convient de rappeler les quelques différences qui séparent ces deux Académies. L'Académie de Peinture est plus ancienne que celle d'Architecture ; elle s'est formée spontanément et s'est fait reconnaître par l'Etat postérieurement ; les peintres académiciens sont nombreux et disposent d'une autonomie certaine qui leur permet de se recruter par cooptation. A l'inverse, l'Académie d'Architecture est un corps restreint, créée autoritairement en 1671 et dont les membres sont nommés par le Roi jusqu'en 1717, sur proposition des Académiciens après 1717 ; enfin, la part prise par l'enseignement dans les activités de l'Académie de Peinture est beaucoup plus importante que dans celle d'Architecture. L'Académie d'Architecture est intimement liée à la Surintendance des Bâtiments alors que, dans l'esprit de Colbert, l'Académie de Peinture peut aussi former des

artistes pour le développement des manufactures d'art, celles-ci étant dispersées dans toute la France. Dès lors, il paraît moins surprenant que l'Académie d'Architecture ne soit pas, en 1676, associée à cette volonté de décentralisation.

On peut se poser la question de savoir si l'on enseignait déjà l'architecture en Province dans le cadre des *corporations*. C'est ce que semble penser Viollet-le-Duc qui écrit que :

« Tant que le système provincial a persisté en France, il y avait autant de capitales que de gouvernements et chacune de ces capitales était le centre d'une école d'architecture... L'esprit des corporations se maintenait, surtout chez les artistes et artisans du bâtiment, et par les corporations, les traditions locales demeuraient entre les mains des plus capables. Sous le règne de Louis XIV, cette libre allure des écoles provinciales subit une première compression (4). »

Toutefois, si l'on peut trouver trace d'architectes qui se consacrent partiellement à l'enseignement, on ne peut parler de l'existence d'école d'architecture conquise comme établissement d'enseignement.

A la différence des corporations de peintres et enlumineurs, il est attesté qu'il n'existe pas de corporation d'architectes avant celle un peu particulière qu'est l'Académie d'Architecture. Au sujet de l'Ecole de Dessin de Poitiers en 1774, on relève cette phrase : « La demande de pouvoir enseigner l'architecture est assez inutile puisqu'il n'y a point de maîtrise de cet art (5). » On sait que l'ancien système corporatif ne connaissait pas de corporation au-dessus de celle des maître-maçons ; ceux-ci avaient certains droits sur d'autres corporations du bâtiment (6). Or, les temps ne sont pas à la création de nouvelles corporations, les anciennes étant critiquées depuis le début du XVIII^e siècle. Dès 1750, la confirmation ou la création de corporations est bloquée par le gouvernement. Comment alors accorder de l'importance au titre de « Maître Architecte » que l'on rencontre par deux fois à Bordeaux à cette époque, d'une part pour qualifier les entrepreneurs réunis par Gabriel à la Place Royale, d'autre part pour ceux qui demandent un cours d'architecture à de Bazemont ? (7).

Les cours d'architecture qui se développent tant à Paris qu'en Province après 1750 vont donc échapper à toute tutelle, que ce soit celle de l'Académie ou celle des corporations.

Le plus important de ces cours est celui de l'Ecole des Arts de Blondel qui ouvre son cours public en 1742 ; la réaction de l'Académie d'Architecture à son égard est d'abord négative :

« ...Des écoles publiques d'architectures (sont) contre l'intention qu'on avait en érigeant l'Académie et contre ses statuts, *l'Académie étant la véritable et bonne école* pour l'instruction de ceux qui veulent embrasser cet art... » déclare Gabriel.

Il fallut l'intervention personnelle du Ministre auprès de l'Académie pour que l'Ecole des Arts soit autorisée un an plus tard. Dès lors, l'Académie d'Architecture voit son enseignement presque désavoué par son autorité de tutelle. La controverse portait sur le fait d'établir un cours public, et non pas sur celui d'enseigner l'architecture. Nous n'avons pas de renseignement sur l'appui fourni à Blondel par le Surintendant des Bâtiments ; mais son intervention fut probablement décisive pour libéraliser l'enseignement, et admettre en quelque sorte la concurrence dans ce domaine.

C'est donc hors de l'Académie que se fait la diffusion des nouveaux modèles architecturaux par l'enseignement de J.-F. Blondel. En 1754, il parle de « la disette des leçons publiques sur l'architecture ». Son but dépasse l'animation d'une école particulière ; il veut aussi « multiplier les secours, les connaissances, les leçons publiques, le nombre des professeurs » (8). En 1771, il souhaite que son « cours devienne utile, surtout aux écoles qui s'établissent dans nos provinces » (9). Il n'est pas le seul et d'autres initiatives individuelles vont se rejoindre, aussi bien pour l'architecture que pour d'autres arts du dessin. Patte renchérit en 1754 :

« Mon dessein est d'être utile, et dussé-je ne l'être qu'à ceux de nos architectes qui se destinent à enseigner, ce but m'a paru suffisant pour m'exciter à le proposer avec confiance (10). »

Parmi les fondateurs des Ecoles Gratuites de Dessin, « le Sieur Ferrand de Monthelon, ancien adjoint à Professeur de l'Académie de Peinture, offre à ceux qui voudront faire cet établissement soit à Paris, soit en Province, son travail et quantité de choses propres aux instructions que l'on y donnera » (11).

J.-F. Blondel rencontre l'incompréhension de ceux qui ne partagent pas son enthousiasme ; il parle de la négligence « de la plupart de ceux qui font leur profession d'enseigner ». Il ajoute :

« Si, à l'imitation des Scavans, nos professeurs avaient ouvert leur cabinet aux curieux, qu'ils leur eussent expliqué les éléments de l'architecture, communiqué leurs productions, présenté des modèles, qu'ils les eussent conduits dans des bâtiments de réputation... nous ne serions peut-être pas dans l'obligation d'ouvrir

aujourd'hui cette nouvelle carrière, pour en multiplier les connaissances... (12). »

L'initiative de Blondel apparaît à la fin d'une période où l'architecture s'était renfermée à l'Académie et dans les cabinets de quelques architectes sans rayonner au-delà. Elles va contre des habitudes déjà enracinées, ce qui amène conflits et contradicteurs :

« On nous a reproché plus d'une fois que cette facilité de nous livrer aux vœux du plus grand nombre, avait ouvert trop indistinctement à la multitude les moyens d'acquérir les connaissances de l'Architecture... (13). »

Mais la cause est maintenant entendue et les cours d'architecture se multiplient à Paris hors de l'Académie et des académiciens, à partir de 1750 : Silvy, Favre, Detesnière, Raux, Panseron, Dumont, Legeay, Dupuis... La capitale comprend maintenant deux cours publics, à l'Académie et à l'Ecole des Arts, et de nombreux cours particuliers en ville (14).

En Province, le système académique a cent ans de moins qu'à Paris ; il est plus souple et plus dynamique ; de vingt académies en 1748, on passe à quarante en 1770. La réunion des Académies qui n'avait pu être réalisée dans la capitale, sera admise totalement ou partiellement en Province ; on y rencontre des Académies des Sciences, Belles-Lettres et Arts (comme à Rouen) ou bien des Académies des Arts (comme à Toulouse) (15).

Les *Ecoles Académiques* partagent leur temps entre un enseignement pratique (deux heures de dessin par jour) et des cours de théorie de l'art en peinture et sculpture, quelquefois en architecture ; ces derniers cours sont donnés les après-midi de la semaine ; ils sont donc conçus par les artistes indépendants plus que pour les artisans. Les institutions provinciales rapprochant l'architecture de la peinture, celle-ci est souvent enseignée à partir de la décoration et du dessin, préfigurant la situation à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris longtemps plus tard. Toulouse avec Labat de Savignac, Bordeaux avec de Bazemont et Marseille avec Dageville illustrent bien cette situation.

Dans les *Ecoles Gratuites de Dessin*, la situation est légèrement différente : à l'inverse des Académies, ces Ecoles apparaissent d'abord en Province, et ensuite à Paris ; elles sont souvent à l'origine d'Ecoles Académiques ; on y enseigne l'architecture à partir du dessin des ordres et du dessin au trait ; des cours de mathématiques, de géométrie et de coupe des pierres peuvent compléter l'enseignement. C'est le cas dans l'Ecole Gratuite de Dessin de Bayonne, de l'Ecole des Arts d'Amiens, de l'Ecole

Il peut arriver que le cours d'architecture prenne une importance particulière et devienne autonome comme à Lille où Liétard reçoit de nombreux élèves dès 1764. Dans les autres cas, l'architecture n'est pas enseignée par un architecte mais le plus souvent par un peintre qui parle des ordres ou de l'ornement d'architecture.

Dans les différentes Ecoles Militaires organisées en Province en 1776, on enseigne le dessin, l'architecture et la fortification. Manuels d'enseignement et examens de sortie sont institués au niveau national. Ces écoles sont au nombre de douze, réparties dans toute la France sous l'autorité de communautés religieuses (17).

Dans le domaine des *Ecoles des Ponts et Chaussées*, il faut rappeler qu'on en prévoit quatre, à Paris, Toulouse, Montpellier et Rennes, à cause du statut des Pays d'Etat qui gardent une administration autonome. Pour des raisons financières, elles ne fonctionnent sous forme d'Ecoles qu'à Toulouse et Montpellier pour les Etats du Languedoc (18).

Encore une fois, les barrières institutionnelles qui existent à Paris vont disparaître dans certaines villes de Province comme à Toulouse par exemple.

L'*Ecole de Génie* de Toulouse destinée à la formation des Ponts et Chaussées du Languedoc, est une création des professeurs de l'Académie des Arts. On enseignait l'architecture dans cette Académie depuis 1750 : le projet d'Ecole de Génie date de 1766 et lors de sa réalisation en 1782, une très large place est accordée à l'architecture. On enseignait les mathématiques, l'architecture civile et hydraulique, la théorie de l'architecture et la stéréotomie. Des professeurs partagent leur temps entre Académie et Ecole de Génie. Remarquons en passant que les ingénieurs de cette Province ont fait plus souvent que les autres œuvre d'architecture vers la fin du XVIII^e siècle. Ils jouent un grand rôle dans les opérations d'urbanisme comme à Nîmes et Montpellier, et pour les restaurations de monuments antiques du Languedoc (19).

En résumé, la diffusion de la formation architecturale en Province peut se faire à cette époque sous quatre formes :

- un cours d'architecture intégré à une Académie des Beaux-Arts ;

- un cours de dessin d'architecture dans une Ecole Gratuite de Dessin ;
- un cours d'architecture dans une Ecole de Génie ;
- un cours d'architecture autonome.

Il y a donc une grande variété de filières d'enseignement, variété qui contraste avec la pauvreté des moyens offerts sous l'Empire et plus tard. Dans le cas d'une Académie des Arts (Toulouse), l'architecture est enseignée d'une manière plus formelle ; composition et distribution sont moins étudiées ; les cours annexes sont plus nombreux qu'à l'Académie d'Architecture de Paris, mais moins orientés vers l'architecture. Dans le cas d'une Ecole Gratuite de Dessin, l'architecture est enseignée sous la forme du dessin et des techniques.

Cela préfigure l'enseignement qui sera donné dans les Ecoles Centrales, ou, à un autre niveau, à l'Ecole Polytechnique. Dans les Ecoles de Génie on retrouve le même domaine théorique enseigné aux débuts de l'Académie d'Architecture ; les applications ne sont plus celles de l'architecture aristocratique, mais d'une architecture des villes et des communications ; ce type d'école disparaît à la Révolution et l'on ne peut dire que l'enseignement donné par la suite à l'Ecole des Ponts et Chaussées en soit vraiment le reflet.

Enfin, dans le cas d'un cours autonome, toutes les matières sont enseignées par un seul homme comme à l'Académie d'Architecture jusqu'en 1730. Il s'agit en réalité d'un apprentissage perfectionné.

La carence de l'Académie Royale d'Architecture en matière de diffusion de l'enseignement laisse à Blondel le soin de communiquer son cours à Toulouse et à Lille, et probablement ailleurs encore. L'Académie va se décider tardivement à appliquer la partie de ses statuts qui lui permet de s'associer des Académiciens correspondants hors de Paris ; en 1769, elle choisira Dageville, professeur d'architecture à l'Académie de Marseille (20). Cet exemple reste isolé, alors que l'Académie de Peinture procède couramment de la sorte pour contrôler l'enseignement en Province. On peut s'étonner du peu de réalisation de l'Académie d'Architecture dans le domaine de la diffusion de l'enseignement. Les tâches des architectes se multiplient en Province avec le développement de l'urbanisation et la réalisation des Places Royales. Les besoins existent donc. L'inertie de la Compagnie sert probablement de frein aux idées de Blondel qui agit avec la sympathie de la Surintendance des Bâtiments. Blondel, professeur, est nommé par le gouvernement ; cette position peut l'exposer facilement à un désaveu tacite de la part des Académiciens.

On peut rappeler encore ce que Blondel écrit à de Marigny en 1767 :

« Enfin, le professeur demande qu'il lui soit permis, contre le sentiment de l'Académie, de proposer à M. le Directeur général ses idées à l'avenir, non pas par esprit d'innovation mais par zèle et dans l'intention de perfectionner l'étude d'un art si recommandable... (21). »

Voilà, pour la première fois exprimée une attitude qui annonce celle de Viollet le Duc se mettant sous la protection de la famille impériale pour obtenir sa chaire d'architecture française à l'Ecole des Beaux-Arts.

Mérimée n'écrivait-il pas à Toulouse en 1819 :

« Il est déjà très difficile de faire à neuf un bon plan d'organisation d'école, mais c'est le comble de la difficulté de lier ensemble deux systèmes qui n'ont pas été faits pour aller ensemble. Aussi je ne conçois pas l'existence d'une Académie (telles qu'étaient les anciennes corporations) avec nos Ecoles Spéciales organisées par une Loi. Il me semble que notre Académie ne peut jamais avoir d'autre caractère que celui d'une association libre sans autorité sur l'enseignement... (22). »

Autour des années 1775, la question de l'autonomie des Ecoles de Province se pose en termes concrets. Dans une déclaration solennelle, Louis XVI reprend en 1777 les termes des Lettres Patentes de 1676 ; il y ajoute la dissociation nécessaire de la peinture comme art libéral (autour de l'Académie) et de la peinture comme art mécanique (autour d'une nouvelle corporation créée en remplacement de l'Académie Saint-Luc dissoute pour l'occasion). Il n'est toujours pas question de l'architecture, ou bien seulement sous forme de sous-entendu :

« Voulons... que le Directeur général de nos Bâtiments... soit le chef et le protecteur unique des académies qui seront à l'avenir établie dans notre royaume, pour pratiquer et enseigner les arts de peinture et sculpture et autres en dépendant (23). »

Ce qui n'avait soulevé aucune protestation en 1676 quand la Province restait soumise à Paris, va entraîner en 1777 une fronde des Académies Provinciales fières de leurs particularités et de leurs villes nouvellement développées. En 1779 par exemple, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon va s'opposer au rattachement de l'Ecole Gratuite de Dessin à l'Académie Royale de Peinture à Paris : « Opposition de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Ville de Besançon, à la formation de l'Ecole Gratuite de Dessin établie en cette

ville, en Académie de Dessin, Peinture et Sculpture, proposée sous l'autorité de Monsieur le Directeur général des Bâtiments du Roy, en conséquence de la déclaration du 15 mars 1777. » Besançon réclame une académie pluridisciplinaire et autonome et non pas des établissements cloisonnés et reliés à des autorités de tutelle parisiennes. Rouen et Lyon fournissaient l'exemple d'un enseignement des arts à l'intérieur d'une Académie complète.

Ces conflits mettent un certain nombre d'années à évoluer. Le Surintendant des Bâtiments est opposé à la formation d'établissements d'enseignement locaux qui échappent à sa tutelle. Dans le système qu'il impose, l'Académie Royale de Peinture est mère et directrice en corps de toute académie provinciale concernant les Arts. Pour des raisons pratiques, elle nomme un vice-directeur parmi ses membres pour aller administrer sur place l'établissement décentralisé, comme Bachelier à Marseille par exemple. Les professeurs doivent soumettre leur nomination à l'approbation de l'Académie parisienne. Chaque année ils doivent monter à Paris présenter les œuvres de leurs élèves aux académiciens. Du côté des corps municipaux, on veut garder aux cours d'arts l'originalité qu'ils ont acquise pendant les années où ils ont fonctionné seuls dans la tutelle de Paris. Pour les mener au niveau académique, la solution proposée est celle de l'intégration dans un corps académique municipal déjà existant hors de l'orbite du Surintendant des Bâtiments. Celui-ci est fort dérouteré car son intransigeance est connue : l'Académie Saint-Luc de Paris, le rendez-vous de la République des Lettres et le Club des Arts sont fermés sur son ordre. Cet excès de discipline fondé sur le respect du savoir académique ne peut qu'encourager la multiplication d'établissements indépendants et pluridisciplinaires (24).

On retrouve l'enseignement des Arts et du Dessin dans ces établissements qui se créent spontanément avant la Révolution pour réunir le maximum de professeurs en échappant à la tutelle de l'Université et des Académies jugées sclérosées. Le Musée de Monsieur fonctionne à Paris dès 1780 ; on peut citer aussi le projet de Musée à Toulouse en 1784, par Delais're, ingénieur des Travaux Publics du Languedoc. Un lycée fonctionne à Lyon dès 1777, d'autres sont cités à Grenoble, Marseille et Bourges. Ces établissements sont alimentés par des actionnaires, comme avaient commencé à le faire certaines Académies Provinciales et l'Académie de Peinture ; les moyens mis en œuvre sont très importants et dépassent ceux des Académies souvent limitées par les finances municipales et provinciales.

Sous la Révolution, les quelques années de vacance de l'enseignement officiel vont favoriser le développement de tels établissements ; le plus connu d'entre eux est le Lycée des Arts à Paris,

où, dans un cadre assez souple, on insiste sur l'enseignement des sciences dès le plus jeune âge. Dans les programmes du Lycée des Arts, on remarque l'annonce de cours en architecture (1792), théorie et pratique de la peinture, de la sculpture et de l'architecture (1793), Technologie (1793 : Hanenpatz) et Dessin appliqué (1794 : Daubenton). On retrouve les idées du Lycée des Arts lors de la création des Ecoles Centrales ouvertes par la République dans toute la France en 1795.

Les Ecoles Centrales créent pour le secondaire ce que Polytechnique crée pour le supérieur. Il est normal qu'on y retrouve un enseignement de l'architecture intégré à l'enseignement du dessin ; loin d'être un cours marginal, le cours de dessin est le premier cours des Ecoles Centrales et le plus fréquenté. On sait que des architectes comme Boullée ont enseigné dans les Ecoles Centrales de Paris mais le bilan de l'architecture dans ces Ecoles reste à faire. Les responsables des Ecoles Centrales disent que « tous les arts d'imitation et de construction ont pour base le dessin ». Il faut voir dans cet enseignement du dessin, la poursuite de l'œuvre entreprise en Province et à Paris par les Ecoles Gratuites de Dessin de l'Ancien Régime. A Lille, les élèves des cours de dessin et d'architecture se retrouvent tous à l'Ecole Centrale où rien n'est prévu pour l'architecture ; d'où « ...le désir d'un grand nombre d'élèves de s'instruire dans l'architecture, art aussi beau qu'utile, et pour ainsi dire frère du Dessin et des Mathématiques... » (25). Les promoteurs des Ecoles Centrales en ont voulu une par département soit une centaine pour toute la France. L'objectif est ambitieux ; il dépasse ce qui était fait sous l'Ancien Régime par les collèges pour les études classiques et les Ecoles de Dessin pour les études professionnelles. Toutes les Ecoles Centrales ne fonctionnèrent pas régulièrement et le cours d'architecture n'y est pas donné systématiquement (26).

A la disparition des Ecoles Centrales en 1802, les Lycées réintroduisent un enseignement plus traditionnel et réduisent le grand cours de dessin et d'architecture dans la plupart des cas ; il y a pourtant des exceptions et l'on retrouve un élève de Durand comme professeur d'architecture au Lycée de Fulda, sur la Rive Gauche du Rhin, en 1804. Les lycées sont moins nombreux que les Ecoles Centrales ; on en comptera trente six en 1814. Ceux de Paris sont particulièrement développés et une part y est réservée aux arts d'agrément parmi lesquels on classe l'architecture depuis quelques années (27). Dès les débuts de l'Empire, des Ecoles Municipales et Départementales de Dessin se reforment hors des Lycées comme à Strasbourg en 1802, Toulouse en 1804, Lille en 1806, Marseille en 1807.

Nombreux sont les projets de l'époque révolutionnaire qui font une large place à la diffusion de l'enseignement de l'architecture en Province. En 1790, Rondelet dit que son Ecole Pratique des Arts « serait distribuée dans les principales villes du Royaume... » (28).

Heurtault-Lamerville en 1797, prévoit une Ecole Spéciale de Peinture, Sculpture et Architecture auprès de chaque Lycée (à cette époque, il s'agit des Universités) et dix autres dans les plus grandes villes (29). En 1800, Thavenot demande des Ecoles d'Architecture et de Construction dans toute la France, de même qu'un jury par Préfecture pour délivrer gratuitement des brevets professionnels d'architecte (30). Faut-il croire à l'avis de certains contemporains, comme celui des rédacteurs du Journal des Bâti-ments Civils qui écrit en 1800 que « les ouvrages des artistes des départements prouvent que l'art y est demeuré un siècle en arrière, tandis que la seule Ecole de Paris semble le porter à sa perfection ». Il y a sans doute de la vérité dans cette opinion, dans la mesure où l'effort de diffusion de l'enseignement de l'architecture en Province ne fut pas toujours couronné de succès. Ecoles à maître unique, difficultés matérielles de l'enseignement des Ecoles Centrales sont autant de facteurs qui handicapent la Province. Mais il faut reconnaître que beaucoup de grands architectes du XVIII^e ont commencé leur formation hors de Paris et que certains foyers irrégulièrement répartis ont assuré en Province une formation complète.

Le siècle des Lumières en Province a certainement permis de révéler et de tester une organisation de l'enseignement difficile à mettre sur pied à Paris où régnaient Universités et Académies Royales. Nombre d'Ecoles de Dessin vont y fonctionner indépendamment des corps professionnels, corporations ou académies. Collèges militaires et Ecoles des Ponts et Chaussées sont répandus sur le territoire. C'est par le système du Grand Prix de Rome conservé que Paris va établir après la Révolution une organisation d'enseignement hiérarchisée avec la Province. Les échelons inférieurs proposés par Baltard dès 1819 seront longtemps inexistantes ou indépendantes de l'Ecole des Beaux Arts, la montée à Paris étant de toutes les façons requise. « Si nous voyons peu à peu la Province se dépeupler d'architectes capables, cela découle en grande partie du système adopté par l'Ecole des Beaux-Arts » écrivait Viollet-le-Duc longtemps plus tard (31).

Il est frappant de remarquer que la concentration des architectes à Paris fut favorisée par les structures d'enseignement longtemps avant les grandes concentrations économiques de la Révolution Industrielle.

DIFFUSION SOCIO-PROFESSIONNELLE :

Au grand mouvement de dispersion géographique que nous venons de décrire, va s'ajouter un effort parallèle pour ouvrir l'enseignement de l'architecture à d'autres classes professionnelles, artisans, entrepreneurs ou cadres de l'administration, et aussi aux amateurs et à tous ceux qui peuvent avoir l'occasion de faire construire. Les tentatives les plus extrêmes vont apparaître à Paris là où les institutions officielles sont les plus anciennes et les plus sclérosées. Mais nous parlerons également d'ouvertures moins spectaculaires intégrées aux différentes réformes de l'enseignement mises en place durant la période révolutionnaire. Nous remarquerons enfin que cette diffusion des idées d'architecture auprès de non-professionnels s'éteint assez rapidement après la Révolution, comme nous avons souligné précédemment que l'éclosion d'écoles autonomes en Province est freinée à cette même période.

Amateurs et professionnels vont se disputer au XVIII^e siècle le droit de parler et de faire de l'Architecture. La profession d'architecte n'est pas encore bien délimitée et jamais les amateurs n'auront eu tant de moyens pour prétendre à la connaissance de l'architecture.

A l'origine, l'enseignement de l'Académie Royale d'Architecture est ouvert à tous ; il n'est pas nécessaire de faire profession de l'architecture pour assister au cours public et gratuit et cela est même précisé plus tard dans les statuts de 1717. Le professeur est alors un homme aux compétences et expériences variées puisqu'il est diplomate, mathématicien et membre de l'Académie des Sciences, Ingénieur : c'est François Blondel ; son enseignement traite beaucoup de la décoration extérieure qui est la partie la plus accessible de l'architecture pour des amateurs. L'Académie veut se situer au-dessus des aspects particuliers de la profession ; comme le déclare François Blondel lui-même, elle comprend « des sujets qui ont été choisis comme les plus capables dans cet art, tant parmi ceux qui en faisaient profession qu'ailleurs » (32). Si l'Académie semble très ouverte par sa composition et ses règlements, son cours public ne peut toutefois atteindre beaucoup d'élèves à une époque où l'architecture est encore une affaire de Princes.

Ce qui est vrai fin XVII^e ne le sera plus par la suite. Divers événements semblent indiquer que l'Académie d'Architecture se préoccupe plus des aspects professionnels qu'elle ne le fit auparavant. En 1699, Jules Hardouin Mansart fait créer dix places d'académiciens de « seconde classe » ; cette ouverture est destinée à des architectes professionnels et en particulier à la

première génération des élèves formés par l'Académie ; les académiciens de seconde classe gardent le droit d'entreprendre pour les bâtiments jusqu'en 1775, c'est dire que ce sont plus des praticiens que des théoriciens. Les comptes rendus de l'Académie montrent aussi que les débats deviennent plus pratiques ; on y parle beaucoup des us et coutumes d'après l'expérience des architectes experts jurés du Roi créés en 1690.

Avec l'introduction du Grand Prix de Rome à partir des années 1720, la Compagnie va procéder chaque année à la sélection des élèves en titre, ceux qui sont patronnés par un académicien ; ces élèves vont avoir des droits qui permettent de les distinguer des simples amateurs présents à l'Académie ; ceux-ci doivent se tenir au fond de la salle et laisser les meilleures places aux « élèves » ! Cette tendance à la professionnalisation de l'enseignement officiel de l'architecture correspond à l'apparition d'un architecte ordinaire qui n'est plus l'homme de génie auquel on pensait au XVII^e siècle. Cet homme ordinaire doit avoir des connaissances pratiques pour devenir l'un des sommets du triangle client - architecte - entrepreneur. D'ailleurs, les grands professeurs du XVIII^e siècle s'entendent bien pour réduire la fonction de prestige de l'artiste :

« Ce qu'on doit espérer (de l'Académie), n'est pas d'élever l'art à son plus haut degré ; mais de le maintenir, de l'étendre et de produire ce que l'on peut appeler une Ecole (33). » « Si j'ose transmettre à la postérité mes observations sur l'architecture, c'est dans la vue d'être de quelque utilité ; dussé-je même ne l'être qu'aux hommes de la seconde classe... (34). »

Si l'Académie est peu sûre de son enseignement et se concentre sur des questions pratiques, cela n'empêche pas certains professeurs de se préparer à répondre à une nouvelle demande. La vague de construction qui débute vers 1750 fait partout apparaître le manque d'architectes, en Province en particulier ; elle met aussi en relief l'activité d'amateurs et d'administrateurs autodidactes dans la planification des opérations immobilières.

Des architectes comme J.-F. Blondel et Patte vont ouvrir des cours qui leur sont destinés. En 1754, Blondel divise son enseignement de l'Ecole des Arts en trois niveaux dont le premier est le cours élémentaire destiné aux amateurs. La même année, Patte annonçant son cours, constate qu'« il n'y a eu jusqu'à présent aucun Maître qui se soit proposé d'enseigner l'Architecture à d'autres, qu'à ceux qui se destinaient à en exercer la profession » (35). Il constate que les cours ordinaires sont longs et pleins de détails techniques rebutants. Il faut se remettre en idée que la technique commence à être à la mode chez les hommes du monde depuis que Diderot et d'Alembert diffusent

leur Encyclopédie. Le concours pour la Place Louis XV en 1750 passionne les amateurs qui fournissent des projets à la demande de De Tournehem, le Directeur des Bâtiments.

Ainsi, dans le rapport de Bailly à l'Académie des Sciences en 1772 sur le projet de cours pour les arts mécaniques de Bachelier, on peut lire que le cours sera utile « aux gens du monde, à qui il donnera des idées de la fabrique de toutes les choses dont ils font un usage habituel, et aux savants et aux philosophes en leur fournissant des lumières et des vues nouvelles » (36). Ces idées sont celles d'un grand mouvement d'opinion déjà annoncé par Locke en Angleterre au siècle précédent et maintenant repris par les Encyclopédistes. Comme pour montrer l'exemple, on se rappelle que la Reine Marie-Antoinette soignait elle-même sa laiterie. Le mouvement esquissé à Paris est parfois repris en Province. En 1787, à l'instar de Blondel, Delafosse propose à l'Académie de Toulouse un cours élémentaire « pour ceux qui vont prendre des emplois de l'Etat ».

Devenu professeur principal à l'Académie d'Architecture en 1762, J.-F. Blondel y introduit son cours pour les amateurs ; il dure six mois au lieu de deux ans pour celui des artistes professionnels ; il est répété deux fois par an. Dans l'esprit de Blondel, former les amateurs, c'est leur permettre d'« indiquer aux Architectes le local des Edifices qu'ils sont chargés de faire élever » (37). La programmation architecturale commence à se pratiquer au XVIII^e siècle ; celle réalisée pour la construction de l'Ecole Militaire confiée à Gabriel peut servir d'exemple car elle est très détaillée. Or, les contemporains reconnaissent un manque dans ce domaine ; Diderot pense qu'« il est une connaissance entièrement négligée par ceux qui sont à la tête de l'administration, c'est celle de l'architecture ». D'autres proposent, comme Boullée, d'exiger « surtout l'étude de l'architecture aux hommes qui aspireraient aux grandes places de l'Etat » (38).

Si le cours pour amateurs n'est pas reconduit après la disparition de Blondel en 1774, l'Académie d'Architecture de la fin du XVIII^e n'est toutefois plus le lieu austère de l'apprentissage professionnel. Soufflot cherche à ouvrir de nouveau le champ conceptuel des académiciens en proposant de nommer des associés honoraires pour la physique et la chimie (1776) ; l'année suivante, un cours scientifique prestigieux est greffé à l'enseignement de l'Académie : il s'agit du cours d'hydrodynamique de Bossut, membre des Académies des Sciences et d'Architecture, examinateur et professeur de l'Ecole Royale du Génie. Depuis 1775, aucun académicien n'a plus le droit de jouer le rôle d'entrepreneur ; cette académie n'est plus uniquement une réunion de professionnels comme avant J.-F. Blondel. Les Honoraires associés libres choisis en 1776 donnent la parole à des

peintres, des ingénieurs, des scientifiques et des amateurs.

Mais l'aspect le plus important, c'est l'alignement du cours d'architecture sur les idées à la mode, sur le nouveau goût pour l'Antiquité. David Le Roy renouvelle le répertoire esthétique mais réduit de nouveau le champ du cours de théorie de l'architecture pour le limiter à l'histoire de l'art et à la décoration. De nouveau le cours principal est ouvert à la compréhension des amateurs et à la critique. Dans ce domaine, le professeur va au-delà des conceptions plus conservatrices affichées par l'Académie. Le projet de réforme préparé par Paris en 1788 prévoit que l'Académie « examinera et discutera les projets, les mémoires, on répondra aux consultations qui lui seront adressées par le Roi, les administrations et même les particuliers qui auront recours à ses lumières » (39).

Cette idée d'une Académie pluridisciplinaire ouverte aux non-professionnels sera défendue en 1792 par Condorcet dans son projet d'Instruction Publique :

« Des Sociétés séparées deviendraient en quelque sorte une puissance élevée au-dessus de ceux qui cultivent chacune des professions qui y répondent ; réunies, elles ne peuvent en être une à l'égard de la généralité des citoyens partagés entre ces professions diverses (40). » Il propose donc une troisième classe à l'Institut où seraient réunies les applications des sciences, en particulier agriculture, médecine et architecture. Comme la notion d'économie est très développée en agriculture et celle d'hygiène en médecine, on voit les enrichissements qui pourraient naître d'une telle réunion. Mais cette proposition ne fut pas retenue.

Le projet fourni par les commissaires de l'Académie d'Architecture à d'Angiviller en 1791 se contente seulement de prévoir huit académiciens agréés à côté des quarante architectes. Ces agréés seraient des scientifiques ou des artistes non architectes (41).

Maintenant le débat sur l'architecture échappe à l'Académie ; de nombreux amateurs vont participer aux concours et aux expositions qui marquent la période révolutionnaire. En 1791, la Ville de Paris lance un concours permanent ouvert aux architectes mais aussi « aux personnages de tous états ou professions ». Pour Heurtault Lamerville « l'architecture est répréhensible d'avoir entré dans la conspiration contre l'agriculture, d'avoir porté la stérilité des villes dans les campagnes... (42) ». David déclare au Comité d'Instruction Publique que « le philosophe, le poète, le savant... sont les juges des plus capables de représenter le goût et les lumières d'un peuple entier... ». Il y propose un jury de concours où les artistes gardent toutefois la

majorité, même s'il contient un « cultivateur », qui est en fait un botaniste, membre de l'Académie des Sciences (43). Les salons d'architecture, le Muséum des Arts, les expositions des concours d'architecture sont autant d'occasions pour le public de développer le goût de l'architecture. Les témoignages de l'époque rapportent que ces expositions ont toujours beaucoup de succès.

D'autres initiatives tendent également à désenclaver les connaissances et en particulier l'architecture. En 1794, un membre du Comité d'Instruction Publique demande que les cours de l'Ecole Polytechnique soient publics pour tous les citoyens ; en réalité, l'Ecole ne tarda pas à passer sous régime militaire et Durand dut ouvrir un atelier privé pour diffuser ses idées. Dès 1795, les Ecoles Centrales emploient des architectes comme professeurs. Des conférences publiques y sont données chaque année sur des sujets d'actualité.

En 1801, Legrand, architecte, ancien élève de J.-F. Blondel, ouvre un cours d'architecture à l'Athénée de Paris « pour former des amateurs éclairés des arts » ; son cours traite de l'histoire de l'architecture, donne des rudiments de géométrie et analyse les éléments d'un monument. Legrand se préoccupe beaucoup de la diffusion des idées d'architecture ; il rédige une notice historique pour l'exposition des modèles d'architecture de Cassas, collection très appréciée du grand public. En 1802, c'est Bellanger qui inaugure des Conférences sur l'Architecture à l'Athénée des Etrangers.

Comme pour freiner cette large ouverture de l'enseignement, les architectes sont nombreux à réclamer un contrôle professionnel, et en particulier, un examen pour pratiquer ; en 1801, Détournelle propose « que les architectes et les entrepreneurs se réunissent pour solliciter un examen de ceux qui se disent maçons ou architectes et qu'il ne soit plus permis, même avec une patente, d'exercer un état qu'on ne sait pas ». La même année, Tavenot propose des examens professionnels pour les architectes, les entrepreneurs, les toiseurs et les appareilleurs. ces examens étant jugés par un jury indépendant qui siège dans chaque Préfecture. En 1802, Lussault demande que l'on tienne compte des « qualités reconnues dans tel ou tel artiste et avouées par le témoignage authentique d'hommes profonds en théorie comme en pratique, libres eux-mêmes et composant un jury compétent ». En 1804, les rédacteurs du Journal des Bâtimens précisent :

« Les médecins viennent d'être assujettis à un examen. Qu'on oblige ceux qui veulent professer l'architecture à un examen semblable (44). »

Certes, il n'y avait pas autrefois d'examen pour pratiquer l'architecture ni de diplôme décerné par l'Académie d'Architecture ; il n'y avait pas non plus de maîtrise dans cet art ; pourtant, tous ceux qui exerçaient se trouvaient plus ou moins reliés à une organisation d'Etat ; en comptant les fonctionnaires des Bâtiments du Roi, les architectes du Roi, les élèves officiels de l'Académie, les architectes experts-jurés, on réunissait une centaine de professionnels qui imposaient facilement leur éthique à ceux qui exerçaient librement et n'étaient pas si nombreux. Après la Révolution, avec la diffusion de l'enseignement, la suppression des Académies et des corps professionnels, la fixation de la patente à 100 livres pour les architectes, on va compter jusqu'à six cents à deux mille architectes dans la Ville de Paris suivant les sources. On ne peut dès lors s'étonner des réactions des architectes en place. Il aurait fallu redéfinir le rôle de l'architecte pour étendre son intervention, comme cela avait lieu au même moment pour la médecine et la chirurgie par exemple. Mais rien de cela n'est arrivé et la crise qui débute sous la Révolution va se prolonger longtemps.

L'architecture n'est plus ouverte aux amateurs comme elle l'a été avant et pendant la Révolution. L'absence de cadre réglementaire a amené les architectes à se replier sur des attitudes défensives et conservatrices, en partie provoquées par la mauvaise situation de l'activité du bâtiment. Il faudrait évaluer un jour la contribution des amateurs en architecture de 1750 à 1800. Mais on peut dès maintenant remarquer que cette contribution a été rendue possible par une formation architecturale qui leur était largement ouverte et par des concours qui leur faisaient appel.

NOTES

(1) in : FERMIGIER (A.). — Le peignoir du boxeur./ Journal le Monde, 11 décembre 1975.

(2) in : Règlement pour l'établissement des Ecoles Académiques.../ Paris, l'imprimeur du Roi, 1677.

(2 bis) cf : Archives départementales de la Gironde, Ecole de Dessin de Bordeaux, C 2829 et C 4671.

(3) Comme ils enseignent à tour de rôle, les professeurs de l'Académie de Peinture sont très nombreux. Ils forment ensemble le corps des « Officiers » de l'Académie le plus prestigieux, le seul à tenir délibération.

(4) in : VIOLLET-LE-DUC (E.). — Entretiens sur l'architecture./ Paris, 1863.

(5) Archives Nationales, Académies et Ecoles provinciales : Poitiers./ O1 1933 BG - 1744-1788.

(6) Nous avons vu cette question en traitant de l'aspect professionnel de l'enseignement. Notons ici qu'on ne peut nier le passage insensible des Maîtres-Maçons des corporations, aux Maîtres des Bâtiments d'une ville ou d'un Prince, puis aux architectes du Roi. Cette évolution ne concerne que les maîtres d'Œuvre de la commande publique.

(7) cf : de BAZEMONT. — Lettre manuscrite./ Archives départementales de la Gironde, vers 1750.

(8) in : BLONDEL (J.-F.). — Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture./ Paris, 1754.

(9) in : BLONDEL J.-F.). — Cours d'architecture./ Paris, 1771..

(10) in : PATTE. — Discours sur l'architecture./ Paris, 1754.

(11) in : FERRAND de MONTHELON. — Projet pour l'établissement d'Ecoles Gratuites de Dessin./ s.d.

(12) in : BLONDEL (J.-F.). — Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture./ Paris, 1754.

(13) in : BLONDEL (J.-F.). — Cours d'architecture./ Paris, 1771..

(14) Le titre même d'« Ecole des Arts » devient presque commun. Sellier le reprend à Amiens en 1750 et Lucotte à Paris en 1765 « avec l'assentiment de de Marigny » (Bachaumont, Mémoires Secrets, II, p. 213).

Les cours d'architecture sont souvent ouverts par des architectes qui n'appartiennent pas à l'Académie. Certains s'y consacrent entièrement. Quant aux sujets des cours : « Tout ce qui concerne l'architecture » (Daubenton, 1776) ; « l'architecture et tout ce qui y a rapport » (Desternière, 1772).

Ces professeurs sont souvent connus pour avoir publié tel Charles Dumont avec ses « Monuments d'Italie », Charles Dupuis avec son « Nouveau traité des cinq ordres d'architecture », Pierre Panseron avec ses « Eléments d'architecture », « Etudes du Lavis », « Jardins Anglais et Chinois », « Grand et Nouveau Vignoble » et Patte avec ses « Monuments érigés à la gloire de Louis XV », la continuation du « cours d'architecture » de J.-F. Blondel, l'« Essai sur l'architecture théâtrale »...

L'activité de ces professeurs est reconnue par LORRIOT, le professeur royal qui propose en 1762 d'abandonner l'enseignement des ordres aux professeurs libres tellement ils y excellent.

Certains cours ont une influence qui dépasse de beaucoup l'analyse des ordres, tels ceux de J.-F. Blondel, Legeay (entre 1737 et 1742), Peyre le Jeune, Servandoni en particulier.

(15) Au XVII^e siècle, les projets de Colbert étaient de former une Académie Royale unique à Paris qui aurait couvert tous les domaines de la connaissance. Les difficultés de mise en place ont provoqué la création successive de quatre Académies distinctes.

(16) Ecoles de Dessin : Toulouse 1726, Rouen 1741, Bordeaux 1744, Reims 1751, Marseille 1753, Lille 1755, Lyon 1756, Amiens 1758, Grenoble 1762, Dijon 1765, Saint-Omer 1780, Nantes 1789.

cf : MANTZ (M.-P.). — L'enseignement des arts au XVIII^e siècle. / L'Artiste, 19 et 26 septembre 1858.

SCHNEEGAUS (Ch.). — Les Ecoles de Dessin de Strasbourg au XVIII^e siècle. / Archives alsaciennes de l'Histoire de l'Art, 1927, pages 185 à 224.

(17) Ecoles Militaires Provinciales en 1776 : Auxerre, Beaumont, Brienne Dôle, Effiat, Pont-à-Mousson, Pontlevoy, Rebais, Sorèze, Tiron, Tournon, Vendôme. Parmi les professeurs notables ayant enseigné l'architecture dans les collèges provinciaux :

VIREBENT, architecte de l'Académie de Toulouse, à l'Ecole de Sorèze ;

PAULIN, de l'Ecole Royale Gratuite de Dessin de Bachelier, à l'Ecole de Sorèze ;

MANDAR, des Ponts et Chaussées, à l'Ecole de Pontlevoy ;

DESPREZ, architecte de l'Académie royale d'Architecture, à l'Ecole Royale Militaire de Paris.

(18) En Bourgogne, Gauthey, premier ingénieur pour les Etats de Bourgogne s'est toujours vu refuser le financement d'une Ecole. Il dut former des élèves à ses frais, comme Frignet à Rennes.

(19) Les quatre professeurs de l'Ecole de Génie sont :

GLEIZES, pour le Trait et la Stéréotomie ;

PIN, pour l'architecture hydraulique ;

VIREBENT, pour l'architecture civile et la distribution ;

HARDY, pour l'architecture civile.

Réf. : Bibliothèque municipale de Toulouse, Ecole de Génie : GG 911 (1787).

(20) En échange de l'enseignement de son cours en Province, Blondel reçoit les élèves provinciaux dans son Ecole des Arts pour les perfectionner (cf Archives municipales de Toulouse, fragment du journal de de Mondran, GG 926);

C'est Blondel qui sera nommé par l'Académie pour correspondre avec Dageville à Marseille (cf LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris, 1913).

(21) in : BLONDEL (J.-F.). — Mémoire adressé à M. le Marquis de Marigny.../ Bibliothèque historique MS 105, in-folio 582.

(22) in : MÉRIMÉE. — Lettre au secrétaire d'une commission de l'Académie de Toulouse./ Archives municipales de Toulouse, 1819.

(23) cf : Déclaration du Roi concernant les arts de Peinture et de Sculpture./ Paris : 1777.

(24) cf : SILVESTRE de SACY (J.). — Le Comte d'Angiviller, dernier directeur général des Bâtiments du Roi./ Paris, 1953.

(25) in : Archives municipales de Lille, DD in-folio 361, 1766.

(26) Dufourny déclare à l'Institut qu'il « faut entreprendre enfin un cours complet des principes du dessin... ouvrage... qui satisferait à la fois aux besoins des Ecoles Centrales et à ceux plus étendus des Ecoles Spéciales » (1795).

Dans son Essai sur l'Art, Boullée parle de « toutes les personnes qui dans les Ecoles Centrales professent l'art du dessin ou celui de l'architecture... »

Enfin, le Directeur de l'Ecole Centrale de la Meurthe annonce que « notre professeur de dessin exercera la main de ses élèves à crayonner l'ornement comme la figure, le paysage comme l'architecture civile et militaire... » Il ajoute : « On n'oubliera pas que l'art de manier le crayon est une partie essentielle de tout ce qui tient à l'architecture... » in : COSTER (J.-F.). — L'Ecole Centrale considérée dans son objet et dans ses moyens./ Nancy, 1796.

(27) Parmi les professeurs de dessin des lycées de Paris : Moreau jeune aux Quatre Nations, Vincent à Sainte-Geneviève, Regnault aux Jésuites.

(28) in : RONDELET. — Mémoire sur l'architecture./ Paris, 1790.

(29) in : HEURTAULT-LAMERVILLE. — Rapport sur les Ecoles Spéciales.../ Paris, 1797.

(30) in : Journal des Bâtiments./ 1800 (n° 163).

(31) in : VIOLLET-LE-DUC. — Entretiens sur l'Architecture./ Paris, 1863.

(32) in : BLONDEL (F.). — Cours d'architecture./ Paris, 1698 (Préface, page 2).

(33) in : COCHIN. — Discours à l'Académie de Rouen./ Paris, 1779.

(34) in : BLONDEL (J.-F.). — Architecture française./ Paris, 1752 (Tome I^{er}, introduction).

(35) in : PATTE. — Discours sur l'architecture./ Paris : 1754. cf : BLONDEL (J.-F.). — Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture./ Paris, 1754.

(36) in : BACHELIER (L.). — Projet d'un cours public des Arts et Métiers./ Paris : 1772 (page 18).

(37) in : BLONDEL (J.-F.). — Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture./ Paris, 1754.

« Local » : (sens ancien) lien considéré dans ses caractères particuliers; dans son emplacement, sa disposition etc. (« Le Robert »).

(38) in : BOULLÉE (E.-L.). — Essai sur l'Art./ Paris, ca. 1790.

(39) in : Archives municipales de Besançon : fonds PARIS : MS 2, in-folio 95.

(40) in : CONDORCET. — Projet de décret sur l'Instruction Publique./ Paris, 1792.

Voir aussi : MERCIER. — L'an 2440./ Paris, an VII (Tome II, p 72-74).

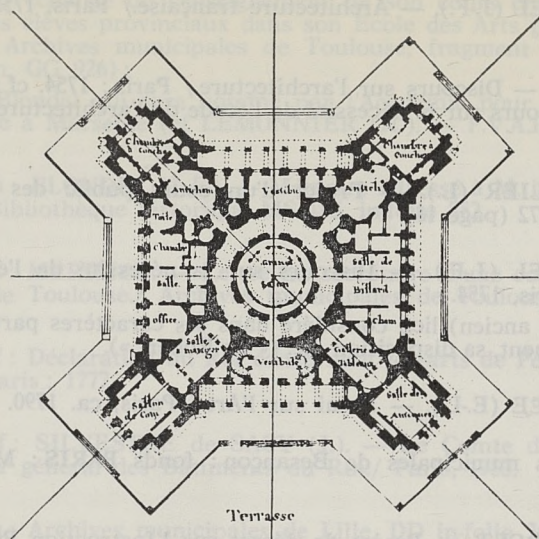
(41) cf : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris, 1913 (année 1790).

(42) in : HEURTAULT-LAMERVILLE. — Projet de décret sur les Ecoles Spéciales.../ Paris, 1797.

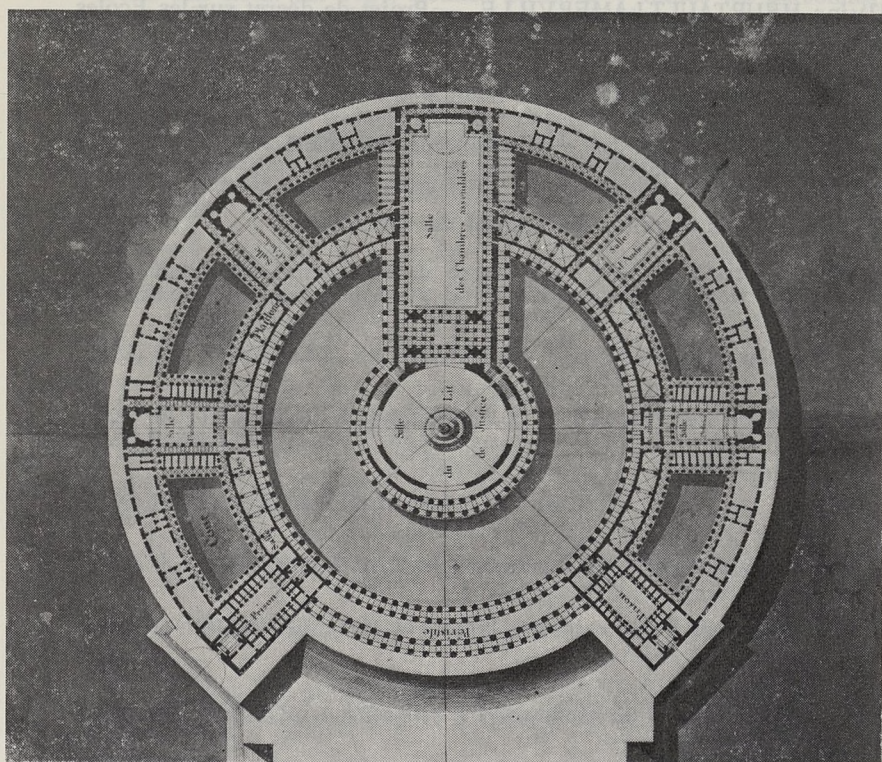
(43) cf : DETOURNELLE./ Histoire des concours en architecture./ Journal des Arts, n° 145 à 155.

De GONCOURT (E. et J.). — Histoire de la société française sous la Révolution./ Paris : 1928.

(44) Déclarations extraites du Journal des Bâtiments.

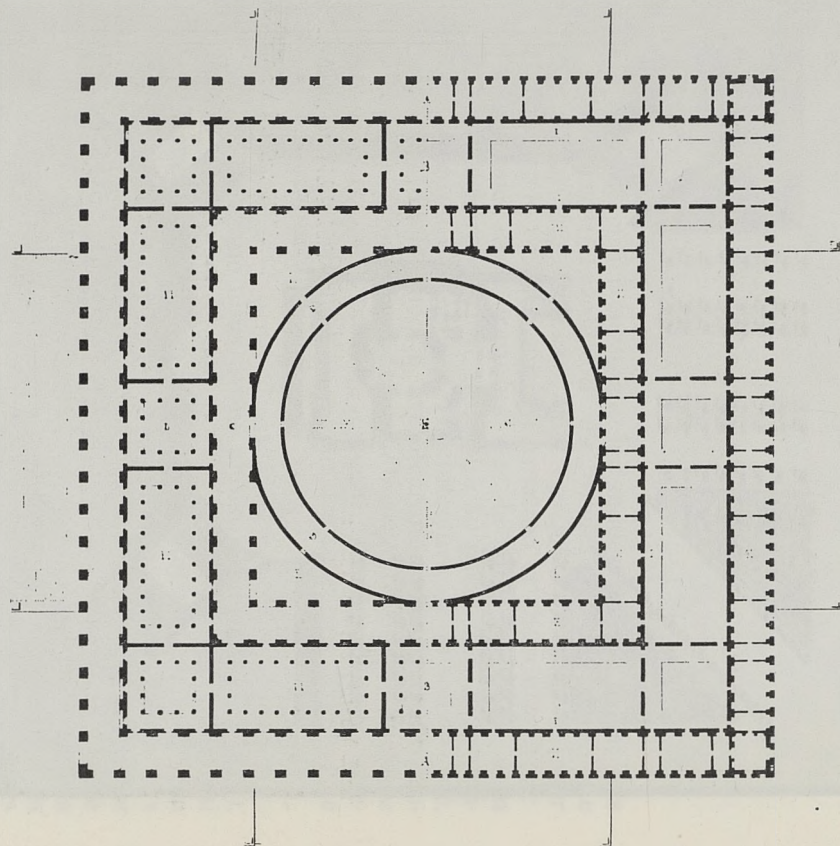


11. DE SCOLINS: Projet d'un Trianon, 1772.
Concours de l'École des Ponts et Chaussées.



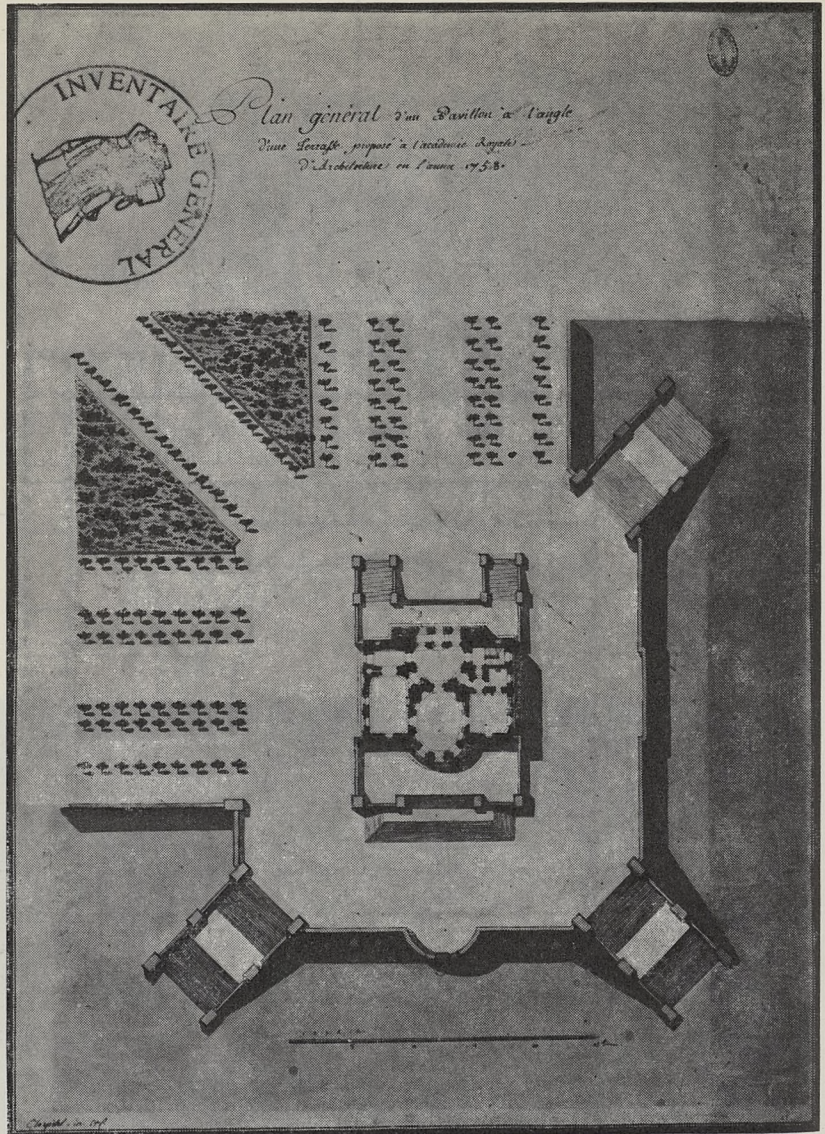
12. SEVESTRE: Projet d'un Palais de Justice, 1783.
Concours de l'École des Ponts et Chaussées.

- A Portique. Repère-hauteur.
- B Vestibule.
- C Couloir.
- D Escalier.
- E Salle de conseil générale.
- F Amphithéâtre. Salle mangée. Ou conseil.



- G Amphithéâtre ou salle.
- H Salles, vestibule.
- I Escalier.
- J Couloir ou communication.
- K Salles, vestibule.
- L Salles, vestibule.

13. COUDRAY: Projet de Maison Commune.



14. CHERPITEL: Projet d'un pavillon à l'angle d'une terrasse, 1758.
Grand Prix de l'Académie d'Architecture.

12. SEVASTRE: Projet d'un Palais de Justice, 1783.
Concours de l'École des Ponts et Chaussées.

UNITÉ PÉDAGOGIQUE
D'ARCHITECTURE N° 3
BIBLIOTHÈQUE
2, av. de Paris, 78000 VERSAILLES

TENEUR DES COURS D'ARCHITECTURE

Il s'agit d'analyser ici comment les modes de formation des architectes reflètent l'évolution du mode de conception de l'architecture, et vice-versa ; c'est ce que l'on peut appeler plus simplement la relation entre formation et théorie architecturale. Nous constatons toujours que la mise en route d'un enseignement de l'architecture nécessite au préalable une redéfinition théorique du contenu de l'architecture. D'un autre côté, toute évolution de la théorie architecturale d'où qu'elle provienne, entraîne rapidement des modifications dans le système de formation. Ceci peut paraître évident ; c'est pourquoi l'analyse du contenu de la formation est un des chapitres de l'analyse de la théorie architecturale (1).

Avant la période que nous avons choisi d'étudier (1717-1819), il faut noter l'importance du cours de François Blondel qui ouvre l'enseignement de l'Académie d'Architecture en 1675. Fin XVII^e Blondel, architecte, ingénieur, diplomate, académicien des sciences et professeur de mathématiques, enseigne une théorie du « Beau » basée sur la géométrie des proportions ; cette théorie, géométrique et esthétique, issue des règles des ordres d'architecture de l'Antiquité, forme le contenu de ce que l'on appellera au XVII^e et début XVIII^e, les « principes de l'architecture ». Blondel écrit dans son cours que « cette partie de l'architecture est la plus noble et la plus considérable, qui s'applique à la décoration des façades et à la recherche des ornements qui leur conviennent ». Perrault, son contemporain et contradictoire, estime aussi « que la partie principale de l'architecture est la décoration des faces extérieures » (2). Certes, les aspects de solidité et de commodité sont alors enseignés, mais on a tendance à les subordonner à la décoration, principe supérieur également capable d'ordonner les autres arts de peinture et de sculpture.

La crise économique et sociale qui accompagne la fin du règne de Louis XIV, l'émergence d'une philosophie de la nature, déjà annoncée en architecture par Perrault, s'accompagnent de la nécessité de fonder le « Beau » dans la « Nature ». Le concept de Nature a quelque chose d'abstrait, mais tous ceux qui se penchent entre 1700 et 1750 sur la théorie des Beaux-Arts, en font la clef de voûte de leur édifice théorique. « Ils sont désireux de montrer que le « beau idéal » répond aux besoins affectifs de la nature humaine, en même temps qu'aux exigences de la raison (3). » En 1741, le Père André, dans son Essai sur le Beau, classe les ordres d'architecture de Palladio et les règles de Vitruve dans le domaine du « beau arbitraire ». Progressivement, on se détache d'une conception mathématique du beau soumise à la seule géométrie. Aux Géomètres succèdent les Philosophes pour qui la Belle Nature procède de la perfection intrinsèque (géométrie) mais aussi, et cela est nouveau, de la satisfaction des intérêts et de sens de l'humain (économie et confort).

LES CARENCES DE L'ACADÉMIE

Au niveau de l'enseignement de l'architecture, c'est-à-dire de l'élaboration d'une théorie universelle et communicable, cette nouvelle préoccupation embarrasse les professeurs de l'Académie qui vont se succéder au Louvre jusque vers 1750. Briseux, l'un des nouveaux théoriciens, déclare en 1752 que : « les professeurs de l'Académie d'Architecture qui succédèrent à Blondel, cessèrent d'enseigner les principes fondamentaux de l'architecture ».

En réalité, qu'en est-il ? Si nous résumons l'activité des professeurs de l'Académie après Blondel, nous voyons :

- 1698-1715 : De La Hire (père), mathématicien :
Coupe des pierres, mécanique et géométrie, irrégulièrement les ordres et les principes.
- 1718-1719 : De La Hire (fils) :
Toisé, coupe des pierres, géométrie, ordres.
- 1719-1729 : Desgodets, architecte :
Us et coutumes, toisé, distribution, commodité, ordres (irrégulièrement géométrie et coupe des pierres).

- 1730 : Bruand, architecte, et Camus, mathématicien.
- 1731-1740 : De Courtonne, architecte :
 Perspective ; principes de l'Architecture (irrégulièrement Toisé, distribution, géométrie et mécanique) et Camus en mathématiques.
- 1740-1748 : Jossenay, architecte :
 Ordres, statique (irrégulièrement géométrie) et Camus en mathématiques.
- 1749-1762 : Lorient, architecte :
 Ordres, mécanique, coupe des pierres et Camus en mathématiques.

De la disparition de François Blondel à l'arrivée de Jacques-François Blondel, durant 64 ans, on voit l'Académie d'Architecture enseigner les ordres irrégulièrement ; et quand elle le fait, elle s'abstient d'y greffer une théorie du beau en architecture cette théorie étant largement contestée par les Philosophes qui tentent de la redéfinir (5). Enfin, elle accorde beaucoup de temps à l'enseignement des questions techniques et pratiques telles que la perspective, le Toisé (c'est-à-dire le métrage des constructions), les Us et Coutumes (c'est-à-dire la réglementation de la construction), et la Coupe des pierres et des bois (c'est-à-dire la pratique du trait de charpente et du trait d'appareilleur)

L'œuvre pédagogique de Desgodets est importante. Il est sans doute le premier à se soucier d'enseigner les applications de l'architecture. Son cours étudie successivement les différents programmes de construction. On n'a conservé de lui que des manuscrits sur les ordres, la commodité et les us et coutumes. Il prévoyait de rédiger des cours pour la Solidité, l'Architecture militaire et les Ponts et Chaussées. On trouve peu d'idées nouvelles dans ses textes, mais l'on reste impressionné par son esprit systématique et pratique. « L'architecture est composée de trois parties qui sont la Commodité, la Solidité et la Décoration ou la Beauté... La Beauté, la Commodité, la Solidité se doivent faire connaître chacune distinctement à l'aspect des édifices pour y former le bon goût (6). » « De toutes les Sciences qui conviennent aux architectes, celle qui a pour objet le Toisé... est la plus négligée quoique la plus intéressante à l'égard du public (7). »

L'enseignement de l'Académie reste attaché à une conception du savoir issue du siècle passé, un savoir qui trouve ses fondements dans les mathématiques. L'établissement d'un professeur particulier pour cette science en 1730 aurait pu permettre au professeur principal de traiter plus à fond la théorie de l'archi-

tecture ; mais celui-ci est choisi parmi les praticiens de l'architecture, l'Académie elle-même s'étant orientée, depuis la disparition de François Blondel, vers le traitement des données pratiques comme le Toisé et les Us et Coutumes. Ces praticiens réduisent le champ des connaissances à enseigner tel qu'il avait été défini en 1675. S'ils abordent les thèmes contestés des proportions et des principes de l'architecture, ils ne présentent pas d'idées personnelles mais se contentent de dicter les traités de leurs prédécesseurs, les traités du siècle passé. S'il leur arrive de rédiger un traité, comme de Courtonne en 1725, celui-ci ne s'impose pas car leur autorité dans ce domaine est contestée. Les Traités importants, ceux de Le Clerc, Briseux, Boffrand, Bélidor sont donnés par des architectes qui ne participent pas à l'enseignement de l'Académie d'Architecture (8).

LE CAS BLONDEL

Jacques-François Blondel, premier professeur théoricien, sans être réellement praticien, va rétablir la prétention de l'architecture à se définir dans une théorie et donc à devenir l'objet d'un enseignement spécifique. Avant de devenir premier professeur à l'Académie, Blondel enseigne dans sa propre « Ecole des Arts » et ce depuis plus de vingt ans. En 1752, lors de la publication de son « Architecture Française » chez Jombert, il reprend les prétentions de François Blondel à greffer une théorie de l'architecture à partir du dessin des ordres :

« Les ordres d'architecture ont donné naissance à la proportion. »

En 1754, lors de la réouverture de son cours public à l'Ecole des Arts, il précise son propos : « l'étude des Mathématiques et du Dessin conduisent infailliblement à la spéculation de l'architecture, dont il est essentiel de pénétrer les principes généraux ; principes qui enseignent à juger de l'ordonnance de nos bâtiments, à appliquer à nos propres besoins une distribution commode, à procurer de l'agrément à nos demeures et à discerner la convenance qui est propre à chaque genre d'édifice, sacré, public ou particulier » (9).

Retenons de cela que Blondel veut pousser l'architecture jusqu'à la « spéculation », la théorie spéculative, et qu'il dégage les deux thèmes de cette théorie, la « distribution » et la « convenance » ; ces deux thèmes servent de base à la cons-

truction de la nouvelle théorie de l'architecture jusqu'à la révolution industrielle. La convenance trouve sans doute son aboutissement dans les idées d'architecture - langage, développées par Boullée et Lequeu par exemple. La distribution sert de base à l'enseignement de la composition architecturale par Durand, comme nous allons l'analyser par la suite. Toutefois, Blondel lui-même, s'il pousse les définitions assez loin, ne semble pas parvenir à structurer cette nouvelle théorie pour en faire un ensemble cohérent, ni à la dégager clairement de l'ancienne dans laquelle elle reste insérée.

Blondel nous donne les définitions de ces thèmes :

« La convenance doit être regardée comme la partie qui doit précéder toute opération dans l'art de bâtir. Elle indique la bienséance qu'on doit observer dans toutes les espèces d'édifices, leurs grandeurs, leurs formes, leurs ordonnances, leurs richesses et leur simplicité... (9). »

Il s'agit en quelque sorte d'affecter à chaque bâtiment un caractère qui lui soit propre, qui dépende principalement de son enveloppe extérieure, sans toutefois se résumer, loin de là, à l'application des ordres sur une façade.

Blondel illustre largement ce concept dans son cours d'architecture de 1771. Il y parle d'une architecture noble, virile, légère, élégante, champêtre, féminine, terrible, naine, licencieuse, stérile... S'il développe encore la noble architecture, il va au-delà en parlant de la convenance à adopter pour d'autres programmes, pour de nouveaux programmes. Ne rejoint-il pas alors Diderot, son contemporain, qui pense que l'« œuvre impose aussi la finalité ; un vieux chêne tordu sera à sa place devant une chaumière et non devant un palais » (10). Ainsi, le classicisme français du XVIII^e est maintenu dans sa forme pure ; on en arrête en quelque sorte l'évolution qui lui a donné naissance ; mais on enseigne également une autre architecture, qui n'a pas sa place dans l'architecture princière mais ailleurs, là où sa fonction l'appelle. On en arrive alors à la Distribution issue du principe de commodité.

DE LA « DISTRIBUTION » A LA « COMPOSITION »

La Distribution était déjà enseignée au XVII^e siècle, mais, dans le conflit qui pouvait l'opposer aux règles de la symétrie, on lui préférait le respect des règles plutôt que la satisfaction des besoins d'usage. Boffrand en donne une bonne définition en 1745 :

« La distribution règle l'étendue d'une maison : elle doit être proportionnée au nombre de personnes qui doivent s'y rendre ou l'habiter... Cette partie d'architecture a pour objet la commodité du maître de la maison : il n'y peut être commodément si tout ce qui l'environne n'est pas placé convenablement à son service, qui doit être fait avec aisance (11). »

Blondel lui accorde beaucoup d'importance ; il fait de la « Distribution » la première partie de son cours de la théorie qu'il donne en 1754 :

« La Distribution est une des parties de l'architecture par laquelle nos architectes français se sont fait une très grande réputation, ayant pour ainsi dire créé depuis environ trente ans, un nouvel art de cette partie du bâtiment (12). »

Certes, J.-F. Blondel ne se pose pas en inventeur de ce nouvel « art » ; Bélidor en détaillait déjà le contenu en 1729 :

« J'entends par distribution l'usage que l'on doit faire d'un terrain dans lequel on peut élever un bâtiment. Cette partie de l'architecture peut être regardée comme la principale et la plus essentielle, toutes les autres lui étant subordonnées.

» Il est vrai que cette partie a bien plus d'étendue aujourd'hui qu'elle n'en avait autrefois. Les Français ont poussé la distribution à un point qui les met en cela fort au-dessus des autres nations (13). »

Il limite ici la distribution à l'arrangement d'un bâtiment dans son terrain ; on peut dire qu'elle s'occupe également de l'arrangement des pièces à l'intérieur d'un bâtiment. Il y a là un rapport à établir avec le goût du confort qui commence à se développer au XVIII^e et qui provoque la construction de pièces de taille plus réduite et de dégagements utiles à la desserte d'appartements et de locaux indépendants.

D'après de Goncourt, de Marigny, le nouveau Surintendant des bâtiments « crée une nouvelle science et un nouveau goût pour

la distribution des appartements, leur architecture et leur décoration » (14).

De l'importance nouvelle accordée à ces aspects autrefois secondaires ou considérés comme tels, s'ensuit la nécessité d'élaborer une nouvelle théorie qui se dégage de l'ancienne. Bélidor en annonce la nouveauté :

« Si nous avons surpassé les anciens dans la distribution, parce qu'ils pouvaient avoir moins de délicatesse, ou que nous jugeons mal de leur magnificence, on peut dire avec justice que nous ne sommes que leurs copistes pour la décoration. »

Alors que les dissertations sur le concept de la convenance ne font que généraliser ceux, plus anciens, des éléments de la noble architecture et s'appliquent à tous les arts indifféremment, l'approfondissement de ce que sont Distribution et Commodité amène à préciser les relations de l'individu avec le bâti et du bâti avec le milieu, relations qui sont propres à l'architecture.

Dans le résumé de son enseignement qui paraît sous forme de « Cours » en 1771, Jacques-François Blondel reprend cette idée et explique pourquoi il convient d'élaborer une nouvelle théorie :

« Il semble même que depuis Vitruve, à l'exception de la distribution, on ait dit tout ce qui pouvait être dit d'essentiel concernant les principes de notre Art... La Distribution est peut-être la seule partie de l'Art, sur laquelle nos architectes ont le moins écrit (15). »

Il y a donc un vide à combler et, si J.-F. Blondel en a délimité les contours, on ne peut dire que la théorie en sera élaborée de son vivant. Toutefois, il est maintenant reconnu que l'on ne peut plus fonder la théorie de l'architecture sur la seule « imitation », que, de « copistes de génie », on va devenir concepteur d'un nouvel objet dont l'originalité mettra environ un siècle à se définir précisément. « Il importe au succès des arts de n'y rien souffrir qui ne soit fondé en principe ; si non, il n'y a plus d'autres règles que le caprice », va pouvoir dire l'abbé Laugier en 1753.

L'enseignement de l'Académie d'Architecture se modifie aussi. Le concours, basé sur la simulation d'un projet, est lié à l'existence de plusieurs distributions possibles pour un même programme ; sa pratique devient annuelle en 1720 et mensuelle en 1762, sous l'influence de J.-F. Blondel et de De Marigny. Jusqu'en

1766, le Concours de Rome est encore consacré une année sur deux à un programme de décoration ou à un élément de bâtiment. Après 1766, sous le professorat de J.-F. Blondel, on ne fournit plus que des programmes de composition de bâtiment. Les sujets sont bien renouvelés ; les bâtiments publics utilitaires sont plus souvent demandés que les bâtiments royaux ou prestigieux. Le concours d'émulation permet de traiter toutes les petites constructions qui échappent à la théorie des ordres et demandent de nouvelles solutions, particulièrement sous l'angle de la distribution : boucherie, laiterie... En juin 1774, on demande pour le parcours d'émulation la distribution d'un terrain, c'est-à-dire seulement l'étude d'un plan de situation. Blondel fait également appel à une meilleure définition théorique de l'architecture en lançant une fois par an à l'Académie un concours sous forme de dissertation théorique (de 1763 à 1766). Les élèves, mal préparés, ne fournirent que des travaux jugés insatisfaisants et la formule fut abandonnée. L'analyse des Prix d'architecture montre que les trente premières années (1720-1750) ne produisent que des travaux très scolaires où l'on imite surtout les exemples d'architecture connus ; après 1750, l'influence de l'Antiquité Romaine est très sensible dans les compositions des élèves qui commencent à se démarquer de l'enseignement officiel.

Dès lors, deux théories de l'architecture vont coexister : la première, celle de la décoration, tend à traiter de l'élévation des bâtiments et de leur aspect extérieur. Que ce soit à partir des ordres d'architecture, ou bien par la copie de la simplicité de l'Architecture Grecque, le principe reste comparable, la méthode en est l'imitation et la finalité, la satisfaction esthétique. La seconde, théorie de la distribution, s'applique particulièrement aux plans et aux intérieurs ; sa méthode se fonde sur l'analyse ; elle se rapproche en cela de celle employée par les ingénieurs ; sa finalité est la satisfaction des besoins matériels. La question qui va se poser aussi bien aux praticiens qu'aux théoriciens, sera de dégager un troisième concept permettant d'associer distribution et décoration.

Bélibidor en parlait déjà en 1729 :

« ...il est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'atteindre à ce rapport parfait des parties intérieures d'un bâtiment avec celles du dehors, lorsqu'un architecte n'est pas maître absolu de son sujet... (17). »

En 1754, J.-F. Blondel consacre une partie de son cours élémentaire à la « nécessité de concilier la distribution des dedans avec la décoration des façades » (18).

Il va plus loin en 1771, quand, au sujet de la coupe des pierres, il parle de « concevoir, ...lors de la composition de son

plan, l'économie qu'il doit observer dans l'emploi des matières, pour disposer les parties qu'il doit soutenir en l'air, en faveur de l'accord général des dehors et de la commodités des dedans » (19).

Les conséquences pratiques de cette conception ne tardent pas à se faire sentir au niveau de l'enseignement. Lorient, avant de quitter le professorat à l'Académie d'Architecture, laisse un rapport sur l'enseignement. Il propose d'abandonner l'enseignement des ordres d'architecture à des maîtres privés en ville et de réserver les leçons de l'Académie à l'enseignement de la composition. Il ajoute qu'il serait peut-être « avantageux que le professeur composât pour les élèves un nouveau cours qui commencerait où celui de François Blondel finit et qui eut pour objet la composition des différentes espèces de monuments ou d'édifices que l'on a proposés ou que l'on peut proposer pour les prix » (20).

Le projet de composer ce nouveau cours ne sera que partiellement satisfait par Blondel qui publie le sien dix ans après la demande de Lorient, à la date du premier centenaire de l'Académie d'Architecture ; il ne met pas réellement l'emphase sur la composition architecturale. Blondel était un compilateur né, qui avait lu et traduit un grand nombre d'ouvrages d'architecture ancienne et moderne et accordait à la tradition une grande importance. Il disait en 1754 : « Par la Théorie de l'Architecture, nous exigeons la connaissance de l'histoire de cet art, l'étude des proportions des anciens comparées avec le système des modernes... »

Il s'exprime ainsi à une époque où certains tendent à réhabiliter le siècle de Louis XIV et à revenir à des règles plus strictes. Lafont de Saint-Yenne (1749), Voltaire (1741 et 1751) et de Bachaumont (1752) écrivent dans ce sens.

Le successeur de J.-F. Blondel à l'Académie ne s'engagera pas plus avant dans la voie ouverte vers les nouveaux concepts ; il consacre l'essentiel de son cours à un renouvellement des sources de la décoration à partir de l'Antique : David Le Roy répond ainsi à une mode qui veut une architecture plus simple d'aspect et donc plus proche de l'architecture antique grecque, ou de l'architecture rurale romaine. Cette idée est largement répandue à la veille de la Révolution : on la retrouve dans le thème du cours de Garat sur les Arts de la Grèce au Lycée en 1790, et du cours d'Antiquités de Millin à la Bibliothèque Impériale en 1805 (21).

A l'Ecole d'Architecture au Louvre, on fait donc de nouveau une large place à la pratique de l'imitation et au domaine de l'histoire de l'art. Le voyage à Rome, autrefois consacré par les élèves à la découverte de l'architecture moderne italienne, est maintenant limité au relevé d'un édifice antique désigné par les Académiciens et à un projet de restauration. Ces relevés, mis à la même échelle, gravés, publiés, compoent la collection des fragments d'architecture antique ramenés par Dufourny et alimentent le cours d'architecture. « Il y a une école d'architecture en France, mais il n'y a pas dans cette école de cours d'architecture » (22) se plaindra Viollet-le-Duc quelques décennies plus tard.

Si l'idée d'un enseignement de l'architecture à partir de la Composition Architecturale est négligée à l'Académie d'Architecture, elle n'est pas perdue et elle est reprise partiellement par le clan des élèves qui contestent l'enseignement académique et aussi par l'enseignement de l'Ecole Polytechnique.

En 1790 déjà, Rondelet, candidat malheureux au poste de professeur de trait à l'Académie d'Architecture, proposait de remplacer l'unique professeur d'architecture au Louvre par trois professeurs, l'un pour la décoration, l'autre pour la construction, le troisième pour la distribution, se plaignant de l'enseignement actuel uniquement consacré à la décoration (23). Proche du Conseil des Bâtiments Civils et de la Commission de l'Institution Publique de la Convention, Rondelet se trouve chargé de proposer les instituteurs de Dessin d'Architecture pour la nouvelle Ecole Centrale des Travaux Publics formée à Paris, la future Ecole Polytechnique.

Baltard et Delorme emportent les suffrages et critiquent l'enseignement trop exclusif et imitatif de l'Ecole d'architecture (24). Ce qui n'était qu'une critique va devenir une théorie nouvelle lorsque Durand, le premier lauréat de la dernière exposition d'architecture, va les remplacer.

LE COMBAT DE DURAND

Durand et Baltard sont des anciens du Prix de Rome ; le premier pour un collège sur le plan triangulaire, le second pour une école de navigation, programmes nouveaux qui ont permis l'expression d'idées nouvelles quant à la distribution. Ils ont sensiblement le même âge. A Polytechnique, Durand commence par faire le bilan des concepts existants en architecture ; il se rend compte que cet héritage est disparate, pas toujours rationnel et difficilement généralisable à tous les programmes nouveaux.

« Des trois idées exprimées par les mots décoration, distribution et construction, il n'y en a qu'une qui convienne à tous les édifices. D'après l'idée que l'on attache ordinairement au mot décoration, la plupart des édifices n'en sont pas susceptibles. Par distribution, on entend autre chose que l'art d'arranger suivant nos usages actuels, les différentes parties qui composent un bâtiment d'habitation... le mot construction qui exprime la réunion des différents arts mécaniques que l'architecture emploie... offre donc, seul, une idée assez générale et qui convienne à tous les édifices (25). »

Avant de proposer sa nouvelle théorie, Durand marque donc clairement les limites et les manques de l'ancienne. Il se trouve dans une situation qu'on pourrait rapprocher de celle de Monge commençant à élaborer les principes universels de sa Géométrie Descriptive à partir des méthodes spécifiques de chaque métier.

Il faut enfin noter l'influence très intense de Boullée qui s'exprime à travers l'enseignement de Durand. Boullée fut le principal maître du professeur de l'Ecole Polytechnique ; il avait une petite école à Paris, où il enseignait à quelques élèves. Durand eut la chance d'être engagé à l'agence même de Boullée où il travailla comme dessinateur.

L'analyse des dessins de Boullée montre son goût prononcé pour les formes géométriques simples, les plans tramés, les modules répétitifs, les façades nues et lisses exemptes de décoration ; Durand fut particulièrement sensible à ces méthodes et il les appliqua à des programmes plus modestes qui ne permettaient pas toujours les développements symboliques qui caractérisent aussi l'œuvre visionnaire de Boullée.

Boullée fut professeur d'architecture aux Ecoles Centrales, après avoir enseigné chez lui et pour les Ponts et Chaussées. On retrouve sa filiation dans quelques travaux d'élèves de

Durand, tel Coudray qui étudiait à son école privée dans les années 1800.

Parmi les sources qui influencèrent Durand et permirent l'éclosion de sa méthode de composition universelle, il faut citer le débat sur la fonction du dessin dans la pédagogie, débat qui prit beaucoup d'ampleur dans les années pré-révolutionnaires. Diderot disait déjà :

« Je vous conseille de vous méfier du talent d'un architecte qui n'est pas un grand dessinateur. »

A cette époque où la peinture reproduit les bâtiments et les ruines, l'architecture se fait volontiers peinture. J.-F. Blondel se plaignait de voir à l'Académie les bancs désertés par des élèves qui allaient étudier l'architecture chez les peintres (26). Il y a là une longue tradition qui voulait que l'élève architecte se formât par le dessin de la Figure. J.-F. Blondel programmait un cours de Figure et d'Ornement dans une Ecole des Arts. Son ami le peintre Cochin disait en 1777 que « ...tout degré de supériorité, non seulement dans les Arts, mais encore dans toutes les professions qui en dépendent, est relatif au degré supérieur que l'artiste a acquis dans l'art de dessiner la figure humaine » (27). Dans son rapport à l'Académie d'Architecture en 1787, Garnier d'Isle affirme que l'architecte « doit posséder parfaitement la figure pour produire aisément des idées et bien dessiner toutes sortes d'ornements qui, quand ils sont placés, donnent un grand mérite à la composition » (28). Et Guillaumot précise en 1799 que « les études de celui qui se destine à l'architecture doivent commencer par le dessin de figure, qu'il doit continuer à exercer toute sa vie » (29).

Or, à cette époque, l'ornement d'architecture se fait rare s'il n'est pas tout simplement condamné par certains novateurs. C'est du côté des Arts Mécaniques que viennent les idées nouvelles. Bachelier distingue en 1768 deux sortes de dessin : le « dessin exact » qui convient à la géométrie mais aussi à l'architecture, et le « dessin d'imitation et de goût » dont le style varie suivant la technique d'exécution à laquelle on le destine. En 1766, il disait que l'éducation du « génie pratique, base de tous les arts mécaniques » demande que l'on n'étende pas les connaissances des élèves « plus loin que le trait... ; on leur interdira toujours l'intelligence des lumières et des ombres dont ils n'ont pas besoin » (30). Mais J.-F. Blondel recommandait encore en 1771 à ses élèves architectes de « faire usage du lavis pour ombrer les coupes d'une manière tendre et moelleuse... (31). »

Avec Durand et ceux qui le suivent, le dessin se limite à la géométrie. Comme on peut lire sous la plume des rédacteurs du Journal des Bâtiments en 1800 : « l'Architecture peut, à toute rigueur, se passer de l'élégance du dessin, parce qu'elle est une science plutôt qu'un art, et que, jusqu'à un certain point on peut la calculer et l'écrire » (32). Chez Durand, la position est encore plus claire : « Le Dessin, nous l'avons presque réduit à un simple trait destiné à indiquer la forme et la disposition des objets : et si nous avons eu recours au lavis, ce n'a été que pour distinguer les pleins avec les vides dans les plans et dans les coupes... Nous invitons donc les élèves à se préparer à l'étude de l'Architecture par l'exercice du dessin ; mais nous leur recommandons en même temps d'abandonner celui-ci lorsqu'ils étudieront celle-là... (33). »

Nous voyons que Durand, professeur de dessin dès l'âge de quinze ans, élève d'un architecte dessinateur, abandonne la figure, le lavis et les ombres dans l'enseignement de l'architecture pour ne garder que la géométrie projective. Le Dessin, comme exercice de la main et support de la décoration, est alors réservé à l'enseignement des Ecoles Centrales où il forme le sujet du cours principal. Dufourny déclare en 1795 :

« Il faut entreprendre enfin un cours complet des principes du dessin qui embrasse depuis les premiers éléments jusqu'aux parties les plus élevées de l'Art, ouvrage dont l'absolue nécessité se fait sentir plus que jamais et qui satisferait à la fois aux besoins des Ecoles Centrales et à ceux plus étendus des Ecoles Spéciales (34). »

Potiez (1795), Daunou (1796) et Quatremère de Quincy lancent des projets d'École Spéciale des Arts du Dessin. Le cours d'architecture de Durand se nomme à l'origine cours de Dessin d'Architecture.

Pour Durand, les nouveaux critères d'une composition réussie sont l'économie, la simplicité et la nécessité, tous évoqués par J.-F. Blondel auparavant mais jamais réunis sous forme théorique. Il pense que :

« C'est donc de la disposition seule que doit s'occuper un architecte, même celui qui tiendrait à la décoration architectonique, et qui ne chercherait qu'à plaire, puisque cette décoration ne peut être appelée belle, ne peut causer un vrai plaisir, qu'autant qu'elle ne résulte que de la disposition la plus convenable et la plus économique (33). »

La décoration n'est plus qu'un résultat, et même un résultat accessoire. Elle n'est plus l'objet d'une théorie, mais seulement

d'un apprentissage au niveau du dessin qui doit se faire avant les études d'architecture proprement dites.

Dans le volume de son cours paru en 1805, Durand précise la méthode de composition architecturale qu'il enseigne aux ingénieurs :

« Le plan et la coupe étant bien arrêtés, l'élévation n'est plus qu'une projection. »

Il s'agit probablement d'un dérivé du dessin des machines. Durand précise que l'on doit « ...mettre sur une même feuille le plus grand nombre d'objets qu'il nous a été possible ; afin que la plupart des lignes qui concourent à les représenter leur deviennent communes ».

Il pense alors à un autre type d'économie que celle réalisée sur un bâtiment. C'est à l'économie du travail de « projection » que Durand s'intéresse ici, répondant parfaitement aux aspirations du corps d'ingénieurs chargé de l'ensemble des problèmes matériels de la nation. Ce mode de composition qui exclut la décoration surajoutée s'accommode parfaitement du goût pour l'architecture grecque ; Percier et Fontaine sont souvent cités comme exemples dans le cours de Durand. Dans la forme, les projets comparables des architectes et des ingénieurs diffèrent peu ; les ingénieurs sont plus à l'aise dans les nouveaux programmes qui déroutent souvent les architectes. Dans son atelier libre, Durand forme des élèves qui vont briguer le Prix de Rome (Abel, Parfait, Couderc, Jolly...) à côté de ceux de Le Roy de Percier et Fontaine. Il est en bons termes avec D. Le Roy dont il fait l'un des destinataires de sa « pyramide de reconnaissance ». Il sait gré à Le Roy de ne pas s'attacher exclusivement aux ordres d'architecture. Durand ouvre la voie au fonctionnalisme qui demande de composer à partir des fonctions internes du bâtiment. L'architecture se rapproche alors de l'objet et même de l'objet scientifique et l'on peut citer, comme le fait Guillaume, le cristallographe Haüy, contemporain de Durand : « La forme extérieure et la composition sont l'image l'une de l'autre (35). »

La méthode de Durand est conçue pour les ingénieurs de l'École Polytechnique auxquels ils va enseigner pendant vingt-neuf ans. Mais elle déborde des limites de cette institution : Durand ouvre un atelier privé pour enseigner à des élèves de l'École des Beaux-Arts ; Lebrun, son élève, en fait autant à Paris. Certains de ses disciples vont transcrire sa méthode avec fidélité, comme Coudray en Allemagne, où son cours sera traduit, ou plus tard Raynaud à l'École Polytechnique, puis à celle des Ponts et Chaussées (36). Mais des architectes comme Rondelet et Baltard, sans être leurs élèves, sont largement influencés ; ces

deux derniers tentent de jouer un rôle dans la réforme de l'École d'Architecture maintenant intégrée à l'École des Beaux-Arts. Rondelet est élu professeur de construction en 1806 et Baltard arrive à la chaire de théorie de l'architecture en 1818. Il y enseigne que « les dessins des façades des dehors des édifices ne sont que les parties secondaires d'une composition ; ...ces façades ne sont que le revêtement, que l'habit de l'édifice ; elles ne peuvent être données que par les combinaisons organiques résultant d'une bonne distribution intérieure, et de la formation d'un bon plan... Ainsi, c'est par l'étude des plans sous le rapport de la distribution bien appropriée au besoin qu'on parvient à surmonter les plus grandes difficultés de l'architecture » (37).

Comment ne pas rapprocher cette conception, tellement voisine de celle de Durand, de l'ordonnance du Ministre de l'Intérieur de 1813 ? Mettant fin à la période où les architectes sont souvent écartés des projets d'édifices publics au profit des ingénieurs des Ponts et Chaussées, Montalivert demande à Bruyère de ne plus faire réaliser de bâtiments sans « que les plans n'en aient été soumis à l'approbation du Premier Architecte de Sa Majesté sous le point de vue du décor » (38). Cette dernière restriction peut satisfaire les membres de l'Institut, mais certainement pas des architectes comme Rondelet et Baltard.

La biographie de Baltard est étonnamment semblable à celle de Durand. Ils ont le même âge, ont été formés à l'Académie, possèdent tous deux un goût développé pour le dessin et ont participé aux concours d'architecture de la Convention, puis à l'enseignement à Polytechnique. Là s'arrête sans doute la comparaison, les institutions les ayant finalement séparés.

Des architectes comme Viollet-le-Duc adoptent par la suite des conceptions proches de celles de Durand :

« L'idée de plan reparaît franche en élévation, les services intérieurs se manifestent au dehors... voilà comme l'architecte compose (39). »

On connaît les applications de la méthode de Durand qui fut suivie à la lettre dans beaucoup de programmes de constructions édilitaires comme les hôpitaux, prisons, casernes, écoles..., ou utilitaires comme les constructions rurales.

Ces remarques nous amènent à penser que la composition même du cours de Durand est entièrement nouvelle ; l'objectif de son cours est limité et participe d'une division plus poussée du savoir architectural :

« Les élèves sortent de cette Ecole assez instruits pour apprécier le mérite d'un édifice et faire toutes les épreuves nécessaires pour l'exécution ; on trouve même quelquefois dans leurs compositions des idées heureuses. A coup sûr, cela ne leur suffit pas pour remplir dignement les fonctions importantes dont ils ne tardent pas à se trouver chargés... Nous invitons donc encore une fois les élèves à étudier le plus possible l'architecture dans les diverses Ecoles Spéciales où ils doivent passer au sortir de l'Ecole Polytechnique (40). »

Intégré à la géométrie descriptive, introduit pas la stéréotomie, le cours s'arrête avant le traitement architectural des programmes de constructions. Les élèves ont alors le choix entre le cours de Mandar à l'Ecole des Ponts et Chaussées ou le cours de Dufourny à l'Ecole des Beaux-Arts.

Ce choix est illusoire car les sujets traités sont trop différents ; Mandar consacre l'essentiel de son cours à la construction et Dufourny à l'archéologie. Les débouchés ne sont pas les mêmes non plus ; le savoir est définitivement divisé, comme la structure même des bâtiments, programmés par les ingénieurs et habillés par les architectes.

Nous avons tenté de relier l'enseignement de Durand à ceux de Desgodets et J.-F. Blondel pour la distribution, à la pratique du plan tramé de Peyre et de Boullée, et enfin aux méthodes de dessin perfectionnées pour les Arts mécaniques.

Ce que l'on appellera plus tard fonctionnalisme et éclectisme se trouvent maintenant isolés l'un de l'autre par des institutions d'enseignement enfermées dans les limites d'une évolution socio-professionnelle inachevée.

NOTES

(1) Sur ce sujet, on peut se référer particulièrement aux ouvrages suivants :

— CASSIRER (Kurt). — Die ästhetischen hauptbegriffe der französischen architektur-theoriken./ Berlin, 1909.

— DUDOT (J.-M.)... — Le Devoir d'embellir./ Nancy, 1977.

— EHRARD (J.). — L'idée de nature en France.../ Paris, 1970.

— EPRON (J.-P.)... — Essai sur la formation d'un savoir technique : le cours de construction./ Nancy, 1975.

— GUILLERME (J.). — L'Espace technique de la composition architecturale./ Cahier de l'Ecole d'Architecture de Nancy, n° 1, 1973.

— HERNANDEZ (A.). — Grundzuge einer ideengeschichte der panzösischen architekturtheorie 1650-1800./ Basel, 1972.

— HAUTECEUR (L.). — Histoire de l'architecture classique en France./ Paris, 1949.

— TAFURI (M.). — Théories et histoire de l'architecture./ Paris, 1976.

(2) Cités dans : FICHET-POITREY. — La gloire et l'argent./ Revue française de sociologie : 1969..

(3) in : EHRARD. — L'idée de nature en France./ Paris, 1970.

(4) in : BRISEUX (C.-F.). — Traité du beau essentiel dans les arts./ Paris : 1752.

(5) Essais critiques des philosophes :

— ANDRE (père). — Essai sur le Beau./ Paris, 1741.

— BATTEUX (abbé). — Les Beaux-Arts réduits à un même principe./ Paris, 1746.

(6) in : DESGODETS. — Traité des ordres de l'architecture, manuscrit par Pinard./ Cabinet des Estampes.

(7) in : DESGODETS. — Traité du Toisé des bâtiments, manuscrit./ Bibliothèque de l'Ecole des Ponts et Chaussées.

(8) LE CLERC. — Traité de l'architecture./ Paris, 1714 ;
BRISEUX. — L'art de bâtir les maisons de campagne./ Paris, 1743.
BOFFRAND. — Livre d'architecture./ Paris, 1745 ;
BELIDOR. — La Science des Ingénieurs./ Paris, 1729.
TIERCELET. — Architecture moderne./ Paris, 1727.

(9) in : BLONDEL (J.-F.). — Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture./ Paris, 1754.

(10) in : DIDEROT — Œuvres complètes : Beaux-Arts.

(11) in : BOFFRAND (G.). — Livre d'architecture./ Paris, 1745.

(12) in : BLONDEL (J.-F.). — Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture./ Paris, 1754

(13) in : BELIDOR. — La Science des Ingénieurs./ Paris, 1729.

(14) in : De GONCOURT. — Madame de Pompadour./ Paris, 1888.

(15) in : BLONDEL (J.-F.). — Cours d'architecture./ Paris, 1771-74.

(16) Pour les Grands Prix, consulter :

— Collection des Prix que la ci-devant Académie d'Architecture proposait et couronnait tous les ans, Tome premier 1773-1789, s.d. (et suivants) ;
— Bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts où une partie des régionaux des Grands Prix et de quelques prix d'émulation sont conservés.

(17) in : BELIDOR. — La Science des Ingénieurs./ Paris, 1729.

(18) in : BLONDEL (J.-F.). — Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture./ Paris, 1754.

(19) in : BLONDEL (J.-F.). — Cours d'architecture./ Paris, 1771-1774.

(20) cf : Institut de France, Académie d'Architecture, règlements concernant les élèves : B 26.

(21) Millier enseigne à l'Ecole Centrale de Paris, à l'Athénée puis finalement à la Bibliothèque Impériale dont il est le Conservateur des Médailles. Son cours traite de tous les arts, et en particulier d'architecture. Il y traite des mouvements de tous les peuples de la Méditerranée Antique et aussi de « Mécanique et matériaux, constructions, Ponts et Chaussées, architecture rurale ». Millier est un encyclopédiste qui s'intéresse à la botanique, la minéralogie et la physique.

(22) in : VIOLLET le DUC. — Entretiens sur l'Architecture./ Paris, 1863.

(23) cf : RONDELET. — Mémoire sur l'architecture./ Paris, 1790.

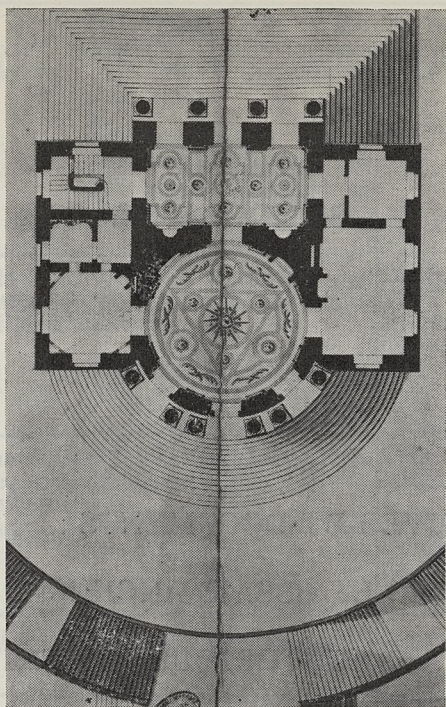
- (24) cf : Journal de l'École Polytechnique, 1^{er} cahier, 1795.
- (25) in : DURAND (J.-N.-L.). — Précis des leçons d'architecture./ Paris, 1802.
- (26) Boullée fuyait l'Académie d'Architecture pour travailler chez Pierre, premier peintre du Roi. Clérisseau et de Wailly seront membres de l'Académie de Peinture.
- (27) in : COCHIN. — Discours à l'Académie de Rouen./ 1777.
- (28) Cité dans : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./ Paris, 1913 (28 août 1787).
- (29) in : GUILLAUMOT (C.-A.). — Considérations sur les connaissances et les qualités nécessaires à un architecte./Paris, 1799.
- (30) Cité dans : GUILLERME. — L'espace technique de la composition architecturale./ Cahiers de l'École d'Architecture de Nancy, 1973.
- (31) in : BLONDEL (J.-F.). — Cours d'architecture./ Paris, 1771-1774.
- (32) in : Journal des Bâtiments Civils, 1800.
- (33) in : DURAND (J.-N.-L.). — Précis des leçons d'architecture./ Paris, 1802.
- (34) Cité dans : BONNAIRE (M.). — Procès-verbaux de l'Académie des Beaux-Arts./ Paris, 1937.
- (35) Cité dans : GUILLERME (J.). — L'espace technique de la composition architecturale./ Cahiers de l'École d'Architecture de Nancy, 1973.
 A la même époque, Goethe écrivait dans une lettre à Herdetz :
 « Je considère maintenant l'architecture, la sculpture, la peinture comme la minéralogie, la botanique et la zoologie. »
 (Cité pr T. Mann, in Goethe et Tolstoï, page 125.)
- (36) De Coudray, on garde un manuscrit dont l'entête est libellée ainsi :
 « Nach J.-N.-L. Durand, prof. des Architektur an des Polytechnischen Schule zu Paris, Vebersicht Architektonischer Vorlesvugen mit besonderer Hinsicht auf Civil Baukunst. »
 cf : WIRTH (H.). — C.-W. Coudray : 1775-1845 ; Architekturtheoretische Auschaungen./ Zeitschrift der Hochschule fur Architektur und Bauwesen, Weimar, 1975.
- (37) in : BALTARD (L.). — Discours d'ouverture du cours de théorie de l'architecture./ s.d.
- (38) Cité dans : BERCE (F.). — Napoléon architecte ou le le goût de l'histoire./ Revue des Monuments Historiques de la France, 1969.
- (39) in : VIOLLET le DUC. — Entretiens sur l'architecture./ Paris : 1863.
- (40) in : DURAND (J.-N.-L.). — Précis des leçons d'architecture./ Paris, 1805 (Discours préliminaire).

<p>BEAUTE : les ordres d'architecture pour la décoration des dehors.</p>	<p>HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE : origine des ordres, sources du bon goût.</p> <p>PROPORTIONS : les ordres d'architecture et les autres éléments de décoration.</p>	<p>CRITIQUE HISTORIQUE de l'architecture et de la théorie des ordres.</p>
<p>COMMODITE : la distribution selon l'usage défini par les différents programmes.</p>	<p>USAGE : caractère des programmes de bâtiment.</p> <p>DISTRIBUTION des jardins et des bâtiments.</p>	<p>COMPOSITION ARCHITECTURALE éléments, ensembles, parties fonctionnelles d'un bâtiment.</p>
<p>SOLIDITE : durabilité et salubrité des constructions. Architecture militaire; Ponts et Chaussées.</p>	<p>CONSTRUCTION : techniques.</p> <p>ANALYSE des bâtiments.</p>	<p>CONSTRUCTION : l'exécution.</p> <p>TYOLOGIE : analyse comparative des plans de bâtiments.</p>
<p>Antoine DESGODETS.</p>	<p>Jacques-François BLONDEL.</p>	<p>Jean-Nicolas DURAND.</p>

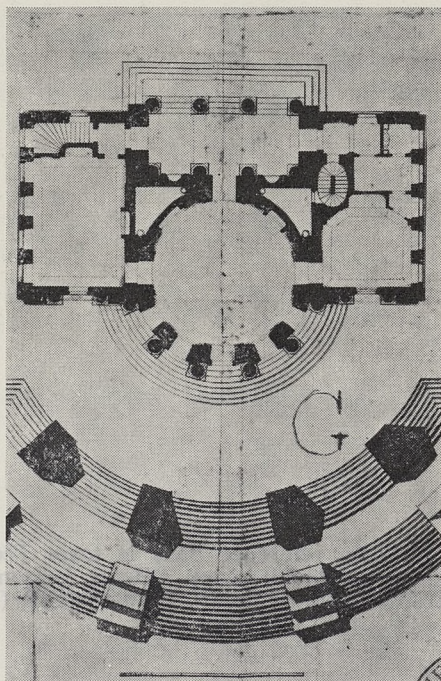
BIBLIOGRAPHIE

- ARCHIVES ET DOCUMENTS ;
- TRAITÉS ET ESSAIS ANCIENS ;
- TRAVAUX HISTORIQUES ET CRITIQUES.

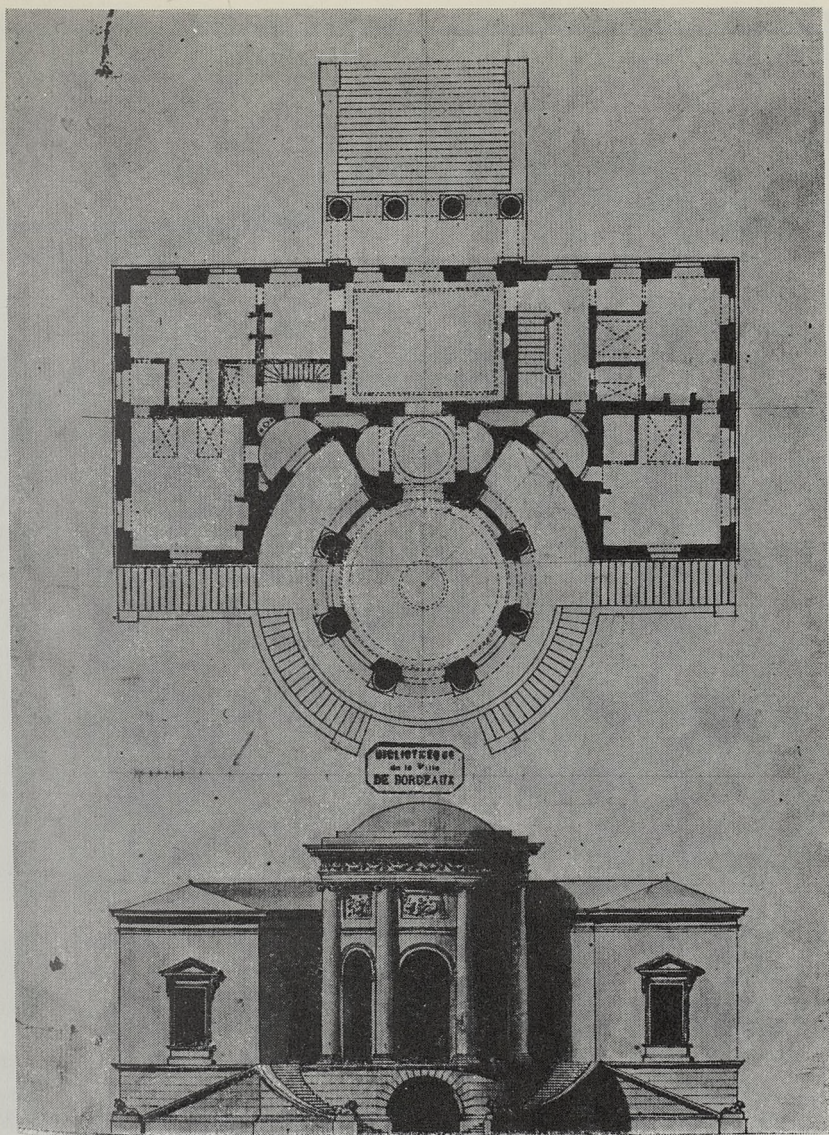
Note : Souvent citée en référence dans le texte, l'édition des Procès-Verbaux de l'Académie d'Architecture d'Henri Lemonnier est indiquée sous la forme suivante dans les notes : LEMONNIER (H.). — P.V.A.R.A./Paris : 1913.



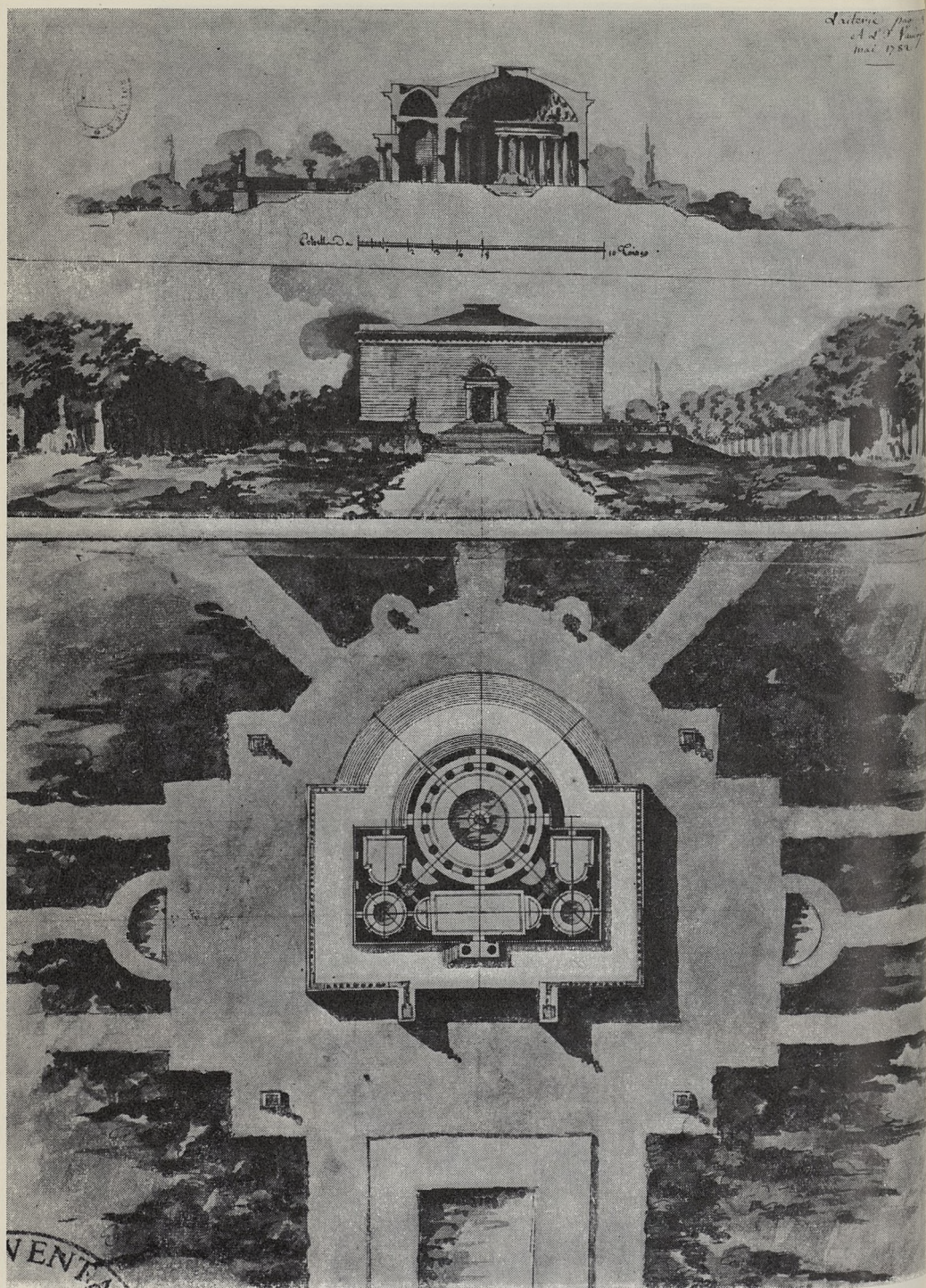
15. CHALGRIN: Plan d'un pavillon, 1758.
Grand Prix de l'Académie d'Architecture.



16. GÉRANDO: Plan d'un pavillon, 1758.
Grand Prix de l'Académie d'Architecture.



17. COMBES: Projet d'un pavillon.



18. VAUDOYER: Projet de laiterie, 1792.
Prix d'émulation de l'Académie d'Architecture.

ARCHIVES ET DOCUMENTS

ACADEMIE D'ARCHITECTURE, fondée Société Centrale des Architectes en 1840, historique./ Paris : Académie d'Architecture, 1966, 18 p., in-4°.

ADRESSE DU POINT CENTRAL DES ARTS ET METIERS présentée à l'Assemblée Nationale Législative./ Paris : imprimerie du Point Central, 1791. — 23 p.; in-8°.

ALMANACH DAUPHIN ou tablettes royales du vrai mérite des artistes célèbres du Royaume.../ Paris : Lacombe ; in-8°, (1777 ?), BN 8° I 331.

ANNALES DES BATIMENTS ET DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE./ Paris : juin 1817 ; in-8°, BN V 21556.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE./

- C 2268. — Ecole des Ponts et Chaussées à Rennes.
- C 2531. — Ecoles de Dessin en Bretagne : 1769-1771.
- L 959. — Ecole Centrale d'Ille-et-Vilaine.
- L 967. — Notes sur les Ecoles de Dessin à Rennes par le Directeur du Muséum de Rennes.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'HERAULT./

- C 549. — Société des Beaux-Arts de Montpellier : 1785.
- C 4681. — 1766. Académie Royale de Peinture, Sculpture et Architecture de Toulouse.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA GIRONDE./

- C 2829. — Ecole de Dessin, Bordeaux.
- C 3120. — Cours d'architecture navale, Bordeaux.
- C 4671. — n° 35. Ecole de Dessin, Bordeaux.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE D'AMIENS./

- BB 131 972. — 1787. Ecole de Mathématiques, Arts et Manufactures.
- BB 190 295. — 1786. Ecole des Arts.
- BB 128 242. — 1784. Ecole de Mathématiques, Arts, Manufactures et Commerce.
- BB 128 286. — 1784. Ecole de Mathématiques, Arts, Manufactures et Commerce.
- BB 129 203. — 1783. Lettre de Jacques Sellier.

ARCHIVES MUNICIPALES DE GRENOBLE

- R 7906 (32). — Notes sur les Ecoles de Dessin à Grenoble.
- V 2470. — Règlement pour le professeur et le sous-professeur de l'Ecole Publique de Dessin établie à Grenoble.
- O 8851. — 1769. Ecole Publique de Dessin établie à Grenoble.

ARCHIVES MUNICIPALES de la VILLE DE LILLE. — Registre aux Ordres de Police de la ville, manuscrit, DD F° 361, Ecole publique des Arts, cours d'architecture, 1766.

ARCHIVES MUNICIPALES DE TOULOUSE. — Arrangements particuliers faits par l'Académie Royale de Peinture, Sculpture et Architecture de la ville de Toulouse en 1757.

ARCHIVES MUNICIPALES DE TOULOUSE. — Ecole Spéciale d'Architecture, règlement de 1809./ in-4°, manuscrit, 19 p.

ARCHIVES MUNICIPALES DE TOULOUSE. — Registre du plumitif des délibérations de l'Académie, juin 1790-août 1793./Fonds versé par l'Ecole des Beaux-Arts en 1968, non-coté.

ARCHIVES NATIONALES O¹ 1933A. — Académies et écoles d'art de province : (généralités), 1776-1784.

ARCHIVES NATIONALES O¹ 1933A. — Académies et écoles d'art de province : Autun (sans doute le collège à Paris) ; 1766.

ARCHIVES NATIONALES O¹ 1933A. — Académies et écoles d'art de province : Bayonne ; 1778-84.

ARCHIVES NATIONALES O¹ 1933A. — Académies et écoles d'art de province : Besançon ; 1778-1781 (Rouen-Lyon).

ARCHIVES NATIONALES O¹ 1933B. — Académies et écoles d'art de province : Grenoble ; 1768-1785.

ARCHIVES NATIONALES O¹ 1933B. — Académies et écoles d'art de province Lyon ; 1782 ; Dijon 1782 ; Châtellerauld ; 1786.

ARCHIVES NATIONALES O¹ 1933B. — Académies et écoles d'art de province ; Marseille ; 1755-88.

ARCHIVES NATIONALES O¹ 1933B. — Académies et écoles d'art de Montpellier ; 1739, 1779-1784. C 549. — Archives de l'Hérault.

ARCHIVES NATIONALES O¹ 1933B. — Académies et écoles d'art de province : Orléans ; 1786.

ARCHIVES NATIONALES O¹ 1933B. — Académies et écoles d'art de province : Poitiers ; 1774-1788.

ARCHIVES NATIONALES O¹ 1933B. — Académies et écoles d'art de province : Reims ; 1781.

ARCHIVES NATIONALES O¹ 1933B. — Académies et écoles d'art de province : Saint-Quentin ; 1786-86.

ARCHIVES NATIONALES O¹ 1933B. — Académies et écoles d'art de province : Valenciennes ; 1783-86.

ARCHIVES NATIONALES. — Commission Temporaire des Arts. Rapports et autres pièces sur l'architecture. Dossier n° 3 F 171265.

ARCHIVES NATIONALES. — Ecole des Beaux-Arts à l'Île des Cygnes. AN F 13 1174. Dossier n° 5.

ARCHIVES NATIONALES F¹⁴ 2148. — Ecole des Ponts et Chaussées, 1786-1816.

ARCHIVES NATIONALES O¹ 1932, mars 1782. — Etat des différents objets achetés à la vente de feu Monsieur le Marquis de Mesnars en mars et avril 1782 pour le Roi, à être déposé en son Académie d'Architecture par les ordres de Mr. le Comte d'Angiviller, dont la commission d'acquérir

a été donnée à Mr. Franque, membre de ladite Académie, ce qu'il a fait sous le nom du sr. Basan./ manuscrit, in-8°, 3 p.

ARCHIVES NATIONALES M. 849 n° 15. — Les cinq ordres d'architecture, enseignés d'une manière courte et facile, suivant des proportions choisies, des Antiques les plus approuvés et des principaux architectes modernes. Trois cahiers.

ARCHIVES NATIONALES. — Registres royaux :

O1 2275 : 1772.

O1 2218 : 1718.

O1 2251 : 1751.

O1 2249 : 1749.

ARTICLES additionnels à la Loi du 19 janvier 1749 concernant l'établissement d'une école gratuite et nationale des Ponts et Chaussées. — Suivis d'un PROJET de règlement en exécution de la Loi proposé par les élèves-ingénieurs des Ponts et Chaussées./ Paris : imprimerie du Postillon, in-4°, vj. 21 p.

BARAILLON (J.-F.) Conseil des Cinq-cents. — Opinion de J.-F. Baraillon sur l'école polytechnique ; le rapport et le projet de résolution qui la concernent./ Paris : imprimerie nationale, 1798, in-8°, 18 p.

BARERE. — Rapport fait à la Convention Nationale, au nom du Comité de Salut Public, sur l'éducation révolutionnaire, républicaine et militaire, et décret sur la formation de l'Ecole de Mars./ Paris imprimerie nationale, 1794, in-8°, 23 p.

BAZEMONT, peintre de la ville de Bordeaux. — Ecole Académique de dessin de Bordeaux./ Lettre, 3 p., manuscrit, 1750 ?.

BERTHELMIY. — Rapport fait par Berthelmy au nom d'une commission spéciale sur l'Ecole Polytechnique et sur celles des services publics. Conseil des Cinq-Cents./ Paris : imprimerie nationale, 1799, in-8°, 7 p.

BEURNOUVILLE. — Corps du Génie./ Paris imprimerie nationale, 1793. 3 p.

BOISSY D'ANGLAS. — Courtes observations sur le projet de décret présenté au nom du comité d'instruction publique sur le dernier degré d'instruction./ Paris : imprimerie nationale, in-8°, 15 p.

BOISSY D'ANGLAS. — Convention Nationale. — Quelques idées sur les arts, sur la nécessité de les encourager, sur les institutions qui peuvent en assurer le perfectionnement, et sur divers établissements nécessaires à l'enseignement public./ Paris : imprimerie nationale, 1794, in-8°, 47 p.

BLONDEL (J.-F.). — Mémoire adressé à Mr. le Marquis de Marigny concernant l'Ecole de l'Académie Royale d'Architecture./ Paris, Bibliothèque Historique, manuscrit, fonds Marigny, NA MS 105, Fol. 581..., 12 août 1767.

CALENDRIER pour l'année 1789 à l'usage des élèves qui fréquentent l'Ecole Royale Gratuite de Dessin (et autres documents sur l'Ecole Royale Gratuite de Dessin)./ Paris : 1789, in-8°.

CALES. — Discours de Calès sur l'Ecole Polytechnique. — Conseil des Cinq-Cents./ Paris imprimerie nationale, 1798, in-8°, 4 p.

COCHIN. — De l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture. — Permis d'imprimer des 27 janvier, 18 février et 20 février 1779. Discours prononcé à la Séance Publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, en 1777./ Paris : 1779, 28 + 39 + 50 p., in-12°.

CONDORCET (P.-M.). — Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique, présentés à l'Assemblée Nationale au nom du Comité d'Instruction Publique./ Paris, Assemblée Nationale, 1792, 94 p., in-8°.

CONSIDERATIONS sur l'état actuel des Arts, sur les Concours de Peinture, Sculpture, Architecture et Gravure, et sur le mode de jugement... publié par la Société Républicaine des Arts, Eynard président, Tardieu secrétaire./ Paris : in-8°, 12 p.

DES CONCOURS. — Ecole des Ponts et Chaussées./ Grand in-folio, Manuscrit MS 2864 (101).

COSTER (J.-F.). — L'Ecole Centrale considérée dans son objet et dans ses moyens./ Nancy : Vigneulle, 1796, in-8°, 36 p.

DAGESCI (Bernard). — Projet d'organisation d'une nouvelle direction générale des Arts./ Paris : Roudonneau, 1805, XNP, 44 p., in-8°.

DAUNOU (P.C.F.). — (Conseil des Cinq-Cents). Rapport sur l'organisation des écoles spéciales./ Paris imprimerie nationale, 1796, in-8°, 67 p. et tableau.

DECLARATION du Roi concernant les Arts de Peinture et de Sculpture./ Versailles : 15 mars 1777, 7 p., in-8°, et manuscrit.

DESEINE, statuaire. — Notices historiques sur les anciennes académies.../ Paris : 1814, 312 p., in-8°.

DETOURNELLE architecte. — Histoire des concours en architecture et coup d'œil sur ceux qui ont eu lieu en France depuis Louis XIV./ In journal des Arts, des Sciences et de Littérature, 3^e année, 1^{er} trimestre, n° 145 à 155 (sauf 146).

DETOURNELLE. — Journal de la Société (Populaire et) Républicaine des Arts./ Paris : Fantelin, 1794, 392 p., in-8°.

DEVELOPPEMENTS sur l'enseignement adopté pour l'école centrale des Travaux Publics — Convention Nationale —./ Paris : Convention Nationale, 1794, in-8°, 47 p.

DUFOURNY, Turcaty, Restout. — Pétition motivée de la Commune des Arts et l'Assemblée Nationale pour obtenir la plus entière liberté du Génie, par l'établissement de concours dans tout ce qui intéresse la Nation, les Sciences et les Arts ; pour réclamer contre l'existence des Académies ou autres corps privilégiés, et contre la création d'un corps des Ponts et Chaussées./ Paris : Guilhemat, imprimeur de la liberté, 15 p., in-8°.

DUPIN (Baron Ch.). — Forces productives et commerciales de la France./ Paris : chez Bachelier, 1827, tome 1.

ECOLE publique de dessin établie à Grenoble./ Grenoble : Faure, 1769, in-4°, 7 p.

ETAT du Corps des Ponts et Chaussées./ Manuscrit 2629 bis (19), 1754-1805, in-4°.

ETAT des Elèves. — Ecole des Ponts et Chaussées./ 4^e quartier de 1790, MS 2867.

ETAT des Elèves. — 1^{er} quartier de 1767, MS 2867.

ETAT des Employés Subalternes. — Ecole des Ponts et Chaussées : 1753, MS 87.

EXAMEN des OUVRAGES modernes de peinture, sculpture, architecture et gravure exposés au Salon du Musée les 15 fructidor an 9 par une Société d'Artistes./ Paris : C. Landon, peintre, pavillon des archives, Palais national des Arts et des Sciences, Paris : Didot, an IX, 32 pages, 2 tomes.

EXPLICATION des Ouvrages de Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure, Dessins, Modèles, etc. exposés dans le Grand Salon du Musée Central des Arts, sur l'invitation du Ministre de l'Intérieur, au mois de vendémiaire, an cinquième de la République Française./ Paris, an V, in-12°, 117 p.

EXPLICATION des ouvrages de Peinture et Dessin, Sculpture, architecture et gravure exposés au Musée Central des Arts./ 1^{er} thermidor, an VI (1798), Paris : imprimerie des Sciences et des Arts, in-8°, 1798, 100 p.

FABRE. — Plan d'organisation des Corps de Génie dans les départements du Royaume./ Aix : David, 1790, in-4°, 15 p.

FERRAND de MONTHELON. — (ancien adjoint au Professeur de l'Académie de Peinture). — Projet pour l'établissement d'Ecoles Gratuites de Dessin./ Imprimé, 4 p., in-8°, date ?

FERRY (P.), minime. — Plan des Ecoles de Mathématiques et de Dessin qui s'ouvrirent à Reims dans les salles de l'Hôtel de Ville au mois de novembre 1748./ Reims : Delaistre, 1748, 44 p., in-8°.

FONTENAI (Abbé de). — Dictionnaire des Artistes./ Paris : Vincent, 1776, 2 volumes, XII, 771 + 795 pp., in-8°.

FOURCROY. — Rapport et projet de décret sur l'enseignement libre des sciences et des arts./ Paris : imprimerie nationale, in-8°, 18 p.

FOURCROY. — Rapport et décret sur l'organisation des Ecoles destinées aux divers services publics de l'Etat./ Paris : imprimerie nationale, an IV, in-8°, 34 p.

FRANQUE. — Eloge historique de M. Blondel, de l'Académie Royale d'Architecture et Professeur./ In Journal des Beaux-Arts et des Sciences, mars 1774, P. 559 à 570, in-16°.

GREGOIRE. — Convention Nationale, Instruction publique — Rapport sur les encouragements, récompenses et pensions à accorder aux savants, aux gens de Lettres et aux artistes, suivi du décret de la Convention nationale, 1794, in-8°, 22 p.

GREGOIRE. — Convention Nationale, Instruction Publique — Rapport sur l'établissement d'un conservatoire des arts et métiers./ Paris : imprimerie nationale, 1794, in-8°, 20 p.

GUILLAUMOT (C.-A.), architecte, directeur des Gobelins, Inspecteur des Carrières. — Considérations sur les connaissances et les qualités nécessaires à un architecte./ Paris : in-8°, 15 p, 1799.

GUILLAUMOT (C.-A.), membre de la Société Libre des Sciences, Lettres et Arts, et de l'Athénée des Arts de Paris. — Considérations sur l'état des Beaux-Arts à Paris et particulièrement sur celui de l'architecture./ Paris : Perronneau, imprimeur de l'Ecole des Ponts et Chaussées, an X, 1802, 26 p., in-8°.

HACHETTE. — Correspondance sur l'Ecole Polytechnique./ 1804, in-8°.

HASSENFRATZ (J.-H.). — Réflexions sommaires sur l'Instruction Publique./ Paris : in-8°, 7 p.

HEURTAULT-LAMERVILLE, député du Cher. — Rapport fait par Heurtault-Lamerville au nom des commissions d'Instruction Publique et d'institutions républicaines réunies, sur les Ecoles Spéciales de Peinture, Sculpture et d'Architecture. (Corps législatif, Conseil des Cinq-Cents)/ Paris : 6 frimaire, an VI (27 novembre 1797), 22 p., in-8°.

INSTITUT de FRANCE. — Académie d'Architecture, règlements concernant les élèves./ B. 26 (26 janvier 1776).

INSTITUT de FRANCE. — B. 3 : lettre de Louchet (1775), pour demander une place de professeur à l'Académie.

INSTITUT de FRANCE. — B. 7. : lettre de Rieux (1793), pour demander une place de professeur à l'Académie. Lettre de Rondelet (1792) qui propose sa candidature.

INSTITUT de FRANCE. — B. 28. : Rapport sur les mesures prises par le Comité de Salut Public pour l'établissement de l'Ecole Centrale des T.P. 3 vendémiaire, an III, Fourcroy, 20 p., 22 cms, imprimerie nationale. Observations sur cette école par les membres composant le Conseil d'Instruction, 10 p., 30 cms, Messidor, an VII. Vues sur l'organisation de l'Instruction Publique, Champagne, Sétier, Germinal, an VIII, 22 cms, 100 p. Rapport au Roi par le Conseil de perfectionnement de l'Ecole Royale Polytechnique, 1815-1816. Imprimerie Royale, 30 cms, 15 mars 1816. 20 p

JOURNAL des Bâtiments Civils et des Arts, septembre 1800, par une société d'Entrepreneurs, et, JOURNAL des Bâtiments Civils, des Monuments et des Arts, décembre 1800, par une société d'Architectes, d'Artistes et d'Entrepreneurs./ Paris, 1800, in-8°, paraît trois fois par décade, François Camille, directeur.

JOURNAL des Arts et Manufactures, publié sous la direction de la Commission exécutive d'Agriculture et des Arts./ Paris, n° 1, an III.

JOURNAL des Sciences, Arts et Métiers. — N° 1, 22 janvier 1792 ; n° 2, 29 janvier 1793, in-8°, hebdomadaire, 12 livres abonnement d'un an.

JOURNAL du point central des Arts et Métiers. — N° 1./ Paris : Point central, 4 septembre 1791, 11 p., in-8°.

JOURNAL de l'Ecole Polytechnique. — Premier cahier, germinal, an III./ Paris : imprimerie de la République, 1795, in-4°, 189 p.

LAKANAL. — Rapport et projet de Loi sur les écoles centrales faits au nom du comité d'instruction publique./ Paris : imprimerie nationale, 1794, in-8°, 19 p.

LANDON (C.-P.). — Almanach des Beaux-Arts, Peinture, Sculpture, Architecture et Gravure pour l'an XII (1803)./ Paris : 1803, 17 cms, 224 p.

LANTHENAS (F.). — Bases fondamentales de l'instruction publique et de toute constitution libre ou moyens de lier l'opinion publique, la morale, l'éducation, l'enseignement, l'instruction, les fêtes, la propagation des Lumières, et le progrès de toutes les connaissances au gouvernement national républicain./ Paris, 20 mars 1793, imprimerie du Cercle Social, imprimé par ordre de la Convention Nationale, 190 p., in-8°.

LE BRETON. — Rapport sur les Beaux-Arts (séance du 5 mars 1808)./ Paris, 1808, 240 p., in-4°.

LE BRETON (Joachim). — Académies des Beaux-Arts (séances publiques, 1798-1812)./ Paris : Baudouin, in-4°.

LEBRUN (J.-P.). — Almanach historique et raisonné des Architectes, peintres, sculpteurs, graveurs et ciseleurs./ Paris : De Prault, in-12°, 1776.

LECOINTE-PUYRAVEAU. — Rapport et projet de décret présentés à la Convention Nationale au nom des Comités réunis des Ponts et Chaussées et de la Guerre./ Paris : convention nationale, 7 p., in-8°.

LETTRES PATENTES pour l'établissement des académies de Peinture et Sculpture dans les principales villes du Royaume, et, REGLEMENT pour l'établissement des écoles académiques de Peinture et Sculpture dans toutes les villes du Royaume où elles seront jugé nécessaires./ Paris, 22 décembre 1676, 8 p., in-8°.

LETTRE d'un patriote de Paris à un patriote de la campagne sur les ministères en général et en particulier sur le ministre des Bâtiments du Roi, le Sieur d'Angiviller./ 1791, in-8°, 32 p.

LYCEE des Arts. — Ville de Paris : papiers de la Section de l'Homme Armé. Manuscrit, Bibl. Nat. 8606.

MACHAULT. — Instruction sur l'organisation des Ponts et Chaussées./ Paris : imprimerie royale, 1748, in-4°, 4 p.

MEMOIRES concernant les écoles nationales./ Paris : De Clousier, in-8°, 1781, 56 p.

MERCURE DE FRANCE. — Plan d'une instruction publique et gratuite de l'art du dessin, en faveur des jeunes habitants de la ville de Beauvais./ Avril 1750, p. 168-171.

MERCURE DE FRANCE. — Ecole de d'Aubenton./ Août 1782, p. 129-130.

MERCURE DE FRANCE. — Ecole de Mathématiques et de Dessin. Octobre 1771, p. 203-205.

MERCURE DE FRANCE. — Ecole d'Architecture et de Dessin, par M. Dupuis./ Janvier 1773, p. 161-163.

MERCURE DE FRANCE. — Lettre de M. Dupuis, architecte et professeur d'architecture à Versailles./ Décembre 1771, p. 162-175.

MERCURE DE FRANCE. — Plan d'étude de Dessin, dirigé par C. Dupuis.../ Octobre 1771, volume 2, p. 181-190.

MERCURE DE FRANCE. — Annonce du cours de dessin de Robert ; annonce de l'école d'architecture de Favre./ Janvier 1769, volume 2, p. 199-200.

MERCURE DE FRANCE. — Avis aux artistes et aux amateurs en Architecture./ Novembre 1765, p. 133-144.

MERCURE DE FRANCE. — Cours de Mathématiques./ Janvier 1772, p. 188-189.

MERCURE DE FRANCE. — Discours sur la manière d'étudier l'architecture, et les arts qui sont relatifs à celui de bâtir, prononcé par Monsieur Blondel, architecte à Paris, à l'ouverture de son deuxième cours public sur l'architecture, le 16 juin 1747./ Août 1747, p. 57-74. Paris : imprimerie Ch. Ant. Jombert. 1747.

MERCURE DE FRANCE. — Ecole d'Architecture et de Dessin, tenue par le Sieur Daubenton, architecte, élève de feu M Blondel, successeur de son école et Professeur des Ponts et Chaussées./ Décembre 1775, p. 189-190.

MERCURE DE FRANCE. — Ecole de Mathématiques et de Dessin où l'on trouve réuni tout ce qui peut contribuer à une éducation distinguée./ Octobre 1772, p. 171-174. Paris : imprimeur Ch. Ant. Jombert, 1772.

MERCURE DE FRANCE. — M. B. Détesnière.../ Mars 1772, p. 175.

MERCURE DE FRANCE. — Projet pour l'établissement d'écoles gratuites de dessin. Ferrand de Monthelon./ Mars 1746, p. 67-74.

MERCURE DE FRANCE. — Le Sieur Blondel./ Février 1745, p.150-151.

- MERCURE DE FRANCE. — Annonce de l'Ecole des Arts./ Février 1745, p. 150-151. Paris : imprimeur Ch. Ant. Jombert, 1745.
- MERCURE DE FRANCE. — Annonce de l'Ecole des Arts./ Juin 1755, p.198-207. Paris : Imprimeur Ch. Ant. Jombert, 1755.
- MERCURE DE FRANCE. — Annonce de l'Ecole des Arts./ Juin 1757, p. 167-171. Paris : Imprimeur Ch. Ant. Jombert, 1757.
- MERCURE DE FRANCE. — Annonce de l'Ecole de Dessin de Dijon./ Février 1769, p. 147 et p. 202-203.
- MERCURE DE FRANCE. — Ecoles gratuites de dessin./ Juillet 1766, p. 190-193.
- MERCURE DE FRANCE. — Ecole gratuite de dessin./ Février 1758, p. 185-189.
- MERCURE DE FRANCE. — Annonce de l'Ecole de Mathématiques de M. Dupont./ Avril 1772, p. 198-199.
- MERCURE DE FRANCE. — Annonce de l'Académie de Rouen./ Avril 1772, p. 155-156.
- MERCURE DE FRANCE. — Ecole gratuite de dessin./ Juin 1772, p. 176-183.
- MERCURE DE FRANCE. — Annonce du cours de Mathématiques de Dupont./ Octobre 1772, p. 177-178. Paris : Imprimeur Ch. Antoine Jombert, 1772.
- MERCURE DE FRANCE. — Concours de l'Académie Royale d'Architecture./ Décembre 1772, p. 157-162. Paris : imprimeur Ch. Antoine Jombert, 1772.
- MERCURE DE FRANCE. — Annonce du cours de dessin de Rougeot à Tours./ Janvier 1781, p. 129-130.
- MILLIERE (M. de la). — Mémoire sur le département des Ponts et Chaussées./ Paris : imprimerie royale, 1790, in-4°, 144 p.
- PAJOT. — Règlement pour le professeur et sous-professeur de l'école publique de dessin établie à Grenoble le 20 août 1769./ Grenoble, Faure, 1769, in-8°, 4 p.
- PAJOT. — Règlement qui sera observé dans l'école publique de dessin établie à Grenoble le 20 août 1769./ Grenoble : Faure, 1769, in-8°, 4 p.
- PERIAUX (P.). — Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen 1744-1793./ Rouen : 1807, in-8°, deux volumes.
- PETIT de BACHAUMONT. — Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France. Tome 23°./ Londres : John Adamson, 1784, in-12°, 354 p., et tome 32°./ Londres : John Adamson, 1788, in-12°, 360 p.
- PICARDET L'Ainé. — Considérations sur les Ecoles où l'on enseigne l'Art du Dessin, et sur l'utilité d'un pareil établissement en faveur des Métiers./ Dijon : Mémoires de l'Académie, 31 juillet 1767, 26 p., in-8°.
- PLAISANT (J.B.). — Mémoire sur les Travaux Publics. Plaisant, ancien administrateur des Travaux Publics, citoyen de la section Mauconseil./ Paris : Lottin, 1791, 20 p., in-4°.
- POMMEREUL (F.). — Des institutions propres à encourager et perfectionner les Beaux-Arts en France./ Paris : an V (1797), 29 p., in-8°.

PORTIÈZ (L.). — Convention Nationale, Des Voyages, de leur utilité dans l'éducation./ Paris : imprimerie nationale, 1794, in-8°, 26 p.

POYET. — Projet proposé par le Sieur Poyet, architecte du Roi et de la Ville de Paris, pour employer 40.000 personnes, tant artistes qu'ouvriers, à la construction d'une place dédiée à la nation./ Paris : Desenne, 23 p., in-4°.

POYET. — A Messieurs de l'Académie Royale des Beaux-Arts. Poyet, architecte du Ministre de l'Intérieur et de la Chambre des Députés./ Paris : Fain, 1819 (?), in-8°, 9 p.

PRIVILEGES et règlements de l'Académie Impériale des Beaux-Arts, peinture, sculpture et architecture, établie à Saint-Pétersbourg, avec le collège d'éducation qui en dépend./ Saint-Pétersbourg, 1774, 375 p., in-12°.

PROCES-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE, 1813-1816./ Paris : Académie d'Architecture, manuscrit, petit in folio, 128 p.

PROCES-VERBAUX de la Commission des Arts de la Convention.

PROCES-VERBAUX DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE de l'Assemblée Législative./ Paris : imprimerie nationale, 1891-1907, 7 tomes, in-4°.

LES PROFESSIONS./ Numéro spécial de Sociologie du Travail. D. Bertaux, A. Chauvenet, M. Durand, M. Maurice, D. Monjaidet, C. Raguin./ 13^e année, 2/1972, avril juin, 250 p., in-8°.

PROJET D'ORGANISATION pour ceux des Travaux Publics qui sont distingués sous la dénomination de travaux des Bâtiments Civils./ Paris, bibliothèque de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, manuscrit, MS 521, 22 feuillets.

PROGRAMME de l'École Royale Militaire tenue à Brienne par les Révérents Pères Minimes. 12 p.

PROGRAMME que donne l'Académie de Peinture de Bordeaux aux élèves de l'École d'Architecture civile, et, Programme donné par l'Académie de Peinture, Sculpture et Architecture civile et navale de Bordeaux aux élèves pour le Grand Prix d'Architecture, 11 mai 1782 et 19 juin 1789./ Bordeaux : bibliothèque municipale, manuscrit, MS 1234, in-4°.

De PRONY. — Notes sur l'École Impériale des Ponts et Chaussées./ Manuscrit 2629 bis (13), 1809, in-4°, 9 p., Bibl. Pt et Ch.

De PRONY (G. Riche). — Plan d'instruction des élèves de l'École des Ponts et Chaussées pour l'an VII./ Paris : imprimerie de la République, 1799, in-4°, 16 p., 3 planches.

De PRONY. — Rapport sur un projet d'une nouvelle division du territoire français par le Citoyen l'Hôte. Compte rendu aux classes de l'Institut par De Prony./ Manuscrit aux Ponts et Chaussées, 1796, in-4°.

Le PULLON de BOBLAYE. — Esquisse historique sur les Ecoles d'Artillerie.../ Metz, Paris : Tanera, 1858, 164 p., in-8°.

RECUEIL de DIVERS MEMOIRES extraits de la bibliothèque impériale des Ponts et Chaussées.

RAPPORT sur l'instruction des jeunes gens en Espagne./ Manuscrit 233 T 13, in-4°, 11 p. Ecole des Ponts et Chaussées.

REFLEXIONS sur l'organisation d'une académie qui aurait pour objet la perfection et l'enseignement de la construction./ Manuscrit 1895, in-4°, 14 p. Ecole des Ponts et Chaussées.

RESTOUT, membre de l'Académie de Peinture, de celle des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, des Belles-Lettres de Caen, de Peinture, Sculpture et Architecture de Toulouse. — Discours prononcé dans l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture le samedi 19 décembre 1789./ Paris : Didot, 1790, in-8°, 5 p.

RESTOUT, Turcaty, Dufourny... — Pétition motivée de la commune des Arts à l'Assemblée Nationale./ Paris : Guilhemat ?, 16 p. in-8°.

ROMME (G.). — Projet de décret sur le modèle de jugement du concours ouvert pour les prix d'architecture, de sculpture et de peinture. Instruction Publique./ Paris : imprimerie nationale, 1793, in-8°, 3 p.

RONDELET (A.), un de ses élèves. — Notice historique sur la vie et les ouvrages de J.-N.-L. Durand./ Paris : A. Pihan de la Forest, 1835, in-8°, 11 pages, portrait de Durand.

De ROZOY. — Essai philosophique sur l'établissement des écoles gratuites de dessin, pour les arts mécaniques./ Paris : Quilla, 1769, in-8°, 128 p.

De SAILLET (Alexandre). — Les écoles royales de France./ Paris : Lehuby, 1844, in-8°, 406 p.

SALLE des modèles./ Manuscrit 233 T 13, 1799, in-4°, 2 p. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

SOCIÉTÉ des Beaux-Arts de Toulouse. — Statuts de la Société des Beaux-Arts de Toulouse autorisée pour trois ans par le corps de ladite ville le 20 juin 1749./ A Toulouse, de l'imprimerie Claude Gilles Lecamus, seul imprimeur du Roi et de la Ville.

STATUTS et REGLEMENTS pour l'Académie de Peinture, Sculpture et Architecture civile et navale de la ville de Bordeaux./ Bordeaux : bibliothèque municipale, manuscrit, MS 1234, in-4°, 20 p. (signé : d'Angiviller).

TABLE alphabétique des mémoires de l'Académie impériale de Toulouse./ Toulouse : Douladoure, 1854, 34 p., in-8°.

TABLES générales des mémoires de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1772, 1797./ Bruxelles : Hayez, mai 1898, 260 p., in-8°.

TARBE De SAINT-HARDOUIN. — L'ancienne école des Ponts et Chaussées./ Paris : 1885, in-8°, 10 p.

TROUILLE — Conseil des Cinq-Cents. — Opinion de Trouille sur l'école polytechnique./ Paris : imprimerie nationale, 1798, in-8°, 6 p.

VARON. — Rapport du Conservatoire des Muséums fait par Varon, le 7 prairial, an II./ Paris : Muséum Central des Arts.

VENAILLE. — Rapport sur l'école d'architecture. 5 août 1793./ Manuscrit : in-4°, 2 p., Comité d'Instruction Publique.

VIEL (Charles-François). — Des anciennes études de l'architecture./ Paris : Perronneau, mai 1807, 27 p., in-8°.

VIEL, Chalgrin, Noiry, Raymond, Rondelet, architectes. — Rapport fait sur l'École d'Architecture Rurale au citoyen Ministre de l'Intérieur./ 7 p., in-8°.

VIGNON (Pierre), architecte. — A la Société Républicaine des Arts./ Paris, Guffroy ?, 13 p., in-8°.

VIGNON (Pierre), architecte. — Sur le rétablissement des Académies des Beaux-Arts./ Paris : Perronneau, 1814, in-4°, 12 p.

TRAITÉS ET ESSAIS ANCIENS

BABUTY, Desgodets, Le Camus de Mézières./ Dissertation de la Compagnie des Architectes experts des Bâtimens de Paris, en réponse au mémoire du Mr. Paris du Verney, conseiller d'Etat, Intendant de l'Ecole Royale Militaire, sur la Théorie et la Pratique des gros bois de charpente dans leurs exploitations et dans leur emploi./ Paris : Babuty, 1763, 128 p., in-12°.

BACHELIER (L.). — Mémoire sur les moyens d'établir avec économie le plus grand nombre d'Ecoles primaires et secondaires./ Paris : imprimerie nationale, 1792, in-4°, 7 p.

BACHELIER (L.). — Mémoire sur l'origine, les progrès et la situation de l'Ecole Royale Gratuite de Dessin, chargée de l'instruction de 1.500 élèves. Annexe : « Attestation et supplication des corps et communautés »./ Paris : imprimerie Royale, 1790, 14 p., + annexes.

BACHELIER (L.). — Discours (collection des)/ Paris : imprimerie Royale, 1790, 64 p., in-8°.

BALTARD (L.). — Observations sur l'Etat Actuel du Classement des élèves de la Section Architecture à l'Ecole Royale des Beaux-Arts et sur quelques modifications à proposer dans les jugemens du grand prix et des récompenses à décerner au prix dit départemental./ Paris : (après 1819 ?); in-4°, 8 p.

BALTARD (L.). — Notice sur l'organisation des bâtimens civils sous le rapport de l'enseignement et sous celui de l'administration avec un tableau de l'ensemble de cette organisation./ Paris : Imprimerie P. Didot, 7 p., et tableau.

BALTARD (L.). — L'Ecole de Percier./ Séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts du 15 novembre 1873, pages 41 à 58, in-4°.

BALTARD (L.). — Mémoire sur le concours d'Architecture pour des projets d'orangerie servant de jardin d'hiver./ Programme publié dans le Moniteur du 9 août 1817./ Paris : imprimerie de Crapelet, in-8°, 11 p., planches.

BALTARD (L.). — Discours d'ouverture du cours de théorie de l'Architecture./ Paris : Ecole Royale des Beaux-Arts, in-8°, 39 p.

BALTARD (L.). — Athenæum ou Galerie Française de productions de tous les arts./ Paris : Crapelet, 1806, in-4°.

BALTARD (J.-P.). — Architectonographie des prisons./ Palais des Beaux-Arts, 1829, in-folio, 35 p.

BARDON (Jean-Augustin). — Introduction à l'Architecture..., copie des cahiers de J.-F. Blondel, architecte du Roi... par Jean-Augustin Bardon./ Paris : bibliothèque de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, manuscrit MS 512, 235 feuillets.

BARDET DE VILLENEUVE, Capitaine et Ingénieur ordinaire au service de Sa Majesté le Roi des deux Siciles. — Cours de la science militaire à l'usage de l'Infanterie, de la Cavalerie, de l'Artillerie, du Génie et de la Marine./ Tome IV contenant l'Architecture civile à l'usage des officiers. — La Haye : MDCCXL, 150 p., 29 planches hors texte, in-8°.

BAZEMONT (de). — Dictionnaire didactique d'architecture civile et militaire.../ Bordeaux : bibliothèque municipale, manuscrit, MS 618, in-4°, 776 pages (autorisation d'imprimer du 10 novembre 1754, remis manuscrit à l'Académie le 24 mai 1767).

BELIDOR. — Science des Ingénieurs./ Paris : 1729 (2^e édition : Paris 1813), in-4°, 596 p.

BLONDEL (François). — Résolution des quatre principaux problèmes d'architecture, dédiée à Monseigneur Colbert, par M. François Blondel, de l'Académie Royale des Sciences, Directeur et professeur de l'Académie Royale d'Architecture, des Mathématiques au Collège Royal.../ Paris : Grand in folio, 1673, 86 p., 8 planches.

BLONDEL (J.-F.). — De la distribution des maisons de plaisance et de prononcé à l'ouverture du cinquième cours public donné par le Sr Blondel./ Paris : Jombert, 1754, in-8°, 100 pages. Réédité, Genève : Minkoff, Reprint, 1973, fac-similé.

BLONDEL (J.-F.). — Discours sur la manière d'étudier l'architecture et les arts qui sont relatifs à celui de bâtir./ Paris : 3 juin 1747, (16 juin 1747), 14 p., in-8°.

BLONDEL (J.-F.). — Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture, la décoration des édifices en général./ Ed. Jombert, 1737, tome 1, 160 planches, in folio.

BLONDEL (J.-F.). — L'architecture Française. — Ou recueil des plans, élévations, coupes et profils des Eglises, Maisons Royales, Palais, Hôtels et Edifices les plus considérables de Paris, ainsi que des châteaux./ Paris : chez Jombert, 1752-1756, in folio.

BLONDEL (J.-F.). — Cours d'architecture.../ Paris : Desaint, 1771, tome 1^{er} XXXIV, 478 p., in-8°.

BLONDEL (J.-F.). — Cours d'architecture, Tome III./ Paris : Desaint, 1772, cijp, 460, p., in-8°.

BLONDEL (J.-F.). — Cours d'architecture./ Paris : 1773, Desaint, CXIV, 431 p., in-8°.

BLONDEL, Patte. — Cours d'architecture./ Paris : Desaint, 1777, XXXIJ, 504 p., in-8° et XXVIJ, 519 p., in-8°.

BOFFRAND (G.). — Livre d'architecture (contenant les principes généraux de cet art et les plans, élévations et profils de quelques-uns des bâtiments faits en France et dans les pays étrangers)./ 1745, folio.

BRUYERE (Louis). — Etudes relatives à l'art des constructions recueillies par L. Bruyère./ Paris : chez Bance aîné, 1823, tome I et tome II, grand folio, planches.

BRUYERE (Louis). — Notes relatives à l'architecture antique, à l'architecture moderne et aux Travaux Publics./ Paris, bibliothèque de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, manuscrit, MS 2198, in-4°.

BOULLEE (Etienne-Louis). — Architecture, essai sur l'Art./ Textes réunis et présentés par J.-M. Pérouse de Montclos./ Paris : Hermann, Collection Miroirs de l'Art, 1968, 187 p., in-8°.

COINTERAUX. — Ecole d'architecture rurale, 2^e cahier./ Paris : Cointeraux, 1791, in-8°, 76 p., et 4 planches.

COINTERAUX. — La bonne et unique méthode de faire les toits des bâtiments, approuvée par l'Institut./ Paris : Cointeraux, 1806, in-8°, 35 p. et 1 planche.

COINTERAUX. — Conférences tenues par le Sieur Cointeraux./ Paris : 1807-1808, in-8°.

COINTERAUX. — Conférences sur plusieurs objets importants d'économie rustique et d'architecture rurale./ Paris : 1809-1812, in-8°.

COINTERAUX. — L'art de bâtir rendu familier. Nouvelles découvertes du Sieur Cointeraux./ Paris : Cointeraux, 1808, in-8°, 15 p. et 1 planche.

COINTERAUX (François). — Ecole d'architecture rurale ou leçons./ Paris : Cointeraux, mars 1790, in-8°, VI, 52 p., 10 planches.

COINTERAUX. — 10^e conférence : le journalier à son aise ou l'art d'incorporer les meubles dans l'immeuble./ Paris : Cointeraux, 1811, in-8°, p. 367-396, 1 planche.

COINTERAUX. — 9^e conférence : application des pierres factices aux travaux militaires./ Paris : Cointeraux, 1811, in-8°, p. 343-364.

COINTERAUX. — Architecture périodique, pour les travaux à faire dans la campagne, tous les mois de l'année./ Paris : Cointeraux, 1792, in-8°, 82 p., et 2 planches.

COINTERAUX. — Ecole d'architecture rurale. Affiche, in folio, 1 p.

COINTERAUX. — Ecole d'architecture rurale transportée de Paris à Lyon./ Lyon : Cointeraux, 1796, in-8°, 110 p.

COINTERAUX. — Ecole d'architecture rurale, 4^e cahier./ Paris, Cointeraux, 1791, in-8°, 68 p. et deux planches.

DELAFOSSÉ. — Précis des réflexions sur la nécessité de l'étude de l'architecture proposé à l'Académie de cette ville par un de ses membres, Mr. Delafosse, architecte et ancien architecte et dessinateur en chef pour le Roi en l'île de Corse./ Bordeaux : bibliothèque municipale, MS 1234, in-4°, 6 p.

DESGODETS, Goupy. — Les lois des bâtiments suivant la coutume de Paris, traitant de ce qui concerne les servitudes réelles, les rapports des jurés-experts, les réparations locatives... enseignée par M. Desgodets, architecte du Roi, dans l'Ecole de l'Académie d'Architecture avec les notes de Goupy, architecte-expert bourgeois. Ouvrage utile à toute personne chargée de la construction, aux propriétaires et locataires et aux juges qui en connaissent./ Paris : 1748, in-8°, 204 p. et table.

DESGODETS. — Œuvres de Desgodets : Traité des Ordres de l'Architecture ; Traité de la commodité de l'Architecture./ deux tomes, manuscrit, 336 pages et 286 pages, in folio.

DESGODETS (Antoine). — Nouveaux essais sur l'architecture et principalement sur ce qui regarde le bon goût et l'harmonie, qui doivent régner dans toutes ses parties./ Bibliothèque de l'Institut, MS 1032 (manuscrit).

DEZALLIER D'ARGENVILLE. — Vies des fameux Architectes depuis la Renaissance des arts, avec la description de leurs ouvrages./ Paris : 1787, Debure, in-8°, LXXXIV, 494 p.

DIDEROT. — Œuvres complètes : Beaux-Arts./ Paris, in-8°.

DUBUT (L.-A.) de Paris, architecte et pensionnaire de l'École Française à Rome. — Architecture Civile, Maisons de ville et de campagne de toutes formes et de tous genres projetées pour être construites sur des terrains de différentes grandeurs, ouvrage utile à tous constructeurs et entrepreneurs, et à toutes personnes qui, ayant quelques connaissances en construction, veulent elles-mêmes diriger leurs bâtiments. Dédiée à M. Suvée, peintre et directeur de l'École Française des Beaux-Arts à Rome./ Paris : 1803, in folio, introduction et 50 planches.

DURAND (J.-N.-L.). — Précis des leçons d'architecture données à l'École Polytechnique./ Paris : chez l'auteur, 1802, 1805, 1813, 112 p. + 102 p. + 127 p.

DURAND (J.-N.-L.). — Partie graphique des cours d'architecture faits à l'École Royale Polytechnique./ Paris, 1821, in-4°.

DURAND (J.-N.-L.). — Recueil et parallèle des édifices de tout genre, ancien et moderne, remarquables par leur beauté./ Paris, an VIII, grand in folio.

DURAND, GAUCHE. — Choix des projets d'édifices publics particuliers composés par des élèves de l'École Royale Polytechnique dans les concours d'architecture qui ont lieu chaque année./ Paris : Durand et Gauché, gravé par Hibon.

DISCOURS historique sur l'origine de l'architecture, principes généraux de l'art de bâtir, commentaires par Mr. Blondel, Traité de la coupe des pierres, Cahier de Mr Jossenay sur l'architecture, 1^{er} cahier ; Introduction aux mathématiques par Mr. Rogeau, professeur de mathématiques chez Mr Blondel, architecte du Roi./ Rouen : bibliothèque municipale, manuscrit, Montb. 1626/554, in-4°.

JOMBERT (Charles-Antoine). — Répertoire des Artistes, ou recueil de compositions d'Architecture et d'Ornement Antiques et Modernes, de toutes espèces./ Paris : réédition Masson, de l'édition de 1764, 256 planches, in-4°.

LACOMBE, avocat. — Dictionnaire portatif des Beaux-Arts./ Paris/Estienne et fils, 1752, in-8°, 707 p.

LAMBLARDIE. — Leçons sur les travaux civils donnés à l'École Polytechnique./ Manuscrit aux Ponts et Chaussées, an V (1796), 1 cahier, in-4°, tome 28.

LEBRUN (Louis), architecte. — Observations sur la cause du peu de solidité des écrits des architectes sur l'architecture, suivie d'une sommation qui commande la suspension de l'enseignement actuel de l'architecture./ Paris : Le Clère, 1807, in-4°, 11 p.

LEBRUN (Louis). — Continuation des développements du principe de stabilité et des proportions de l'architecture et rectification des monuments quelconques du gouvernement./ In Journal des Monuments, 5^e cahier, 30 novembre 1809.

LEDOUX (C.-N.). — L'architecture considérée sous le rapport des arts, des mœurs et de la législation./ Paris, 1804.

LEGRAND (J.-G.). — Collection des chefs-d'œuvre de l'architecture des différents peuples exécutés en modèles sous la direction de L.-F. Cassas, décrite et analysée par J.-G. Legrand./ Paris : Leblanc, 1806, in-8°, 196 p.

LE PAGE (P.). — Lois des bâtiments ou le nouveau Desgodets./ Paris : Mme Veuve Dabo, 1824, in-8°, tome 2, 328 p.

MANDAR (C.-F.). — De l'architecture des forteresses ou de l'art de fortifier les places et de disposer les établissements de tout genre, qui ont rapport à la guerre./ Paris : chez Magimel, 1801, 1^{re} partie, in-8°, 698 p. et planches.

MANDAR (M.). — Détails de construction d'une maison, donnés pour l'Instruction de MM. les élèves de l'Ecole Royale des Ponts et Chaussées./ Litho des Ponts et Chaussées, 1818, in folio, 102 planches.

MANN (Abbé), de l'Académie impériale et Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. — Mémoire sur les diverses méthodes inventées jusqu'à présent pour garantir les édifices d'incendie./ 1778, 39 p., in-4°.

PATTE. — Discours sur l'Architecture... suivi d'un abrégé de la vie de M. Boffrand./ Paris : Quillan, Prault, 1754, 47 p., in-8°.

PATTE. — Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV, précédé d'un tableau du progrès des arts et sciences sous ce règne.../ Paris, Desaint, Saillant, 1765, 234 p., 54 figures, in-folio.

PATTE, architecte. — Discours sur l'Architecture où l'on fait voir combien il serait important que l'étude de cet art fit partie de l'éducation des personnes de naissance : à la suite duquel on propose une manière de l'enseigner en peu de temps./ Paris, 1754, 40 p., in-8°.

PARETO (César). — Cours d'Architecture de l'Athénée Central 1^{re} Leçon./ Paris : chez l'auteur, 1835, in-8°, 20 p.

PERTHUIS de, ancien officier du Génie. — Traité d'architecture rurale.../ Paris : Deterville, 1810, in-4°, 268 p., 26 planches hors texte.

QUATREMERE de QUINCY. — Encyclopédie méthodique architecture./ Paris, Panchoucke, 1788, in-4°, trois tomes, 73 + 744 + 664 pp.

QUATREMERE de QUINCY. — Considération sur les arts du dessin en France./ Paris : Desenne, 1791, in-8°, 168 p.

RANSONNETTE, graveur. — Premières leçons sur une partie des Sciences et des Arts Libéraux, présentées à l'Institut des Sciences et des Arts. Ouvrage utile aux Ecoles Secondaires./ Paris : Levrault, 1806, 194 p., 96 estampes, in-4°.

RESTAURATION des Monuments Antiques par les Architectes pensionnaires à l'Académie de France à Rome depuis 1788 jusqu'à nos jours. Tome I, colonne Trajane, par Percier, Grand Prix de 1786, exécutée en 1788./ Paris, Didot, 1877, in folio.

RONDELET, architecte inspecteur des Travaux de la nouvelle église Sainte-Geneviève. — Mémoire sur l'architecture considérée généralement avec des observations sur l'Administration relative à cet Art et le Projet d'une Ecole Pratique, qui serait chargée de tous les ouvrages publics./ Paris : in-8°, 1790, 30 p.

et,

RONDELET. — Moyen de parvenir à tirer le meilleur parti possible des gens employés aux travaux de charité./ 7 p., in-8°.

RONDELET, architecte du Panthéon Français, membre du conseil des Bâtiments Civils auprès du Ministre de l'Intérieur. — Traité théorique et pratique de l'art de bâtir./ Paris : chez l'auteur, Enclos du Panthéon, an XI (1802), in-4°, 448 p. (tome I), 7,50 frs en souscription.

et

Annnonce de la nouvelle édition du Traité Théorique et Pratique, Prospectus, 1827, 16 p., in-4°.

ROUTIER (J.-H.), architecte. — Cours élémentaire sur les cinq ordres d'architecture mis sous la forme d'un dialogue destiné au développement des maximes des auteurs anciens et modernes; ouvrage nouveau divisé en cinq parties... orné de planches, à l'usage des élèves de l'Ecole Publique et Gratuite de Dessin de la ville d'Aix.../ Aix : Delemes fils, in-8°, 348 p., planches.

SGANZIN (M.-J.), inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux Maritimes des Ports Militaires, Professeur à l'Ecole Impériale Polytechnique, Membre de la Légion d'Honneur. — Programmes ou résumés des leçons du cours de construction avec des applications tirées principalement de l'Art de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, conformément au Programme adopté par le Conseil de Perfectionnement de l'an 1806./ Paris : Bernard, librairie de l'Ecole Impériale Polytechnique, 25, quai des Augustins, 1809 (2^e édition), 296 p., planches, in-4°.

TAILLEFER. — L'architecture soumise au principe de la nature et des arts, ou essai sur les moyens qui peuvent rapprocher les trois architectures d'une unité théorique et pratique./ Périgueux, l'auteur : 1804, in-4°, 308 p., gravures.

THULAIRE. — Discours relatif à la stéréotomie et au trait./ Bordeaux : bibliothèque municipale, manuscrit, in-8°, 10 p., 9 septembre 1786, MS 1234.

TOISE de MAÇONNERIE, Traité du Toisé des Bâtimens, commencé à dicter en l'Académie d'Architecture le 17 novembre 1725./ Paris, bibliothèque de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, manuscrit, MS 233, folio 95-259.

VANEECHOUT (Chef), PRUS (Sous-chef). — Cahier d'épures, Ecole impériale Polytechnique./ Paris, 1810, planches petit in folio.

VAUDOYER (Antoine). — Etat de l'Architecture en France, depuis la renaissance des Beaux-Arts sous François I^{er} jusqu'au règne de l'empereur Napoléon en 1808./ Paris : Académie d'Architecture, Place des Vosges, 2^e minute, 1^{er} janvier 1806, 35 p., Manuscrit, petit in folio.

VIOLLET-le-DUC, architecte du gouvernement. — Entretiens sur l'architecture./ Bruxelles, réédition 1977, 2 tomes, in-8°, en un, 491 p. + 445 p. + XXXVI planches.

TRAVAUX HISTORIQUES ET CRITIQUES

- ARTZ (F.-B.). — The development of technical education in France, 1500-1850. — U.S.A., Mit Press, Cambridge : 1966, 274 p., in-8°.
- AUCOC (Léon). — Conférence sur l'histoire de l'administration et du corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées./ Paris : Dunod. — 1867, in-8°, 39 p.
- AULANIER (Christiane). — L'Académie d'Architecture au Louvre, documents inédits./ Paris : A. Colin, 1961, in-8°, p 215-224.
- BAPTISTE (H.). — Clisson : caractère d'ensemble de la reconstruction à « l'italienne »./ In : les Annales de Nantes et du Pays Nantais, n° spécial : le Pays de Clisson, n° 183-84, 1977, pp. 9-13.
- BARDET (J.-P.). — Chaunu, Désert, Goulier, Neveux. — Le bâtiment : enquête d'histoire économique XIV-XIX^e siècles./ Paris : Mouton, La Haye, 1971, 544 p., in-8°.
- BEAUCHAMP (A. de). — Lois et Règlements sur l'enseignement supérieur. Tome I. 1789-1847./ Paris : Delalain, 1880, in-4°, 1019 p.
- BENEVOLO (L.). — Storia dell' architettura moderna./ Ed. Laterza, Bari, 1964.
- BENOIST (Luc). — Le compagnonnage et les métiers./ Paris : PUF, collection Que Sais-je, in-8°, 1970, 128 p.
- BENTHAM (J.) (+ entretien avec M. Foucault et article de M. Perrot). — Le Panoptique, précédé de l'œil du pouvoir./ Belford, 1977.
- BERCE (Françoise). — Napoléon architecte ou le goût de l'histoire./ In « les monuments historiques de la France » volume XV (nouvelle série) fascicule 4, octobre-décembre 1969, pages 25 à 58.
- BERGER-LEVRULT (O.). — Annales des professeurs des Académies et Universités Alsaciennes, 1523-1871./ Nancy : Berger-Levrault, 1892, CCXLV 308 p., in-8°.
- BI-CENTENAIRE de l'Académie des Arts et de l'Ecole des Beaux-Arts, 1750-1950./ Toulouse : imprimerie municipale, Catalogue d'exposition, 26 mai-11 juin 1950.
- BI-CENTENAIRE de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, 1755-1955./ Lille : Palais des Beaux-Arts, 1955, 24 planches, 97 p., in-4°.

BIVER (M.-L.). — Fontaine et Percier, amis légendaires./ In revue de l'Institut Napoléon, 1965, n° 94, pp. 6-14.

BUNEL (Louis). — Ecole, société et académie des Beaux-Arts de Toulouse./ Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, Tome IX, pages 166-180, 1866-1871, in-4°.

BONNAIRE (M.). — Procès-verbaux de l'Académie des Beaux-Arts, an IV, 1805./ Paris : Société de l'Histoire de l'Art Français, A. Colin, 1937, in-8°. 3 volumes.

CASSIRER (Kurt). — Die aesthetischen hauptbegriffe der franzoesischen architektur-theoriker./ Berlin : 1909, 80 p., in-8°.

CHARPENTRAT (Pierre). — Fonction, fonctionnel et fonctionnalisme en architecture./ In : Traverse, n° 4, mai 1976, p. 88-97, illustrations, notes.

CHARVET (E.-L.-G.). — Lyon artistique : les architectes./ Lyon : 1899, in-4°, 436 p., illustrations.

CHATEAU (Léon). — L'école impériale spéciale de dessin et de mathématiques./ Paris : gazette des architectes, 1866, 4^e année, n° 21, pages 221-224, in-4°.

CLERE (Jules). — Histoire de l'Ecole de la Flèche./ La Flèche : Jourdain, 1853, in-8°, 382 p.

COORNAERT (Emile). — Les corporations en France avant 1789./ Paris : Gaillimard, 1941, 306 p., in-8°.

CORNILLOT (M.-L.). — Collection Pierre Adrien Paris : C.N.R.S., décembre 1957, in-4°, non paginé.

COTTA (Michèle). — Le Baron Vivant-Denon./ Paris : in *Connaissance des Arts*, décembre 1966, p. 77 à 83, illustrations.

COUDERC (J.). — Essai sur l'administration et le Corps Royal des Ponts et Chaussées.../ Paris : Carillon, Gœury, 1829, 57 p., in-8°.

COURAJOD (Louis). — Histoire de l'enseignement des Arts du Dessin au 18^e siècle. (L'Ecole Royale des Elèves protégés...)/ Paris : Dumoulin, 1874, in-8°, CIV, 264 p.

COWAN (Henry). — An historical note on concrete./ *Architectural Science Review*, mars 1975, pages 10-13 illustrations, in-4°.

DARIEN (de). — La vie et les travaux de J.R. Perronet, créateur de l'Ecole des Ponts et Chaussées./ Paris, 1906, in-8°, 148 p.

DEBAUVE (A.). — Les travaux publics et les ingénieurs des Ponts et Chaussées depuis le XVII^e siècle./ Paris : Dunod, 1893, in-8°, 443 p.

DEJOB (Ch.). — De l'établissement connu sous le nom de Lycée et d'Athénée et de quelques établissements analogues./ Paris : Colin, 1889, in-8°, 48 p.

DOLGNER (Dieter). — Clemens Wenzeslaus Coudray 1775-1845. Studienarbeiter der Pariser Zeit./ Weimar : Wissenschaftliche Zeitschrift der Hochschule für Architektur und Bauwesen, 1975, Cahier 5/6, p. 485-499, illustrations, notes, in-4°.

DUDOT (Jean-Marc), FLOUZAT (Bernard), MALCOTTI (Michel), REMY (Daniel). — Le devoir d'embellir, essai sur la politique d'embellissement à la fin de l'Ancien Régime./ Nancy, 1977, in-8°, 282 p., illustrations.

DUFETEL (P.-A.). — Contribution à l'histoire des académies d'architecture./ Paris : Académie d'Architecture. 1977, 12 p., non publié.

- DUPIN (Ch.). — Forces productrices et commerciales de la France./ Paris, Bachelier : 1827, tome I.
- EHRARD (Jean). — L'idée de nature en France à l'aube des Lumières./ Paris : Flammarion, 1970, Collection Science de l'Histoire, n° 23, 443 p.
- EPRON (J.-P.), GROSS (D.), SIMON (J.-M.). — Essai sur la formation d'un savoir technique, le cours de construction./ Nancy : Cempa, Ecole d'architecture de Nancy, 1975, in-8°, 204 p.
- EVANS (R.). — « Panopticon ». / Revue Controspazio, octobre 1970, p. 4 à 18.
- FELS (Comte de). — Ange Jacques Gabriel, Premier architecte du roi./ Paris : Henri Laurens, 2^e édition, 1924, 277 p., in-8°.
- FICHET-POITREY (Fr.). — La gloire et l'argent, architectes et entrepreneurs au XVIII^e siècle./ Revue française de Sociologie, X, 1969, 703-723, in-4°.
- FORTIER (B.). — La politique de l'espace parisien à la fin de l'ancien régime./ Corda : Institut de l'Environnement, 1975.
- FOUCAULT (Michel). — Barret Kriegel (B.), Thalamy (A.), Béguin (F.), Fortier (B.). — Les machines à guérir (aux origines de l'hôpital moderne)./ Institut de l'Environnement, 1976.
- FOURY (A.). — Histoire de l'Ecole Polytechnique./ Paris : Belin, 1828, VIII, 516 p., in-8°.
- FRANCASTEL (Galienne). — La société et les formes de l'art./ Paris : Encyclopédie de la Pléiade, la France et les Français, 1972, 45 p., in-8° et bibliographie.
- FRANCASTEL (P.). — Utopie et institution au XVIII^e siècle.
- FRANKLIN (Alfred). — Dictionnaire historique des arts et métiers exercés dans Paris depuis le XIII^e siècle./ Paris : 1906, 856 p., in-4°.
- FURCY-RAYNAUD (Ed.). — Correspondance de M. d'Angiviller avec Pierre./ Paris, Schemit, Société d'Histoire de l'Art Français, 1907, in-8°, 2 tomes.
- FURCY-RAYNAUD. — Correspondance de Mr de Marigny avec Cyopel, Lepicié, Cochin./ Paris, Schemit, Société d'Histoire de l'Art Français. 1905, in-8°.
- GALLIMARD (Auguste). — Notice biographique sur Louis Pierre Baltard./ Paris : Ducessoir, in-8°, 7 p.
- GERES (Jules de). — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux 1712-1785./ Bordeaux : Gounouilhou, 1879, 386 p., in-8°.
- DE GONCOURT (Ed. et Jules). — Madame de Pompadour./ Paris : Firmin Didot, 1888, in-4°, 402 p., 55 reproductions sur cuivres.
- DE GONCOURT (Ed. et J.). — Histoire de la société française sous la révolution./ Paris, Flammarion, 1928, 2 volumes, in-8°.
- GOURLIER (M.). — Notice historique sur le Service des Travaux et sur le Conseil Général des Bâtiments Civils. 1795-1886./ Paris : imprimerie nationale, 1886, in-8°, 178 p.
- GRANET (Solange). — Les origines de la place de la Concorde à Paris./ Revue gazette des Beaux-Arts, mars 1959, p. 153.
- GUIFFREY (Jules). — Liste des pensionnaires de l'Académie de France à Rome donnant les noms de tous les artistes récompensés dans les

concours du Prix de Rome de 1663 à 1907./ Paris : institut de France, in-8°, 1908, 195 p.

GUIFFREY. — Les anciennes académies de Peinture et d'Architecture./ Paris : Firmin Didot, 1909, 108 p., in-4°.

GUILLAUME (M.J.). — Procès-verbaux du Comité d'Instruction Publique de la Convention Nationale./ Paris : imprimerie nationale, 1901, in-4°, 1024 p. (tome IV).

GUILLERME (J.). — Lequeu et l'invention du mauvais goût./ Revue gazette des Beaux-Arts, 1965, juillet-décembre, p. 153 à 166.

GUILLERME (J.). — L'espace technique de la composition architecturale./ Nancy : 1973, Cahiers de l'École d'Architecture de Nancy, n° 1, mai 1973, in-8°, 32 p.

GUILLERME (J.) et SEBESTH (J.). — Les commencements de la technologie./ Thalès : 1966, tome 12.

GUSDORF (G.). — Les principes de la pensée au siècle des Lumières./ Paris : Payot.

HARRIS (John). — Sir William Chambers' parisian album in the royal institute of british architects./ Paris : gazette des Beaux-Arts, p. 51 à 54, illustrations, et, Londres : Journal of the society of architectural historians of great Britain, volume 6, 1963.

HAUTECŒUR (Louis). — Histoire de l'architecture classique en France./ Paris : A. et J. Picard, tomes III, IV, V, 1949, 52, 53, in-4°.

HERMANN (W.). — Antoine Desgodets and the académie royale d'architecture./ In : Art Bulletin, mars 1958, volume XL, n° 1, p. 23 à 53.

HERNANDEZ (Antonio). — Grundzuge einer ideengeschichte der französischen architekturtheorie von 1560-1800./ Basel : 1972, 188 p., in-8°.

HERY (Nelson, B.). — Education for the professions. The sixty-first year book of the National Society for the Study of Education. Part II./ Chicago : University of Chicago press, USA, 1962, in-8°.

HITCHCOCK (Henry Russel). — Architecture XIXth and XXth Centuries./ Londres : Penguin Books, 1958, 498 p., in-4°.

JARDINS en France, 1760-1820. — CHAGNEAU (Catherine), Choppin de Janvry (Olivier), Duboy (Philippe), Malecot (Claude), Mosser (Monique), Rabreau (Daniel), Renaud (Philippe), Woodbridge (Kenneth)./ Paris : Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1977, 168 p., illustrations in-texte, in-8° carré.

JUNECKE (Hans). — Betrachtungen uber eine klassizistische Architekturzeichnug./ Sonderdruck aus Edwin Redslob zum 70 geburstag, (Cabinet des Estampes, Paris).

HAUFMANN (E.). — L'architecture au siècle des Lumières./ 1963.

LAMBERT-HETTIER (F.). — L'école du Génie et la préfecture de Mézières./ Reims : Matot-Braine, 1913, in-8°, 48 p., photo-plans.

LANSON (René). — Le goût du Moyen-Age en France au XVIII^e siècle./ Paris et Bruxelles : G. Vanoest, 1926 ; collection Architecture et Arts Décoratifs, in-8°, 54 p., XXXII planches hors-texte.

LAPAUZE (H.). — Histoire de l'Académie de France à Rome, tome 1 (1666-1801)./ Paris : Plon, 1924, in-8°, 503 p.

LAPAUZE. — Procès-verbaux de la Commune Générale des Arts (18 juillet 1793 - octobre 1793) et de la Société Populaire et Républicaine des Arts (décembre 1793 - avril 1795)./ Paris : imprimerie nationale, in-4°, 1903, LXXVII, 540 p.

LAULAN (Robert). — L'enseignement des Beaux-Arts à l'Ecole Royale Militaire de Paris : gazette des Beaux-Arts, p. 55 et 60, notes, illustrations, in-4°.

LAUSSEDAT (A.). — Recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, décisions et rapport relatifs à l'origine, à l'institution, à l'organisation et à la direction du CNAM et à la création des cours publics de cet établissement./ Paris : imprimerie nationale, 1889, 141 p. + XX.

LAVEDAN (P.). — Les monuments de France./ Arthaud, 1970, 803 p. + illustrations.

LAVEDAN (P.). — Histoire de l'Urbanisme./ Laurens : 1951, tome 2, 501 p.

LEMONNIER (Henri). — Procès-verbaux de l'Académie Royale d'Architecture 1671-1793, pour la Société d'Histoire de l'Art Français./ Paris, Schemit, 1911... in-8°.

LEJEAUX (Jeanne). — Revue de l'Art Ancien et Moderne ; « un architecte français, Jacques François Blondel »./ Paris : imprimerie Georges Petit, 1927.

LIARD (Louis). — L'enseignement supérieur en France. 1789-1889, tome I./ Paris : Armand Colin et Cie, 1888, 474 p.

LORION (André). — Grands ingénieurs parisiens et leurs œuvres (1800-1815)./ In revue de l'Institut Napoléon, 1965, n° 95, p. 84-90.

LOYER (François). — Maître assistant à l'Université de Haute Bretagne. — Le Pont des Arts./ Paris, in les Monuments Historiques de la France, 1, 1974, p. 60 à 63, illustrations.

MANTZ (M.-P.). — L'enseignement des arts au dix-huitième siècle./ L'Artiste, 19 et 26 septembre 1858.

MARIELLE (M.-P.). — Répertoire de l'école impériale polytechnique./ Paris : Bachelier, 1855, 289 p., in-8°.

MARION (Marcel). — Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles./ New York : réédition Burt Franklin, 1968.

MARKUS (T.-A.). — Pattern of the law./ Architectural review, octobre 1954.

MAUBAN (A.). — L'architecture française de Jean Mariette./ Paris, Van Oest, Editions d'Art et d'Histoire, 1946, in-4°, 253 p.

MONVAL (Jean). — Soufflot, sa vie, son œuvre, son esthétique — 1713-1780./ Paris, 1918, 553 p., in-8°.

MOSSER (Monique). — Piranese et les Français 1740-1790./ Paris : Caisse Nationale des Monuments Historiques, Edition du Service des expositions, 1976, 8 p., illustrations, in-4°.

MOULIN (Raymonde). — Les architectes, métamorphose d'une profession libérale./ Paris : Calman Lévy, 1973, in-8°, 311 p.

MUNTZ (Eugène). — L'enseignement des arts industriels avant la Révolution./ In gazette des Beaux-Arts, tome XVIII, mars 1865, p. 229-247.

NOTE sur l'instruction publique de 1789 à 1808./ Paris : Delagrave, Hachette, 1888, 40 p.

NOTICE sur la création de l'Ecole Polytechnique./ Paris : imprimerie Decourchant, in-8°, 11 p.

OTTOMEYER (Hans). — Autobiographies d'architectes parisiens 1759-1811./ Extrait du Bulletin de la société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France, 1971, in-8°, 66 p.

PARISET (François-Georges). — Louis Combes./ Bordeaux : Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde, 1973, p. 6-43, illustrations.

PARISET (F.-G.), COUSTET (M.-R.). — Exposition et Dessins de l'architecte néo-classique Louis Combes, 1757-1818./ Bordeaux : bibliothèque municipale, avril 1974, 4 p., in-4°.

LE PAYSAGE DE L'INDUSTRIE. — Région du Nord-Wallonie, Ruhr./ Bruxelles, Archives d'Architecture Moderne, 1975, in-4° carré, 173 p., illustrations.

PARROCEL (E.). — Histoire documentaire de l'Académie de peinture et sculpture de Marseille./ Paris : imprimerie nationale, 1889, 2 tomes, 520 + 374 pp., in-4°.

PEROUSE de MONTCLOS (J.-M.). — Les traditions classiques et révolutionnaires dans l'urbanisme napoléonien./ Revue des Monuments Historiques de la France, octobre-décembre 1969, p. 67 à 79.

PEROUSE de MONTCLOS. — L'aménagement de l'accès oriental du Louvre. Etude d'urbanisme et d'architecture./ Paris : Revue des Monuments Historiques de la France, juillet-septembre, 1966, n° 3, p. 176-249.

PEROUSE de MONTCLOS (Jean-Marie). — Etienne Louis Boullée, 1728-1799, de l'architecture classique à l'architecture révolutionnaire./ Paris : Arts et Métiers Graphiques, 1969, 270 p., 155 illustrations hors texte, in-4°.

PETOT (J.). — Histoire de l'Administration des Ponts et Chaussées, 1599-1815./ Paris : Rivière, 1958, in-8°, 517 p.

PEVSNER (Nikolaus). — Academies of art, past and present./ New York : Da Capo Press, 1973 (réédition).

PINET (Cmt). — Collection de trente dessins de maitres du XVIII^e siècle conservés à l'Ecole Polytechnique./ Paris : A. Marty, 1910, in-folio.

PROST (A.). — J.-F. Blondel et son œuvre./ Metz : 1860, in-4°, 84 pages

PRUDENT (H.). — Les dessins d'architecture du Musée du Louvre./ Paris : pet in-folio, 40 planches.

RAMBAUD (Mireille). — Documents du minutier central concernant l'histoire de l'Art, 1700-1750./ Paris : 1964, in-8°.

ROCHE (Daniel). — Sciences et pouvoirs dans la France du XVIII^e siècle (1666-1803)./ Revue annales, e, s, c, mai-juin 1974 : A. Colin, p. 738 à 748.

ROSENAU (H.). — The functionnal and the idal in late eighteenth century french architecture./ Architectural review : octobre 1966.

SCHNEGAUS (Charles). — Les écoles de Dessin de Strasbourg au XVIII^e siècle./ In Archives Alsaciennes de l'Histoire de l'Art. Strasbourg : 1927, p. 185 à 224, in-4°.

SERBAT (L.). — Le voyage d'Italie et les dessins de J.-J. Huvé./ Paris : bulletin de la Société d'Histoire de l'Art Français, 1924, p. 40-56, illustrations.

SICA (Paolo). — Storia dell'urbanistica il settecento./ Roma : Bari, Editori Laterza, 1976, 466 p. + illustrations.

SILVESTRE de SACY (Jacques). — Le Comte d'Angiviller, dernier directeur général des Bâtiments du Roi./ Paris : Plon, 1953, 274 p., in-4°.

STEUDLER (François). — L'évolution de l'hôpital : du système traditionnel (jusque vers 1850) au système professionnel libéral (1850-1940)./ Paris, Revue Française de Sociologie.

STRATMANN (Karlwilhelm). — Die Krise der Berufserziehung./ Dusseldorf : A. Henn Verlag, 1967, in-8°, 402 p. et 8 illustrations hors texte.

TAFURI (Manfredo). — Théories et histoire de l'architecture./ Paris : édition SADG, 1976, XIII-398 p. (dont 64 illustrations), in-8°.

TATON (R.). — Histoire des Sciences.

TEYSSOT (G.). — Notes et recherches sur les bâtiments civils./ Revue Casabella, avril 77, n° 424.

TIFFONNET (Lucien). — Notice sur l'école centrale de la Haute-Vienne (5 mars 1797 - 31 août 1804)./ Limoges : Ducourtieux, 1893, in-4°, 112 p.

TOCQUEVILLE (A.). — L'ancien régime et la Révolution./ Paris : 1856.

TRUTTMANN (Philippe). — Fortification architecture et urbanisme aux XVII^e et XVIII^e siècles. Essai sur l'œuvre artistique et technique des ingénieurs militaires sous Louis XIV et Louis XV./ Thionville : Service Culturel de la Ville de Thionville, 1976, in-4°, 79 p., figures, planches, cartes.

TZONIS (A.). — Cours d'épistémologie de l'architecture. Texte de Claude Cohen et José Salgado./ Ecole d'architecture, Université de Montréal, 1976.

TZONIS (Alexander), Freeman (Michael), Lefaivre (Liane), Salama (Ovadia), Berwick (Robert), de Cointret (Etienne). — Systèmes conceptuels de l'architecture en France de 1650 à 1800./ Paris : Corda, Secrétariat d'Etat à la Culture, 1975.

TZONIS (A.). — Vers un environnement non-oppressif./ Bruxelles : Margada : 1976, 186 p.

TZONIS (Alexander) et Lefaivre (Liane). — The mechanical body versus the divine body : the rise of modern design theory./ Journal of Architectural Education, p. 4 à 7, illustrations, in-4°.

VIDLER (A.). — Architecture, managment and morals ; the design of a factory community at the end of the eighteenth century./ Revue Lotus international, 14 mars 1977, p. 4 à 20.

VIGNON (E.-J.-M.). — Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles./ Paris : Dunod, 1862, in-8°, 213 p., 358 p.

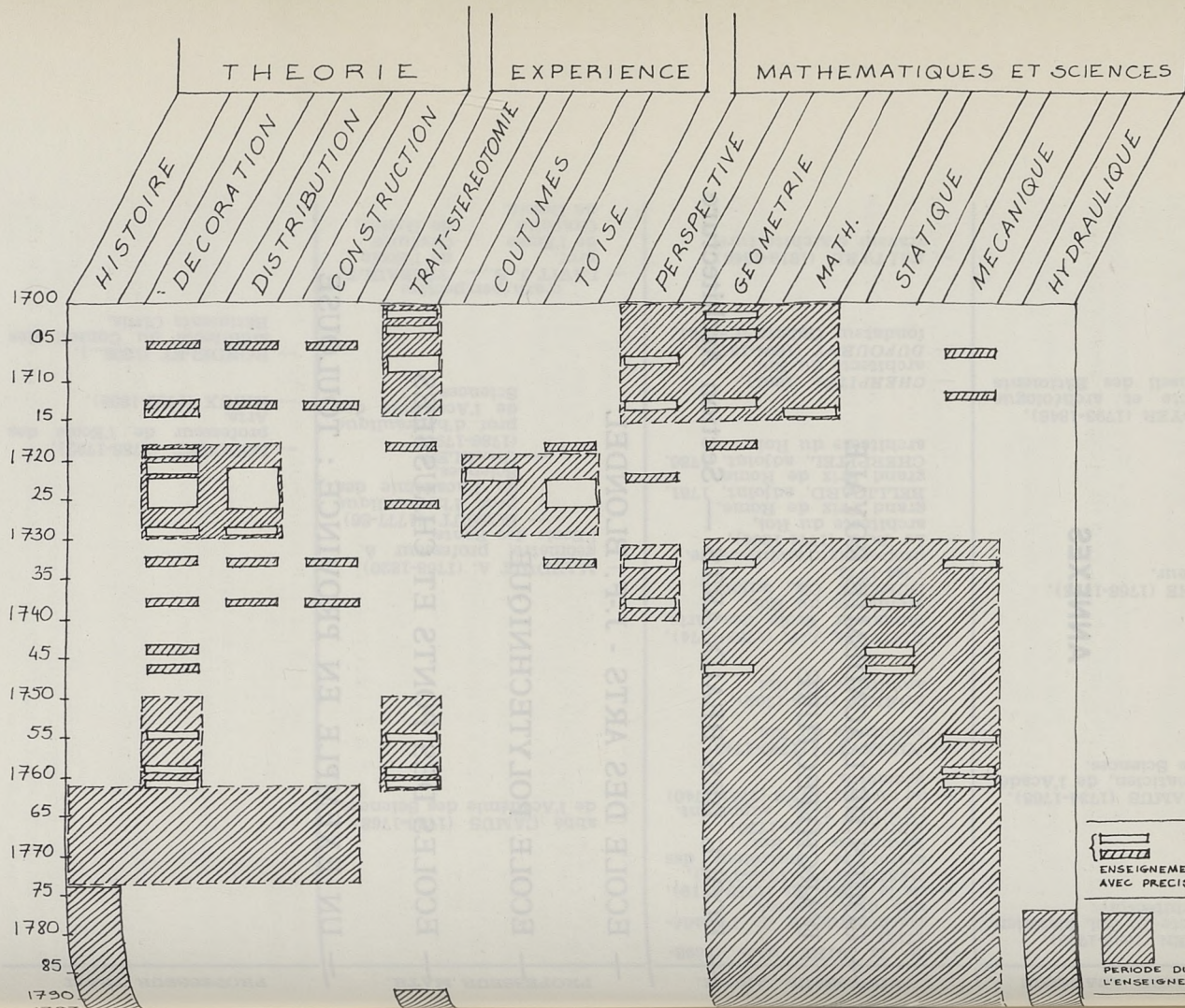
VITRY (Paul). — L'amphithéâtre des chirurgiens et l'école des arts décoratifs./ In Gazette des Beaux-Arts, 1920, volume 1, p. 197 à 210.

WIRTH (H.). — Clemens Wenzeslaus Coudray 1775-1845. Architekturtheoretische Auschaungen./ Weimar : Wissenschaftliche Zeitschrift der Hochschule für Architektur und Bauwesen, 1975, cahier 5/6, p. 473 à 483, illustrations, notes, in-4°.

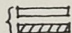
	SECRETARE ACADÉMIE	PROFESSEUR ARCHI.	PROFESSEUR MATH.	PROFESSEUR TRAIT
1710		— de la HIRE père (1698-1715), mathématicien de l'Académie des Sciences.		
15	— FELIBIEN (1695-1733), architecte du Roi, historien de l'architecture.			
1720		— de la HIRE fils (1718-1719). — DESGOGETS (1719-1729), architecte, contrôleur des Bâtiments du Roi.		
25		— BRUAND (1729-1730). — LEROUX J.-B., suppléant. — de COURTONNE (1731-1740) géomètre.	— abbé CAMUS (1730-1768), de l'Académie des Sciences.	
1730				
35	— abbé CAMUS (1734-1768), mathématicien, de l'Académie des Sciences.			
1740		— JOSSENAY (1740-1748), architecte du Roi.		
45				
1750		— LORIoT (1749-1762), architecte du Roi.		
55				
1760		— BLONDEL J.-F. (1762-1774), fondateur Ecole des Arts, architecte du Roi.		
65		DUMONT Ch., adjoint, 1764-1773, professeur d'architecture.	— MAUDUIT A. (1768-1820), géomètre, professeur à l'Ecole des Ponts.	
1770	— SEDAINÉ (1768-1793), littérateur.	— Le ROY (1774-1804), architecte du Roi, grand Prix de Rome.	— BOSSUT (1777-86) prof. d'hydraulique de l'Académie des Sciences.	
75		BELICARD, adjoint, 1781, grand Prix de Rome. CHERPITEL, adjoint, 1786, architecte du Roi.	— CHARLES (1786-1793), prof. d'hydraulique de l'Académie des Sciences.	— LOUCHET (1788-1792), professeur de l'Ecole des Arts.
1780				— RIEUX (1792-1805).
85		— CHERPITEL (1801), architecte du Roi.		
1790		— DUFOURNY (1804-1818), fondateur Galerie d'Archi.		
95	— VAUDOYER (1793-1846), architecte et archéologue du Conseil des Bâtiments Civils.			— RONDELET (1806...), architecte du Conseil des Bâtiments Civils.
1800				
05				
1810				
15			math/perspective	
1820		— BALTARD (1819-1846), graveur d'architecture.	— LAVIT J.-B., — THIBAULT, prof. de l'Ecole de l'Ecole Gratuite de Dessin.	

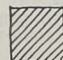
ANNEXES

- COURS DE L'ACADEMIE ROYALE D'ARCHITECTURE
- ECOLE DES BEAUX-ARTS — Section Architecture
- ECOLE DES ARTS - J.-F. BLONDEL
- ECOLE POLYTECHNIQUE
- ECOLES DES PONTS ET CHAUSSÉES
- UN EXEMPLE EN PROVINCE : TOULOUSE



PROGRAMME DES COURS :

 ENSEIGNEMENT ATTESTE AVEC PRECISION.

 PERIODE DURANT LAQUELLE L'ENSEIGNEMENT EST CONTINU.

COURS DE L'ACADEMIE ROYALE D'ARCHITECTURE

Le cours de l'Académie d'Architecture représente tout ce qu'il y a de public et professionnel dans l'enseignement de l'architecture jusqu'en 1793. Il est le seul cours public existant jusqu'en 1742. Ses professeurs et son expérience sont à la base de l'enseignement donné par la suite à l'Ecole des Beaux-Arts, Section Architecture.

Chronologie :

- 1675 : Premier cours donné à l'Académie par François Blondel.
- 1701 : Premier concours.
- 1719 : Professorat de Desgodets (1719-1729).
- 1720 : Organisation du Grand Prix de Rome en architecture.
- 1729 : Professorat de Fr. Bruand (1729-30).
- 1730 : premier cours de mathématiques (Camus).
Professorat intérimaire de J.-B. Leroux.
- 1731 : Professorat de De Courtonne (1731-1740).
- 1740 : Professorat de Jossenay (1740-1748).
- 1749 : Professorat de Loriot (1749-1762).
- 1762 : Concours mensuels. Nouveau règlement des études. Cours élémentaire. Professorat de J.-F. Blondel (1762-1774).
- 1769 : Première exposition publique des travaux des élèves.
- 1774 : Professorat de D. Le Roy (1774-1802).
- 1777 : Premier cours d'hydraulique (Bossut).
- 1778 : Nouveau règlement des études à Rome ; elles sont maintenant dirigées par l'Académie d'Architecture.
- 1790 : Mémoire des élèves pour demander des modifications de détail dans la discipline du cours et des concours. Trente-sept signatures.
- 1792 : Le Roy demande que des élèves non-protégés puissent concourir.
- 1793 : Dissolution de l'Académie. Les professeurs restent. Le Ministre de l'Intérieur demande que l'on conserve cet enseignement.

Organisation :

L'enseignement de l'Académie est public et gratuit. Il traite :

- de la théorie de l'architecture, c'est-à-dire de la décoration, de la distribution, de la construction ;
- des sciences annexes, c'est-à-dire la perspective, la stéréotomie, la statique, les mathématiques, la géométrie, la mécanique, l'hydraulique, le toisé, les coutumes du Bâtiment.

Les élèves apprennent la pratique dans les ateliers privés des académiciens en ville. Seule la théorie est enseignée à l'Académie. L'enseignement n'est pas sanctionné par un diplôme, mais il est échelonné de concours. Le premier a eu lieu en 1701 ; le concours annuel est systématisé en 1720 et le mensuel en 1762. Les concours donnent droit à des médailles pour les trois premiers placés. Le concours annuel ouvre au lauréat la porte du pensionnat à l'Académie de France à Rome.

Aucun état des élèves n'existe avant 1745. Pour être élève, il faut être patronné par un académicien ou un professeur pour l'année en cours. On note vingt-trois élèves en 1745, vingt-huit en 1762, trente-neuf en 1774. De 1769 à 1789, la participation au Prix de Rome est de l'ordre de trente élèves. Pour cette période, on peut estimer que l'élève passe environ trois ans à l'école et que six à sept nouveaux élèves sont formés chaque année. En 1762, seul trois académiciens sur quatre patronnent un élève.

Pédagogie :

L'enseignement de l'Académie varie beaucoup selon le professeur en place. Il n'y a presque pas de points communs entre celui d'un de La Hire et celui d'un Le Roy.

Sous Desgodets, on se préoccupe des programmes modernes de construction, du toisé et des coutumes. Sous Le Roy, on enseigne l'histoire de l'architecture ancienne.

Horaires :

1717 : 2 × 2 heures par semaine (trois ans)	4 heures.
1750 : 2 heures par semaine, architecture 2 heures par semaine, mathématiques	4 heures.
1755 : 2 × 2 heures par semaine, mathématiques 2 × 2 heures par semaine, architecture	8 heures.
1767 : 2 × 2 heures par semaine, mathématiques 2 × 2 h 30 par semaine, architecture 2 h 30 par semaine, élémentaire.	11 h 30.

Professeurs :

Ils sont nommés par le Directeur général des Bâtiments et non par l'Académie.

Ils doivent annoncer leurs cours aux académiciens pour qu'ils en approuvent le contenu. Le salaire de base d'un professeur est seulement de 1 200 livres par an, auxquelles peuvent s'ajouter des suppléments pour un second cours, une charge d'historiographe, des vacances.

Professeurs de l'Académie d'Architecture :

BELLICARD (Jérôme-Charles), 1726-1786.

Professeur adjoint à l'Académie de 1783 à 1786. Grand Prix en 1747. Archéologue et graveur. Elève de Jossenay, élève à la Petite Ecole des Elèves Artistes. Auteur de : Observations sur les antiquités d'Herculanum, 1754.

BLONDEL (Jacques-François), 1705-1774.

Graveur d'architecture, professeur et architecte. Fondateur et directeur de l'Ecole des Arts depuis 1743. Professeur royal au Louvre de 1762 à 1774.

Auteur de :

- De la distribution des maisons de plaisances, 1737-38 ;
- Architecture Française, 1752-1756 ;
- Discours sur la manière d'étudier l'architecture, 1747 ;
- Discours sur la nécessité d'étudier l'architecture, 1754 ;
- Cours d'architecture, 1771-1774 (1777).

DE CAMUS (Charles-Etienne).

Professeur de mathématiques à l'Académie de 1730 à 1768 (deux heures par semaine en 1733, quatre heures par semaine en 1767).

Auteur de : Cours de Mathématiques, Paris, 1749.

Elèves :

Bourgeois		Le Lorrain	1745
Dumez	1745	Le Moine	
Duvivier	1745	Patte	1745
Guillaumot	1745	Rebours	1745
Herbelot		de Vautibault	1745

CHADES (Jacques-Alexandre), 1746-1823.

Professeur d'hydraulique à l'Académie de 1786 à 1793. Aéronaute, de l'Académie des Sciences. Remplace Bossut démissionnaire en 1786.

CHERPITEL (Mathurin) 1736-1809.

Professeur adjoint à l'Académie en 1776. Elève de J.-F. Blondel en 1758, professeur à l'Ecole d'Architecture en 1801. Académicien en 1776.

Auteur de :

- Recueil de Trophées ;
- Eglise du Gros Caillou, 1775-90 ;
- Hôtel Necker, Chaussée d'Antin, 1777...

DE COURTONNE

Professeur d'architecture à l'Académie de 1731 à 1740. Spécialiste de la perspective. Enseigne deux heures par semaine. Patte dit de lui qu'il est un « médiocre architecte ».

Auteur de :

- Traité de perspective, 1735 ;
- Nouveaux Essais d'Architecture, manuscrit ;
- MS 1032, Bibliothèque de l'Institut.

DESGODETS, 1653-1728.

Un des premiers élèves de l'Académie d'architecture. Envoyé par Colbert en Italie, il y dirige les relevés destinés à la publication des « Edifices Antiques de Rome ». Contrôleur des Bâtiments du Roi, il devient professeur royal d'architecture de 1719 à 1728. Son cours laisse une large place aux problèmes pratiques de l'architecture.

Auteur de :

- Edifices antiques de Rome, 1682 ;

Manuscrits :

- Traité des ordres d'architecture, 1719 (Institut);
- Nouveaux essais sur l'architecture (Institut);
- Traité du Toisé des Bâtimens (Ponts et Chaussées);
- Cours d'architecture, les ordres, la commodité (Bibliothèque Nationale, Estampes).

DE LA HIRE

Professeur d'architecture à l'Académie de 1698 à 1715. Mathématicien, de l'Académie des Sciences.

Auteur de :

- Architecture civile, 1698, où La Hire suit de très près Palladio et Vitruve et élargit un peu le champ d'application de François Blondel.

JOSSENAY (Denis), 1748.

Professeur d'architecture à l'Académie de 1740 à 1748. Patronne treize élèves en 1745. Académicien en 1717.

Référence :

- Cahiers de M. Jossenay sur l'architecture, manuscrit (Bibliothèque de Rouen, n° 1626 (554) in-folio 195.

Elèves :

Lalande	Pelletier	Gillet
Violet	Nelle	Imbart
Parvi	Blaquerre	de l'Épine
Rebours	Lemoine	Sinfray.
Belicard	Amand	

Auteur de :

- Château de Villeroy, 1732 ;
- Hôtel Dieu de Troyes, 1728.

LEROUX (J.-B.), 1677-1746.

Chargé d'enseigner en 1730 en l'absence de Bruant.

LE ROY (David), 1724-1803.

Professeur d'architecture à l'Académie de 1774 à 1802 (professeur adjoint en 1771). Enseigne deux heures par semaine. Traite de l'histoire de l'architecture, des édifices des anciens peuples, des traités existants, des proportions. Membre de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie de Marine.

Elève de Jossenay et de Lorient à l'Académie. Grand Prix de Rome en 1750, académicien en 1758. Ami de Chambers, il voyage en Angleterre en 1768.

Auteur de :

- Les ruines des plus beaux monuments de la Grèce, 1758 ;
- Histoire des formes différentes que les chrétiens ont données à leurs temples, 1764 ;
- Observations sur les édifices des anciens peuples, 1767.

Elèves (avant 1793) :

Bellanger		Moitte	1775
Percier	1782	Peyre	1762
Romain	1788	Bourgeot	1788
Reuffet	1774	Dufourny	1775
Ritter	1792	Garet	1774
Parison	1774	Thomas	1781

Référence :

— Eloge de J.-D. Le Roy, Dacier, mémoires de l'Institut, 1815, tome I, page 267.

LORIENT (L.-A.).

Professeur d'architecture à l'Académie de 1749 à 1762. Académicien 2^e classe en 1735, 1^{re} classe en 1758.

Auteur d'un mémoire en 1762 où il demande l'élargissement de l'enseignement à la Composition et la rédaction d'un nouveau cours plus étendu que celui de François Blondel.

Elèves :

Louis	Helin	Roussot
Villetard	Sprunglin	Lefèvre
Trouard	Jardin	Chalgrin
Perrot	Pinot	d'Arnaudun
Le Tellier	Heurtier	

Auteur de :

— Un arc de Triomphe à Versailles en 1748.

— L'entrée du Château de Dampierre.

LOUCHET (Joseph), 1790.

Maître de Trait à l'Académie de 1788 à 1790. Professeur à l'Ecole des Arts de Blondel.

MAUDUIT (A.), 1731-1815.

Professeur de mathématiques à l'Académie de 1768 à 1815. Géomètre, professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées et au collège de France.

Auteur de :

— Leçons de géométrie théorique et pratiques, nouvelle édition, 1809.

Elèves :

Cathala	1784	Lomoyne	1774
Larseneur	1786	Brosset	1774
Girardin	1771-74	Foucherot	1774

RIEUX

Professeur de Stéréotomie à l'Académie de 1792 à 1805. Auteur d'une demande d'augmentation de salaire à 2 500 livres en janvier 1795.

Elèves de l'Académie d'Architecture :

(Nom du protecteur entre parenthèses)

Avanda, 1743 ;	Bellet, 1789-90 ;
d'Arnaudun, 1762 (Lorient) ;	Bruyas, 1774-75 (L'Ecuyer) ;
Angibault jeune, 1762 (Le Carpentier) ;	Bosse, 1775 (Gondouin) ;
Bellicard, 1745 (Jossenay) ;	Chevotet, Grand Prix 1722 ;
Boullée (Boffrand) ;	Combes, 1781 (Micque) ;
Boizot, 1762 (Franque) ;	Cordier, 1743 (Jossenay) ;
Buache, 1721 ;	Coutouilly, 1774 (Soufflot, Brébion) ;
Baraux, 1745 (Leroux) ;	Cathala, 1782 (Mauduit) ;
Bajenov, 1760-62, russe (De Wailly) ;	Champion, 1790 ;
Bourgeois, 1762 (Camus) ;	Cherpitel, 1758 ;
Bugnet, 1762 (Contant) ;	Chalgrin (Lorient, Boullée) ;
Benard (Ch.-J.), 1774 (Moreau) ;	Dubois, 1787-90 (l'Epée) ;
Bourgeau, 1788-89 (Le Roy) ;	Devaux, 1743 (Beausire) ;
Bergegnon ;	Duhamel, 1743 (Legrain) ;
Brosset, 1774 (Mauduit) ;	Desbœuf, 1762 (Mansart) ;
Chaussard, 1759 (Contant Chevotet) ;	Desforges, 1787 ;
Crucy, 1774 (Boullée) ;	Desgranges, 1774 (Soufflot) ;
Courcelles, 1785 ;	Dufresnoy, 1774 (Bélicard) ;
Clérisseau, 1745 (Boffrand) ;	Eustache, 1769 (Blondel) ;
Amant Jacques, 1745 (Jossenay) ;	Fournera, 1773 (Blondel) ;
Angibault aîné, 1762 (de Luzu) ;	1774 (Gabriel) ;

- Arcange Jean-Louis, 1773-74 (Rege-
 morte);
 Brébion, 1743 (Mollo) Académicien
 en 1755;
 Brongniart, 1762 (Pluyette);
 Baraquey, 1774 (Chevotet);
 Bourdet l'ancien, 1743 (Beausire);
 Blaquère, 1745 (Jossenay);
 Boucher, 1762 (Soufflot);
 Bouland, 1762 (Moreau);
 Bernard, 1782 (Trouard);
 Bonnard J.-C., 1787 (Watelet);
 Herbert, 1787;
 Imbart, 1745 (Jossenay);
 Jardin (Loriot);
 Le Jolivet, 1722 Grand Prix;
 Le Lorrain de Sivri, 1745 (Camus);
 Lomoyne, 1774 (Mauduit);
 Lucotte, 1762 (Tavenot);
 Lefèvre, 1774 (Gabriel fils);
 Le Normand, 1790;
 La Gardette (de), 1791;
 La Roue, 1774 (Moranzel);
 Legrand (Clérisseau);
 La Clothe, 1784 (Micque);
 Chevalier, 1771 (Contant);
 Colson, 1774 (De Wailly);
 Daubenton, 1756;
 Dufourny, 1775 (Le Roy);
 Derizet, Grand Prix 1720;
 Duvivier, 1745 (Camus);
 Desprez, 1768-74 (Desmaisons);
 Dumannet, 1788;
 Doucet, 1774 (Rousset);
 De l'Epine, 1745 (Jossenay);
 Fiquet, 1774 (Jardin);
 Fontaine, 1785 (Heurtier);
 Froideau, 1782-86 (Desmaisons);
 Gillet, 1745 (Jossenay);
 Guillot, 1721 2^e Grand Prix;
 Goust, 1786-88 (Angiviller);
 Gisors, 1774 (Guillaumot),
 1787
 1775 (Boullée);
 Guimard de Larabe, 1760 (Blondel);
 Gelot, 1774 (De l'Epée);
 Hélin (Loriot);
 Henry, 1774 (Perronet);
 Herbelot, 1774 (Couture);
 Huyot, 1774 (Le Carpentier);
 Jobbe, 1790 (Bourger);
 Lusseau, 1769 (Sedaine);
 Lelu, 1743 (d'Isle) 1745;
 Lemoine, 1745 (Jossenay);
 Lalande, 1745 (Jossenay);
 Lefèbvre, 1789 (Trouard);
 Leloup, 1789;
 Le Vasseur, 1791;
 Longuehaie, 1770 (Trouard);
 1774 (Trouard);
 Louis (Loriot);
 Moette, 1781 (Boffrand);
 (Beausire);
 1775 (Ledoux);
 Francastel, 1774 (Hazon);
 Fourcherot, 1774 (Mauduit);
 Guillaumot, 1745 (Camus);
 Guerne, 1769 (Moreau);
 Gerbet, 1786;
 Girardin, 1771-74 (Mauduit);
 Garet, 1773 (Blondel),
 1774 (Le Roy);
 Huve, 1770 (Blondel);
 Hubert, 1784 (Peyre le Jeune);
 Heurtier, 1762 (Loriot);
 Mouton, 1762 (Brébion);
 Maulgue, 1769 (Boullée);
 Moreau, 1782 (Trouard);
 Masse, 1774-75 (Coustou);
 Normand de Vautibault, 1745
 (Camus);
 Niquet, 1774 (De Luzi);
 Patte, 1745 (Camus);
 Poyet, 1768 (Règemorte);
 Pelletier, 1745 (Jossenay);
 Le Prince, 1762 (Rousset);
 Picard, 1762 (Beausire);
 Paris, 1769 (Le Carpentier);
 Percier, 1782 (Le Roy);
 Pinault, 1770 (Blondel);
 Parison, 1774 (Le Roy);
 1775 (Potain);
 Perrot (Loriot);
 Rebours, 1745 (Camus-Jossenay);
 Regnard, 1769 (Moranzet);
 Romain, 1788 (Le Roy);
 Richard, 1773 (Blondel);
 Ritter, 1792 (Le Roy);
 Sobre, 1782 (Ledoux);
 Saint Peravy, 1774 (Sedaine);
 Sprunglin (Loriot);
 Le Moine, 1762 (Camus);
 Magu, 1781 (Angiviller);
 Montamant, 1774 (Le Roy);
 Michaut, 1774 (Peyre);
 Neile, 1745 (Jossenay);
 d'Orléans, 1762 (Perronet);
 Peyre, 1762 (Le Roy);
 Pinard, 1722;
 Parvi, 1745 (Jossenay);
 Perrard, 1762 (L'Epée);
 Panseront, 1769-70 (Rousset);
 Pechade, 1781 (Jardin);
 Pichon, 1783 (Moreau);
 Predel ou Pretrel, 1773 (Blondel);
 Piquel, 1775 (Jardin);
 Pinot (Loriot);
 Radel, 1762 (Gabriel);
 Reverchon, 1785 (Angiviller);
 Renard, 1770 (Le Carpentier);
 Reuffet, 1774 (Le Roy),
 1775 (Guillaumot);
 Roussot (Loriot);
 Sinfray, 1743 (Jossenay);
 De Sennel, 1774 (Billaudel);
 Thierry, 1768-70 (Mansart).

ECOLE BEAUX-ARTS — SECTION ARCHITECTURE

— ECOLE IMPERIALE ET SPECIALE DES BEAUX-ARTS

— ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE

L'Ecole des Beaux-Arts fut organisée plus tardivement que les autres institutions créées sous la Révolution. Plus qu'une nouvelle institution, c'est plutôt la confirmation de l'enseignement académique de l'Ancien Régime dont elle reprend plusieurs professeurs. Avec elle, l'enseignement de l'architecture est définitivement relié à celui des Beaux-Arts, comme cela pouvait déjà apparaître dans certains projets annoncés avant la Révolution. Cette école va demeurer active jusqu'en 1968 à Paris. Elle fut nationalisée en 1863 et le diplôme d'Etat y fut institué en 1890.

Chronologie :

1790 : Rondelet : projet d'Ecole Pratique des Arts.

1791 : De Wailly : projet d'Académie Nationale des Arts.

Quatremère de Quincy : projet d'Ecole Académique des Arts du Dessin.

1792 : Dans son projet d'Institut, Condorcet distingue les « Arts de la Construction » et l'architecture comme Beaux-Arts.

1793 : Société des Arts réunis : projet d'Académie Centrale de Peinture, Sculpture, Gravure et Architecture.

Dissolution de l'Académie d'Architecture.

1794 : Baltard emmène à Polytechnique le matériel pédagogique de la ci-devant Académie d'Architecture.

Le Ministre de l'Intérieur demande la conservation de l'enseignement de l'Architecture au Louvre.

1795 : Augmentation du traitement des professeurs de l'Ecole Nationale d'Architecture.

Création de l'Institut de France : les Beaux-Arts réunis à la littérature : les arts d'agrément.

Potiez : projet d'Ecole Publique des Arts du Dessin (Académie de Peinture, d'Architecture et Ecole gratuite de Dessin).

1796 : Daunou : projet d'Ecole Spéciale des Arts du Dessin (Paris, Lyon, Marseille, Toulouse et Bruxelles).

1797 : Heurtault Lamerville : rapport sur les Ecoles Spéciales de Peinture, Sculpture et Architecture. Unité de gestion des Ecoles de Peinture, Sculpture, Architecture sous Lecourt, administrateur. Les professeurs se recrutent par eux-mêmes, les premiers étant nommés par le Directoire.

1800 : Au Grand Prix : « une Ecole des Beaux-Arts ».

1801 : Vaudoyer : projet d'organisation d'une Ecole Nationale d'Architecture.

Création de la Société Libre des Arts avec Legrand, Percier, Le Roy, Durand...

1802 : Création de la Classe des Beaux-Arts de l'Institut. Elle s'occupe du règlement de l'Ecole et des Grands Prix de Rome.

1803 : Mort de Le Roy.

1804 : L'Ecole d'Architecture passe du Louvre au Collège des Quatre Nations. Celle de Peinture l'y rejoint un an plus tard.

1806 : Création de l'Ecole des Beaux-Arts. Les professeurs sont nommés par Napoléon sur proposition de l'Ecole. Rondelet entre à l'Ecole.

1811 : Vaudoyer : projet de construction d'une nouvelle école des Beaux-Arts à la demande de Napoléon. Décret du 5 mars 1812.

1814 : L'Ecole des Beaux-Arts achète la collection de modèles d'architecture de Cassas et la joint à la collection de fragments d'architecture de Dufourny.

Baltard propose une nouvelle organisation de l'Ecole comme Ecole d'Application en liaison avec un corps des Bâtiments Civils.

1816 : Transformation de la Classe des Beaux-Arts de l'Institut en Académie des Beaux-Arts. Diminution de l'importance relative des architectes.

L'Académie participe de nouveau à la nomination des professeurs en proposant conjointement avec l'Ecole un candidat aux chaires vacantes.

1819 : Confirmation des statuts de l'Ecole des Beaux-Arts et des Ateliers extérieurs à l'Ecole.

1820 : Installation de l'Ecole dans l'ancien Musée des Monuments français, rue Bonaparte.

Organisation :

La section architecture de l'Ecole des Beaux-Arts n'est confirmée que treize ans après la disparition de l'Académie d'Architecture. Pendant cette période, l'ancien corps professoral poursuit son enseignement au Louvre et présente des élèves au Grand Prix de Rome dès 1795. Le Roy avait organisé un jury avec Percier et d'autres architectes pour juger les concours d'émulation dès 1794. Il est en bons termes avec Durand qui organise l'enseignement de l'architecture à Polytechnique. Durand présente les élèves de son atelier au Grand Prix de Rome et plusieurs sont couronnés.

L'intégration définitive de l'architecture aux Beaux-Arts se fait sous l'influence de la Classe des Beaux-Arts de l'Institut (1802) et de Dufourny le nouveau professeur de théorie (1804). Dufourny attache plus d'importance

tance aux ornements que son prédécesseur, Le Roy. Dès cette intégration réalisée, un courant d'opposition se dessine dans le but de séparer l'architecture des Beaux-Arts pour l'ériger en Ecole d'Application à pleintemps (théorie et pratique). Rondelet, du Conseil des Bâtiments Civils, et Baltard, ex-instituteur d'architecture à Polytechnique, sont à la tête de ce mouvement. Le poids des institutions est tel que l'arrivée de Rondelet (1806) et Baltard (1818) à l'Ecole des Beaux-Arts ne pourra modifier quoi que ce soit.

Rappel des projets d'école :

1790 : Rondelet : Ecole Pratique des Arts. C'est une école spéciale « chargée de la construction et de l'entretien de tous les édifices et ouvrages publics ». Comme l'Ecole des Ponts et Chaussées, elle est intégrée au corps professionnel et participe à ses services. Les cours seraient toujours sous la tutelle de l'Académie d'Architecture, mais il serait établi un professeur particulier pour la Décoration, la Construction et la Distribution. Les élèves resteraient trois ans à l'Ecole, effectueraient deux ans de stage dans les services et pourraient alors s'établir comme architecte. L'Ecole comprend tous les niveaux d'instruction et l'on y enseignerait également l'écriture aux manœuvres.

1791 : de Wailly, Perronet, Boullée, Bossut... : projet d'Académie Nationale des Arts. Cette académie comprendrait deux sections, la première pour l'architecture, la seconde pour la peinture, la sculpture et la gravure (c'est l'époque où, sous l'influence des Encyclopédistes et contre l'Académisme, la sculpture est revalorisée et haussée au rang d'art libéral).

1791 : Quatremère de Quincy : projet d'Ecole Académique des Arts du Dessin. Quatremère est le futur secrétaire perpétuel de l'Ecole des Beaux-Arts. Il veut réunir tous les Beaux-Arts, créer un enseignement à pleintemps, revaloriser le statut des professeurs, réunir Ponts et Chaussées et architecture, Beaux-Arts et Ecole Gratuite de Dessin.

1795 : Potiez : projet d'Ecole Publique des Arts du Dessin. Cela consiste à réunir les enseignements de l'Académie de Peinture, de celle d'Architecture et de l'Ecole Gratuite de Dessin. L'Ecole comprendrait neuf cours :

- nature et modèle vivant ;
- antiques et statues ;
- architecture civile ;
- ornement pour l'architecture et les arts mécaniques ;
- mathématiques ;
- histoire, coutumes, antiquités ;
- optique et perspective ;
- anatomie par rapport au dessin.

Trois écoles publiques des Arts de Dessin sont prévues en France et trois écoles de Travaux Publics.

1796 : Daunou : projet d'Ecole Spéciale des Arts du Dessin. Comprend trente-deux professeurs dont huit architectes. Parmi les cours :

- construction ;
- ornement ;
- géométrie descriptive ;
- anatomie ;
- perspective ;
- histoire, antiquités, coutumes.

Un jury indépendant doit nommer les premiers professeurs qui se recrutent eux-mêmes par la suite. Des écoles sont prévues à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse et Bruxelles. Le budget de l'Ecole de Paris s'élève à 55 800 francs (1 800 francs seulement par professeur), et celui de chaque école de province à 9 000 francs seulement (salaires exclusivement).

1797 : Heurtault Lamerville : Ecoles Spéciales de Peinture, Sculpture et Architecture. Il reprend les projets précédents. Une distinction est établie entre les professeurs de sciences, qui peuvent enseigner à plein-temps, et les professeurs-artistes qui ne doivent enseigner qu'à temps partiel pour continuer à pratiquer pour eux-mêmes. Il est proposé que les concours deviennent biennaux. Seul 6 % des prix sont réservés à l'architecte ou dessinateur en architecture. Il est prévu quinze écoles, une dans chaque Lycée (Université) et dix dans les grandes villes. Deux professeurs supplémentaires sont prévus pour Paris. Le cours d'architecture est programmé dans les quinze écoles.

1803 : Vaudoyer : projet d'Ecole d'Architecture. La politique ne s'intéresse plus aux artistes. La balle est maintenant de leur côté. Vaudoyer lance son projet à la mort de Le Roy. Il propose six professeurs pour l'architecture au lieu des trois existants :

- éléments ;
- histoire de l'architecture ;
- construction ;
- perspective ;
- mathématiques ;
- stéréotomie.

L'influence des idées de Rondelet semble déjà se faire sentir (Vaudoyer est entré en 1800 au Conseil des Bâtiments Civils dominé par Rondelet).

1803 : Anonyme : projet pour renforcer l'enseignement pratique à l'Ecole Nationale d'Architecture (dans le Journal des Bâtiments). Réclame des professeurs pour la théorie et la pratique de la maçonnerie, de la charpenterie, de la serrurerie et de la menuiserie. Demande également un enseignement en chimie, physique et naturalisme.

1814 : Baltard, projet d'enseignement pour les Bâtiments Civils. La nouvelle école serait une école d'application pour les Bâtiments Civils. Le nombre de niveau d'enseignement est multiplié comme à l'Ecole des Ponts et Chaussées autrefois. La première section est réservée aux éléments et à la composition des bâtiments ruraux, la seconde à la composition des bâtiments particuliers, des bâtiments publics et à la décoration. Toute une série de concours est prévue. A la sortie de la seconde section, les postulants sont admis au nombre des « élèves » ; ceux-ci sont entraînés à la composition des monuments et à la décoration des fêtes. L'Ecole comprend cinq professeurs formant conseil :

- mathématiques et perspectives ;
- construction et mécanique ;
- théorie (distribution et décoration) ;
- histoire et antiquité ;
- physique et chimie appliquées à l'art ;

Quatre répétiteurs leur sont adjoints pour les mathématiques, la construction et la théorie. Une commission d'architecture réunit vingt architectes, les membres architectes de l'Institut et du Conseil des Bâtiments Civils ; elle juge les prix (c'est à peu près la composition de la Société d'Architecture à laquelle Baltard participe).

Cinq écoles sont établies en province à Valenciennes, Dijon, Avignon, Bordeaux, Rennes. Elles comprennent trois professeurs et sont financées par les communes. Budget de l'Ecole de Paris : 30 000 francs (salaires). Budget de chaque école de province : 12 000 francs (salaires).

L'enseignement :

L'enseignement ressemble fort à celui donné à l'Académie d'Architecture avant la Révolution. La tendance archéologique se confirmera jusqu'en 1818 sous les professorats de Cherpitel et surtout de Dufourny.

L'enseignement de Rondelet reste isolé jusqu'à l'arrivée de Baltard à la théorie de l'architecture.

Horaires (par mois) :

	1805	1808
Théorie	6	4
Mathématiques	18	16
Stéréotomie	13,5	16
Construction		16
	Totaux 37,5 h	36 h

Les professeurs et leur enseignement :

BALTARD (L.-P.), professeur de théorie de l'Architecture à partir de 1818. Ancien instituteur d'architecture à Polytechnique, graveur d'architecture, il se prononce pour une Ecole d'Application en architecture (voir son projet de 1814). Il est le père de Victor Baltard, l'auteur des Halles de Paris.

CHERPITEL (M.), professeur de théorie de l'architecture en 1802, ancien adjoint de Le Roy à l'Académie d'Architecture en 1786. (voir Cours de l'Académie Royale d'Architecture).

DUFOURNY (1754-1818), professeur de théorie de l'architecture de 1804 à 1888. Elève de Le Roy à l'Académie d'Architecture. Dufourny est un véritable archéologue et un collectionneur.

Il ouvre une galerie d'architecture avec les fragments d'architecture qu'il a ramenés d'Italie en 1782. Ses collections seront acquises par l'Ecole des Beaux-Arts puis réunies à celles de Cassas en 1814. Dufourny est à la direction du Muséum du Louvre et membre de l'Institut dès 1796.

Son cours à l'Ecole d'Architecture comprend trois parties :

- auteurs anciens et modernes ;
- monuments vus en Sicile ;
- moulage d'ornements d'après la « Galerie d'Architecture ». C'est l'origine de l'atelier de moulage de l'Ecole des Beaux-Arts.

LAVIT (J.-B.), professeur de mathématiques à partir de 1819. Son cours est plus étroit que celui de Mauduit puisqu'il est complété par celui de Thibault pour la perspective. Lavit avait une longue expérience de l'enseignement puisqu'il enseignait la perspective à l'Athénée de Paris (1802-1803) et au Lycée Républicain (1803-1804). En 1808, il donne le cours d'arithmétique et de toisé à l'Ecole Gratuite de Dessin.

Auteur de :

- « Traité de Perspective », Paris, 1804.

LE ROY (D.), professeur de théorie de l'architecture de 1774 à 1802 (voir cours de l'Académie Royale d'Architecture).

MÉRIMÉE (1757-1836), secrétaire perpétuel de l'Ecole des Beaux-Arts. Peintre, chimiste, il assiste Neveu dans son cours de Dessin à Polytechnique en 1807. Le fils de Mérimée organisera le service des Monuments Historiques de France (Prosper). Mérimée plaidait pour l'indépendance de l'Ecole des Beaux-Arts face à l'Académie.

RIEUX, professeur de stéréotomie jusqu'en 1806. (Voir : Cours de l'Académie Royale d'Architecture).

RONDELET, professeur de stéréotomie et construction à l'Ecole des Beaux-Arts à partir de 1806. (Voir : biographie n° B. 19.)

THIBAUT, professeur de perspective à l'Ecole des Beaux-Arts en 1819. Peintre et architecte, Thibault est ancien élève de l'Ecole Royale Gratuite

de Dessin. Thibault est ami de Durand qu'il a rencontré à l'agence de Boullée où ils travaillaient tous les deux.

VAUDOYER (1756-1846), archiviste et secrétaire de la section architecture de l'Ecole des Beaux-Arts. Voir son projet d'école d'architecture de 1803 et son projet de bâtiment de 1811.

Vaudoyer est architecte et archéologue, élève de Peyre le Jeune et Grand Prix de Rome en 1783. Dès 1793, il aide Le Roy à poursuivre l'enseignement de la ci-devant académie. En 1797, il entre comme adjoint au Conseil des Bâtiments Civils. En 1801, il débute la publication des Grands Prix de Rome depuis 1790. En 1806, il est l'architecte de l'Institut aux Quatre Nations. Napoléon s'adresse à lui pour proposer les plans d'une nouvelle école des Beaux-Arts en 1811. Il n'entre à l'Académie des Beaux-Arts qu'en 1823.

Elèves :

Les débuts de l'Ecole d'Architecture sont difficiles et très peu d'élèves sont formés jusque vers 1800 (trois ou quatre par an). La situation s'améliore progressivement. Vers 1814, l'Ecole comprend environ cent quarante élèves avec des promotions qui atteignent quarante cinq architectes.

Elèves de 1793 à 1804 :

Alaudine	1793	Clémence	1795	Pourpon	1795
Bélangier	1802	Courtépée	1802	Provost	1803
Blanchon	1800	Debeblau	1794	Quenepin	1801
Baron	1801	Destouches	1804	Turmeau	1797
Coussin	1793	Franchet	1804	Hibou	1800
Chatillon	1800	Grandjean	1793	Jolly	1803
Debret	1793	Gay	1800	Labadye	1793
Dubut	1793	Hurtault	1793	Lefuel	1800
Delange	1801	Huyot	1798	Laute	1801
Guignet	1794	Henry	1804	Lacornée	1803
Gasse	1795	Labarre	1793	Mesnager	1798
Giroust	1802	Lebas	1794	Mainioux	1803
Abel	1801	Lelong	1800	Pagot	1798
Burry	1794	Leclère	1804	Pic	1804
Bonnerie	1801	Lenoble	1804	Rohault	1798
Bourmance	1803	Mazois	1803		

ECOLE DES ARTS — J.-F. BLONDEL

Dans l'Avertissement du Tome V du « Cours d'Architecture » de Blondel, Patte écrit : « Avant 1740, il n'y avait pas d'école à Paris où un jeune architecte put se former et apprendre tout ce qui lui importait de savoir. Il fallait qu'il se transportât successivement chez différents maîtres pour s'instruire de chacun de ces objets. Ce furent ces réflexions qui engagèrent M. Blondel à former une Ecole des Arts ».

En effet, l'Ecole des Arts sera unique. Plus importante que les cours ou « écoles » d'architecture qui s'ouvriront à Paris, son rayonnement sera grand : par ses élèves parisiens, provinciaux et étrangers, par les rapports entre Blondel et les écoles académiques et provinciales (même étrangères : Saint Petersburg), par l'enseignement de Blondel aux élèves des Ponts et Chaussées, enfin par l'emploi de son système pédagogique, appliqué au cours professé à l'Académie Royale d'Architecture (1).

Historique :

1739 : Ouverture probable des cours d'architecture de Blondel, chez lui, rue de la Harpe.

1742 : Blondel sollicite du Lieutenant Général de Police l'autorisation de faire afficher dans Paris l'ouverture de l'Ecole des Arts.

6 mai 1743 : Après un refus, l'Académie Royale d'Architecture agréé l'Ecole.

1747 : Discours et ouverture du 2^e cours, plus complet, de Blondel.

1749 : Blondel accorde douze bourses pour les élèves moins favorisés.

1750 : Il enseigne aux élèves des Ponts et Chaussées. 2 400 livres sont accordées par le Roi.

1753 : Six bourses de 400 livres sont accordées par le Roi ainsi que 2 400 livres de gratification pour Blondel.

(1) Toulouse : « ...l'Académie, après avoir nommé des commissaires pour examiner ce traité (de J.-F. Blondel) dont on avait les trois premiers volumes, décida qu'il fallait prier M. de Savignac, son professeur, de dicter le même traité... » in : Journal de de Mondrau, archives mun. de Toulouse, GG 926.

— Ecole de Sorèze, concours d'architecture, 15 août 1790 : le premier candidat est éliminé pour « analogie avec un ouvrage de Blondel ».

24 avril 1754 : Bilan déposé : L'école des arts est en faillite.
1754 : Discours, réouverture et réorganisation de l'école.
1771 : Dissertation sur l'Architecture et les Arts relatifs à l'architecture.
1771-1777 : Publication du Cours d'Architecture terminé par Patte.
1774 : D'Aubenton (Daubenton-Daubanton), élève de Blondel, lui succède à sa mort (il fut choisi par Blondel de son vivant).

PROGRAMME, ORGANISATION :

Administration :

L'Ecole des Arts est libre, fondée à l'initiative de Jacques-François Blondel (1705-1774).

Néanmoins, l'accord de l'Académie d'Architecture a été nécessaire à son ouverture.

Le Roi semble accorder des bourses et des gratifications, épisodiquement, à partir de 1750. Notamment quand Blondel enseigne aux élèves des Ponts et Chaussées.

Elèves :

En 1747, Blondel accorde douze places gratuites. Les élèves ont la possibilité d'être pris en pension. Le dimanche, l'école est ouverte aux ouvriers et aux artisans du bâtiment :

— en 1755, environ quatre-vingts ouvriers fréquentent ces cours gratuits ;
— en 1757, « environ cent jeunes citoyens ».

Prix du cours d'Architecture :

— 15 livres par mois d'été ;
— 18 livres par mois d'hiver.

Etudes :

Plusieurs réorganisations au cours de la vie de l'Ecole.

1754 : Trois classes différentes :

— celle réservée aux hommes du monde et éventuellement aux clients :
Cours élémentaire ;

— celle destinée aux différents artistes : et aux entrepreneurs qui ont la « connaissance des arts » : Cours de Théorie ;

— enfin le cours pratique, pour les artisans et ouvriers de la profession.

Sont enseignés :

L'Architecture :

histoire de l'art,
proportions, décorations,
distribution, construction,
les différents bâtiments,
économie, us et coutumes.

Le Dessin :

proportions du corps humain,
histoire sacrée et profane,
ornement...

Les Mathématiques :

calcul, géométrie,
perspective, plans,
devis, marché, toisés...
coupe des pierres,
mécanique, hydraulique.

Théorie de la Peinture, Sculpture, du Jardinage, de la Coupe des Pierres, Menuiserie, Charpenterie, art de modeler...

Leçons d'expérience : visite et commentaires des édifices.

1771 :

Sont enseignés :

Les Mathématiques,
le dessin,

l'art de modeler :

ornements,
maquettes ;

la perspective,

l'Architecture militaire et l'architecture navale,

la coupe des pierres et des bois,

l'Economie (bilan, devis, projets),

l'Architecture,

la Lecture des Auteurs,

des visites guidées.

Professeurs :

1774 :

Blondel : architecture, visites.

Rogean de Val : Mathématiques.

De Saint Aubain (graveur dessinateur) : dessin.

Gravelot : perspective.

Girard (professeur à l'école de Longpré) : modeler, ornements.

Melant : art du trait.

Différents ouvriers : charpenterie, menuiserie, serrurerie...

1771 :

Blondel.

De la Faye : Mathématiques.

De Saint Aubain - Gravelot - Girard - Le Grand : Expérience (toisé, devis).

Pagny : Physique.

Différents adjoints et ouvriers.

Horaires :

1754 :

14 h - 20 h.

Mardi :

théorie du bâtiment,

connaissance de la proportion,

harmonie, symétrie,

distribution, décoration.

Vendredi : sur le terrain (plans...)
 Mardi et vendredi : calcul, géométrie, coupe des pierres.

1747 :

	9 h - 12 h.	15 h - 20 h.
Lundi :	Mathématiques	(académie)
Mardi :	Mathématiques	Théorie
Mercredi :		Ornement
Jeudi :	Mathématiques	Ornement
Vendredi :		Théorie
Samedi :	Mathématiques	Ornement

à la belle saison :

6 mois	visite des ateliers	lundi
3 mois	perspective	} mardi
3 mois	modelage	
3 mois	trait	} mercredi
3 mois	Charpente	

1754 :

Cours élémentaire (comprend cinq visites d'édifices) jeudi, samedi 15 h - 18 h.
 Cours de Théorie (comprend des leçons sur le terrain) dimanche 14 h 30 - 17 h 30.
 Cours de Pratique dimanche 10 h - 12 h, Géométrie.
 14 h - 18 h, Dessin.

1771 :

		8 h - 14 h dont :		
Lu.	Théorie de l'Architecture	9 h - 11 h (nov., déc.) Perspective	15 h - 17 h Math	17 h - 21 h Coupe des pierres/Expérience
Ma.		9 h - 11 h (nov., déc.) Physique	15 h - 18 h Géométrie, mécanique, hydraulique	18 h - 21 h Coupe des pierres/Ornement/ Dessin. (hiver)
Mer.		9 h - 11 h (nov., déc.) Perspective	15 h - 17 h Math	17 h - 21 h Coupe des pierres/Expérience
Jeu.		9 h - 11 h (nov., déc.) Physique	15 h - 18 h Géométrie, mécanique, hydraulique.	18 h - 21 h Coupe des pierres/Ornement/ Dessin. (hiver)
Ven.		9 h - 11 h (nov., déc.) Perspective	15 h - 17 h Math	17 h - 21 h Coupe des pierres/Expérience
Sa.		9 h - 11 h (nov., déc.) Physique	15 h - 18 h Géométrie, mécanique, hydraulique	18 h - 21 h Coupe des pierres/Ornement/ Dessin. (hiver)

Belle saison : visites, deux fois par semaine.

Dimanche : armes, musique, danse, 13 h - 20 h : cours gratuits.

Lundi et mercredi : la théorie de l'Architecture est répétée par classes :

- une pour les élèves qui en sont aux éléments ;
- l'autre pour ceux qui en sont à la composition.

Pédagogie :

1747 : Acquisition des principes de l'Architecture, de la connaissance utile à l'architecture (artistes et artisans de différentes disciplines réunis en une école).

Formation théorique, visites et relevés des édifices sur place, stage pratique dans les ateliers de la capitale.

1754 : Les cours précédents, qualifiés de trop théoriques, trop élevés pour les artisans, dissertations trop mécaniques.

Formation de trois classes.

But : De la connaissance des préceptes à celle du goût, de théorie à l'expérience, de la spéculation à la pratique.

Blondel fait traduire en français beaucoup d'ouvrages d'architecture de langue étrangère (bibliothèque très bien fournie : 5 000 volumes d'après Casanova, contre seulement 70 à l'Académie).

Le cours de théorie comprend des démonstrations des élèves.

Des concours mensuels, et médailles annuelles sont instaurés (mathématiques, architecture, dessin).

Jury : amateurs, académiciens, artistes.

1771 : Les artisans ne viennent que l'hiver à l'école des Arts ; l'été, ils travaillent sur leurs chantiers.

Elèves :

Parmi les élèves de Blondel, certains ne l'ont été qu'à l'Académie Royale d'Architecture, d'autres uniquement à son Ecole des Arts, d'autres encore dans les deux établissements. (Il a été impossible de les distinguer. Seuls les élèves de Blondel avant 1762 n'ont pas été « élèves de Blondel à l'Académie » puisque Blondel n'y est professeur qu'à cette date.)

Bonnet de Boisguillaume (P.A.) : élève à l'Académie en 1768.

Boullée (E.-L.) : élève à l'Académie en 1762.

Brongniart (A.-T.) : il sera professeur à l'Athénée de Paris et inspecteur en chef des travaux d'architecture de la Seine en 1808.

Bonnet (A.-F.).

Cherpitel (M.) : élève en 1758. Il sera professeur adjoint à l'Académie en 1776, professeur en 1800.

Chambers.

Cuvilles (F.), de Cologne.

Couture (G.-M.) : il aura des élèves à l'Académie.

De Wailly (Ch.) : voir Société des Amis des Arts A. 37.

D'Aubenton (Daubanton J.-B.) : élève en 1754-1756. Il succèdera à Blondel et reprendra son école et des élèves à l'Ecole des Ponts et Chaussées.

Dumont (J.) : élève en 1754. Il sera professeur à l'Académie en 1773, professeur aux Ponts et Chaussées.

Desprez (L.-J.) : élève à l'Ecole puis à l'Académie. Il sera professeur à l'Ecole Militaire.

Eustache (J.-B.) : élève en 1769.
 Fournerat (P.) : élève en 1773.
 Gontard (Ch.) : allemand, élève en 1750.
 Guimard de Larabe : élève en 1760.
 Garet (P.) : élève en 1773.
 Gondoin (J.) : boursier du Roi vers 1757.
 De la Guépière (L.-A.) : il sera architecte en Wurtemberg.
 Harsdorff (G.-P.) : danois, élève en 1757-64.
 Huve (J.-S.) : élève en 1770.
 Heumann (J.) : élève en 1770.
 Ledoux (C.-N.).
 Lefèvre, ingénieur de la ville de Caen.
 Legrand (J.-G.) : il sera professeur à l'Athénée de Paris.
 Lenoir le Romain (S.).
 Leveilly de Cologne.
 Lietard (A.-J.) : il sera professeur d'architecture à Lille, puis à Amsterdam.
 Louis (N.-V.).
 Lamboth (R.).
 Malhortie : il sera professeur à l'Ecole Royale Gratuite de Dessin.
 Mique (R.) : il sera directeur de l'Académie.
 Molinos.
 De Marolles.
 Neufforge.
 Pertrel (Ph.-L.) : élève en 1773.
 Pinault.
 Perron (S.-B.) : élève en 1754.
 Perron (B.-J.) : élève en 1754.
 Peyre (M.-J.).
 Panseron (P.) : élève à l'école et à l'Académie. Il sera professeur d'Architecture.
 Raymond (J.-A.).
 Rondelet (J.-B.) : il sera professeur à l'Ecole des Beaux-Arts (1806).
 Richard : élève en 1773.
 Servandoni (J.-R.).
 Sprungli (N.), Suisse.
 De Swaert, Hollandais.
 Thierry : élève en 1771.
 Wienlig, Allemand.

Programmes des concours de 1754 (2) :

Un édifice public pour une bibliothèque, un cabinet des estampes, un dépôt, des salons de tableaux et pouvant contenir les collections de la Bibliothèque du Roi, les antiques du Louvre, les tableaux du Luxembourg, le Muséum d'Histoire Naturelle du Jardin Royal.

Trois médailles ont été distribuées à S.-B. Perron, J. Dumont, J.-B. Daubenton.

Une fontaine de milieu de grand-place, Lauréat : J.-R. Servandoni.

Imitation d'un dessin d'architecture et d'un paysage à l'encre. Lauréat : B.-J. Perron.

Un dessin sur papier bleu. Lauréat : J. Dumont.

(2) Cf. : *Mercure de France* : juin 1755, p. 198-207.

ECOLE POLYTECHNIQUE

— ECOLE CENTRALE DES TRAVAUX PUBLICS

— ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

L'Ecole Polytechnique est une des créations durables de la Convention et de son Comité d'Instruction Publique. Elle est due à des hommes formés sous l'Ancien Régime dans les Ecoles Spéciales :

— Monge au Génie Militaire et Lamblardie aux Ponts et Chaussées.

L'Ecole Polytechnique assure l'enseignement de l'architecture au niveau intermédiaire entre les Ecoles Centrales et les Ecoles d'Application. A cette époque, les concepts d'architecture inculqués aux ingénieurs ont encore quelques points communs avec ceux de l'Ecole des Beaux-Arts et de l'Institut.

Chronologie :

Août 1793 : Le Comité des Ponts et Chaussées de la Convention discute de la réunion des corps des Ponts, du Génie et des Bâtiments.

10 septembre 1793 : Loi provisoire de Lecoq pour la réunion des Ponts et Chaussées et du Génie. Cette loi disparaît avec son auteur quelques semaines plus tard.

14 février 1794 : théorie et construction de l'Ecole Royale du Génie sont rattachées à l'Ecole des Ponts à Paris. Nombreuses pertes durant le déménagement .

28 février 1794 : mort de Perronet, directeur de l'Ecole des Ponts, remplacé le jour même par Lamblardie.

10 mars 1794 : création de la Commission des Travaux Publics. Barrère relance l'idée de la réunion des trois corps. Communauté d'idées avec Monge, de Mézières, et Lamblardie des Ponts.

14 mai 1794 : Lamblardie organise une Ecole Nationale des Travaux Publics dans l'ancienne maison des Ponts et Chaussées.

28 septembre 1794 : Fourcroy : loi créant l'Ecole Centrale des Travaux Publics. Cours révolutionnaires de trois mois.

1794, octobre : Réouverture de l'Ecole des Ponts et Chaussées.

1795 (début) : Préparation des modèles de dessin géométrique sous la direction de Hachette.

18 juin 1795 : Prieur : la nouvelle école peut former des architectes même pour le privé.

1^{er} septembre 1795 : Fourcroy : loi créant l'Ecole Polytechnique prenant la suite de l'Ecole Centrale des Travaux Publics.

22 octobre 1795 : Transformation des Ecoles Spéciales en Ecoles d'Application des Services Publics. Polytechnique devient préparatoire.

25 octobre 1795 : Création des Ecoles Centrales. Enseignement encyclopédique. Préparation à Polytechnique.

25 janvier 1797 : Régime militaire à Polytechnique. Budget réduit des deux tiers.

18 janvier 1798 : Rétablissement de l'enseignement de l'architecture à Polytechnique avec J.-N.-L. Durand.

16 décembre 1799 : Nouvelles modifications à l'enseignement.

1802 : Publication du Précis des Leçons d'Architecture par J.-N.-L. Durand.

25 août 1804 : Organisation de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

16 juillet 1804 : Création de cours artistiques et littéraires à Polytechnique. Nouveaux développements pour le cours d'architecture.

1811 : Réduction des cours d'application à Polytechnique au profit des Ecoles d'Applications.

Constructions Publiques supprimées et architecture de nouveau réduite.

1813 : Diminution autoritaire des effectifs de l'Ecole.

Organisation :

L'Ecole fonctionne d'abord comme une école générale commune à tous les ingénieurs (1794-1795) puis comme école préparatoire.

En 1794, le premier enseignement est donné en l'espace de trois mois seulement sous forme de « cours révolutionnaires » afin de disposer rapidement des ingénieurs pour la pratique.

Dès septembre 1794, le programme est conçu pour s'étaler sur trois années :

A. — *Géométrie Descriptive* :

1^{re} année :

Géométrie Descriptive	12 mois
dont :	
trait pierre	2 mois
trait bois	2 mois

par un appareilleur qui construit les modèles le reste du temps.

ombres	1 mois
perspective	1 mois

2^e année :

Architecture	12 mois
dont :	
chaussées	1 mois
ponts	2 mois
canaux	2 mois
mines	1 mois
architecture civile	6 mois

3^e année :

Architecture	12 mois
dont :	
ports	3 mois
fortification	4 mois
mines	2 mois
attaque et défense	3 mois

Un instituteur par année et un conservateur des modèles.
Trois salles, cabinet des modèles, ateliers.

B. — *Dessin*

Dessin, figure, ornement, paysage :

1^{re} année : d'après dessin ;

2^e année : d'après la bosse ;

3^e année : d'après nature.

Un instituteur pour le dessin.

C. — *Analyse* : un instituteur.

D. — *Physique* : quatre instituteurs.

En 1795, après le rétablissement des Ecoles d'Application, la répartition suivante est adoptée :

— analyse pure et appliquée (géométrie, mécanique, calcul de l'effet des machines)	8 %
— géométrie descriptive, pure et appliquée (stéréotomie, architecture, fortification)	50 %
— chimie	25 %
— dessin	17 %

Lorsque les études durent trois ans, on admet cent élèves chaque année, soit trois cents au total. Quand on les réduit à deux ans, deux cents cinquante sont admis. Pour entrer dans l'Ecole, il faut passer un concours ouvert dans vingt villes en France. Les examinations portent sur le Dessin et les Mathématiques ; c'est-à-dire sur les deux matières principalement enseignées dans les Ecoles Centrales.

Les élèves doivent être âgés de 16 à 20 ans lors de leur admission et posséder un certificat de moralité. En 1798, l'éventail des âges est élargi de 15 à 22 ans. Chaque élève de l'école reçoit une bourse fixée à 1200 livres par an, c'est-à-dire le salaire d'un professeur d'architecture sous l'Ancien Régime. La discipline devient de plus en plus dure en 1797 d'abord avec le casernement des élèves, en 1804 enfin l'école est intégrée au corps militaire.

Le budget de l'école est de l'ordre du million de francs en 1795 et il est rabaisé à 300 000 francs dès 1798.

Pédagogie :

L'enseignement est donné à plein-temps et les élèves sont pensionnaires. Les cours ont lieu de 8 heures à 14 heures et de 17 heures à 20 heures. L'école comprend des professeurs appelés « instituteurs », qui participent au Conseil de Gestion de l'établissement, des adjoints, des démonstrateurs (ouvriers et dessinateurs) et des répétiteurs-élèves. L'idée de répétiteurs-élèves était déjà appliquée à l'École du Génie et à l'École des Ponts et Chaussées.

En 1795, l'enseignement de la géométrie descriptive est confié à un instituteur, son adjoint et un certain nombre de démonstrateurs ; un appareilleur, un charpentier, un menuisier, un serrurier, un modelleur en plâtre, trois dessinateurs...

L'École réunit dès 1794 une collection de modèles et autres objets d'enseignement. Tout ce qui concerne la théorie et la construction à l'École Royale du Génie est ramené à Paris pour l'École Centrale des Travaux Publics.

David Le Roy est sommé de fournir à Baltard, Lesage et Lomet une série de dessins et modèles en janvier 1795.

Dès 1795, un Journal de l'École paraît tous les mois sous forme de cahiers. Les principaux sujets d'enseignement y sont repris sous forme de leçons.

Des traités sont réalisés spécialement pour les élèves de Polytechnique, tels ceux de Sganzin (construction), Gay de Vernon (fortification) et Durand (architecture). A partir de 1804, ces traités sont remplacés par une « Correspondance sur l'École Polytechnique à l'usage des élèves de cette école ».

L'enseignement de l'architecture à Polytechnique :

L'enseignement de l'architecture y est programmé dès les premiers instants mais il ne prendra une certaine ampleur que sous le professorat de Durand. Le 4 août 1794, on prévoit « une grande salle pour le dessin de l'architecture, et l'étude des constructions et des moyens d'exécution ». (Projet de disposition... pour l'établissement de l'École Centrale des Travaux Publics.)

Dans un rapport rendu public le 18 juin 1795, Prieur annonce les intentions de l'École vis-à-vis de l'architecture :

L'École « fournit aussi des architectes, des hommes propres à faire des grandes entreprises, soit dans les arts mécaniques, soit dans les arts chimiques, des dessinateurs de plusieurs genres, des peintres même, des instituteurs pour les sciences aussi rares que précieuses ».

Il ajoute :

« L'Architecture, sous la dénomination de laquelle on comprend ici toutes les constructions des Travaux Civils, l'architecture dis-je, quoique exercée depuis longtemps avec succès, et illustrée par les talents de plusieurs hommes célèbres, ne forme pas encore une science dont les principes soient réunis, liés et déduits comme il convient. Elle doit être sous certains rapports une branche de la géométrie descriptive : elle se rattache par là à la stéréotomie, qui lui sert de préliminaire indispensable. Déjà on conçoit les meilleurs expériences de la manière dont elle sera enseignée à l'École des Travaux Publics, et il est bien à désirer que cette méthode se consolide : on en sentira bientôt les heureux résultats dans tous les grands travaux que la République aura à faire exécuter. »

Voilà définies les ambitions du cours de dessin d'architecture de l'École. Ce cours est maintenant intégré à la géométrie descriptive, ce qui influence sensiblement son contenu. De 1794 à 1798, beaucoup d'instituteurs adjoints se succèdent sans laisser beaucoup de traces. Les premiers avaient été proposés par Rondelet : Delorme et Baltard, ancien élève de l'Académie d'Architecture. Daubenton, le successeur de J.-P. Blondel à l'École des Arts, était également sur la liste. Puis on trouve les noms de Griffet et Labaume. Lequeu, célèbre pour ses dessins d'architecture, est engagé comme dessinateur à l'École Polytechnique jusqu'en 1801 mais il ne participe pas beaucoup à l'enseignement.

Tout va changer avec l'accession de J.-N.-L. Durand au professorat de dessin d'architecture vers 1798. Durand s'était fait connaître par ses succès aux côtés de Thibault dans les concours d'architecture ouverts par la Convention et jugés en 1795. Il y avait remporté 30 % des prix. Arrivé à Polytechnique, il va participer au Conseil de Perfectionnement et développer une théorie de l'architecture dérivée de la Géométrie Descriptive.

En 1802, il commence à publier le « Précis des leçons d'architecture ». Il ouvre une École d'Architecture, rue de Seine où aidé de Durand, Hachette et Boisbertrand, il prépare des élèves particuliers à des candidats à Polytechnique. Son cours officiel comprend trente leçons et huit concours, certains ayant été conservés dans une publication entreprise avec Gauché.

Durand a indiqué plusieurs fois que son cours n'est pas complet : les conditions de fonctionnement de l'école l'ont empêché plus d'une fois de donner ses exemples comparatifs en forme de parallèle d'architectures. Il recommande toujours à ses élèves intéressés de poursuivre l'étude de l'architecture dans les écoles d'application, en particulier avec Mandar à l'École Nationale des Ponts et Chaussées, et aussi à l'École des Beaux-Arts où plusieurs de ses élèves iront jusqu'au Prix de Rome.

En 1816, le Conseil de perfectionnement de l'École polytechnique redéfinit les raisons de l'enseignement de l'architecture :

« On pourrait croire au premier coup d'œil que l'enseignement de l'architecture aurait dû être renvoyé aux Ecoles Spéciales ; mais le conseil a considéré que son étude était nécessaire, au moins utile dans beaucoup de professions diverses ; qu'elle était d'un véritable intérêt même pour de simples particuliers, et que, tenant d'ailleurs un rang distingué parmi les Beaux-Arts, il serait impossible de trouver dans des écoles placées hors de la capitale, d'aussi précieux moyens pour son enseignement, qu'à l'École Polytechnique, où cette partie a été traitée depuis longtemps avec beaucoup de soin » (15 mai 1818).

Professeurs :

BALTARD (L.), 1764-1846 :

Instituteur adjoint pour l'architecture de 1795 à 1796. De formation académique, Baltard doit probablement plus à son engagement patriotique qu'à l'originalité de ses conceptions (voir Biographie B. 3).

DELORME ;

Instituteur de dessin d'architecture à Polytechnique vers 1795.

DURAND (J.-N.L.), 1760-1834 :

Instituteur d'architecture de 1798 à 1834. Travaille avec Gauché comme adjoint à partir de 1820.

EISENMAN ;

Professeur de Stéréotomie à Polytechnique à partir de 1796 et professeur de mathématiques à l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

GAUCHÉ :

Adjoint de Durand pour l'architecture à partir de 1820.

GIRARD :

Répétiteur de Stéréotomie à Polytechnique en 1806, dessinateur pour les Travaux graphiques de l'école, candidat à la chaire de construction à l'École des Beaux-Arts en 1806.

GRIFFET :

Participe à l'enseignement de l'architecture à Polytechnique en 1795 et 1796.

HACHETTE (J.-N.-P.), 1769-1834 :

Adjoint de Monge pour la Géométrie Descriptive à Polytechnique dès la fondation. Examineur à l'École Royale du Génie en 1793, il participe au premier jury des arts. Géomètre de formation, il devient aussi professeur d'architecture sous l'Empire et aide Durand dans son « Ecole d'Architecture » de la rue de Seine.

Editeur :

« Correspondance sur l'École Polytechnique, 1804 ».

FERRY (C.-J.), 1756-1845 :

Examineur à Polytechnique. Ami de Monge qu'il a rencontré à Mézières où il était lui-même professeur. Destitué en 1814.

GAY de VERNON (S.-F.), 1760-1832 :

Désigné par Napoléon pour diriger en second l'École Polytechnique, Gay de Vernon est militaire de carrière. Il enseigne la fortification à Polytechnique.

Auteur de :

Traité élémentaire d'art militaire et de fortification, 1805.

LABAUME :

Participe à l'enseignement de l'architecture à Polytechnique en 1795.

LAMBLARDIE (J.-E.), 1747-1797 :

Premier directeur de l'École Polytechnique dont il avait proposé la fondation à Monge. Dès 1795, il se consacre à l'enseignement de la construction civile à Polytechnique et devient directeur de l'École des Ponts et Chaussées. Lamblardie était ingénieur-hydraulicien. Il publie une « Architecture Civile » dans le Journal de l'École Polytechnique.

MONGE (G.), 1746-1818 :

Co-fondateur et professeur de géométrie descriptive à Polytechnique. Formé par Bossut qu'il remplace à Mézières dès 1768, il est le créateur de la « Géométrie descriptive » dont la première publication date de 1799.

MÉRIMÉE :

Assistant de Neveu pour le cours de dessin à Polytechnique, Mérimée devient Secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts par la suite. Mérimée est peintre et Second au Grand Prix de Rome.

NEVEU :

Professeur principal de dessin à Polytechnique dès sa création. Neveu en profite pour y enseigner la théorie de l'art.

D'OBBENHEIM :

Professeur de fortification à Polytechnique à partir de 1796, on le retrouve comme professeur d'architecture militaire et de construction à l'Ecole de l'Artillerie et du Génie à Metz en 1820.

Elèves et débouchés :

Environ 35 % des élèves de la période que nous étudions ne travailleront pas dans le Secteur Public à leur sortie de Polytechnique.

Répartition des élèves parmi les Services Publics :

	de 1795 à 1800	de 1795 à 1816
artillerie de terre	312	975
artillerie de marine	45	35
génie maritime	38	74
génie militaire	194	476
ingénieurs géographes	24	69
mines	29	61
Ponts et Chaussées	194	348
Infanterie	10	89
professeur d'Etat	29	—
Administration Civile	14	23
Total Services Publics	2 206	
Total formés à Polytechnique	3 189	

Parmi les élèves :

Mary, qui devient professeur d'architecture à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures ;

Reynaud, qui devient professeur d'architecture à Polytechnique et Directeur de l'Ecole des Ponts et Chaussées ;

Frissard, élève en 1808, qui construit le théâtre de Dieppe ;

Robillard (T.-L.), élève en 1805, qui enseigne l'architecture rue Saint-Honoré. Auteur de : Sommaton qui commande la suspension de l'enseignement actuel de l'architecture. 1807.

Elèves dits « retirés » en architecture :

- 1797 : Saintpère (Vh.), architecte à Dijon ;
- 1798 : Rohault (H.), au Conseil des Bâtiments Civils ;
- 1800 : Paganel (B.), architecte ;
- 1814 : Vestier (A.), architecte à Paris ;
- 1815 : Caut (M.), à Paris ;
- 1815 : Roussel (L.-M.-J.), architecte vérificateur à Paris ;
- 1816 : Dubois (E.), architecte à Paris ;
- 1816 : Gengembre (C.) à Paris ;
- 1821 : Rohault (C.), architecte à Paris ;
- 1822 : Lefèvre (A.-X.), architecte du Ministre de la Marine.

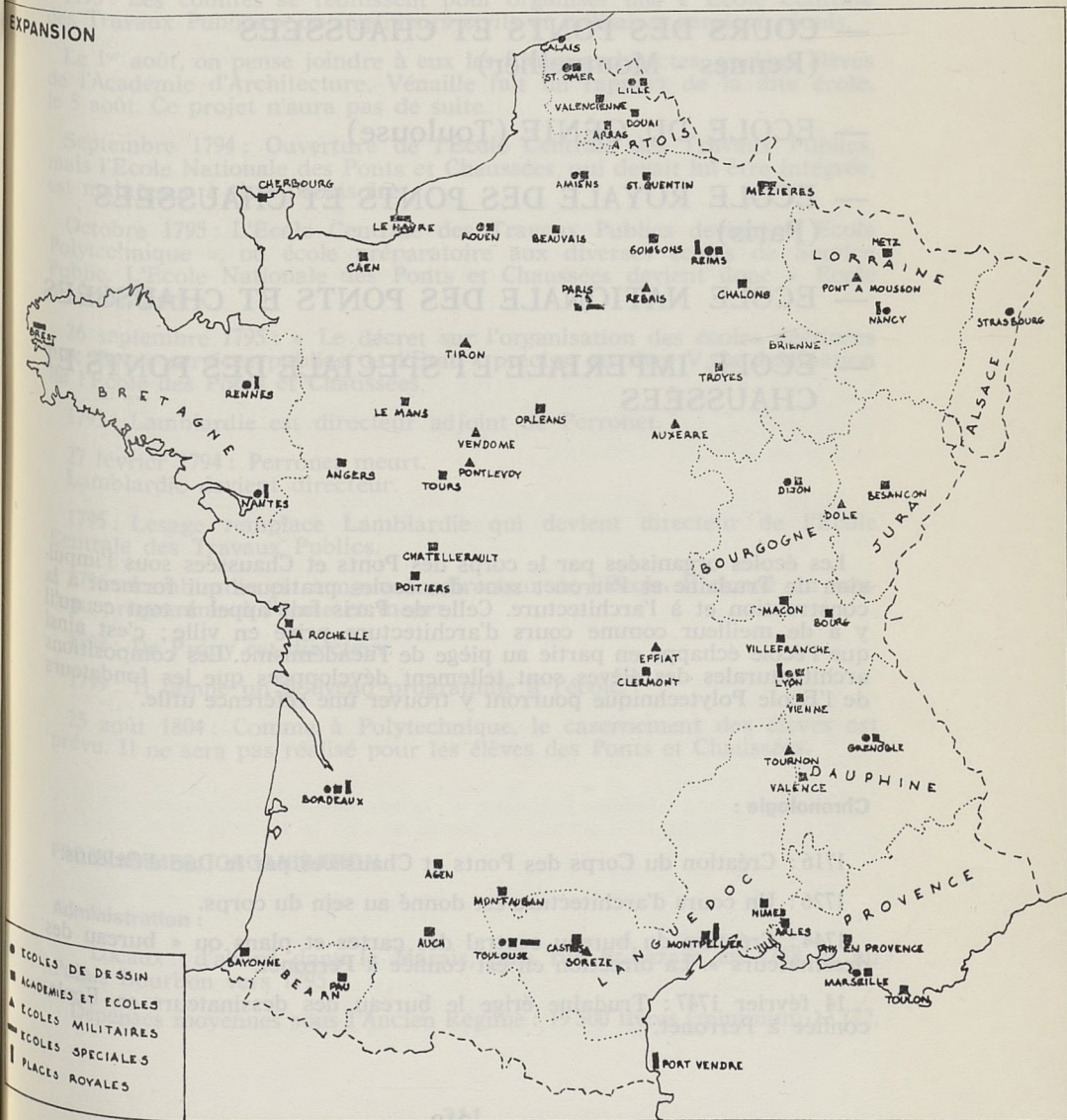
Elèves de J.-N.-L. Durand à Polytechnique entre 1860 et 1815 :

Barbier
Bouyer
Caron
Casse
Chiappe
Cournaud
Debacq
Dieu
Dufour
Dumourtier

Goussard
Grandin
Hudry
Kernier
Lamexan
Lapipe
Lariboisière
Lebrun
Léger
Loyer

Luiyrt
Melville
Monltson
Olivier
Peyré
Piobert
Plivard
Rerolle
Silguy

EXPANSION



- ECOLES DE DESSIN
- ▲ ACADEMIES ET ECOLES
- ECOLES MILITAIRES
- ▬ ECOLES SPECIALES
- ▬ PLACES ROYALES

ÉCOLES DES PONTS ET CHAUSSÉES

- COURS DES PONTS ET CHAUSSÉES
(Rennes - Montpellier)
- ÉCOLE DU GÉNIE (Toulouse)
- ÉCOLE ROYALE DES PONTS ET CHAUSSÉES
(Paris)
- ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES
- ÉCOLE IMPÉRIALE ET SPÉCIALE DES PONTS ET
CHAUSSÉES

Les écoles organisées par le corps des Ponts et Chaussées sous l'impulsion de Trudaine et Perronet sont des écoles pratiques qui forment à la construction et à l'architecture. Celle de Paris fait appel à tout ce qu'il y a de meilleur comme cours d'architecture privé en ville; c'est ainsi que l'école échappe en partie au piège de l'académisme. Les compositions architecturales des élèves sont tellement développées que les fondateurs de l'École Polytechnique pourront y trouver une référence utile.

Chronologie :

1716 : Création du Corps des Ponts et Chaussées par le Duc d'Orléans.

1726 : Un cours d'architecture est donné au sein du corps.

1744 : Création du bureau central des cartes et plans ou « bureau des dessinateurs ». La direction en est confiée à Perronet.

14 février 1747 : Trudaine érige le bureau des dessinateurs en École, confiée à Perronet.

1775 : Le titre d'« Ecole des Ponts et Chaussées » est définitivement adopté dans la correspondance officielle, et dans l'Instruction de Turgot qui concerne l'Ecole.

1780 : Instruction de Necker.

1782 : Chézy est nommé sous-directeur par de La Millière.

1784-89 : Le nombre des élèves est diminué.

19 janvier 1791 : Loi supprimant l'Ecole des Ponts et Chaussées de Rennes et celle de Toulouse : l'école devient « Ecole Nationale des Ponts et Chaussées ». Les élèves de Bretagne et du Languedoc viennent à Paris.

9 mars 1793 : Loi mettant les élèves des Ponts et Chaussées à la disposition du Ministère de la Guerre. En 1795, certains élèves font encore office d'ingénieurs militaires.

1793 : Les comités se réunissent pour organiser une « Ecole Centrale des Travaux Publics » où ingénieurs civils et militaires seraient réunis.

Le 1^{er} août, on pense joindre à eux les futurs architectes, anciens élèves de l'Académie d'Architecture. Vénaille fait un rapport de la dite école, le 5 août. Ce projet n'aura pas de suite.

Septembre 1794 : Ouverture de l'Ecole Centrale des Travaux Publics, mais l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, qui devait lui être intégrée, est maintenue à titre provisoire.

Octobre 1795 : L'Ecole Centrale des Travaux Publics devient « Ecole Polytechnique », ou école préparatoire aux diverses écoles de Service Public. L'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées devient donc « Ecole d'Application ».

26 septembre 1795 : « Le décret sur l'organisation des écoles destinées aux divers services publics de l'Etat » précise, au titre V, la destination de l'Ecole des Ponts et Chaussées.

1793 : Lamblardie est directeur adjoint de Perronet.

27 février 1794 : Perronet meurt.

Lamblardie devient directeur.

1795 : Lesage remplace Lamblardie qui devient directeur de l'Ecole Centrale des Travaux Publics.

1796 : Lamblardie est à nouveau directeur de l'Ecole. Il donne un nouveau programme à l'école et meurt.

1798 : De Prony est directeur.

1799 : Il donne un nouveau programme à l'école.

25 août 1804 : Comme à Polytechnique, le casernement des élèves est prévu. Il ne sera pas réalisé pour les élèves des Ponts et Chaussées.

PROGRAMMES, ORGANISATION

Administration :

Locaux : d'abord dans le Marais, puis rue St-Lazare en 1788 et au Palais Bourbon vers 1795.

Dépenses moyennes sous l'Ancien Régime : 19 500 livres (minimum 13 722,

maximum 28 421) sans frais de local. Exemple, toutes dépenses, 1788 : 32 996 livres (local et gratification inclus).

Le sous-directeur (inspecteur chargé de l'Ecole) gagne 4 200 livres par an (Chézy 1750-76, Lesage 1776-1810).

Elèves-enseignants sur concours : trois prix chez les élèves-dessinateurs (1 : 500 livres, 2 et 3 : 150 livres), trois prix chez les aspirants (1 : 400 livres, 2 et 3 : 100 livres), trois chez les sous-ingénieurs (1 : 600 livres, 2 et 3 : 200 livres).

Au début, gratification de 25 livres par carte, 100 livres par mois comme contrôleur des routes sur la généralité de Paris.

Exemple, Etudes extérieures : quatre bourses de 400 livres (soit 1 600 livres) pour étudier à l'Ecole des Arts de Blondel, puis chez Daubenton et Dumont après 1774.

Règlement élèves/études :

1748 : Pas d'examen d'entrée ; trois classes d'élèves : un sous-ingénieur, 2 : élèves-dessinateurs, 3 : aspirants.

Pour être admis aspirant, six mois de stage à l'essai au bureau des Dessinateurs (« la faveur décidait seule du choix des candidats »). Sur rapport individuel de Perronet ou examen devant l'Assemblée des Inspecteurs Généraux en avril (capacité, travail et mœurs).

— Rapport de Perronet tous les trois mois au Contrôleur Général —.

Les candidats ont entre 15 et 40 ans, nombreux sont fils d'ingénieurs. Pour devenir dessinateur-élève, ils ont deux ans maximum pour apprendre les Mathématiques Pratiques, l'Hydraulique, le Nivellement et le Toisé. S'ils ne passent pas au bout de deux ans, ils sont renvoyés. Parmi dix-huit à vingt élèves admis par an, six à sept seulement ont le brevet de sous-ingénieur à la fin (1750-1789).

Après 1776 : Les aspirants passent un concours en Dessin et en Mathématiques. Ils s'appellent surnuméraires. Limités à vingt en théorie, il peut y en avoir jusqu'à cinquante. Les élèves sont répartis en trois classes de vingt et limités à soixante. En réalité, il y a cent vingt élèves en 1788. De La Millière propose de les réduire à quatre-vingts.

Règlement professeurs/programmes :

De 1747 à 1796, pas de professeurs en titre mais neuf élèves-professeurs, trois par degré, les plus doués.

1794 : Mézières (Génie Militaire « rapporter à l'école des Ponts et Chaussées à Paris tout ce qui ne concerne que la théorie de la construction »).

1795 : Devient Ecole d'Application avec des professeurs. Est toujours réunie au dépôt des plans à Paris. Disparition de Perronet, puis Lamblardie. Prony en 1798.

« 1. L'application des principes de physique et de mathématiques à l'art de protéger et construire les ouvrages relatifs aux routes, aux canaux et aux ports maritimes et aux édifices qui en dépendent ;

2. Les moyens d'exécution et de pratique ;
3. Les formes établies pour la rédaction des devis et détails estimatifs des ouvrages à exécuter, l'ordre à tenir dans la comptabilité ». 1795.

Professeurs de l'Ecole des Ponts et Chaussées :

Blondel (J.-F.), professeur agréé pour l'architecture de 1748 à 1774 (voir biographie n° B. 5).

Boullée, aurait été professeur agréé pour l'architecture vers 1780. Les compositions des élèves pour les concours en gardent la trace (voir illustration).

Bonnieux, professeur agréé pour le dessin vers 1780.

Bruyère, professeur de Stéréotomie à l'Ecole des Ponts et Chaussées en 1798 (voir biographie n° B. 8).

Daubenton, professeur agréé pour l'architecture après 1774, successeur de J.-F. Blondel (un des plus souvent cités).

Dumont, professeur agréé pour l'architecture vers 1767-1774. (voir cours d'architecture et de dessin, Paris.)

Eisenman, professeur de mécanique et de statique à l'Ecole Spéciale des Ponts et Chaussées en 1796.

Lequeu, aurait été dessinateur à l'Ecole des Ponts et Chaussées avant la Révolution.

Mandar (1757-1845), professeur de construction à l'Ecole Spéciale des Ponts et Chaussées de 1796 à 1810. Mandar est ingénieur. Il travaille d'abord comme professeur de fortification à l'Ecole Militaire de Pontlevoy fondée en 1764. Son cours d'architecture civile traite de « l'art de projeter et d'exécuter les bâtiments particuliers, les établissements et les monuments publics ».

Auteur de :

- Tableau synoptique d'un cours de construction, 1796 (voir ci-dessous).
- De l'architecture des forteresses, 1801. (bibl. 214).
- Etudes d'architecture civile (1826-1830).
- Détails de construction d'une maison (1818), (bibl. 213).

Mauduit (A.-R.) (1731-1815), professeur de mathématiques pour l'Ecole Royale des Ponts et Chaussées (voir cours de l'Académie Royale d'Architecture).

Paulin (N.-R.), élève-professeur en architecture et en mathématiques pour l'Ecole Royale des Ponts et Chaussées (voir cours de l'Académie Royale d'Architecture).

Paulin (N.-R.), élève-professeur en architecture et en mathématiques de 1775 à 1777. Paulin est grand prix de figure de l'Ecole Gratuite de Dessin de Bachelier (1770). Il a étudié aux Ponts et Chaussées sous Perronet et Bossut. En 1778, il enseigne les mathématiques à l'Académie militaire d'Arila, et en 1780 à l'Ecole Militaire de Sorèze (1780-1796). Il participera à l'enseignement des Ecoles Centrales et des Lycées.

Perronet (J.-R.), (1708-1794), directeur de l'Ecole des Ponts et Chaussées de 1747 à 1794 (voir biographie n° B. 17).

Peyre le Jeune, cité comme professeur agréé pour l'architecture vers 1780.

Sage, professeur de minéralogie et de chimie appliquée à l'Ecole Spéciale des Ponts et Chaussées de 1798 à 1802.

Tuiller, forme un élève à l'extérieur en 1767.

Vallot, professeur de construction à l'Ecole Spéciale des Ponts et Chaussées en 1810. Ancien élève de l'atelier privé de Durand, Grand Prix de Rome 1800 sur le sujet d'une école des Beaux-Arts.

En 1810, Stéréotomie et Construction sont réunies, et le nouveau professeur est Vallot.

En 1806, leçons facultatives de langues.

En 1817, on signale un Maître de Dessin.

A cette époque, le système d'enseignement des Ponts comprend trois périodes :

1. Préparation à Polytechnique ;
2. Polytechnique (deux ans) ;
3. Ecole des Ponts et Chaussées.

Mais en 1801 encore, un tiers des ingénieurs départementaux ne sont pas passés par l'Ecole des Ponts.

Jusqu'en 1791, il y a des écoles à Paris, Toulouse, Rennes (dans les Pays d'Etat). La loi du 19 janvier 1791 supprime celles de province pour les réunir à Paris à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (cinq élèves viennent alors de Rennes et neuf de Toulouse).

Horaires :

Avant 1793 :

- soit stages extérieurs,
- soit Bureau des Dessinateurs tous les jours :
8 h - 12 h, 14 h - 18 h.
- éventuellement cours extérieurs :
de 18 à 20 h en été,
de la nuit à 20 h en hiver.

Vers 1775 :

- les cours débutent en novembre :
horaires du bureau :
6 h - 14 h - 16 h - nuit en été,
8 h - 14 h - 16 h - 21 h en hiver.

Après 1804 (élèves en uniforme) :

- 7 h - 14 h - 17 h - 20 h en été,
- 8 h - 14 h - 17 h - 20 h en hiver.

4 cours par décade par matière :

Chimie

Mécanique voûtes + solide 2 mois
Dynamique 2 mois
Hydraulique 2 mois et demi

soit 6 mois et demi

Stéréotomie Spéculative 1 mois

Perspective 1 mois

Coupe des pierres 2 mois et demi

Charpente 2 mois

soit 6 mois et demi

Architecture

Projet de maison	2 mois
Projet de route	1 mois
Projet de pont et écluse	3 mois

A partir de 1784, les élèves des Ponts doivent justifier d'une pension de 600 livres par an pour être admis.

1748-1774 : Les aspirants s'instruisent à leurs frais à l'Ecole de Blondel, sauf quatre qui reçoivent une bourse du Roi de 400 livres.

Le cours de Blondel (architecture et dessin) est alors obligatoire et payant (15 livres par mois).

1785 : Le cours d'architecture est alors donné dans l'Ecole des Ponts, par deux élèves de la première classe ayant remporté des prix d'architecture.

PEDAGOGIE :

La promotion, tant dans le corps des Ponts et Chaussées qu'au sein de l'Ecole, se fait par un système d'acquisition de « degrés ».

Les élèves se voyaient attribuer des « points » selon leur travail accompli au Bureau des Dessinateurs, lors des concours annuels, ou pendant les stages pratiques.

Etudes :

1748 : Les élèves sont tenus de mettre au net quatre cartes ou huit « feuilles de Ponts » lors de leurs passages au Bureau des Dessinateurs. Une gratification est prévue pour chaque travail. Le temps imparti aux études théoriques est minime.

1753 : Les classes (1 à 9) correspondent bien à des emplois au sein des généralités.

En 1767 et 1780, les classes sont liées au niveau d'étude et les emplois éventuels sont mentionnés.

1799 : Les cours théoriques sont organisés.

Le matin, on révise et résume les leçons précédentes.

Le soir, on dessine, on trace des épures, on s'exerce au lavis, aux projets, aux mémoires, aux devis et à la pratique de la coupe.

Concours :

1747 : Ce sont les Inspecteurs Généraux et certains membres de l'Académie d'Architecture qui forment le jury des concours annuels.

1748 : Deux prix sont décernés, un de 400 livres, l'autre de 300 livres, ou leur équivalent en instruments de travail.

Sujets des concours :

Vers 1775 - 1789 : Architecture :

- architecture civile ;
- coupe des pierres ;
- coupe de la charpente ;

- mémoire sur un sujet ;
- levée de plans ;
- théorie et pratique du nivellement ;
- toisé des ouvrages ;
- dessin de la carte, de la figure et de l'ornement du paysage.
1 500 livres de prix sont attribuées pour l'architecture.
970 livres sont attribuées pour les prix des autres matières.
- Hydraulique ;
- Mécanique ;
- Algèbre ;
- Architecture Hydraulique ;
- Sections Coniques.

Exemples :

- 1770 : Plan des bâtiments, jardins et principales dépendances d'un Palais Electoral.
De la Roche (2^e prix).
- 1771 : Plan général d'un gouvernement militaire.
Vallée le Jeune (1^{er} prix).
- 1772 : Prison.
Isnard (1^{er} prix).
- 1772 : Projet d'un palais pour Saint-Germain.
Céart (1^{er} prix) — cf. : Grand Prix de Rome : Palais —.
- 1772 : Un trianon.
De Scolins (2^e prix).
- 1773 : Arsenal maritime.
Gasset (1^{er} prix).
- 1773 : Parlement.
Simonot (2^e prix).
- 1773 : Hôtel des Mousquetaires.
Bertin (3^e prix).
- 1775 : Prison générale.
Bertin (1^{er} prix).
- 1775 : Champ de Mars - Ecole Militaire.
De Metz (1^{er} prix).
- 1775 : Bains publics.
D'Inglér (2^e prix — cf. : Grand Prix de Rome 1774 : Bains d'eaux —.
- 1776 : Bibliothèque Royale.
Foulain (1^{er} prix).
- 1776 : Monument pour la sépulture du Roi.
Montluisant (1^{er} prix).
- 1777 : Temple des Arts réunissant les Académies (Sciences, Belles-Lettres, Inscription
et Agriculture).
Henry (1^{er} prix — cf. : Grand Prix de Rome 1784 : Réunion des Académies —.
- 1778 : Projet d'Hôtel.
Foucherot (1^{er} prix).
- 1778 : Projet de Colisée avec ses dépendances.
D'Inglér (2^e prix).
- 1779 : Château projeté pour un prince à la butte du Chante-Cop, sur l'alignement
du Pont de Neuilly.
Plan, coupe, élévation, situation, projet d'un Trianon.
Panay (1^{er} prix — cf. : Grand Prix de Rome 1776 (château).
- 1779 : Projet d'un marché à l'emplacement d'un marché neuf.
Plan, coupe élévation et situation — cf. : Grand Prix de Rome 1792 : marché
public.
- 1782 : Chapelle Sépulcrale.
1^{er} prix, De La Barre.

- 1789 : Projet d'une prison.
Houssin.
Projet de Bains publics.
- 1779 : Projet d'un Palais de Justice dans l'emplacement actuel du Palais.
2^e prix.
Ecole des Ponts et Chaussées.
- 1779 : Projet d'un château de fête, dans une isle au fond d'un parc.
Cachin (1^{er} prix).
- 1781 : Projet d'un arsenal.
Lescaille (1^{er} prix).
- 1781 : Projet d'un Hôpital Militaire.
Deville (2^e prix).
- 1783 : Projet d'un Palais de Justice.
Sevestre (1^{er} prix et 2^e prix) — M. Daubenton a encore le Plan du projet.
- 1782 : Projet d'un Corps de Casernes pour Cavalerie et Infanterie.
Fournier (2^e prix).
- 1783 : Projet de Cathédrale.
Forestier (1^{er} prix).
- 1783 : Projet d'un arsenal militaire.
Ardent de Manjambau (1^{er} prix).
- 1785 : Projet d'un Palais de Justice.
Duvancelle (2^e prix).
- 1785 : Plan d'un Colisée.
Grangés (2^e prix).
- 1785 : Plan général d'un projet de bains publics.
- 1787 : Plan d'un projet d'Hôtel de Ville.
Adviney (1^{er} prix).
- 1788 : Bains publics.
Bergois (2^e prix).
- 1790 : Bains publics.
Hervonet (2^e prix).
- 1803 : Maison pour un ingénieur en chef,
Prison.
- 1805 : Magasin pour les vivres de la Marine,
Maison de campagne,
Eglise de village.
- 1806 : Projet de pont en pierre,
projet de pont en bois,
projet de pont mobile,
projet d'une maison d'éclusier et d'un corps de garde,
projet d'une maison de plaisance,
projet d'une auberge,
projet d'un lazaret,
projet d'une préfecture.
- 1809 : Maison particulière,
hospice,
bourse,
bâtiment pour un Muséum et l'Administration générale des Ponts et
Chaussées.

Stages :

Ce sont de véritables emplois qu'occupent les élèves ; pendant leurs années d'études, ils participent aux campagnes d'été.

Avant d'être ingénieurs, ils participent donc effectivement aux différents travaux auxquels ils seront appelés par la suite :

- le lever des plans et des cartes ;
- la conduite de travaux ;
- le dessin et les projets.

Les élèves sont rémunérés par un système de gratification.

Par exemple, neuf élèves sont employés « contrôleurs sur les entretiens des routes de la généralité de Paris », à 100 livres par mois.

Voyages :

Des élèves seront envoyés étudier l'architecture hydraulique à l'étranger.

1784 : Article 52 : « une mission annuelle en Italie, avec indemnité de 1 800 livres pour un élève choisi parmi les plus distingués, surtout en mathématiques, architecture, dessin ».

ELEVES :

Nombre des élèves :

Limités à soixante dès 1747 (+ dix surnuméraires).

Entrée de vingt-huit à quarante-six élèves par an (de 1748 à 1774), le nombre des aspirants ne dépassant pas vingt-neuf.

On signale jusqu'à cent-vingts élèves en 1778 et cinquante aspirants. De La Millière propose de ramener le nombre des élèves à quatre-vingts.

En 1796, le nombre des élèves par an est fixé à trente-six.

1767 : cinquante-cinq élèves (quinze en 1^e classe, treize en 2^e classe, vingt-trois en 3^e classe).

Destination des élèves :

Les élèves sont destinés à devenir sous-ingénieurs, dont le nombre de postes n'est pas limité par la Loi.

Les nominations se font suivant les besoins et les vacances de postes.

En 1793, les élèves des Ponts sont réquisitionnés pour le Génie Militaire.

En 1795, les élèves sont destinés de nouveau aux Ponts et Chaussées, ou aux Bâtiments civils de la Marine.

1790 : « La plupart des pays d'Europe envoient des élèves se former à l'Ecole des Ponts et Chaussées » de La Millière.

Œuvres des élèves : (architecture)

(Voir aussi les concours.)

Mareschal : Plan d'urbanisme à Nîmes, 1745-1760.

Colluel : Promenade à Châlons-sur-Marne, 1764-1770

Haves : Hôpital de Valenciennes.

Perronet : Eglise paroissiale d'Alençon.

Lefèvre : Elève de l'Académie d'Architecture (1788), ingénieur des Ponts : monument public à Caen.

Le Masson : Panorama de Rome en cinq planches (1779).

UN EXEMPLE EN PROVINCE : TOULOUSE

- Ecole Gratuite de Dessin 1730-1744 ;*
- Société des Beaux-Arts 1744-1750 ;*
- Académie des Beaux-Arts 1751-1793 ;*
- Ecole de Génie 1781-1793 ;*
- Ecole Centrale de la Haute Garonne, cours de Dessin,*
- Ecole municipale des Beaux-Arts 1804 ;*
- Ecole Spéciale des Sciences et des Arts 1805-1836 ;*
- Ecole des Beaux-Arts et des Sciences Industrielles 1836...*

Le développement de l'enseignement des arts à Toulouse nous paraît exemplaire sous bien des aspects. La progression du cours privé à l'Ecole Académique complète y est très rapide. L'intégration des disciplines scientifiques et artistiques s'y fait dans l'Ecole du Génie dirigée par l'Académie des Beaux-Arts. Il faut sans doute rapprocher ces caractères particuliers de la singularité des Etats du Languedoc au XVIII^e. Ce gouvernement provincial, géré de fait par des bourgeois, est parvenu à des résultats particulièrement remarquables dans les domaines de l'urbanisme et des travaux publics.

A. Ecole Gratuite de Dessin de Rivals, 1730...

Rivals est un peintre qui tenait une école privée de peinture, sculpture et architecture à Toulouse dès 1720. Le premier soutien financier de la ville lui est accordé en 1726 et la transformation en Ecole Publique et Gratuite de Dessin date de 1730. L'Ecole comprend alors trente élèves.

B. Société et Académie des Beaux-Arts, 1744-1793.

L'École se transforme en Société des Beaux-Arts en 1744 avec la participation de la municipalité. Des prix annuels sont accordés par la ville. La Société préparait une Académie qui est enregistrée dans des Lettres Patentes du 13 janvier 1751. Deux prix d'architecture de 60 à 300 livres sont créés en 1757. Les professeurs ne commencent à être rémunérés qu'en 1768. L'école comprend alors cent trente élèves. En 1766, la subvention de la ville n'est que de 2 342 livres, dont 1 000 pour les treize professeurs et 500 pour les prix.

Enseignement à l'Académie des Beaux-Arts :

Les cours de dessin sont donnés tous les jours. Des cours théoriques complètent l'enseignement dans les domaines suivants :

- Peinture ;
- Architecture ;
- Géométrie ;
- Sculpture ;
- Anatomie ;
- Perspective et Optique.

Les places de professeur s'obtiennent par concours.

Les professeurs forment la quatrième classe de l'Académie.

Pour concourir en architecture, il faut fournir le certificat d'assiduité d'une année au cours d'architecture, géométrie et perspective, et subir un examen devant l'Académie sur la Géométrie et la Perspective.

Les élèves sont admis en nombre illimité suivant leur capacité.

Le cours d'architecture est donné de 15 heures à 17 heures les mercredi et samedi.

« Le professeur d'architecture enseignera la Géométrie Pratique dans toutes les parties qui auront du rapport aux Arts et nécessaires pour acquérir une connaissance juste et précise des proportions de toutes les parties géométrales qui composent les plans, élévations, coupes et profils d'un bâtiment, qu'il enseignera aussi bien que l'art du trait, d'après les meilleurs auteurs qui en ont écrit.

Il donnera des leçons sur le développement et la pratique de la charpenterie et menuiserie d'après les ouvrages érigés sous la conduite de nos meilleurs architectes, et exécutés par des entrepreneurs expérimentés ». (Statuts de la Société des Beaux-Arts, 1749.)

Ce cours d'architecture est organisé après qu'un des fondateurs de l'Académie des Arts, Louis de Mondran, ait demandé à J.-F. Blondel de lui communiquer le contenu de son cours parisien.

Professeurs :

L'Académie comprend treize professeurs en 1766, dont dix pour le dessin. Par la suite, l'enseignement du dessin est confié à un professeur unique.

En 1794, l'École des Arts comprend neuf professeurs ; jusqu'en 1768. Par la suite, un professeur d'architecture est payé 1 200 livres par an.

Parmi les professeurs :

BENAZET : professeur d'architecture signalé en 1787, professeur de mathématiques nommé en 1791.

CAMMAS L. : Elève de son père, séjourne à Rome de 1768 à 1771. Entre à l'Académie de Toulouse en 1767 et à l'Académie Saint-Luc en 1770. Professeur d'architecture civile à l'Ecole Centrale de la Haute-Garonne. Auteur d'un Cours d'Architecture Militaire.

CAMMAS G. : 1698-1777. Peintre et architecte, directeur de l'Ecole de Dessin jusqu'en 1746, architecte de la Ville de Toulouse.

GLEIZE : Professeur de géométrie à l'Ecole Centrale de la Haute-Garonne.

HARDY : Professeur d'architecture signalé entre 1787 et 1794. Reçoit un traitement de 1500 livres (1794).

LABAT de SAVIGNAC : Professeur d'architecture signalé entre 1757 et 1778. Commence à enseigner bénévolement. Associé-artiste en 1752. Dicte les traités de J.-F. Blondel à ses élèves en 1773.

MALLIOT : Professeur de fortification à l'Ecole Centrale de la Haute-Garonne.

PIN J.-G. : Associé-artiste en 1747. Professeur de Dessin, Décorateur du Salon Chinois de Merville. Directeur de l'Ecole de Génie de Toulouse. Directeur général du Canal du Languedoc.

POMIAN : Professeur de géométrie et de perspective à l'Ecole Spéciale des Arts en 1811..

DE ROME : Professeur des principes de l'architecture en 1792.

SUAU J. : Professeur d'Art du Dessin à l'Ecole Centrale de la Haute-Garonne.

VIREBENT : Académie de peinture de Paris en 1777. Architecte en chef de la ville. Professeur d'architecture et de Stéréotomie en 1805. Directeur de l'Ecole Spéciale des Arts de 1806 à 1827.

Parmi les élèves :

ARNAL : de Madrid, grand prix d'architecture en 1757.

BARIE : 1790.

CARPENTÉ : Grand prix d'architecture en 1787.

DELON : Second prix d'architecture en 1787.

ESPERAMONT : 1790.

FAURE : Prix pour les principes de l'architecture en 1787.

GAMELIN : Grand prix de modèle à l'Académie Saint-Luc à Rome en 1766.

LAURIE : 1790.

MEILHON : Elève de Labat de Savignac et Percier. Grand Prix à Toulouse en 1806, 1^{re} médaille à Paris en 1810.

PAISTRE : Prix d'architecture civile en 1787.

POMIAN : Elève de Cammas fils.

RAYMOND : Grand prix d'architecture à Toulouse, grand prix à Paris en 1766.

GALINIEU : Prix d'architecture en 1808.

C. Ecole de Génie 1781-1793.

Il faut citer le projet de Musée à Toulouse en 1784. Comme à Bordeaux, une élite plus libérale cherche à réunir et à promouvoir un enseignement moins cloisonné. Ce projet est défendu par le Directeur des Travaux Publics de la Province. Il s'agit de réunir dans le même établissement les vingt-deux professeurs qui exercent en ville. Cela représente un investissement de 300 000 livres et un budget de 50 000 livres de fonctionnement, c'est-à-dire le triple de ce qu'il compte alors.

En 1794, l'inventaire de l'Instruction publique fait état des cours donnés à Toulouse. Parmi ceux-ci :

- mathématiques (deux professeurs) ;
- art militaire et naval ;
- anatomie ;
- dessin (théorie) - (deux professeurs) ;
- architecture civile, hydraulique et perspective ;
- histoires, coutumes et fortifications ;
- stéréotomie ;
- géométrie transcendante relative au Génie.

L'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris conserve un manuscrit de Cammas, de l'Académie de Toulouse, daté de 1794 : Cours d'Architecture militaire à l'usage des élèves du lycée patriotique de Toulouse, 163 pages, MS 155 (151).

De Cammas également, le « Mémoire ou description historique et proportions des principaux ponts du monde » à la bibliothèque de l'Ecole des Ponts et Chaussées (MS 12 (32) folio 170).

D. Ecole Spéciale des Arts, 1805-1836.

L'Ecole Spéciale des Arts apparaît dans les années 1806 après l'intermède du Cours de Dessin de l'Ecole Centrale. C'est ce qui se passe au même moment à Marseille, à Lyon et à Lille.

On y enseigne les matières suivantes :

- architecture : principes, construction, distribution, décoration.
- stéréotomie : coupe des pierres, charpente.
- géométrie : principes, levé de plan, nivellement, cartes.
- perspective : principes, applications, tracé des ombres/.

Ordre de travail pour 1808 :

	10 h	12 h	14 h	15 h	16 h	17 h
Lundi	PERSPECTIVE					
Mardi	ARCHITECTURE					
Mercredi						
Jeudi	STEREOTOMIE		GEOMETRIE			
Vendredi	ARCHITECTURE					
Samedi			PERSPECTIVE			
Dimanche	GEOMETRIE				STEREOTOMIE	

RAPPEL
DES CONCOURS
D'ARCHITECTURE
1717 - 1819

AN	OBJET DU CONCOURS	LIEU
1717	Arrière de terre.	
1720	Arrière de terre.	
1721	Arrière de terre.	
1722	Arrière de terre.	
1723	Arrière de terre.	
1724	Arrière de terre.	
1725	Arrière de terre.	
1726	Arrière de terre.	
1727	Arrière de terre.	
1728	Arrière de terre.	
1729	Arrière de terre.	
1730	Arrière de terre.	
1731	Arrière de terre.	
1732	Arrière de terre.	
1733	Arrière de terre.	
1734	Arrière de terre.	
1735	Arrière de terre.	
1736	Arrière de terre.	
1737	Arrière de terre.	
1738	Arrière de terre.	
1739	Arrière de terre.	
1740	Arrière de terre.	
1741	Arrière de terre.	
1742	Arrière de terre.	
1743	Arrière de terre.	
1744	Arrière de terre.	
1745	Arrière de terre.	
1746	Arrière de terre.	
1747	Arrière de terre.	
1748	Arrière de terre.	
1749	Arrière de terre.	
1750	Arrière de terre.	
1751	Arrière de terre.	
1752	Arrière de terre.	
1753	Arrière de terre.	
1754	Arrière de terre.	
1755	Arrière de terre.	
1756	Arrière de terre.	
1757	Arrière de terre.	
1758	Arrière de terre.	
1759	Arrière de terre.	
1760	Arrière de terre.	
1761	Arrière de terre.	
1762	Arrière de terre.	
1763	Arrière de terre.	
1764	Arrière de terre.	
1765	Arrière de terre.	
1766	Arrière de terre.	
1767	Arrière de terre.	
1768	Arrière de terre.	
1769	Arrière de terre.	
1770	Arrière de terre.	

AN	OBJET DU CONCOURS	LIEU
1770	Arrière de terre.	
1771	Arrière de terre.	
1772	Arrière de terre.	
1773	Arrière de terre.	
1774	Arrière de terre.	
1775	Arrière de terre.	
1776	Arrière de terre.	
1777	Arrière de terre.	
1778	Arrière de terre.	
1779	Arrière de terre.	
1780	Arrière de terre.	
1781	Arrière de terre.	
1782	Arrière de terre.	
1783	Arrière de terre.	
1784	Arrière de terre.	
1785	Arrière de terre.	
1786	Arrière de terre.	
1787	Arrière de terre.	
1788	Arrière de terre.	
1789	Arrière de terre.	
1790	Arrière de terre.	
1791	Arrière de terre.	
1792	Arrière de terre.	
1793	Arrière de terre.	
1794	Arrière de terre.	
1795	Arrière de terre.	
1796	Arrière de terre.	
1797	Arrière de terre.	
1798	Arrière de terre.	
1799	Arrière de terre.	
1800	Arrière de terre.	
1801	Arrière de terre.	
1802	Arrière de terre.	
1803	Arrière de terre.	
1804	Arrière de terre.	
1805	Arrière de terre.	
1806	Arrière de terre.	
1807	Arrière de terre.	
1808	Arrière de terre.	
1809	Arrière de terre.	
1810	Arrière de terre.	

GRAND PRIX DE ROME

- 1720 Entrée d'un Palais dorique.
- 1721 Plan d'Eglise.
- 1722 Arc de Triomphe.
- 1723 Hôtel pour un grand seigneur.
- 1724 Maître-Hôtel de Cathédrale.
- 1725 Eglise conventuelle.
- 1726 Portail d'Eglise.
- 1727 Hôtel pour un grand seigneur.
- 1728 Château.
- 1729 Cathédrale.
- 1730 Arc de Triomphe.
- 1731 Bâtiment de 25 toises.
- 1732 Portail d'Eglise.
- 1733 Place publique.
- 1734 Maître-Hôtel d'Eglise.
- 1735 Galerie avec chapelle.
- 1736 Maison de campagne.
- 1737 Deux escaliers et vestibule.
- 1738 Porte de Ville.
- 1739 Grande écurie de Château royal.
- 1740 Jardin de 400 toises.
- 1741 Chœur d'Eglise Cathédrale.
- 1742 Façade d'Hôtel de Ville.
- 1743 Chapelle.
- 1745 Phare.
- 1746 Grand Hôtel.
- 1747 Arc de Triomphe.
- 1748 Bourse.
- 1749 Temple à la Paix.
- 1750 Orangerie.
- 1751 Fontaine publique.
- 1752 Façade de Palais.
- 1753 Galerie de 50 toises.
- 1754 Salon des Arts.
- 1755 Chapelle sépulcrale.
- 1756 Pavillon isolé.
- 1757 Salle de concert.
- 1758 Pavillon à l'angle d'une terrasse.
- 1759 Ecole d'équitation.
- 1760 Eglise paroissiale.
- 1761 Salle de concert.
- 1762 Foire couverte.
- 1763 Arc de Triomphe.
- 1764 Collège.
- 1765 Dôme de Cathédrale.
- 1766 Portail de Cathédrale.
- 1767 Douane.
- 1768 Théâtre.
- 1769 Fête publique pour un prince.
- 1770 Arsenal de terre.

PRIX D'ÉMULATION
DE L'ÉCOLE
D'ARCHITECTURE

- 1764 Halle aux blés.
- 1766 Cimetière.
- 1767 Phare.
- 1768 Boucherie — Prison.
- 1770 Bains publics — Laiterie.

CONCOURS DE L'ÉCOLE
DES PONTS ET CHAUSSEES

- 1770 Palais électoral.

1771 Gouvernement
1772 Palais pour un prince de
1773 Palais pour un prince de
1774 Palais pour un prince de
1775 Palais pour un prince de
1776 Palais pour un prince de
1777 Palais pour un prince de
1778 Palais pour un prince de
1779 Palais pour un prince de
1780 Palais pour un prince de
1781 Palais pour un prince de
1782 Palais pour un prince de
1783 Palais pour un prince de
1784 Palais pour un prince de
1785 Palais pour un prince de
1786 Palais pour un prince de
1787 Palais pour un prince de
1788 Palais pour un prince de
1789 Palais pour un prince de
1790 Palais pour un prince de

1771 Hôpital
1772 Hôpital
1773 Hôpital
1774 Hôpital
1775 Hôpital
1776 Hôpital
1777 Hôpital
1778 Hôpital
1779 Hôpital
1780 Hôpital
1781 Hôpital
1782 Hôpital
1783 Hôpital
1784 Hôpital
1785 Hôpital
1786 Hôpital
1787 Hôpital
1788 Hôpital
1789 Hôpital
1790 Hôpital

1771 Hôtel Dieu
1772 Palais pour un prince de
1773 Pavillon d'arsenal
1774 Palais d'arsenal
1775 Palais d'arsenal
1776 Palais d'arsenal
1777 Palais d'arsenal
1778 Palais d'arsenal
1779 Palais d'arsenal
1780 Palais d'arsenal
1781 Palais d'arsenal
1782 Palais d'arsenal
1783 Palais d'arsenal
1784 Palais d'arsenal
1785 Palais d'arsenal
1786 Palais d'arsenal
1787 Palais d'arsenal
1788 Palais d'arsenal
1789 Palais d'arsenal
1790 Palais d'arsenal

1754 Edifice public pour Mu-
sée — Bibliothèque et
jardin (EdA) — Fon-
taine au milieu d'une
grande place (EdA).

1750 Concours pour la place
Louis XV - Paris.

1751 Palais
1752 Palais
1753 Palais
1754 Palais
1755 Palais
1756 Palais
1757 Palais
1758 Palais
1759 Palais
1760 Palais

GRAND PRIX DE ROME

PRIX D'ÉMULATION
DE L'ÉCOLE
D'ARCHITECTURE

CONCOURS DE L'ÉCOLE
DES PONTS ET CHAUSSEES

1771	Hôtel Dieu.			1771	Gouvernement milit
1772	Palais pour un prince de sang.			1772	Prison — Palais pour Germain — Trianon
1773	Pavillon d'agrément pour un souverain.	1773	Hospice — Château d'eau.	1773	Arsenal maritime — lément — Hôtel Mousquetaires.
1774	Bains d'eaux minérales.	1774	Décor d'une rue — Halle — Laiterie — Muséum — Bourse.		
1775	Ecole de Médecine.			1775	Prison générale — militaire — Bains publics.
1776	Château pour un Grand Seigneur.	1776	Château d'eau — Laiterie.	1776	Bibliothèque — Sè
1777	Château d'Eau.	1777	Orangerie — Caserne.	1777	Temple des Arts.
1778	Prisons publiques.			1778	Hôtel — Colysée.
1779	Muséum des Arts.	1779	Laiterie.	1779	Château pour un prince — Trianon — ché — Palais de Justice — Château de
1780	Collège sur un terrain triangulaire.				
1781	Cathédrale.	1781	Muséum.	1781	Arsenal — Hôpital militaire.
1782	Palais de Justice.	1782	Bourse — Laiterie — Château d'eau.		
1783	Ménagerie.	1783	Etablissement pour Sourd - Muet.	1783	Palais de Justice — thédrrale — Arsenal militaire.
1784	Lazareth.	1784	Halle — Phare.		
1785	Chapelle sépulcrale.	1785	Orangerie — Caserne — Douane.	1785	Palais de Justice — lysée — Bains publics
1786	Réunion des Académies.	1786	Caserne — Boucherie — Ecole de navigation — Bourse.		
1787	Hôtel de Ville.	1787	Hippodrome — Hôpital.	1787	Hôtel de Ville.
1788	Trein public.	1788	Laiterie — Phare.	1788	Bains publics.
1789	Ecole de Médecine.	1789	Caisse d'Escompte.	1789	Prison.
		1790	Banque Nationale — Cirque — Assemblées nationales — Gare.	1790	Bains publics.
1791	Galerie d'un Palais.	1791	Orangerie.		
1792	Marché public.	1792	Paroisse — Lycée — Ferme — Hôpital — Convention nationale.		
1793	Caserne.	1793	Bourse.		
1797	Greniers publics.				
1798	Bourse maritime.				

L'ÉCOLE
HAUSS

CONCOURS DE L'ÉCOLE
POLYTECHNIQUE

CONCOURS
D'ARCHITECTURE
D'AUTRES ÉCOLES

CONCOURS RÉALISATION

- 1782 Halle aux Blés (Aca : Bordeaux).
- 1783 Arc de Triomphe (Aca : Poitiers).
- 1789 Bourse dans une Place publique (Aca : Bordeaux).
- 1790 Château d'eau (Sorèze).
- 1790 Temple Antique — Logement du Maire (Génie - Toulouse).
- 1791 Tombeau de Mirabeau — Fontaine — Ponts (Aca : Toulouse).

- 1787 Caisse d'Escompte - Paris.
- 1793 Terrasse des Feuillants - Paris.
- 1793 Arc de Triomphe — Colonne au Panthéon — Arènes à l'Opéra — Temple à l'Egalité.
- 1794 Architecture rurale — Assemblées primaires — Temples décadaires — Maison commune — Tribunaux — Justice de Paix — Prisons — Théâtres — Bains publics — Fontaines publiques — Embellissements pour Paris.
- 1798 Concours pour les Champs-Élysées - Paris.

GRAND PRIX DE ROME

PRIX D'ÉMULATION
DE L'ÉCOLE
D'ARCHITECTURE

CONCOURS DE L'ÉCOLE
DES PONTS ET CHAUSSEES

- 1799 Elysée : cimetière public.
- 1800 Ecole nat. des Beaux-Arts.
- 1801 Forum.
- 1802 Foire publique.
- 1803 Port maritime.
- 1804 Palais Impérial.
- 1805 Communauté de six familles.
- 1803 Palais de la Légion d'honneur.
- 1807 Palais éducation des princes.
- 1808 Bains publics.
- 1809 Eglise Cathédrale.
- 1810 Bourse maritime.
- 1811 Palais de l'Université.
- 1812 Hospice central.
- 1813 Hôtel de Ville.
- 1814 Bibliothèque.
- 1815 Ecole Polytechnique.

- 1801 Salle de Concert.
- 1802 Port fluvial.
- 1803 Belvédère — Laiterie — Maisons pour 3 artistes — Douane — Bains.
- 1804 Lazareth — Façade d'Opéra — Hôtellerie — Archives nat. — Château d'eau — Cour de Justice — Maître-Autel — Maison à loyer.
- 1806 Eglise en rotonde — Voilière — Arc de Triomphe — Corps de Garde.
- 1808 Eglise en croix latine.
- 1809 Laiterie — Hôtel — Temple à Neptune — Eglise à la Trinité.

- 1803 Maison pour l'Ingénieur en Chef — Prison.
- 1805 Magasin à vivres — Maison de campagne — Eglise.
- 1806 Maison d'éclusier — Maison de plaisance — Auberge — Lazareth — Préfecture.
- 1809 Maison particulière — Hospice — Bourse — Muséum des Ponts et Chaussées et administration.

OLE
SSÉS
CONCOURS DE L'ÉCOLE
POLYTECHNIQUE

CONCOURS
D'ARCHITECTURE
D'AUTRES ÉCOLES

CONCOURS RÉALISATION

1797-1800 Concours Château
Trompette à Bordeaux.

1800 Colonnes départementa-
les.

1802 Fontaine monumentale
(Toulouse).

Maison de plaisance.

Marché — Maison de
ville — Prison mili-
taire — Maison com-
mune — Collège.

Collège — Maison de
plaisance.

Maison de ville — Repos
de chasse — Muséum —
Marché — Temple à la
vertu.

Palais de Justice —
Temple à la vertu —
Corps de pompier — Mu-
séum et bibliothèque —
Prison militaire.

1807 Concours pour la Made-
leine - Paris.

UNITÉ PÉDAGOGIQUE
 D'ARCHITECTURE N° 3
 BIBLIOTHÈQUE
 2, av. de Paris, 78000 VERSAILLES

Achevé d'imprimer le 31 Juillet 1980 par
 GOURDON ARTS GRAPHIQUES et Dominique BEDOU.

